

U d'of OTTAWA



39003005561880



33022

970-1A-27

①

620

THEO. LAFLEUR

LIVRES DE DROIT

LAW BOOKS

56 NOTRE DAME EST.

MONTREAL



LA
COOPÉRATION

OUVRAGES DU MÊME AUTEUR

Les Sociétés coopératives de Consommation, 2^e édition, 1910.

Œuvres choisies de Fourier, avec Introduction, 1890.

Principes d'Économie politique, 12^e édition, 1910.

Cours d'Économie politique, 1909.

Économie sociale (Les institutions de progrès social au début du xx^e siècle), 3^e édition, 1907.

Histoire des doctrines économiques depuis les Physiocrates jusqu'à nos jours — en collaboration avec M. RIST, — 1909.

La Coopération. Traductions : *polonaise*, par M^{lle} KOSIEWICZ et M. DMOCHOWSKI, 1908 ; — *russe*, par M. TOTOMIANTZ, 1909.

LA
COOPÉRATION

CONFÉRENCES DE PROPAGANDE

PAR

CHARLES GIDE

Professeur d'Économie Sociale à l'Université de Paris
et à l'École Nationale des Ponts et Chaussées

TROISIÈME ÉDITION

33922

LIBRAIRIE

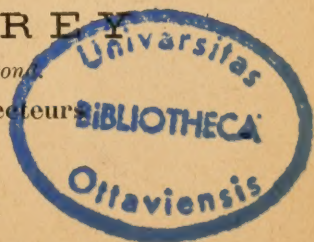
DE LA SOCIÉTÉ DU

RECUEIL SIREY

22, Rue Soufflot, PARIS, 5^e Arrond.

L. LAROSE & L. TENIN, Directeurs

1910



IMPRIMERIE
CONTANT-LAGUERRE



RAN LE DUC

HD
3495
.G53C
1910



A mon ami DE BOYVE

*en souvenir de vingt-cinq années de campagne
coopérative.*

AVANT-PROPOS

La première édition de ce livre a été publiée au moment de la grande ferveur des Universités populaires et dans l'intention de servir, par leur intermédiaire, à la propagande des idées coopératives. Je crois pouvoir dire que ce but a été atteint dans une certaine mesure. Cette propagande par voie de conférences, à peu près nulle il y a quelques années, est aujourd'hui assez active et elle dispose d'un puissant instrument qui nous faisait défaut, celui des projections photographiques de magasins coopératifs dont il existe aujourd'hui une magnifique collection.

En France cependant le mouvement coopératif s'étend plus en superficie qu'en profondeur : nous en sommes encore à la période de culture extensive et la moisson est maigre. L'absence d'un programme commun et même, pour la plupart des sociétés,

d'un programme quelconque, la division en petits groupes animés de dispositions peu bienveillantes les uns pour les autres, l'impuissance par cela même de constituer ces grandes fédérations qui font la force de la coopération à l'étranger, l'indifférence ou même la défiance de la classe ouvrière qui, en fait d'association, ne voit que le syndicat, l'hostilité des petits commerçants et des débitants si nombreux dans notre pays et dont la puissance électorale est grande — tout cela explique suffisamment pourquoi la France, qui pourtant a été un des premiers pays (on pourrait même dire le premier, l'association coopérative de production de Buchez datant de 1831) à entrer dans la voie coopérative, se trouve aujourd'hui fort distancée par des pays qui, comme le Danemark, la Finlande, la Suisse, ne sont nés que d'hier à la coopération.

Même à ne regarder que le nombre de sociétés et de leurs membres, le mouvement coopératif reste loin en arrière du mouvement mutualiste. On est tenté de s'en étonner au premier abord, puisque de ces deux modes d'association qui sont la coopération et la mutualité, la première donne des bénéfices tandis que la seconde exige des contributions. Mais, avec un peu de réflexion, on comprend aisément

que d'une part l'association coopérative, précisément parce qu'elle est une entreprise dans le sens économique de ce mot, c'est-à-dire qui a pour but l'échange ou la production, est beaucoup plus difficile à gérer qu'une association philanthropique qui a pour but l'aide mutuelle; que d'autre part, précisément par la même raison, la société de secours mutuels ne porte préjudice à personne, tandis que la société coopérative, partout où elle s'établit, lèse de nombreux intérêts. Et qu'enfin la première, toujours par la même raison, bénéficie d'un prestige de désintéressement et de solidarité auquel la seconde n'ose pas prétendre. De ces deux sœurs, l'une a l'aurore de Marie et l'autre n'a que le tablier de Marthe.

Dans ces conférences nous nous sommes efforcé de réagir contre cette disqualification en montrant que l'association coopérative a aussi ses vertus morales et, en plus, une puissance de transformation économique qui n'appartient qu'à elle; que, tandis que la Mutualité est la forme-type de la solidarité dans la lutte contre le mal, je veux dire contre tous les risques qui menacent l'existence humaine, la Coopération est la forme-type de la solidarité dans la lutte pour la conquête du bien-être — pour tous et non pas seulement pour les ouvriers, quoique

assurément ceux-ci soient les premiers à en bénéficier. C'est là du moins ce que nous avons essayé de mettre en lumière dans ce livre. Il ne fait d'ailleurs qu'exprimer les idées, la foi et aussi les expériences pratiques de ce qu'on a appelé l'École de Nîmes, dont le programme a été lapidé des deux côtés, étant qualifié de socialiste, utopique et « palingénésique » par les économistes, et de « petit bourgeois » par les socialistes.

Les treize conférences réunies dans ce volume, et triées entre beaucoup d'autres, ont été classées simplement par ordre chronologique, je veux dire d'après la date où elles ont été données. Elles s'espacent sur une période d'une vingtaine d'années qui est importante dans l'histoire du mouvement coopératif en France, du moins en ce qui concerne la coopération de consommation, la seule qui soit traitée dans le présent volume. C'est de 1885 en effet, c'est-à-dire du premier congrès convoqué par mon ami M. de Boyve, que date la première organisation du mouvement coopératif. Ces conférences ont donc quelque valeur documentaire en tant qu'elles permettent de suivre les étapes et les vicissitudes de ce mouvement.

Il ne faut point leur demander un enseignement scientifique et doctrinal, ni même pratique, qu'elles ne comportent point. Le lecteur voudra bien ne pas oublier que ce ne sont pas ici les chapitres d'un livre, ni d'un manuel, mais des exposés apologétiques pour des auditoires populaires et qui avaient pour but de convertir à la coopération ceux qui ne la connaissaient pas. Cependant la plupart des questions qui peuvent intéresser les coopérateurs y sont abordées, quoique dans un ordre dispersé : des sommaires en tête de chaque conférence permettent de les retrouver facilement. Quelques-uns des sujets traités dans ces conférences se touchent et même se superposent par certains côtés, ce qui fait que le lecteur, s'il prenait la peine de lire le livre du commencement à la fin, risquerait d'y trouver quelques redites ; je n'ai pu les supprimer tout à fait parce que les conférences ainsi amputées auraient dû être refaites. Il est à craindre aussi que le lecteur n'ait çà et là l'impression de choses déjà vues et même surannées, mais s'il veut bien en ce cas se reporter à la date indiquée pour chaque conférence, il accordera peut-être que telle thèse ou telle formule, devenue depuis lors un lieu commun, pouvait ne pas l'être à cette date.

Cette édition contient une conférence (la dernière, sur le *Parasitisme*) qui ne figurait point dans les éditions précédentes. Elle vient remplacer une conférence *Coopératives jaunes et Coopératives rouges* que j'ai supprimée, d'abord parce qu'elle avait un caractère de polémique entre coopérateurs que je préfère bannir de ce livre de propagande, et aussi parce que la plus grande partie de son contenu se trouve déjà dans une autre de nos publications (1).

CH. GIDE.

(1) *Les Sociétés coopératives de Consommation*, chez Armand Colin.



LA COOPÉRATION

CONFÉRENCES DE PROPAGANDE

LES PROPHÉTIES DE FOURIER (1)

Les folies de Fourier. — § 1. La suppression des intermédiaires. — § 2. La disparition de la vie de ménage. — § 3. L'abolition du salariat. — § 4. Le travail attrayant. — § 5. La paix sociale.

Je dois vous avouer — et, en fait d'exorde, c'est un aveu un peu intimidant — que c'est d'un fou que j'ai à vous parler ce soir.

(1) Conférence donnée le 8 avril 1886 à la *Société d'Économie populaire de Nîmes*. Cette Société a été par le fait, sinon par le nom, la première en date, et de beaucoup, des Universités populaires de France. — Publiée en brochure dans la Bibliothèque de *l'Émancipation*. — 2^e édition en 1894.

Les livres publiés sur Fourier, en français et même en allemand, sont assez nombreux depuis une quinzaine d'années (voir notre

Oui vraiment d'un fou et même du fou le plus complet qui se puisse imaginer. Jugez-en plutôt vous-mêmes !

Nous promettre un état social où, dès trois heures du matin, chacun sera debout pour courir au travail avec plus de passion qu'on n'en apporte aujourd'hui à courir à une fête ; où il n'y aura plus de soldats parce qu'il n'y aura plus de guerres, plus de gendarmes et d'agents de police parce qu'il n'y aura plus de voleurs ; où il restera pourtant des médecins, parce qu'il pourra rester encore quelques malades, mais où ces médecins recevront des honoraires calculés en raison de la santé générale, en sorte qu'ils toucheront d'autant moins qu'il y aura plus de maladies ; — où la richesse sera tellement abondante et la chère tellement exquise que le plus pauvre jouira d'un confort bien supérieur à celui des Rothschild d'aujourd'hui ; — où l'existence ne sera qu'une fête perpétuelle et renouvelée de jour en jour ; — rêver d'un monde tellement supérieur à l'état de choses actuel que pour vous citer les expressions naïves de Fourier lui-même :

« S'il nous était donné de l'entrevoir seulement dans toute sa gloire, il est hors de doute que beaucoup de personnes tomberaient frappées de mort par la violence de leur extase, et beaucoup d'autres tomberaient malades de saisissement et de regret en voyant subitement tout le bonheur dont elles auraient pu jouir et dont elles n'ont pas joui (1) » !

petit volume de ses *Œuvres choisies* avec introduction, 1890 et le gros livre si documenté de M. Hubert Bourgin, 1905) ; mais à la date où cette conférence a été faite Fourier était encore tout à fait oublié.

(1) *Théorie des Quatre Mouvements*, p. 61 et 65.

Ceci n'est rien. Écoutez encore.

Nous annoncer et nous décrire par le menu un monde où les hommes atteindront en moyenne l'âge de 144 ans et où leur taille s'élèvera en moyenne à 2 mètres 27 ; — où ils acquerront la faculté de se servir de leurs doigts de pieds avec autant d'aisance que nous nous servons aujourd'hui des doigts de nos mains, par exemple pour toucher du piano, et au bout d'une douzaine de générations, acquerront aussi, par suite d'une simple modification dans les ventricules du cœur, la faculté de vivre également bien dans l'eau ou dans l'air, c'est-à-dire deviendront amphibies ; — où, par le seul effet de cultures appropriées, ils changeront les climats, pourront faire une première moisson en mai et une seconde en novembre, façonneront à leur gré des espèces animales nouvelles et transformeront l'eau salée de l'océan en eau acidulée dont la saveur rappellera la limonade ; — où une aurore boréale perpétuelle couronnera notre globe terrestre, répandra la lumière et la chaleur sur des régions aujourd'hui désolées et fera fondre les glaces des deux pôles ; — où notre terre fera l'acquisition de quatre lunes nouvelles, chacune plus brillante que celle qu'elle possède déjà, et grâce à « ce quadrille de satellites », que voit déjà Fourier, aura des nuits plus claires que nos jours ; — où les habitants de notre terre entreront en communication avec les habitants des autres planètes, voisines ou lointaines, s'interrogeront et se répondront d'un astre à l'autre dans une langue dont ils auront trouvé le secret, et réaliseront ainsi le règne de l'HARMONIE UNIVERSELLE dans le sens le plus complet de ce mot, puisqu'elle embrassera l'univers tout entier ; — dites-moi, j'é vous prie, si jamais fumeur d'opium ou man-

geur de haschich a vu passer dans ses rêves de plus fantastiques visions ?

La vie de Fourier a été beaucoup moins extravagante que ses idées : elle fut tout ce qu'il y a de plus petit bourgeois. Pourtant il avait 17 ans quand la Révolution française a éclaté : il n'est mort que sous le règne de Louis-Philippe et par conséquent il a assisté à toute cette période si agitée de notre histoire et qui a si profondément remué tous ceux qui en ont été les témoins.

Or, il ne paraît pas y avoir prêté la moindre attention ; rien dans ses écrits n'indique qu'il se soit aperçu qu'il y avait eu, de son vivant, une Révolution française, un Empire, un Waterloo, une Restauration, une Révolution de 1830. La distraction paraît un peu forte, mais il était, en effet, prodigieusement distrait, parlant tout haut dans la rue, restant des nuits sans dormir. Il faut dire aussi qu'il considérait les questions politiques comme de nulle importance à côté des questions sociales, en quoi il n'avait pas tout à fait tort, et il nous a prouvé par son exemple que l'on peut être bon démocrate et même bon socialiste sans s'occuper de politique et que c'est peut-être même la meilleure façon de l'être. Mais il faut avouer que cette façon-là n'est pas commune.

Petit employé de magasin, « sergent de boutique », comme il se désignait lui-même, la plus grande partie de sa vie s'est écoulée dans les emplois les plus obscurs, et le reste a été absorbé par la publication de quatre ou cinq énormes volumes et la préparation de beaucoup d'autres qui n'ont jamais vu le jour. Homme exact, ponctuel, méticuleux, poussant l'amour de la symétrie jusqu'à la manie, d'une probité à toute épreuve, d'une charité inépuisable, d'un entêtement que rien ne pouvait vaincre

ou, si vous préférez, d'une foi que rien ne pouvait ébranler; ne connaissant d'autre passion que celle des fleurs, dont il avait rempli sa chambre et à travers lesquelles les visiteurs ne parvenaient pas à se frayer un passage, ayant toutes les manies des vieux garçons ou, pour mieux dire, des vieilles demoiselles, en particulier celle des chats, dont il avait rempli sa cour et auxquels il distribuait des repas à l'heure fixe; n'ayant ri pas une seule fois, et trouvé mort un beau matin dans la chambre d'un hôtel garni, — telle fut la vie et la mort de Charles Fourier.

Comme tous les inventeurs, il passa sa vie à attendre quelque capitaliste qui eût assez d'argent et surtout assez de confiance pour être disposé à tenter un essai de son système. Il avait même fait annoncer naïvement qu'il serait chez lui tous les jours, à partir de midi pour recevoir ceux qui voudraient lui apporter les fonds nécessaires. Et pendant vingt ans — ce trait vous peindra l'homme — il ne manqua jamais de rentrer chez lui au coup de midi, pour être prêt à recevoir ce visiteur, qu'il attendait toujours et qui jamais n'est venu.

Mais alors pourquoi suis-je venu vous entretenir ce soir d'un pareil original?

Parce que mon intention n'est pas de vous entretenir ce soir des divagations de Charles Fourier, mais de ce que j'ai appelé ses « prophéties », j'entends par là des vérités qu'il a devinées, pressenties, révélées, car cet homme-là, malgré sa folie, ou peut-être à cause même de sa folie, a sur bien des points devancé son siècle et parlé le langage de la plus haute raison.

Celui-là donc qui, en lisant les œuvres de Fourier, rebuté par les extravagances dont je viens de vous donner

quelques échantillons et par le style inintelligible de l'auteur, jetterait le livre au panier comme un fatras inutile, celui-là serait plus fou que Fourier lui-même. Il prêterait à rire autant que ce voleur dont un auteur de l'antiquité nous raconte l'admirable histoire et qui, venu chez un Athénien pour lui dérober ses trésors et ses statues de prix, fut tout désappointé en ne trouvant qu'une statuette de terre cuite grossière qui lui parut sans valeur et qu'il rejeta avec dédain. Il ne savait pas, l'ignorant ! que les anciens avaient coutume d'enfermer les statues de leurs dieux d'or, d'argent ou d'ivoire, sous des enveloppes d'argile représentant la figure grotesque d'un faune ou d'un sylvain, et que, s'il avait su briser ce moule informe, il en aurait vu jaillir l'image éclatante d'une divinité !

Celui-là aussi qui, dans l'œuvre de Fourier, ne s'arrêtera pas à l'enveloppe, mais saura briser cette sorte de gangue, sera émerveillé en voyant que de pierres précieuses, que de vérités étincelantes, elle recèle !

Jugez-en vous-mêmes, voici une poignée de prédictions que je prends au hasard.

C'est Fourier qui a affirmé — ce qui a beaucoup fait rire alors (c'était en 1808) — que bientôt, on pourrait dans une même journée, partir le matin de Marseille, déjeuner à Lyon et dîner le soir à Paris.

C'est Fourier qui a annoncé comme prochain le percement de l'isthme de Suez et celui de Panama, « par des canaux, disait-il, où les plus grands navires pourraient passer », et qui a annoncé la formation d'immenses *armées industrielles*, composées de milliers d'hommes, pour exécuter à la surface du globe de grands travaux d'utilité publique, notamment la transformation du grand

désert d'Afrique. Le capitaine Roudaire, mort il y a quelques années, au début de ses travaux pour creuser une mer intérieure, en Tunisie, était justement un disciple de l'école phalanstérienne.

C'est Fourier qui a enseigné que l'on pourrait un jour, par une culture appropriée et des reboisements intelligents, arrêter les inondations, régulariser le régime des pluies et des vents, et modifier par là le climat d'un pays quelconque.

C'est lui qui a enseigné, fort justement, à mon avis, que l'agriculture encore barbare de nos jours, devait se transformer en horticulture, arboriculture et pisciculture, et que là était la solution de la plupart des difficultés de l'heure présente.

Dirons-nous encore que c'est Fourier qui a énoncé cette grande vérité, que les historiens et les jurisconsultes de notre temps ont plus d'une fois vérifiée, à savoir que les progrès de la civilisation se mesurent en général sur les progrès de la condition et des droits de la femme?

Je passe. La mobilisation de la propriété foncière, la substitution des règlements par compensation aux paiements en numéraire, les ententes internationales pour l'unification des poids et mesures, la création d'une langue universelle (une sorte de volapük), la protection des animaux, l'importance grandissante des phénomènes magnétiques et suggestifs, le goût et la culture des fleurs, et bien d'autres prévisions plus ou moins en voie de se réaliser, se trouvent pêle-mêle dans le prodigieux chaos de l'œuvre de Fourier.

Fourier a été en un sens le premier des anarchistes, des anarchistes débonnaires. Sa thèse, en effet, c'est que tous les instincts de l'homme, toutes ses passions, même

tout ce que la morale civilisée appelle bien à tort ses *vices*, sont bons en eux-mêmes et ne deviennent mauvais que parce que les moralistes cherchent sottement à les réprimer. Laissez-les libres et ils deviendront — ainsi que le voulait Dieu qui les a donnés à l'homme exprès pour cela — des « ressorts d'harmonie ». Oui, l'inconstance en amour, le goût du luxe, la gourmandise, l'amour du désordre et de la saleté chez les enfants, tout cela a sa raison d'être et peut être utilement employé. Pour ne prendre comme exemple que la gourmandise, Fourier nous montre qu'elle doit devenir une nécessité dans un régime industriel où la production consistera surtout en fruits et légumes, d'espèces très diverses et très fines, qui exigeront, pour être appréciés, un grand raffinement de goût chez les consommateurs. Il explique que si les enfants préfèrent, pour leur goûter, des confitures à du pain sec, c'est que la Providence, en leur donnant cet instinct, a très bien su ce qu'elle faisait : elle savait que le sucre est très nutritif (et sur ce point encore Fourier a devancé la science); elle a prévu le jour où l'agriculture, c'est-à-dire la production du blé, serait remplacée par l'arboriculture, c'est-à-dire par la production des fruits, et d'avance, elle avait assorti à cette fin les goûts naturels des hommes... Et l'auteur continue ainsi à perte d'haleine, avec un mélange d'extravagance et de folie tout à fait divertissant et qui fait penser aux harangues que débitait Don Quichotte dans la Sierra-Morena aux chevaliers émerveillés.

Mais entre toutes ses prophéties, il en est une seule que je veux mettre en lumière, car c'est celle que vous vous efforcez de mettre en pratique, ouvriers de l'*Abeille Nimoise*, et qui nous réunit ici ce soir : c'est l'idée de

L'ASSOCIATION COOPÉRATIVE. C'est Fourier qui, comme vous allez en juger, en a tracé tout le plan et prévu tous les résultats. Donc en vous entretenant des idées de Fourier sur l'association, c'est de votre œuvre, en réalité, que nous allons nous entretenir, et en apprenant quels étaient les vastes espoirs qu'il fondait sur l'association, alors peut-être l'avenir que vous préparez par vos efforts vous paraîtra valoir la peine d'être réalisé.

§ 1. — *La suppression des intermédiaires.* — Et d'abord comment cette idée de l'association a-t-elle germé dans le cerveau de Fourier? Étant encore très jeune et ayant fait le voyage de Normandie à Paris, il alla dîner dans un restaurant de la capitale où, pour son dessert, on lui fit payer une pomme dix sous. Or, quelques jours auparavant, il avait vu ces mêmes pommes se vendre en Normandie, où, vous le savez, on cultive beaucoup de pommiers, à raison de deux sous la douzaine ! Ce fait qu'un même objet pouvait être revendu soixante fois plus cher que son prix de production, lui révéla l'existence dans la société d'un mécanisme défectueux, d'un vice caché, qu'il se promit de découvrir et de guérir. Ainsi les grandes idées tiennent souvent à de petites causes. On raconte que le grand astronome Newton conçut la première idée de l'attraction universelle en regardant tomber une pomme d'un arbre. Fourier, qui aimait beaucoup à se comparer à Newton, parce qu'il prétendait avoir découvert comme lui la loi de l'attraction universelle, était très fier que ce fût une pomme aussi qui lui eût donné l'idée de sa théorie. Il faisait observer à ce propos qu'il y avait eu dans l'histoire du monde quatre pommes célèbres : deux funestes : celle d'Ève,

qui avait causé la damnation du genre humain, et celle de Pâris, qui avait causé la guerre de Troie; — deux bien-faisantes, celle de Newton et la sienne!

Ce vice économique n'est que trop réel et n'a fait que s'aggraver depuis le temps de Fourier.

Quand il vous arrivera de rencontrer un producteur quelconque, propriétaire ou fabricant, demandez-lui : Les affaires marchent-elles ? — « Pas du tout, vous répondra-t-il : tout est à si bas prix, blé, vin, laine, mouton ou étoffes, qu'il n'y a plus moyen de vendre. Si ça doit continuer de la sorte, je préfère fermer l'atelier, dit le fabricant, — ou laisser ma terre en friche, dit le propriétaire ».

Ainsi éconduit de ce côté, allez trouver alors un consommateur quelconque, un rentier ou simplement une brave mère de famille, et dites-lui : « Eh bien ! vous ne devez pas dépenser gros par le temps qui court ? Tout est à si bon compte maintenant ; les producteurs ne font pas même leurs frais ! » Elle vous répondra : « Vous vous moquez du monde. Jamais je n'ai dépensé davantage : viande, lait, beurre, légumes, loyers, tout est hors de prix, et si ça doit continuer de la sorte, il n'y aura bientôt plus moyen de vivre » !

Voilà qui est curieux, vous direz-vous sans doute ! D'un côté des producteurs qui crient misère de vendre toujours à bas prix ; de l'autre des consommateurs qui crient misère d'acheter toujours plus cher ! Alors tout l'argent qui sort de la poche des acheteurs, s'il ne va pas dans la poche des producteurs, où passe-t-il donc ?

Il n'y a qu'une explication possible : il doit rester dans la poche des intermédiaires. Entre le producteur qui offre son produit au public et le public qui tend la main pour

le recevoir s'interposent dix, vingt intermédiaires, qui font la chaîne, et chacun se fait payer.

Mais voici qui est plus fort encore ! Très satisfait de votre explication, vous allez trouver l'un de ces intermédiaires, épicier, boucher, boulanger, marchand de charbon, et vous lui dites : « C'est donc vous qui êtes la cause de tout le mal ? Vous achetez au propriétaire ou au fabricant à si bas prix qu'il est en train de se ruiner, et vous vendez au consommateur si cher qu'il se ruine également. C'est vous qui touchez la différence et vous devez faire rondement fortune à ce métier-là ? — Hélas ! ne manquera-t-il pas de vous répondre, quelle erreur est la vôtre ! Sur dix que nous sommes dans cette rue, il y en a peut-être un ou deux qui font de bonnes affaires ; il y en a deux qui sont à la veille de faire faillite et les autres gagnent tout juste leur vie ».

Et, chose étonnante, ils ont tous raison et vous aussi ! Vous n'avez pas tort quand vous croyez que c'est aux intermédiaires qu'est due l'énorme différence entre le prix de revient et le prix de vente. Mais il est très possible qu'il dise vrai aussi, le marchand, quand il déclare que les intermédiaires ne gagnent rien. Et pourquoi ? Tout simplement parce que ces intermédiaires sont si nombreux et se font une telle concurrence les uns aux autres qu'il ne leur reste aucun profit. Et non seulement, pour se rattraper, ils sont obligés de vendre cher, mais encore de mauvaise qualité.

La situation est donc telle que tout le monde en pâtit et que personne n'en profite. Le producteur ne fait pas ses frais, le consommateur dépense plus qu'il ne peut payer. l'intermédiaire gruge les deux sans y rien gagner lui-même.

En vous promenant dans les rues d'une ville, ici ou ailleurs, vous êtes-vous amusé à compter, comme je l'ai fait quelquefois, le nombre de magasins faisant le même commerce qui se trouvent dans une même rue? Ils sont là souvent cinq, six, sept à la file, épiciers, marchands de gants, cafetiers, attendant patiemment, comme les araignées qui attendent une mouche, un client qui ne vient pas souvent. J'ai relevé sur l'Annuaire de Montpellier, pour une population de 70.000 habitants (et la population de Nîmes étant la même, je suppose que les chiffres ici doivent être à peu près pareils), le nombre des marchands dans toutes les catégories. En voici un aperçu :

Boulangers.....	175
Bouchers et Charcutiers.....	184
Épiciers.....	282
Marchands de bois et charbon.....	67
Marchands de vins.....	172
Débites de boissons ou cafés.....	459!

Or, il faut bien que chacun paie son loyer, ses impositions, l'intérêt des marchandises qu'il a en magasin, son mobilier; il faut que le plus grand nombre d'entre eux paient un salaire à leurs employés et il faut enfin que, tous ces frais payés, chacun par-dessus le marché gagne assez pour vivre, lui et les siens. Et ceci est vrai non pas seulement pour quelques denrées, mais pour tous les produits qui entrent dans la consommation.

Eh bien! voilà le mal qui avait frappé Fourier et qu'il avait dénoncé le premier avec une force et une justesse qui n'ont pas été surpassées depuis :

« Nous sommes, en fait de mécanisme industriel,

aussi neufs que des peuples qui ignorerait l'usage des moulins et qui emploieraient cinquante ouvriers à triturer le grain que broie aujourd'hui une seule meule, La superfluité d'agents est partout effrayante et s'élève communément au quadruple du nécessaire dans tous les emplois commerciaux... Il y a dans la seule France un million d'habitants (1) enlevés à la culture et aux fabriques par l'affluence d'agents que crée la libre concurrence »...

Mais il ne s'est pas contenté de signaler le mal, il a indiqué le remède, et lequel? L'ASSOCIATION. Il voulait créer des associations assez nombreuses, de 400 familles environ, qu'il appelait *comptoirs communaux*, qui devaient plus tard, en se développant, se transformer en phalanstères, et dont il définit les fonctions de la façon suivante :

« Les principaux avantages de ces établissements seraient de procurer à chaque individu toutes les denrées indigènes ou exotiques au plus bas prix possible, en l'affranchissant du bénéfice intermédiaire que font les marchands ou agioteurs ».

Et maintenant, je vous le demande, que sont vos sociétés de consommation, sinon la réalisation de ce programme tracé de main de maître? Quelles sont donc les fonctions des sociétés coopératives de consommation, sinon de se procurer les denrées en gros et de les distribuer en détail entre leurs membres en les faisant bénéficier des profits qui seraient restés sans cela entre les mains des marchands?

(1) Fourier était encore loin de compte? Aujourd'hui, le nombre des commerçants, c'est-à-dire des intermédiaires, s'élève à 1.823.000, ce qui représente au moins 7 à 8 millions de personnes.

Cette suppression des intermédiaires, des parasites, qui tenait tant à cœur à Fourier, vous commencez donc à la réaliser déjà. Et vous la réaliserez bien mieux encore si une Fédération des sociétés coopératives de France se forme et prend assez d'extension pour vous permettre de faire vos achats directement au propriétaire ou au fabricant ; si un jour, comme la grande Fédération coopérative de Manchester, elle fait quelques centaines de millions de francs d'affaires par an, arme une flotte d'une demi-douzaine de navires et va chercher la marchandise sur les lieux mêmes de production, c'est-à-dire là où on peut se la procurer à meilleur compte : le blé à Chicago, la viande à Buenos-Ayres, le café à Java, le thé à Shangai, la laine à Melbourne. Ce jour-là le mal que Fourier signalait avec tant de force aura disparu. Les sociétés de consommation auront dégrevé non seulement la classe ouvrière, mais le pays tout entier d'un poids mort énorme. — La première prophétie de Fourier aura été réalisée !

§ 2. — *La disparition de la vie de ménage.* — Mais l'association, dans l'idée de Fourier, devait avoir un caractère beaucoup plus large que celui d'une simple association commerciale pour l'achat et la distribution des denrées. Elle devait réunir tous les associés dans une vie commune et sous un même toit, dans un vaste établissement — très vaste, puisqu'il devrait abriter 400 familles, soit 1.600 personnes environ, auquel il donnait le nom resté célèbre de *phalanstère*, et que nous appellerons plutôt aujourd'hui une *cit*é. Fourier en a même donné les plans et est entré à cet égard dans les détails les plus minutieux.

Ce nom de phalanstère est à peu près la seule chose

que connaisse le public de l'œuvre de Fourier, et il a suffi pour imprimer sur le système tout entier je ne sais quel cachet d'étrangeté et de mystère. Que de fois des bourgeois ont prononcé ce mot avec épouvante !

En réalité, le phalanstère est la chose du monde la moins effroyable et la plus connue. C'est tout simplement le *Palace-Hôtel*, le grand et magnifique hôtel comme ceux que l'on trouve dans les villes de Suisse ou dans les grandes villes d'eaux, avec cette différence seulement qu'il y aurait des chambres de tous les prix, depuis 30 sous jusqu'à 50 francs par jour.

Entre le phalanstère et le couvent ou la caserne, auxquels on le compare toujours, aucune ressemblance. Chacun devait avoir un appartement séparé, à son choix et selon sa bourse. Il devait y avoir, comme dans tous les hôtels, des tables communes, « des tables d'hôte », comme nous disons, mais elles devaient être de trois classes différentes ; et même ceux qui ne voudraient pas prendre leur repas à la table commune auraient la liberté de se faire servir à la carte ou de se faire porter leur repas dans leur appartement, avec un supplément de prix naturellement.

J'ai passé souvent l'été en Suisse dans ces grands hôtels-pensions où quelques centaines d'étrangers s'installent pour respirer l'air de la montagne et se promener. On y trouve aussi des chambres de tous prix, salles à manger avec tables d'hôtes de trois classes différentes, salles de restaurant, salle de théâtre, église, bibliothèque, salle de lecture, salle de jeux, magasin de papeterie et de mercerie, jardin pour les légumes, serres pour les fleurs, étable pour les vaches, un établissement pour faire du beurre — et j'ai pensé que c'était là tout à fait

le phalanstère rêvé par Fourier. La seule différence, c'est que les gens qui étaient là, au lieu d'y passer leur vie, n'y passaient que quelques semaines et, au lieu de travailler, n'y faisaient rien.

Le phalanstère n'est donc nullement une idée extravagante en soi : elle serait facilement réalisable. Seulement, on ne s'explique pas à première vue pourquoi Fourier y attachait tant d'importance et pourquoi il pensait que tous les hommes finiraient un jour par vivre dans ces sortes d'hôtels ?

La première raison qu'il en donne c'est une raison de même ordre que celle que nous avons étudiée tout à l'heure, une raison d'économie.

Ceci peut vous surprendre, car vous pensez que ce n'est guère la coutume d'aller à l'hôtel pour faire des économies ? — Cela dépend ! Il y a pourtant des Anglais et des Américains qui mènent cette vie d'hôtel-pension précisément parce qu'ils y dépensent moins que chez eux. Et il est certain que les familles, et à plus forte raison des célibataires, qui prendraient le parti de renoncer à leur logement, domestiques, train de maison, etc., pour passer toute leur vie à l'hôtel en pension, y trouveraient une très réelle économie, à vie égale, et malgré que l'hôtel y trouve son profit. Et si quatre cents familles, c'est le chiffre que fixait Fourier, s'associaient coopérativement pour se loger et se nourrir en commun, économisant ainsi le profit du maître d'hôtel, l'économie réalisée pourrait devenir énorme.

« On est ébahi quand on évalue le bénéfice colossal qui résulterait de ces grandes associations. A ne parler que du combustible, devenu si rare et si précieux, n'est-il pas certain que dans les emplois de cuisine et de chauff-

fage, l'Association épargnerait les sept huitièmes du bois que consomme le système actuel, le mode incohérent et morcelé qui règne dans nos ménages ? ».

Le fait est incontestable, en effet. Il est clair qu'il en coûterait infiniment moins de faire la cuisine pour mille personnes mangeant ensemble que pour mille mangeant séparément. Il faut, comme le dit très bien Fourier, beaucoup moins de bois pour faire bouillir une immense marmite que pour en faire bouillir mille petites. Il en coûte moins de faire construire une maison assez grande pour loger cent familles que de construire cent petites maisons, chacune pour une famille, et ainsi de tout le reste.

La vie par ménage isolé, telle qu'elle a été pratiquée dans tous les temps et dans tous les pays, constitue donc, d'après Fourier, un effroyable gaspillage et peut être rangée parmi les principales causes de la misère dans les sociétés humaines. Or, de même que l'Association de consommation est le remède indiqué contre le premier mal, contre l'intermédiaire, l'*Association domestique*, comme il l'appelle, est le remède indiqué pour le second mal, le ménage.

Sommes-nous appelés à voir cette seconde prophétie se réaliser comme la première ?

Je le crois. Oui, je crois que les exigences croissantes de la vie quotidienne forceront les gens, dans un avenir plus ou moins éloigné, peut-être plus ou moins rapproché, à se réunir, à se grouper dans des espèces d'hôtels, cités, caravansérails ou phalanstères, comme vous voudrez les appeler, où ils logeront sous le même toit, mangeront plus ou moins à la même table et auront une foule de services communs, tels que grandes salles de fête ou de

réunion : il y en a déjà dans certaines maisons neuves de Paris.

Les classes ouvrières en arriveront là par les causes suivantes : d'abord par suite du renchérissement croissant des loyers, et aussi par suite de ce fait que les femmes étant appelées à travailler de plus en plus à l'atelier, au magasin, au bureau, ou dans une profession quelconque, pourront de moins en moins s'occuper de leur intérieur. Il faudra donc bien trouver le moyen d'installer une cuisine en commun pour préparer les repas des ménages, puisqu'ils ne pourront l'appréter eux-mêmes, et une « pouponnière » pour garder les enfants en l'absence des mamans.

Vous savez qu'il y a déjà un commencement de réalisation en France dans un établissement célèbre, dans le *Familistère* de Guise fondé précisément par un disciple de Fourier, M. Godin. Là, 1.800 ouvriers environ vivent réunis dans des conditions d'économie, au point de vue du logement et des services domestiques, qu'aucune autre combinaison ne pourrait leur procurer. Ils trouvent là non seulement le logement, mais une crèche ou plutôt une nourricerie pour la garde des enfants, et aussi un théâtre, bibliothèques, salles de jeu, etc. Il y a des magasins qui fournissent chaque associé de tout le nécessaire. Il est vrai qu'il n'y a pas de table d'hôte : chacun fait son ménage chez soi. A ce point de vue, l'économie sur les frais de cuisine n'est pas réalisée. Mais rien n'empêcherait d'y installer un restaurant. M. Godin l'a déjà essayé et n'y a renoncé que par des causes tout à fait accidentelles.

« Ce système-là peut être bon pour les ouvriers, pensent peut-être les bourgeois qui m'écoutent, mais non pas

pour nous ». Eh bien ! je crois, au contraire, que les classes riches en arriveront à un genre de vie analogue, non pas peut-être par raison d'économie, mais par une autre raison toute différente : par l'impossibilité de trouver des domestiques. Déjà aujourd'hui, il est très difficile dans les familles bourgeoises de trouver des personnes qui soient disposées à entrer en service, et le plus souvent on est réduit à faire venir des bonnes de Suisse ou d'Allemagne. Plus on ira et plus la répugnance des hommes ou même des femmes à entrer dans la domesticité s'accroîtra. A vrai dire, je ne saurais m'en étonner : la domesticité est une institution qui a eu ses beaux jours mais qui devient de jour en jour plus incompatible avec notre état social et tend aujourd'hui à dépraver à la fois le maître et le serviteur. Et bien ! quand le jour sera venu où l'on ne trouvera plus, à quelque prix qu'on les paie, ni cuisinières, ni femmes de chambre, ni cochers, que feront les bourgeois ?

Sans doute, les inventions mécaniques permettront de remplacer de plus en plus les services des domestiques par la domestication de forces naturelles beaucoup plus complaisantes et beaucoup plus fidèles. Vous entrez chez vous le soir, vous presserez un bouton : voilà votre escalier, ou votre vestibule, ou votre chambre, qui s'éclaireront à votre choix. Vous tournerez un, deux, trois robinets, vous aurez de l'eau chaude, ou froide, ou tiède à votre gré. Vous aurez une machine qui cirera vos souliers et une autre qui lavera la vaisselle. Vous parlerez au téléphone qui sera dans votre chambre et vous demanderez à votre épicière ou à votre boucher de vous apporter tel ou tel objet. Dans ces conditions, le service pourra se trouver réduit à bien peu de chose.

Mais, cependant, il sera toujours difficile d'inventer une machine pour faire la cuisine, ou même pour faire son lit. Dès lors, si l'on ne trouve plus de domestiques pour ces différents services, il ne restera plus aux bourgeois qu'une ressource : ce sera d'aller à l'hôtel (1).

Je suis sûr que cette idée fait hausser les épaules à bon nombre de mes auditeurs. Pourtant, elle commence déjà à se réaliser dans certains pays et notamment aux États-Unis. Aux États-Unis, les mœurs démocratiques et égalitaires sont si développées qu'un Américain ne consentira jamais à en servir un autre. Heureusement qu'il y a les nègres dans le Sud et les Chinois dans l'Ouest qui n'ont pas les mêmes répugnances et remplissent encore ces fonctions ; mais dans le Nord, où il n'y a guère ni nègres ni Chinois, la difficulté que je vous signalais tout à l'heure se présente dans toute sa force, et beaucoup de jeunes ménages n'ont trouvé d'autre moyen d'en sortir que celui de s'installer à l'hôtel pour la vie ou du moins pour de longues années. Et à Paris et Londres beaucoup de célibataires passent leur vie au cercle où au club où ils trouvent, grâce à l'association, un luxe d'installation et d'alimentation qu'ils ne pourraient se procurer chez eux. Ces *clubmen* sont déjà des phalanstériens, et voilà comment nous finirons par l'être tous.

(1) Le problème de la *domesticité* qui tend à modifier si profondément les conditions de la vie bourgeoise et de la vie de famille est un de ceux dont Fourier a compris, longtemps à l'avance, la gravité. Sans doute, la vie du club ou d'hôtel ne supprime pas la domesticité, puisqu'il faut là aussi un nombreux personnel de service. Mais, pourtant, elle en diminue le nombre et surtout elle le transforme en l'industrialisant. Le garçon d'hôtel n'est plus *attaché à une personne* : il est au service *du public*, comme un fonctionnaire quelconque. C'est tout différent.

Cette perspective ne vous sourit pas beaucoup? Si, en effet la vie d'hôtel est amusante en passant, elle devient fort ennuyeuse à la longue. Chaque homme, pauvre ou riche, aime bien à avoir son « chez soi », son petit coin où il puisse venir se reposer de ses travaux ou même de ses plaisirs, où il puisse se soustraire précisément à ce coudolement et à cette promiscuité de la foule des étrangers et des indifférents. Il est vrai que telle n'était pas l'opinion de Fourier, et voici comment il s'exprime à cet égard :

« Un père de famille dira en lisant mon système :
 « Mon plaisir est de dîner avec ma femme et mes enfants
 « et quoi qu'il arrive, je conserverai cette habitude qui
 « me plaît. — C'est fort mal jugé ; elle lui plaît aujour-
 « d'hui, mais quand il aura vu deux jours les coutumes
 « d'Harmonie, il renverra au bercail sa femme et ses
 « enfants qui, de leur côté, ne demanderont pas mieux
 « que de s'affranchir du morne dîner de famille ».

Il n'y a qu'une excuse aux lignes que je viens de lire ; c'est que celui qui les a écrites était un vieux garçon qui, en parlant du morne dîner de famille, parlait de ce qu'il ne connaissait pas. Je plaindrais, en vérité, le père de famille qui trouverait plus agréable de s'asseoir chaque jour à la file le long d'une table d'hôte, cette table fût-elle à dix ou douze services, que de s'asseoir en compagnie de sa femme et de ses enfants autour de la table de famille, n'y eût-il sur cette table que la soupe et du pain bis ! Et si cette société nouvelle, si ces coutumes d'Harmonie, comme les appelle Fourier, doivent avoir pour conséquence la suppression du foyer domestique et de tout ce que ce mot embrasse en fait de bonheur intime et de dignité morale, j'estime que ce

confort qu'on nous promet sera vraiment payé bien cher !

Mais, après tout, qu'importe nos regrets ! Ils ne changeront pas le cours des choses, et l'avenir sera ce qu'il doit être, non point ce que nous voudrions qu'il fût ! Nous constatons tous les jours que la vie de famille, si fortement constituée du temps de nos aïeux, s'est déjà de nos jours singulièrement affaiblie. Il est possible, il est même probable que cette évolution ne fera que s'accroître et que la vie de famille ira s'affaiblissant et se dispersant de plus en plus dans la grande vie sociale et publique, que le pot-au-feu du ménage sera remplacé de plus en plus par la grande marmite économique et la claire flamme qui a brûlé si longtemps au foyer domestique sera éteinte au profit du morne fourneau collectif. Qu'y faire ? Les sociétés humaines et les mœurs se transforment sans cesse et le bonheur n'y gagne pas toujours : dans la nature chaque printemps fait refleurir toujours les mêmes roses, mais, dans l'histoire de l'humanité, il est bien des fleurs qui, après avoir enchanté les générations passées, se fanent déjà et que jamais plus on ne verra refleurir !

Cependant, pour ne pas vous laisser sous cette impression mélancolique, je me hâte de vous dire que peut-être nous pourrions réaliser les économies que rêvait Fourier sans en être réduits à nous entasser tout de suite dans un phalanstère.

Quelles étaient, en effet, les économies que Fourier avait surtout en vue ? — Celle de la cuisine d'abord. Eh bien ! on peut très bien avoir des fourneaux qui prépareraient le déjeuner et le dîner pour tout le monde, laissant à chacun la faculté de manger sa portion sur place ou de l'emporter chez soi. Un philanthrope anglais, le

capitaine Wolff, a fondé récemment à Londres, à Birmingham, à Liverpool, dimmenses cuisines publiques avec des fourneaux qui coûtent 20.000 francs chacun et fournissent chaque jour un menu excellent à raison de 0 fr. 40 le repas, pain non compris. A ce prix, les capitalistes qui ont fondé l'entreprise réalisent encore de très jolis bénéfices, 16 à 17 p. 0/0. Si donc ces cuisines étaient sous la forme coopérative, elles pourraient réaliser les mêmes bénéfices, ou, si elles le préféraient, réduire encore le prix des portions déjà si bas. Je ne doute pas que ce ne soit là un perfectionnement auquel arriveront un jour toutes les sociétés de consommation. Les coopérateurs en arriveront bien à comprendre qu'au lieu d'acheter des côtelettes, des œufs, des pommes de terre, pour les apprêter plus ou moins mal chez eux, il leur serait plus avantageux d'acheter la côtelette toute grillée, les pommes de terre toutes frites, les œufs sous forme d'omelette; ce serait plus commode, meilleur et bien moins cher. On en viendra là, surtout pour la famille ouvrière où la femme va à la fabrique et n'a pas le temps de faire la cuisine (1).

Quelle autre économie voulait encore réaliser Fourier par son phalanstère? — Celle de la garde des enfants. Eh bien! ici encore on peut réaliser ce desideratum sans bâtir un phalanstère. Il existe dans nombre de villes des établissements qu'on appelle crèches, salles d'asile, etc., dans lesquels, tout comme dans le *pouponnat* et le *bam-*

(1) C'est déjà fait. La société coopérative *l'Égalitaire*, dans le faubourg de Beilleville à Paris, a installé une cuisine qui sert des portions toutes préparées pour ceux qui veulent les consommer sur place ou les emporter chez eux.

binat de Fourier, on garde les enfants pendant que les mères travaillent. Ces institutions ont, il est vrai, un caractère philanthropique, mais elles pourraient entrer aussi dans le cadre des associations coopératives.

Vous voyez donc que la seconde prophétie de Fourier tend déjà à être réalisée partiellement par des institutions séparées, qui toutes rentrent plus ou moins dans la sphère des associations coopératives, mais qui ne supposent pas nécessairement la vie en commun et qui, si elles doivent nous conduire un jour au phalanstère, ne nous y acheminent du moins que pas à pas et nous laisseront le temps de nous y préparer.

§ 3. — *L'abolition du salariat.* — La phalange, dans le système de Fourier, ne devait pas être simplement une association de consommation pour vivre à meilleur compte : elle devrait être aussi et surtout une association pour la production en commun, soit de denrées et articles qui devaient être consommés par les associés, soit de marchandises pour la vente aux autres phalanges.

Et cette association pour la production devait avoir pour conséquence *l'abolition du salariat*. Comment devait-elle produire un si grand changement ?

L'industrie moderne ne connaît que deux modes de production :

Dans la petite industrie ou dans la petite culture, le travailleur produit isolément et pour son propre compte : il vend directement au public le produit de son travail. Ce sont des producteurs autonomes. Tel est le cas du paysan qui cultive son coin de terre ou du petit cordonnier qui travaille dans sa boutique.

Dans la grande industrie ou la grande culture les travailleurs, réunis au nombre de quelques centaines, parfois même de quelques milliers, travaillent pour le compte d'un patron, — simple particulier ou grande Compagnie, il n'importe. Ce sont des salariés.

Or, chacun de ces deux modes de production présente de graves inconvénients.

Le premier, la production individuelle, se prête mal aux exigences de l'industrie moderne, qui, tant à cause des machines que de la division du travail, exige le concours d'un nombre croissant de bras.

Le second, la production par les travailleurs salariés, est pire. Je ne dirai point, empruntant le langage du jour, que ces grands ateliers sont des bagnes dans lesquels les travailleurs sont exploités par les capitalistes et que le salariat n'est qu'une aggravation de l'esclavage et du servage, — je dirai seulement que dans ce système le travailleur ne donnera jamais tout ce qu'il peut donner en fait d'énergie et de capacité productive, parce que l'expérience comme le bon sens démontrent que l'homme n'apporte jamais autant de soin et autant de cœur à l'ouvrage qu'il fait pour le compte d'un autre qu'à celui qu'il fait pour son propre compte.

Voilà le premier vice du salariat. Et il est facile de voir encore que ce système doit créer un conflit d'intérêts inévitable entre le patron ou capitaliste, comme on voudra l'appeler, et les ouvriers salariés. L'intérêt du patron ou de la Compagnie, en effet, c'est d'obtenir le maximum de travail en échange du minimum de salaire, tandis que l'intérêt du salarié c'est évidemment d'obtenir le maximum de salaire, en échange, du minimum de travail : — voilà le second vice du salariat.

Heureusement, il est un troisième mode de production possible, bien qu'on n'en use guère. Supposez que dix, cent ouvriers d'un même corps de métier, par exemple des imprimeurs ou des tonneliers, constituent une association. Supposez qu'ils inspirent assez de confiance pour se procurer par l'emprunt les capitaux nécessaires ou qu'ils aient assez d'énergie et de prévoyance pour constituer petit à petit ce capital par leurs propres économies. Supposez qu'ils aient assez d'intelligence de leurs véritables intérêts pour confier la direction au plus capable d'entre eux et assez d'abnégation pour lui assurer un salaire proportionnel à l'importance des services qu'il doit rendre. Vous voyez que je suppose là un ensemble de conditions qui ne sont pas si faciles à remplir, mais qui enfin ne sont pas impossibles. Eh bien ! nous aurons là ce qu'on appelle une *société coopérative de production* et par cette association le salariat se trouvera aboli. Chacun de ses ouvriers travaillant pour le compte d'une association dont il fait lui-même partie, se trouve travailler en réalité pour son propre compte ; et les produits de l'industrie, qu'il s'agisse d'imprimés ou de tonneaux, étant vendus par l'association, il se trouve que chaque travailleur devient propriétaire, ou du moins copropriétaire, des produits de son travail. Il recueille donc dans ce système, suivant la revendication tant de fois formulée : l'intégralité du produit de son travail. Dès lors, il y a lieu de penser que le travailleur pourra porter au maximum toutes ses énergies productrices, et que, d'autre part, cet éternel combat entre le patron et les salariés cessera faute de combattants, puisqu'il n'y aura plus ni patron, ni salariés, mais simplement des associés ayant les mêmes droits et les mêmes intérêts.

Or, c'est là justement le mode de production que Fourier préconisait et qu'il s'efforçait de réaliser :

« L'esprit de propriété est le plus fort levier qu'on connaisse pour électriser les civilisés : on peut sans exagération estimer au double produit le travail du propriétaire, comparé au travail servile ou salarié. On en voit chaque jour les preuves de fait : des ouvriers, d'une lenteur et d'une maladresse choquantes lorsqu'ils étaient à gages, deviennent des phénomènes de diligence dès qu'ils opèrent pour leur propre compte.

« On devrait donc, pour premier problème d'économie politique, s'étudier à transformer tous les salariés en propriétaires co-intéressés ».

Et pour opérer cette transformation des salariés en copropriétaires Fourier se servait de la *phalange*.

La phalange, considérée comme association de production, était tout simplement une société par actions. La seule différence avec les sociétés par actions, telles que nous les voyons fonctionner aujourd'hui, c'est que, dans ces sociétés, tout le capital et le matériel de la production appartiennent à des actionnaires qui ne coopèrent pas à la production par le travail personnel et restent même le plus souvent étrangers à l'entreprise, tandis que dans la phalange tout le capital social doit appartenir aux producteurs eux-mêmes. Sans doute, au début, il faudra bien que la phalange se procure le capital qui lui est indispensable pour l'achat de terrains, constructions, etc., par voie d'emprunt, c'est-à-dire en émettant des actions ou obligations qui devront être souscrites par des capitalistes ; mais Fourier espère, à l'aide de diverses combinaisons plus ou moins ingénieuses, dans le détail desquelles je ne puis entrer, que

les coopérateurs ne tarderont pas à rembourser ce capital et à se substituer, comme actionnaires, aux actionnaires du dehors.

« Ce jour-là, le pauvre, en Harmonie, ne possédât-il qu'une parcelle d'action, sera propriétaire du canton entier *en participation*. Il pourra dire : nos terres, notre palais, nos châteaux, nos forêts, nos fabriques, nos usines. Tout sera sa propriété et il sera intéressé à tout l'ensemble du mobilier et du territoire ».

Il ne faudrait pas croire, cependant, que, dans la pensée de Fourier, ces associations coopératives ne dussent être composées que d'ouvriers, et que les riches capitalistes dûssent en être éliminés. Il estimait, au contraire — combien différent en cela des théories modernes de la lutte des classes ! — que ces associations ne pourraient donner leurs meilleurs résultats qu'à la condition de n'être ni exclusivement ouvrières, ni exclusivement bourgeoises, mais de réunir les membres de diverses classes sociales.

« Il est bien important qu'une phalange soit composée de gens très inégaux en fortune comme en autres facultés. La phalange où les inégalités seront le mieux graduées, atteindra le mieux la perfection d'Harmonie ».

Voici donc une nouvelle prophétie et qui trouvera plus de sympathies que la précédente. Est-elle aussi en voie de se réaliser ?

Je vous ai fait entrevoir tout à l'heure à combien de conditions délicates était subordonnée la réussite des associations coopératives de production. Cependant, la possibilité de leur existence se trouve démontrée par le fait qu'un certain nombre de ces associations existe déjà, soit en France, soit ailleurs, et la plus célèbre est le

Familistère de Guise, dont nous avons déjà parlé.

Elles sont, il est vrai, beaucoup plus difficiles à constituer que les sociétés coopératives de consommation, mais l'expérience a prouvé que le meilleur moyen d'y arriver, c'était justement de commencer par des sociétés de consommation comme les vôtres. Le jour où vous serez solidement constitués et où vous aurez réuni un certain capital, vous vous direz peut-être qu'au lieu d'acheter votre farine chez le meunier, il serait encore plus économique d'avoir un moulin pour moudre le blé ; qu'au lieu d'acheter votre linge, vos étoffes, vos chaussures, il serait peut-être plus avantageux d'avoir des ateliers et des manufactures pour les fabriquer vous-mêmes. C'est de cette façon qu'a procédé la fameuse Société des Équitables Pionniers de Rochdale, la première en date des sociétés de consommation : au magasin d'épicerie qui a été son berceau, elle a ajouté successivement meuneries, filatures, diverses manufactures, et est devenue ainsi une grande société coopérative de production. Aux autres à suivre l'exemple de leur sœur aînée.

Et, d'ailleurs, tel était le plan de Fourier puisque le phalanstère devait être d'abord et avant tout une association « domestique », ce qui veut dire de ménage, de consommation.

§ 4. — *Le travail attrayant*. — En remplaçant le salariat par l'association, Fourier se flatte de rendre le travail plus attrayant, en quoi il voyait juste, mais une fois que cet homme avait logé une idée dans sa tête, il ne s'arrêtait pas à mi-chemin et la suivait jusqu'aux extrêmes confins de la folie. Il assurait donc que, grâce aux vertus merveilleuses de la coopération,

le travail dans l'avenir ne serait plus qu'un jeu, un plaisir sans mélange de peine, une vraie fête renouvelée chaque jour et dont personne ne voudrait voir la fin. Cette idée du *travail attrayant* est certainement une des plus singulières du système de Fourier et celle qui y tient la plus grande place.

Pour réaliser cette idée, il avait imaginé la combinaison suivante :

Le phalanstère ne devait pas se composer d'une grande association unique, mais d'une multitude de petites associations qu'il appelait des *séries* et dont chacune se consacrerait à une branche distincte de la production. Chaque travailleur, dans sa pensée, devait être membre de 20 ou 30 de ces petites associations, de ces séries, et il devait passer alternativement de l'une à l'autre de façon à se livrer, dans la même journée, à 8 ou 10 occupations différentes. Fourier voyait dans cette variété de travaux une condition indispensable du travail attrayant. C'était d'après lui, la satisfaction nécessaire réclamée par ce besoin de changement inné chez l'homme qu'il appelait pittoresquement la *papillonne*.

Et il pensait que grâce à ce papillonnage perpétuel jamais on n'aurait le temps de se fatiguer ni de s'ennuyer.

Voici textuellement l'emploi tracé par Fourier de la journée d'un habitant du phalanstère :

Journée de Lucas au mois de juin.

- | | |
|---------------|---------------------------|
| 3 heures 1/2. | Lever, habiller. |
| 4 — | Travail : groupe écuries. |
| 5 — | id. groupe jardiniers |
| 7 — | Déjeuner. |

7 heures	1/2.	Travail : groupe faucheurs.
9	— 1/2.	id. culture de légumes sous tente.
11	—	Travail : série des étables.
1	—	Dîner.
2	—	Travail : série des sylvains (autre-ment dit, bûcherons).
4	—	id. groupe manufacture.
6	—	id. série arrosage.
8	—	Séance à la Bourse.
8	— 1/2.	Souper.
9	—	Fréquentation amusante.
10	—	Coucher.

Il s'étend, d'ailleurs, en maints endroits, sur ce caractère particulier que prendra le travail dans ce monde nouveau qu'il rêve. Il veut que le travail y devienne attrayant pour tous, « car, dit-il, dans le phalanstère, tout le monde doit être heureux, même les bêtes ».

Même les bêtes ! voilà qui est touchant. Et même les riches ! faut-il ajouter, car Fourier se préoccupe aussi du bien-être des riches, préoccupation encore plus remarquable que la précédente chez un socialiste. « L'erreur où sont tombés nos philosophes civilisés, c'est de croire qu'il faut travailler au bonheur des pauvres sans rien faire pour les riches. On est bien loin des voies de la nature quand on ne travaille pas pour tous (1) ».

Il nous fait donc des tableaux vraiment charmants de l'existence qu'on mènera dans le monde d'Harmonie. Il nous dépeint jeunes gens et jeunes filles, enfants et vieil-

(1) Manuscrits de Fourier, publiés en 1852, p. 24.

lards, riches et pauvres, se groupant librement suivant leurs sympathies, s'adonnant au genre de travail qui les séduit le plus et le quittant pour y revenir, entrecoupant leurs occupations par des conversations, des rires, des jeux, des goûters, faisant claquer au vent les bannières et les insignes de chaque groupe, se provoquant par de pacifiques défis à qui exécutera tel ou tel ouvrage....

Ici je renonce à suivre Fourier. C'est un grand enfant qui parle, le même qui déjà vieux aimait encore à suivre le régiment qui passe musique en tête.

Certes ! le travail à plusieurs est plus entraînant que le travail solitaire(1), exactement comme le jeu d'ailleurs, car il n'y a aucun jeu qui ne suppose une *coopération à plusieurs*, sauf le jeu du « solitaire » ou les « patiences » mais qui sont plutôt mélancoliques ! Néanmoins, un atelier où l'on bavarde et où l'on rit est un atelier où l'on ne fera jamais grand'chose. Certes ! on peut dire aussi que dans des conditions normales, le travail devrait être, non un jeu, mais une joie, ce qui est mieux : la joie physique de l'activité employée et la joie morale du devoir social accompli. Mais pour que l'homme puisse goûter pleinement ces joies, il y faudra un long entraînement. Ce ne sera point assez de quelques fanfares. Il faudra toujours une lutte sur la nature paresseuse, une victoire

(1) On pourra trouver une confirmation historique de ces idées de Fourier sur l'efficacité du travail en commun et même ses analogies avec le jeu, dans le beau livre de M. Karl Bücher, *Arbeit und Rythmus* (le rythme dans le travail, — et un commencement de réalisation dans les magnifiques fabriques des États-Unis et d'Angleterre célèbres sous ce nom — qui l'eût rejoui — de Cités-Jardins, et où toutes les ressources de l'hygiène, du confort et même de l'esthétique sont employées en vue de rendre le travail plus attrayant pour l'ouvrier et plus productif pour le patron.

sur soi-même, qui coûtera et dont la seule perspective suffira pour faire reculer les lâches.

Et cela est vrai, non pas seulement du travail manuel mais aussi de ce travail intellectuel que vous considérez peut-être, ouvriers qui m'écoutez, comme un métier de fainéant à côté du vôtre. Oui, sans doute, il est pénible et dur le travail du mineur qui, au fond d'un trou noir, extrait le charbon qui fait marcher l'industrie, mais il n'est pas moins pénible le travail de l'homme qui creuse son cerveau pour en extraire les idées qui font marcher le monde ou les fantaisies qui l'amuse et qui, le soir, assis dans un bon fauteuil, fabrique des vers, compose un opéra ou regarde les étoiles. Ils connaissent ceux-là aussi ces lassitudes, ces sueurs mortelles, ces angoisses du travail créateur, qui semblent les conditions fatales imposées par la nature à tout enfantement, qu'il s'agisse de mettre au monde des hommes, des produits ou des idées!

Et le pourrions-nous, du reste, que nous ne voudrions pas enlever au travail ce caractère sacré qui fait la dignité de l'homme et la noblesse du travailleur; et si jamais d'autres viennent, après Fourier, vous promettre une organisation quelconque dans laquelle le travail sera transformé en plaisir, gardez-vous de les croire, car un travail sans peine sera toujours un travail sans honneur, — et j'ajoute, sans résultat! On n'arrivera jamais à la Terre promise par des chemins semés de roses. Ce n'est pas le papillon de Fourier que vous avez pris pour emblème, ouvriers de la société *l'Abeille*, parce que vous savez bien qu'en voltigeant de fleur en fleur ce volage ne fait point de miel, mais c'est l'abeille que vous avez choisie, parce que, s'il faut en croire ceux qui ont vécu

dans son intimité, de l'aube jusqu'au soir, elle ne perd pas un instant et ne s'amuse pas.

Et cependant, comme il n'est guère d'idée de Fourier qui ne renferme un grain de sel, je crois qu'il y a dans ces visions une part de vérité pratique et réalisable.

Je crois, par exemple, qu'il est anormal que l'homme soit condamné toute sa vie à faire la même besogne et à tourner en rond comme les mules qui font tourner vos norias. Je crois qu'il serait bon d'avoir, comme l'on dit, plusieurs cordes à son arc, parce qu'en cas de crise ou de chômage un homme pourrait toujours se retourner. Quand une industrie ne marche pas, il peut arriver qu'une autre soit plus prospère. Croyez-vous que les mineurs ne seraient pas plus heureux, si au lieu de passer toute leur vie au fond de leur puits, ils pouvaient avoir quelque autre occupation, par exemple le jardinage, qui leur permît de passer au grand air et au soleil au moins un jour sur deux et qui leur permît aussi, autre avantage ! quand les charbons sont en baisse, comme en ce temps-ci, de produire des roses qui précisément sont en hausse ?

Malheureusement cela est impossible dans l'organisation actuelle, soit que l'ouvrier travaille pour son propre compte, soit qu'il travaille pour le compte d'un patron. Si un ouvrier venait dire à un patron, dans une usine métallurgique par exemple : « Je viendrai travailler chez vous seulement les lundis, mercredis, vendredis : les autres jours de la semaine je veux aller travailler chez un pépiniériste », le patron l'enverrait papillonner à tous les diables ! On comprend bien, en effet, qu'il ne lui soit pas possible de faire marcher son atelier avec des ouvriers qui ne viendraient pas régulièrement.

Mais cette variété et cette alternance des travaux pa-

raîtra moins chimérique si on regarde l'avenir par les yeux du prophète Fourier, si l'on voit le monde rempli de milliers d'associations de toute nature, celles-ci pour le travail, celles-là pour le plaisir ; les unes agricoles, les autres industrielles ; les unes pour réaliser les bénéfices de la production en commun, les autres pour réaliser les économies de la consommation en commun ; les unes pour bâtir des logements, les autres pour faire la cuisine et préparer les aliments ; les unes pour s'occuper des enfants, les autres des vieillards ; les unes pour assurer contre les accidents et les maladies, les autres contre le chômage.

Alors on verra chaque individu faisant partie non pas d'une seule, mais de dix, de vingt, de cinquante associations différentes : de celle-ci pour vendre son beurre ou son lait, de celle-là pour fabriquer des tapis, de cette troisième pour se loger, de cette quatrième pour se nourrir, de cette cinquième pour soigner ses enfants, de cette sixième pour s'assurer une retraite, de cette septième pour lire son journal, de cette huitième pour entendre de la musique, de cette dernière, peut-être pour faire leur autopsie mutuellement après leur mort !

Ceux-là seulement ne feront partie d'aucune association qu'aucune d'entre elles n'aura voulu admettre dans son sein, parce qu'ils en seront indignes ou parce qu'ils seront inassimilables. Ainsi la coopération assurera une sélection plus efficace que celle que la concurrence nous donne aujourd'hui. L'industrie a souvent recours au procédé de la cristallisation pour épurer un corps et le dégager de tout élément étranger. On sait, en effet, que ces petites associations qui s'appellent des cristaux ne se forment qu'entre molécules homogènes, avec les éléments

purs de la masse. De même en sera-t-il des associations coopératives ! Elles dégageront de la masse amorphe les vrais éléments sociaux.

On verra chacune de ces associations, non plus professionnelles, locales ou exclusivement ouvrières, comme celles qui existent aujourd'hui, mais réunissant des hommes de toute condition, de tout pays, de toute langue : on verra le producteur et le consommateur, le capitaliste et le salarié, l'ouvrier et le bourgeois, le Chinois et le Français, le nègre et le blanc, réunis par les mille liens d'intérêts quotidiens dont ils ne pourront plus se dégager, et par là la paix sociale, peut-être même la paix internationale, garantie dans la mesure où elle peut l'être en ce monde.

§ 5. — *La paix sociale.* — La paix sociale ! Si l'association parvenait à l'assurer par là se trouverait réalisée encore la dernière et plus belle des prophéties de Fourier, celle à laquelle il croyait avec la foi la plus vive, celle à laquelle il pensait certainement lorsque dans une heure de recueillement solennel, il écrivait : « Aujourd'hui, jour du Vendredi-Saint, j'ai trouvé le secret de l'Association universelle », celle à laquelle il revient sans cesse, à ce point qu'il avait déjà baptisé sa société nouvelle du nom d'Harmonie.

Comment cela ? C'est que la propriété de toutes choses, terre, mines, maisons, usines, navires, machines, capitaux, tout le matériel de la production appartenant à ces milliers d'associations et à ces millions d'associés, non pas sur pied d'égalité, mais de telle façon que chacun se trouvant à la fois travailleur, propriétaire et consommateur, chacun se trouvera ainsi réunir et

réconcilier en sa personne ces intérêts aujourd'hui antagonistes.

« Le secret de l'union des intérêts est dans l'association. Les trois classes, une fois associées et unies d'intérêt, oublieront les haines, d'autant mieux que les chances du travail attrayant feront disparaître les fatigues du peuple et le mépris du riche pour les inférieurs, dont ils partageront les fonctions devenues séduisantes. Là finira la jalousie du pauvre contre les oisifs qui récoltent sans avoir semé; il n'existera plus ni oisifs, ni pauvres, et les antipathies sociales cesseront avec les causes qui les produisent » (1).

Qu'elle paraît aujourd'hui, en face du socialisme contemporain qui proclame la loi de la lutte des classes, surannée et infantine à la fois, cette vision! Pourtant c'est surtout à cette dernière prophétie qu'il faut croire: l'amour aura le dernier mot. Il faut le croire parce que l'expérience nous apprend que si la haine est puissante pour détruire, elle est impuissante à créer; parce que l'histoire nous montre que si les luttes des classes et des peuples ont pu bouleverser le monde, pourtant les seules œuvres qui aient été durables sur terre, les seules transformations définitives — oui! toutes, sans même en excepter la Révolution française dans ce qu'elle a eu de durable et de vraiment fécond — ont été des œuvres d'amour. Il faut le croire parce que c'est la nature elle-même qui a voulu que l'association seule fût créatrice, non seulement dans le domaine de la vie mais dans celui des corps inorganiques, et que rien ne pût exister en ce monde, cellule ou molécule, qui n'ait été conçu dans un embrassement.

(1) *Association Domestique*, I, p. 133.

Et toi, homme bizarre dont nous venons d'étudier ce soir la doctrine et la vie, s'il t'a été donné d'entrevoir l'avenir de nos sociétés par un don de seconde vue quasi-surnaturel, si tu as été non un visionnaire, mais un « voyant », au sens profond que dans les légendes des campagnes on donnait à ce mot, c'est parce que ton cœur de vieux garçon était vraiment maternel pour tous, pour les hommes et les bêtes, pour les pauvres et les riches, pour les enfants et les fleurs. Pour les quelques folies que tu as pu dire il te sera beaucoup pardonné, comme à la pécheresse de l'Évangile, parce que tu as beaucoup aimé. Et quand sera venu le monde à venir, les savants d'alors seront tout étonnés de voir combien il ressemble à celui que tu avais rêvé !

LA COOPÉRATION

ET

LE PARTI OUVRIER EN FRANCE (1)

Les Congrès de Lyon. — § 1. Le programme socialiste-coopératiste. — § 2. La lutte du Coopératisme et du Collectivisme. — § 3. La critique de l'association coopérative. — § 4. Les Coopératives et les Syndicats.

Je devrais, pour me conformer à l'usage, commencer par vous dire combien je sens mon insuffisance à remplir la tâche que vous m'avez confiée. Permettez-moi cependant de vous épargner cet exorde banal et de vous dire, au contraire, avec quels sentiments de joie et de légitime orgueil, je me lève pour prendre la parole dans cette grande assemblée.

Je suis fier, d'abord pour mon propre compte, d'avoir

(1) Discours d'ouverture du 2^e Congrès des Sociétés coopératives de consommation de France, tenu à Lyon, au Théâtre des Variétés, le 19 septembre 1886. Ce discours a été publié dans le compte rendu officiel du Congrès (Imprimerie Kugelmann, 1886, Paris).

Ce Congrès de Lyon était le second congrès coopératif. Le premier, dû à l'initiative de M. de Boyve, avait été tenu à Paris l'année précédente, 1885.

été admis par vous, moi qui réunis en ma personne ce double caractère d'ordinaire peu sympathique à la classe ouvrière, de bourgeois — si l'on en juge par l'habit — et d'économiste — si l'on en juge par le titre — d'avoir été admis, dis-je, à combattre dans vos rangs, et je vous remercie du grand honneur que vous m'avez conféré en m'invitant à porter ici, ne fût-ce que pour une heure, votre drapeau.

Je suis fier aussi pour ce bataillon sacré des coopérateurs dont je partage, en ce moment surtout, les émotions et les espérances, en les voyant tous réunis ici, fidèles au rendez-vous qu'ils s'étaient fixé l'année dernière et donnant ainsi des preuves de cette persévérance sans laquelle on ne fait rien de grand. On prétend que nos enthousiasmes en France ressemblent à ces feux de paille qui jettent un vif éclat pour s'éteindre aussitôt : vous saurez prouver que nous pouvons aussi faire feu qui dure ; je m'en félicite avec vous.

Et quand je vois à mes côtés les délégués de l'Angleterre, de l'Italie et de la Suisse, et en particulier MM. Francesco Viganò et Vansittart Neale, ces deux octogénaires, vétérans de l'armée coopérative qui comptent dans leurs états de service tant de campagnes et tant de victoires et dont les noms appartiennent désormais à l'histoire de la coopération, je suis heureux de pouvoir leur offrir dans cette salle un spectacle qu'ils ne s'attendaient peut-être pas à trouver dans notre pays, celui d'un congrès ouvrier pacifique et pratique. Vous allez, Messieurs, assister à nos délibérations et je ne doute pas qu'une fois de retour dans votre pays, vous ne puissiez dire à vos compatriotes que vous avez vu ici les représentants de milliers d'ouvriers discuter leurs plus

chers intérêts sans déclamations, sans menaces, sans faire appel à la force, sans solliciter la protection de l'État, et sans rien attendre que de la liberté ! De cela aussi, je suis fier pour mon pays.

Permettez-moi d'ajouter encore que je suis heureux de voir ce congrès, qui doit organiser définitivement le parti coopératif, se réunir dans la ville de Lyon. J'y vois un gage de réussite. Cette grande cité ouvrière est une des cités dans le monde où l'on a le plus travaillé depuis longtemps, et j'ajouterai aussi — car souvent ici la plainte de la misère s'est mêlée à la grande voix du travail — c'est une de celles où l'on a le plus souffert. On vous fera sans doute visiter la Croix-Rousse, MM. les délégués étrangers : là, on pourra vous montrer telles maisons ouvrières dans lesquelles les métiers battent depuis plusieurs générations, dans lesquelles aussi d'une génération à l'autre se sont transmises les traditions d'une vie honnête et laborieuse et qui, si le travail ne dédaignait ces vanités, pourraient se vanter aussi de leurs quartiers de noblesse. Nulle autre population ne connaît donc mieux quelles sont les lois du travail quotidien et quelles en sont les peines et n'est mieux préparée à résoudre les questions sociales dans un esprit plus vraiment ouvrier.

C'est ici, du reste, que se sont constituées les premières associations de consommation (1). C'est ici encore

(1) La très intéressante brochure de M. Godart publiée en 1904, *Les origines de la coopération lyonnaise*, nous apprend qu'en 1835 un ancien tisseur créa, « suivant la théorie de Charles Fourier », dit lui-même ce précurseur, des épiceries coopératives qu'il intitula « premier établissement du commerce véridique ». Voir la très curieuse lettre qu'il adresse aux marchands de Lyon.

que les associations ouvrières de toute nature sont proportionnellement les plus nombreuses. C'est ici que, de préférence, se réunissent les congrès qui ont à s'occuper de questions sociales. Il me suffira de rappeler le congrès des sociétés de secours mutuels de 1883 et le congrès ouvrier de 1878, qui fut le second congrès national ouvrier et qui s'est tenu dans cette même salle où nous sommes.

La réunion de ce dernier congrès a marqué justement une date importante dans l'histoire du mouvement coopératif dans notre pays. Permettez-moi de m'y reporter et de vous faire rapidement l'histoire de ces huit dernières années; cette période de temps, quoique courte, a été remplie de grands événements et constitue, dans le développement de la coopération en France, une crise dont il faut connaître les causes.

La société de consommation dite *Les Travailleurs Unis*, créée en 1849, avait en 1851 sept épiceries, une boulangerie, deux boucheries, deux magasins de charbons, un entrepôt de vins, une pâtisserie, une fabrique de chocolat et un magasin de gros, avec une cinquantaine d'employés et ouvriers. La totalité des bonis était consacrée à des œuvres de solidarité. Il est vrai que, comme ils vendaient au prix de revient, ces bonis étaient peu considérables. En 1850, plusieurs autres sociétés de consommation se constituèrent, dont la principale fut celle des Castors. Mais tout cela fut dispersé par le coup d'État du 2 décembre 1851. On ignore généralement que ce coup d'État, dont les conséquences politiques pour la France ont été si terribles, a retardé d'un demi-siècle, et peut-être même irrémédiablement compromis, le mouvement coopératif en France.

Mais il y a cependant encore à ce jour à Lyon une douzaine de coopératives de consommation dont la date de naissance remonte à 1864-1866.

§ 1. — *Le programme socialiste-coopératiste.* —

Il y a dix ans, la foi dans la coopération était encore intacte : les ouvriers français y voyaient le salut. Le premier congrès ouvrier de Paris de 1876 n'avait pas indiqué d'autre solution de la question sociale, et le congrès de Lyon de 1878, dont je vous parlais tout à l'heure, reproduisait, en les accentuant, les mêmes déclarations :

« Considérant, déclarait-il dans sa séance du 8 février 1878, que le salariat n'est qu'un état transitoire entre le servage et un état innommé, les chambres syndicales devront mettre tout en œuvre pour l'établissement de sociétés générales de consommation, de crédit, de production, appuyées sur un contrôle sérieux dont l'absence est la cause des insuccès passés ».

En faisant cette déclaration solennelle, les ouvriers réunis à Lyon, au nombre desquels figuraient sans doute plusieurs de ceux qui m'écoutent, ne subissaient en aucune façon, comme on l'a prétendu insolemment, l'influence des bourgeois et ne trahissaient point leur parti. Bien au contraire ils ne faisaient qu'exprimer le sentiment qui avait toujours été dans le cœur des ouvriers français.

Que voulaient-ils, en effet, en fondant ces sociétés coopératives ? Améliorer leur ordinaire ? diminuer leurs dépenses ou grossir un peu leur salaire ? — Nullement. Le but qu'ils visaient était de bien plus haute portée et il est caractérisé très nettement par le considérant que je viens de vous lire : « Considérant que le salariat n'est qu'un état transitoire entre le servage et un état innommé... ». Voilà le but : transformer peu à peu le salariat pour arriver à un état dans lequel le travailleur,

au lieu de se borner comme aujourd'hui à mettre en œuvre pour le compte d'autrui les instruments de production, simple instrument lui-même, deviendrait propriétaire de ses instruments de production et acquerrait par là, en même temps que l'indépendance, le droit à la valeur des produits de son travail.

De même que nos paysans, c'est-à-dire les ouvriers des campagnes de France, caressent depuis mille ans ce rêve de devenir propriétaires de leur instrument de travail, qui pour eux s'appelle la terre, et ne reculent devant aucun sacrifice pour y arriver, de même aussi les ouvriers des villes ont toujours visé ce même but : acquérir la propriété de leurs instruments de travail qui, pour eux, s'appellent l'usine, la mine, la machine, l'atelier, et ce désir commun, qui tourmente ainsi les deux grandes classes de nos travailleurs, avait trouvé son expression dans cette formule célèbre, qui a été longtemps la devise du parti ouvrier français et qui avait été répétée en particulier à ce même congrès de Lyon : « La terre au paysan, l'outil à l'ouvrier ».

Être indépendant ! travailler chez soi et pour soi, être propriétaire et des instruments de son travail et des produits de ce travail, c'est là un idéal qu'on trouve aujourd'hui suranné, mais qui a toujours été comme inné dans le cœur de tout Français et qui constitue en quelque sorte un des éléments de notre tempérament national.

Et nulle part il n'est plus vivant qu'ici, parmi vos canuts, qui ne veulent pas de la vie de fabrique mais veulent travailler dans leur chambre, à leurs heures, à leur gré et sur leurs propres métiers !

Et je n'hésite pas à dire ici, me séparant en cela de la plupart des économistes — que j'envisage cette ambition

comme légitime, et j'ai la conviction profonde qu'elle doit, dans un avenir plus ou moins éloigné, se réaliser. Oui ! je crois, d'accord avec le congrès de Lyon, que le salariat ne peut être accepté comme un état définitif, mais seulement comme un état transitoire : il constitue certainement un progrès et un très grand progrès sur l'état antérieur, mais pourtant c'est un état relativement inférieur et qui sera condamné à son tour par cette même loi du progrès pour faire place à un état supérieur, l'association, celui que le considérant que je vous ai lu désigne prudemment sous le nom d'état « encore inconnu ».

Et savez-vous pourquoi je considère le salariat comme un état encore imparfait et destiné à disparaître tôt ou tard ? — Ce n'est point, comme vous le supposez peut-être, parce que je considère ce régime comme particulièrement injuste pour la classe ouvrière ; ce n'est point que je considère les patrons comme prélevant toujours la part du lion et les ouvriers comme spoliés, à ce qu'affirment les collectivistes, de plus de la moitié de ce qui devrait leur revenir. Même il ne m'est pas démontré que si les ouvriers touchaient ce qu'ils appellent l'intégralité du produit de leur travail, leur revenu en fût très considérablement accru. Je crois que la modicité des salaires tient beaucoup plus à l'insuffisance de la masse à partager qu'à la façon dont s'opère le partage.

Notre véritable grief contre le salariat n'est pas d'ordre économique, il est d'ordre moral : c'est que ce régime habitue ceux qu'on appelle les classes dirigeantes de la société à voir dans ceux qu'on appelle les classes salariées de simples instruments de production. Or, cela n'est pas bon. C'est une funeste éducation pour l'homme que celle qui l'habitue à voir dans la per-

sonne de son semblable un moyen de s'enrichir. L'homme ne doit pas être un instrument pour l'homme. Cela est mauvais pour celui qui sert d'instrument, et pire pour celui qui s'en sert !

Sans doute, on peut m'objecter que ce monde étant un échange perpétuel de services, chacun de nous, en un certain sens, *se sert* de ses semblables, mais cet échange de services doit supposer toujours, pour satisfaire à l'idée de justice, l'égalité, la réciprocité : or, le salariat ne remplit pas, tant s'en faut ! cette double condition. S'il est vrai de dire, en effet, que les ouvriers travaillent pour le compte des patrons, il serait très exagéré de dire que les patrons travaillent pour le compte de leurs ouvriers !

Voilà pourquoi je crois fermement qu'un jour viendra où la Société ne sera plus divisée en deux classes, celle qui travaille et celle qui fait travailler, où les hommes pourront produire dans des rapports qui ne seront plus des rapports de dépendance, mais bien des rapports de mutualité, tels que ceux qui caractérisent l'association.

On a dit que cette idée de l'association ne constituait pas une découverte. Non, sans doute ! de tout temps l'association a été le moyen auquel les hommes ont eu recours pour faire triompher leurs idées et réaliser leurs desseins. C'est par des associations, qui portaient le nom de *communes*, que nos pères, il y a cinq ou six siècles, pauvres comme vous, mais bien plus opprimés que vous ne l'avez jamais été, s'affranchirent du joug des seigneurs et des évêques et fondèrent ce Tiers-État qui est devenu la bourgeoisie. C'est par des associations, qui portaient le nom de congrégations religieuses, que l'Église catholique a conquis le monde païen et qu'à cette heure encore

elle fait sentir sa puissance jusqu'aux extrémités de la terre. C'est par l'association que les hommes ont fondé les premiers États et les premières villes, et c'est certainement par l'association aussi, avant qu'il y eût une histoire, que les premiers hommes ont pu se liguier contre les forces de la nature et les animaux féroces et sortir victorieux de cette effroyable lutte pour la vie qui aurait dû, semble-t-il, étouffer l'espèce humaine à son berceau. L'association est donc aussi ancienne que l'humanité elle-même; que dis-je aussi ancienne? Elle l'est bien plus encore! Longtemps avant qu'il y eût des hommes sur terre, les animaux eux-mêmes, non seulement ceux que vous connaissez comme les fourmis et les abeilles, mais bien d'autres encore, et plus particulièrement les plus petits, les plus faibles, les plus pauvres d'entre eux, avaient su demander à l'association un secours pour leur faiblesse, une arme pour lutter contre les forts et un moyen d'améliorer leur misérable vie. Si donc l'association n'est pas nouvelle, croyez bien qu'on n'inventera jamais rien de mieux!

D'ailleurs ce mot d'association comporte mille formes diverses. Le difficile est de trouver la bonne.

Les premiers coopérateurs de 1848 avaient employé la forme de la société de production; c'était prendre le tauureau par les cornes, mais ils ne furent pas les plus forts. Pour fonder une entreprise de production, il faut, en effet, un capital, et ce capital, les coopérateurs de cette époque ne connaissaient qu'un moyen de se le procurer, mais combien insuffisant! l'épargne individuelle prélevée à grand'peine sur le salaire quotidien.

En 1863-1866 ils essayèrent, mais sans beaucoup plus de succès, de se procurer ce capital par des banques popu-

lares, par le crédit au travail : mais ce merveilleux instrument qui est l'association coopérative de crédit était encore mal connu.

Vingt ans plus tard, les ouvriers réunis au Congrès de Lyon avaient déjà appris à connaître un autre moyen de constituer le capital nécessaire, moyen d'une efficacité et d'une simplicité vraiment merveilleuses, un mode nouveau d'épargne collective qu'ils recommandent, dans le considérant que je vous ai lu, sous le nom de société de consommation.

J'ai dit découverte merveilleuse, je ne retire pas le mot ; je ne sache pas, à vrai dire, qu'on ait inventé dans le domaine social rien de plus surprenant. Pourquoi admire-t-on les machines, sinon parce qu'elles ont pour résultat d'épargner à l'homme un travail trop pénible, de supprimer l'effort le plus douloureux ? Or, l'épargne n'est-elle pas, pour l'ouvrier qui vit au jour le jour, le travail le plus pénible, l'effort le plus douloureux, à ce point même que, le plus souvent, il est pour lui insurmontable et que c'est se moquer que de le lui recommander ? Si donc, on pouvait trouver un mécanisme qui supprimât cette peine et cet effort, un procédé qui fît sortir l'épargne de la bourse du pauvre sans qu'il en souffrît et même sans qu'il s'en doutât, ne serait-ce pas une admirable invention ?

Or, ce mécanisme est trouvé : c'est précisément l'association de consommation, qui achète au prix du gros, revend au prix du détail et porte les bénéfices réalisés au compte de l'associé proportionnellement à ses achats. L'associé qui a acheté pour 1.000 francs d'objets de consommation se trouve avoir épargné à son insu 100, 120, peut-être 150 francs et même au-delà. Voilà tout ! C'est bien

simple, mais encore fallait-il y penser. Marier ces deux éléments qui paraissent aussi ennemis que l'eau et le feu, à savoir l'épargne et la dépense; constater que la consommation, c'est-à-dire une jouissance, peut procurer les mêmes avantages qu'une privation, c'est-à-dire qu'une souffrance; — se dire que chaque fois que l'on verse une pièce d'un franc entre les mains du marchand, il y a quelque part une pièce de deux sous qui tombe dans une tirelire; — pouvoir, comme le disent les Anglais, se constituer un capital rien qu'en mangeant et à chaque pain que l'on vient d'achever, se dire qu'il en reste tout de même une tranche pour les enfants ou pour soi-même, quand on sera devenu vieux, — je trouve cela tout bonnement étourdissant. Qui donc a eu cette idée? On ne sait. Quoique les Pionniers de Rochdale en aient les premiers tiré parti, cependant on sait qu'elle avait été connue et même pratiquée avant eux. Comme la plupart des grandes inventions, celle-ci est sortie de la foule anonyme.

Nous pouvons donc définir la Société de consommation en disant que c'est une association d'ouvriers désireux de travailler en commun à leur propre émancipation et à celle de leurs frères, en s'efforçant de se constituer le capital nécessaire à cette fin par le procédé le moins onéreux et le plus expéditif.

La définition que je viens de donner ne convient, il est vrai, qu'aux associations ouvrières. Il est d'autres genres d'associations coopératives qui conviennent plus spécialement aux bourgeois ou aux propriétaires ruraux, dont le but est différent et dont la définition, par conséquent, devrait être modifiée. Celles-ci tendent plus spécialement à supprimer les intermédiaires et tous les rouages

effroyablement inutiles qui pèsent comme un poids mort sur le mécanisme de la production, et elles ne sont certes pas un facteur social négligeable puisqu'elles réussissent à procurer à un pays des économies qui se chiffrent déjà par centaines de millions. Mais ce n'est pas le lieu d'étudier ici cet aspect de la coopération.

En tout cas, la définition que nous venons de donner est bien celle qui exprime ce qu'étaient les aspirations du parti ouvrier français pendant près d'un demi-siècle, de 1830 jusqu'à ces dernières années — jusqu'en 1879 pour préciser, car nous allons voir que cette date a marqué une défaite dans le mouvement coopératif.

§ 2. — *La lutte du coopératisme et du collectivisme.*

— Car déjà, par d'autres doctrines, le parti ouvrier était sourdement travaillé; celles-ci portaient des noms qui n'étaient guère familiers à nos oreilles françaises, car elles venaient de loin. L'une s'appelait le collectivisme et elle avait pour père un Allemand, Karl Marx; l'autre s'appelait l'anarchisme, et elle avait pour père un Russe, Bakounine. La première surtout, venue d'au-delà du Rhin, était enseignée et propagée en France non pas par des ouvriers, mais par des jeunes gens, étudiants ou journalistes la plupart, parmi lesquels je citerai seulement Jules Guesde. Cet état-major commença à faire campagne dans les réunions publiques et dans quelques journaux, et la mena avec une fougue et une habileté remarquables. Déjà, à ce même congrès de Lyon de 1878, ils avaient fait une tentative pour faire adopter leur système. L'amendement qu'ils avaient présenté était ainsi conçu : « Le congrès invite toutes les associations ouvrières à étudier les moyens pour mettre

en application le principe de la propriété collective du sol et des instruments de travail », mais ce vœu fut repoussé à une immense majorité, à la suite d'un discours du citoyen Finance.

Un an et demi plus tard, en 1879, le troisième congrès ouvrier se réunissait à Marseille. Le milieu était changé. Naturellement, la plupart des membres de ce congrès devaient être et furent, en effet, des Marseillais. Sur 130 délégués il n'y avait cette fois qu'un petit nombre de vos concitoyens, les délégués de Lyon. Je me garderai bien de dire du mal des Marseillais ; je le suis presque moi-même, étant du Gard. Mais il faut bien avouer qu'en cette circonstance mémorable, ils ont démolé la coopération. Non pas pourtant sans une vive résistance. La plupart des orateurs inscrits parlèrent, comme à Lyon, en faveur de la coopération ; mais les commissions élues pour proposer les résolutions furent composées de membres en majorité favorables aux doctrines collectivistes. Celle chargée de présenter une résolution sur les sociétés coopératives la rédigea en ces termes dédaigneux : « Le Congrès déclare que ces sociétés ne peuvent aucunement être considérées comme des moyens assez puissants pour arriver à l'émancipation du prolétariat... que, néanmoins, elles doivent être acceptées au même titre que les autres genres d'association, dans le seul but d'arriver à la solution du problème social par l'agitation révolutionnaire la plus active ». Et cette résolution fut adoptée. La commission chargée de présenter une résolution sur la propriété assigna comme but au parti ouvrier : « la collectivité du sol, sous-sol, instruments de travail, matières premières destinés à tous et rendus inaliénables par la Société, à

qui ils doivent retourner... ». Et cette résolution fut adoptée par 73 voix contre 27.

Voilà dans quelles circonstances la doctrine collectiviste a battu la doctrine coopératiste.

Le but nouveau a donc complètement changé : ce n'est plus celui que nous connaissions et qui se trouve désigné dans la formule : « La terre au paysan, l'usine à l'ouvrier » ; c'est celui qu'exprime cette autre formule : « La terre et tous les instruments de travail à la Société, à la communauté ». Le public confond souvent ces deux formules : elles sont, en réalité, tout à fait opposées.

La première formule, c'est la propriété des instruments de production *conférée à tous ceux qui s'en servent* ; la seconde, c'est la propriété de ces mêmes instruments *enlevée à tous les individus* pour être attribuée à une abstraction qui s'appelle la collectivité.

Sans m'aventurer au fond de cette question de la propriété, qui est un abîme, je me bornerai à constater en fait que tous les instincts et toutes les énergies de notre peuple tendent vers l'acquisition de la propriété individuelle : à preuve quand il subsiste quelque part des propriétés collectives, par exemple les biens communaux dans nos campagnes, les habitants n'ont rien de plus pressé que d'en réclamer le partage (1). C'est là un sentiment qui paraît inné dans notre race, bien différente en cela de la race germanique et surtout de la race slave. Et quand

(1) Le mépris de toute propriété collective est un des traits les plus accusés (et d'ailleurs des plus fâcheux à bien des égards, je suis tout prêt à le reconnaître) du caractère français : livres des bibliothèques publiques pillés et déchirés, pelouses des parcs publics piétinées et salies, jusqu'aux porte-plumes des bureaux de Poste attachés par un bout de ficelle de peur qu'on ne les emporte !...

bien même ce sentiment ne serait, au dire des collectivistes, que pure routine, on ne le déracinerait pas aisément car aucun pays, malgré les apparences contraires, n'est plus attaché à sa routine que le nôtre. Il ne faut pas vouloir faire le bonheur des Français malgré eux.

Peut-être, plusieurs, dans cet auditoire, pensent-ils qu'un professeur d'économie politique comme moi est obligé de défendre la propriété : que, peut-être même, il est payé pour le faire. Eh bien ! je puis vous assurer que la propriété individuelle ne pèserait pas pour moi un fétu dans la balance s'il m'était démontré que son abolition est de nature à améliorer le sort de la majorité de mes concitoyens et à stimuler le progrès de l'espèce humaine. Seulement, on n'a jamais pu fournir cette démonstration, tandis que la démonstration contraire a été fournie cent fois par l'expérience du passé et notamment par ce fait que tandis qu'on a vu partout la propriété collective se transformer en propriété individuelle, on n'a pas encore vu, que je sache, un seul exemple de l'évolution inverse.

Voilà pour le but. Quant au moyen, nous le connaissons aussi. C'est l'expropriation, c'est-à-dire la prise de possession par la force, ou même par la loi, de tous les instruments de production, de tous les capitaux. Certes ! c'est un moyen beaucoup plus expéditif que la coopération : il est plus court de prendre le capital tout fait que de le faire.

Malheureusement, ou heureusement, il faut bien peu connaître la nature du capital pour s'imaginer qu'il se laisse prendre comme un poisson au filet. Sans doute, vous pouvez, à la suite d'une révolution sociale, en admettant qu'elle soit triomphante, vous emparer par un

décret, suivant la formule des manifestes collectivistes, « du sol, sous-sol, mines, ateliers, machines et maisons ». Mais tout cela, ce n'est pas le capital ou, du moins, ce ne sont que des capitaux morts. Le véritable capital, celui qui sert à produire toutes les richesses et les instruments de production eux-mêmes, celui qu'on appelle en économie politique le capital circulant, parce que comme le sang, il se répand pas d'invisibles canaux dans tout l'organisme de la production, celui qui fait bouillir la chaudière, marcher la machine, celui qui fait respirer et vivre la manufacture et sans lequel tous ces grands corps ne seraient que des cadavres, celui-là vous ne le prendrez pas. Soit sous formes d'espèces monnayées, soit sous forme de titres de crédit, il roule, il fuit, il traverse les mers, il a les ailes de l'aigle, il se rit des confiscations et des décrets!

Je parle ici à des ouvriers lyonnais. Qu'ils disent franchement s'ils pensent pouvoir s'emparer par un décret de l'industrie des soieries de Lyon!

Voilà pourquoi j'estime que le jour où le collectivisme marxiste a remporté la victoire dans le congrès de Marseille, a été un jour néfaste, non seulement pour la coopération, mais pour le parti ouvrier en France, car il l'a entraîné à la poursuite d'un but contraire à ses véritables aspirations et sans résultats pratiques.

Au reste, le premier résultat de cette victoire a été la désorganisation complète du parti ouvrier. La décision du congrès de Marseille ne représentait certainement pas l'opinion de la majorité de la classe ouvrière, et on le vit bien, car elle se divisa aussitôt en deux partis. La scission eut lieu avec éclat au quatrième congrès ouvrier qui se réunit au Havre dès l'année suivante, en 1880.

Quelque temps après, on vit siéger en même temps, à Saint-Étienne et à Roanne, deux congrès rivaux. Depuis lors, les collectivistes se sont divisés eux-mêmes en plusieurs sectes hostiles et le parti ouvrier, en perdant sa devise d'autrefois, semble avoir perdu son étoile.

Mais il peut la retrouver. Ce qui fait l'intérêt et l'importance du congrès qui nous réunit aujourd'hui, c'est qu'il renoue la tradition, interrompue depuis huit ans, du parti ouvrier français, et le fait rentrer dans la voie où son instinct l'avait d'abord poussé. Si quelqu'un refait au commencement du prochain siècle, comme je viens de le faire aujourd'hui, l'histoire du mouvement coopératif en France, je me plais à croire qu'il pourra citer le congrès de Lyon et la date du 19 septembre 1886 comme le point de départ d'une ère nouvelle.

Je n'ai pas besoin d'apprendre à la plus grande partie de cet auditoire, à la suite de quelles circonstances se réunit notre congrès. Vous savez que, l'année dernière, M. de Boyve, président et fondateur d'une Société de consommation à Nîmes, eut l'idée de réunir toutes les sociétés coopératives de France par le lien d'une fédération. Vous savez avec quelle persévérance il poursuivit ce dessein et avec quelles peines, mais aussi avec quel succès, il l'a réalisé. Le premier congrès coopératif en France s'est réuni à Paris l'année dernière. Il a déjà commencé à organiser les sociétés coopératives de consommation en leur donnant tous les organes d'un Gouvernement, à savoir deux Chambres — l'une dite « Chambre consultative » pour la direction et la propagande, l'autre dite « Chambre économique » pour les opéra-

tions commerciales, — un trésorier, un secrétaire, et enfin un journal.

C'était déjà un bon commencement. Et, dès ses débuts, cette organisation nouvelle a révélé un fait tout à fait inattendu et qui a surpris les personnes même les mieux informées en ces matières, c'est que l'idée coopérative avait jeté sur notre sol des racines bien plus profondes qu'on ne le pensait. Les statistiques ne donnaient guère qu'une centaine de sociétés de consommation; or, votre Secrétaire général, M. Fougousse, déclare qu'il existe en France environ 600 sociétés de consommation, 60 sociétés de production et plus de 200 syndicats agricoles ayant un caractère coopératif (1). Ainsi, pendant qu'on déclarait dédaigneusement que l'idée coopérative était impuissante et morte, elle faisait son chemin sans bruit.

Pour devenir une puissance dans l'État, les sociétés coopératives n'ont besoin que de compléter leur organisation et de prendre conscience de leur force. Le Congrès qui se réunit aujourd'hui doit travailler à rallier à la Fédération non seulement toutes les sociétés de consommation qui n'ont pas encore adhéré, mais encore toutes les sociétés de production et tous les syndicats agricoles qui, par la vente et l'achat des produits en commun, s'inspirent de l'idée coopérative. Il doit provoquer la formation de nouvelles associations, rédiger à cet effet des modèles de statuts qui soient comme les chartes des sociétés coopératives. Et surtout, en face du parti socialiste révolutionnaire qui prend à lui tout seul le titre de parti « national ouvrier », mais dont le programme n'est

(1) Aujourd'hui, en 1910, on compte 2.600 sociétés de consommation, 450 sociétés de production et 4.500 syndicats agricoles.

en réalité ni « ouvrier », puisqu'il a été inventé par des savants et des journalistes, ni surtout « national », puisqu'il a été importé de l'étranger — nous voudrions que ce Congrès affirmât l'existence d'un parti tout aussi résolu que l'autre à travailler à l'émancipation de la classe ouvrière, mais résolu à y arriver par le droit et non par la force, tout aussi socialiste dans le vrai sens du mot et qui pourrait revendiquer à plus juste titre le nom de « parti national ouvrier », car l'idée coopérative n'est pas une théorie de cabinet, elle est sortie de la pratique de la vie et des besoins de la classe ouvrière. Elle n'est pas éclos un beau jour dans le cerveau de quelques savants, elle est née des entrailles mêmes du peuple ! Elle a eu pour pères, en Angleterre en 1844, une douzaine de pauvres tisserands de flanelle et en France ces héroïques ouvriers de 1848, dont la vie toute de sacrifice et de dévouement à la cause coopérative sera un jour, s'il y a une justice dans l'histoire, aussi légendaire que celle des Pionniers de Rochdale.

Ne croyez pas cependant, que, par ce mot de national, j'ai l'intention de faire vibrer en vous je ne sais quel chauvinisme, ni surtout de prétendre que l'idée coopérative appartienne à la France. Rien n'est plus loin de ma pensée. Il y a un certain aspect de la question coopérative qui est, en effet, propre à notre pays, et c'est celui-là que je me suis efforcé de mettre en lumière ici, mais l'idée coopérative est aussi large que l'humanité elle-même et appartient par conséquent à tous les peuples. Et bien loin de prétendre enfermer cette idée dans une formule spéciale à notre pays, les promoteurs de ce Congrès comptent vous proposer, au contraire, de faire cause commune avec les sociétés coopératives du monde

entier. Le Congrès de Paris a créé la première *Fédération nationale* : nous voudrions que le Congrès de Lyon réalisât la première *Fédération internationale* (1).

Une Internationale? Le mot n'est pas nouveau, la chose non plus, et les socialistes révolutionnaires peuvent dire qu'ils l'avaient réalisée avant nous. Et lorsque Karl Marx a conçu l'idée de solidariser les efforts des travailleurs dans l'Internationale ouvrière, il a eu, en effet, une idée de génie.

Toutefois nous n'acceptons cet héritage que sous bénéfice d'inventaire. Notre Internationale à nous n'a pas pour but de remplacer les haines de peuples par les haines de classes et la guerre étrangère par la guerre civile. Surtout, elle ne vise pas à supprimer la patrie.

Nous ne considérons pas comme inutile et surannée la distinction des nations!

C'est divisée par nations et par États que l'espèce humaine depuis ses origines a marché dans la voie de la civilisation et, malgré tous les maux qu'elle a causés et causera encore, cette division nous apparaît comme la plus grandiose manifestation de la loi naturelle de la division du travail qui assure le progrès. Restez

(1) Ce vœu avait été formulé par M. de Boyve trois mois auparavant, au Congrès coopératif de Plymouth. A la suite du Congrès de Lyon, un Comité composé de représentants de la France, de l'Angleterre et de l'Italie, fut constitué — mais ne fonctionna pas. Ce fut en 1892 seulement que l'*Alliance Coopérative Internationale* fut fondée et en 1895 qu'elle tint à Londres son premier Congrès.

Aujourd'hui l'Alliance Coopérative Internationale rallie 600 sociétés réparties dans 25 pays. Quoiqu'en principe elle embrasse toutes les formes de la coopération (consommation, production, crédit, agriculture, etc.), en fait les sociétés de consommation constituent, et de plus en plus, la grande majorité de ses adhérents.

donc Anglais, ouvriers d'Angleterre : nous resterons Français ! Le monde aurait trop à perdre, ne fût-ce même qu'au point de vue de la solution de la question sociale, si ces grandes lumières venaient à s'éteindre ou à se confondre dans je ne sais quelle nébuleuse.

Mais, si nous ne voulons pas la suppression de la patrie, nous voulons l'association des peuples, ce qui est tout différent, car, de même que l'association coopérative n'a pas pour but l'annihilation des individus, mais au contraire le développement et l'utilisation de leurs facultés diverses, de même l'association des peuples ne doit pas avoir pour but de faire disparaître l'individualité de chaque peuple, mais au contraire de mettre en relief et d'utiliser pour le bien de tous les aptitudes diverses, l'originalité et le génie propre de chacun d'eux. Chaque pays a sa manière particulière d'envisager les questions ouvrières comme toutes autres questions et chacun peut faire son profit des qualités et même, oserais-je le dire, des défauts de ses voisins. Vous, Messieurs les Italiens, vous êtes très avancés dans la question d'épargne et de banque populaires : vous nous instruirez. Vous, Messieurs les Anglais, vous avez l'esprit pratique ; c'est une grande qualité : vous nous en donnerez un peu et cela nous fera grand bien. Nous autres, nous sommes un peu idéalistes, voire même utopistes ; c'est un défaut ; nous essaierons de l'inoculer à nos amis les Anglais — et certainement cela ne leur fera pas de mal !

Voilà où nous en sommes, ou plutôt voilà où nous voulons en arriver. Les perspectives que je viens de vous ouvrir sont-elles trop hautes et ne vous ménagent-elles pas quelques déceptions ? C'est ce qu'il convient maintenant d'examiner :

§ 3. — *La critique de l'association coopérative.* — Dans la campagne que vous allez entreprendre, vous serez en butte à des attaques très vives, attaques venant non pas seulement du côté des socialistes révolutionnaires, mais aussi des économistes qui représentent les doctrines conservatrices. Peut-être ces attaques pourraient-elles surprendre quelques-uns d'entre vous et ébranler leur courage. J'estime donc que le plus grand service que je puisse vous rendre, puisque vous m'avez invité à vous parler ici, c'est de vous prémunir contre ces critiques en vous faisant connaître, à l'avance, les arguments de vos adversaires. D'ailleurs ce que pensent de nous nos ennemis est beaucoup plus instructif que ce que pensent de nous nos amis.

Écoutez donc le langage de vos adversaires. Je vais prendre la parole pour eux et vous dire ce qu'ils vous diraient s'ils étaient ici à ma place.



Si les ouvriers, disent-ils, pensent arriver à la propriété des instruments de production par le moyen de la coopération, sociétés de consommation ou même sociétés de production, ils poursuivent une chimère.

Qu'ils réfléchissent d'abord que la valeur de tous les instruments de production qui existent en France, terres, mines, chemins de fer, usines ou capitaux quelconques, ne peut être évaluée à moins de 150 milliards, et qu'ils se demandent alors pendant combien de générations il leur faudrait accumuler leurs misérables économies avant de réunir cet énorme capital (1) !

(1) « C'est une illusion d'attendre de l'épargne ouvrière le rachat du capital ». Benoit Malon, *Manuel d'économie sociale*.

Qu'ils réfléchissent encore que l'industrie se transforme tous les jours dans le sens de la grande production : que le travail, pour devenir productif, est obligé de prendre, de plus en plus, la forme de colossales entreprises exigeant le concours de milliers de bras et de millions d'écus. Et c'est au moment même où se manifeste cette évolution que les ouvriers émettent la prétention de venir, avec quelques sous dans leurs caisses, entrer en lutte avec ces géants de l'industrie moderne ! C'est la fable du pot de terre et du pot de fer. Que les ouvriers puissent parvenir par la coopération à créer quelques petits ateliers, c'est possible ; mais les petites entreprises ont fait leur temps ; chaque jour qui passe sonne le glas d'un certain nombre d'entre elles. Peut-être les associations ouvrières auraient-elles pu réussir il y a un siècle ; aujourd'hui, elles sont un anachronisme.

Il se peut que les sociétés de consommation réussissent à faire une concurrence ruineuse aux petits commerçants, mais voilà un bel avantage ! Ces petits commerçants, une fois ruinés, retomberont dans les rangs du prolétariat et, en venant offrir leurs bras sur le marché, ne feront qu'avilir le taux des salaires !

Que sont, du reste, ces résultats qu'on nous vante tant ? Bien peu de chose. Quant aux sociétés de production, une soixantaine à peine ont réussi, toutes dans la petite industrie, alors qu'on ne compte plus le nombre de celles qui ont échoué. Quant aux sociétés de consommation, si elles font épargner à l'ouvrier 10 ou 12 p. 0/0, c'est le bout du monde, c'est-à-dire que l'ouvrier qui leur achète pour 1 franc par jour pourra obtenir un boni quotidien de 10 ou 12 centimes. La moindre grève, quand elle réussit, en donne bien plus. A prendre même

l'Angleterre, qu'on propose sans cesse à notre admiration, regardons de près. On croit nous éblouir en nous disant que les sociétés de consommation comptent un million d'associés et ont réuni un capital de 250 millions; mais il résulte de ces chiffres mêmes que si l'on divise le second par le premier, on arrive tout bonnement à un quotient de 250 francs. Oui, 250 francs par tête! voilà tout le capital que la coopération a pu donner à l'ouvrier, et cela dans le pays du monde où elle a donné les plus grands résultats. Or, nombreux en France sont les ouvriers qui ont pu arriver à épargner 250 francs dans leur vie, sans faire tant d'embarras.

Notre coopération n'est donc qu'un leurre, c'est un panneau qui a été tendu à la classe ouvrière par les bourgeois ou par les économistes bourgeois et dans lequel elle se laisse prendre niaisement.

Et voici pourquoi les bourgeois, qui sont malins, trouvent avantage à lancer les ouvriers dans la voie de la coopération.

C'est d'abord pour eux un excellent moyen d'abaisser les salaires. Ceci peut paraître un curieux paradoxe, mais voici de quelle façon les collectivistes le démontrent. Ils affirment tout d'abord que, dans l'état actuel de notre société, le taux des salaires ne peut jamais s'élever au dessus de ce qui est indispensable à la classe ouvrière pour vivre et pour se reproduire. C'est là une proposition qu'ils considèrent comme absolument certaine et qu'ils désignent sous ce nom retentissant, que vous avez certainement plusieurs fois entendu prononcer, de *loi d'airain*. Il en résulte que si, par suite de circonstances quelconques le coût de la vie de l'ouvrier vient à s'abaisser, le taux du salaire devra s'abaisser parallèlement. Or, quel est le but

des sociétés de consommation? Seulement ceci : permettre à l'ouvrier de vivre mieux en dépensant moins. Eh bien ! en admettant qu'elles lui procurent cet avantage, il arrivera tout simplement que les patrons paieront moins l'ouvrier, et après toute la peine qu'il aura prise et tous les sacrifices qu'il aura supportés, il se trouvera Gros-Jean comme devant.

Aussi, les gros patrons et les grandes Compagnies savent bien ce qu'ils font quand, dans leurs exploitations et dans leurs usines, ils s'empressent d'établir des magasins coopératifs ou de bâtir des logements ouvriers : quand ils ont pu, par ce moyen, réduire les dépenses d'alimentation ou de logement de leurs ouvriers de 10 ou 15 p. 0/0, ils s'empressent de réduire le taux des salaires de 10 ou 15 p. 0/0 et le tour est joué.

Et les bourgeois ont encore une autre raison pour pousser les ouvriers à faire de la coopération. Ils espèrent par là faire sortir de la masse prolétarienne un certain nombre d'ouvriers qui deviendront de petits bourgeois. Du jour où ces ouvriers auront réalisé quelques bénéfices, on compte qu'ils ne songeront plus qu'à leurs profits et qu'ils se mettront à leur tour, soit comme membres des sociétés de consommation, à exploiter le public, soit comme membres des sociétés de production, à exploiter les travailleurs. Ils espèrent, ces bourgeois, que les ouvriers coopérateurs deviendront rangés, économes, ennemis des grèves et des révolutions, défenseurs de l'ordre et de la propriété, en un mot, qu'ils prendront toutes leurs vertus ou plutôt tous leurs vices. Comment les classes dirigeantes ne seraient-elles pas enchantées de façonner ainsi les ouvriers à leur image et d'en faire autant de transfuges qui, au jour de la grande

bataille, affaibliront d'autant les rangs de l'armée ouvrière et grossiront d'autant ceux de l'armée bourgeoise?

Voilà l'argumentation. — Je ne pense pas que nos adversaires, s'il en est ici, puissent m'accuser de l'avoir volontairement affaiblie. Examinons-la sans irritation.

Il est un de ces arguments d'abord sur lequel je crois pouvoir vous rassurer pleinement : c'est la loi d'airain. Jamais la coopération pratiquée conformément aux vrais principes n'aura pour résultat d'abaisser le taux de vos salaires.

Je ne conteste pas absolument l'existence de la loi d'airain ou plutôt, car il est inutile d'employer ce mot sonore, je suis disposé à croire que le genre de vie de l'ouvrier et son mode d'existence ont une grande influence sur le taux de ses salaires. Par exemple, si par quelque cataclysme les ouvriers de notre pays tombaient dans un état de dégradation tel qu'ils prissent l'habitude de se nourrir de pommes de terre et de se vêtir de la défroque des riches, comme les ouvriers irlandais, voire même de se contenter de quelques poignées de riz pour nourriture et d'un lambeau de cotonnade pour vêtement, comme les coolies indous, je considère comme certain que le taux des salaires s'abaisserait de beaucoup. Mais remarquez que la pratique de la coopération n'a nullement pour résultat d'abaisser le genre de vie des ouvriers ni de réduire leurs besoins. Tout au contraire! elle a pour résultat d'élever le genre de vie de la classe ouvrière, ce que les Anglais appellent le *standard of life* ; elle ne réduit en rien son pouvoir de consommation : elle ne supprime

aucun des besoins qui peuvent contribuer à son bien-être ; elle les développe, au contraire, en l'habituant à mieux vivre. C'est un fait incontesté que la coopération a beaucoup développé le confort chez les ouvriers anglais ; les bonis sont le plus souvent employés à l'achat d'un meuble, souvent d'un piano. En outre, il faut remarquer que la coopération tend à développer dans la classe ouvrière un besoin nouveau et qui, par l'habitude, doit devenir aussi impérieux que les autres, *le besoin de se constituer une épargne*, une avance si vous préférez l'appeler ainsi. L'argument tiré de la loi d'airain se retourne donc contre ceux qui l'emploient : car si la loi d'airain est vraie, une institution comme la nôtre, qui a pour résultat de relever le genre de vie de l'ouvrier en lui permettant de mieux vivre et en faisant de la prévoyance une habitude, presque une nécessité, doit avoir pour résultat nécessaire de relever le taux des salaires.

Mais je vais plus loin. Si réellement la loi d'airain existe, comment peut-on expliquer son existence ? Pourquoi donc le salaire de l'ouvrier ne pourrait-il s'élever au-dessus de ce qui est indispensable pour le faire vivre ? Évidemment cela ne peut s'expliquer qu'en admettant que l'ouvrier est obligé de subir les conditions qui lui sont faites, qu'il est livré comme une marchandise passive et inerte à la loi de l'offre et de la demande. Et il est vrai que les choses se passent trop souvent de la sorte pour le prolétaire qui n'a que ses bras, qui vit au jour le jour et, ne pouvant attendre, est obligé de subir la loi de la fatalité. Mais si cet ouvrier a, comme l'on dit, « du pain sur la planche », ou ce qui est bien mieux encore, s'il a derrière lui les magasins d'approvisionnements d'une association puissante et riche et de l'argent déposé

dans la caisse de cette association, alors il n'est plus une chose: il est un homme, il ne subit plus les conditions, il les fait à son tour, ou du moins, il les discute en homme libre. Et voilà justement dans quelle situation les sociétés de consommation ou de crédit placent l'ouvrier.

Ainsi, ne vous laissez pas effrayer par cette espèce de croquemitaine de la loi d'airain: non seulement elle ne peut vous nuire, mais encore elle est destinée à disparaître un jour devant la coopération comme ces cauchemars dont il ne reste plus même le souvenir sitôt que le jour s'est levé.

Toutefois je dois faire ici une réserve. Si la démonstration que je viens d'esquisser est solide, je crois, pour les sociétés de consommation qui vendent au prix de détail et répartissent ou capitalisent leurs bénéfices, elle pourrait se trouver en défaut pour les coopératives qui se donnent pour unique idéal de nourrir les ouvriers au plus bas prix possible, qui vendent au prix de revient et qui, ne réalisant aucun bénéfice, ne peuvent constituer aucun capital ni donner à l'ouvrier l'habitude de l'épargne.

Tel est aussi, et à plus forte raison, le cas de ces institutions souvent haïes des ouvriers qu'on appelle les *économats* mais qu'il ne faut pas confondre avec les coopératives. Quoique la plupart de ces institutions soient inspirées par un esprit de philanthropie, elles présentent — outre le danger que nous venons de signaler, celui d'abaisser les salaires en argent — d'autres inconvénients :

1° Parce que ces établissements étant dirigés par les patrons, il en résulte que les ouvriers s'imaginent toujours, à tort ou à raison, que le patron ou la Compagnie réalise des bénéfices à leurs dépens;

2° Parce que, même s'ils vendent à prix de revient, ils excitent la jalousie et les ressentiments de tous les petits marchands de la localité, parfois même cette rancune fait de ces marchands des instigateurs de grèves;

3° Parce que généralement ils vendent à crédit, et il en résulte que la Compagnie, pour ne pas être en perte, retient ce qui lui est dû, par voie de compensation, sur le salaire des ouvriers. Et comme le plus souvent le montant des achats est égal au montant des salaires, il arrive fréquemment qu'au jour de paie l'ouvrier n'a presque rien à toucher; situation très fâcheuse qu'exprimait si bien cet ouvrier de Bessèges qui disait au citoyen Fournière : « Voici vingt-cinq ans que je travaille dans la mine et il ne m'est pas arrivé une seule fois de voir dans ma main une pièce de 20 francs ! »

4° Parce qu'enfin, grâce à ce système, le patron ou la Compagnie a nécessairement en main le relevé de toutes les dépenses et de toutes les recettes qui constituent le budget de l'ouvrier. Dès lors, on n'ôtera jamais de la tête de l'ouvrier l'idée que le patron profite de cette situation pour ajuster le budget des recettes au budget des dépenses, c'est-à-dire pour régler le salaire de telle façon que l'ouvrier ait juste de quoi pourvoir à son entretien. Admettons que ce ne soit qu'une calomnie; mais il ne faut pas que nos institutions coopératives puissent prêter à la calomnie ! il faut que nous puissions dire d'elles ce qu'on disait de la femme de César : qu'elle ne doit pas même être soupçonnée.

Combien il serait plus sage de la part des patrons et des Compagnies, dans leur intérêt plus encore que dans l'intérêt des ouvriers, de modifier ces institutions conformément aux principes coopératifs, à savoir : — administra-

tion laissée aux ouvriers, afin d'éviter tout soupçon d'espionnage ou d'exploitation ; — vente au prix de détail, afin de constituer un capital et de ne pas exaspérer le commerce local ; — vente au comptant, afin de n'avoir pas à faire de retenue sur les salaires. Dans ces conditions, tout danger disparaîtrait (1).



Passons à une autre critique. On nous dit que si même la pratique de la coopération ne doit pas avoir pour résultat d'abaisser le salaire, néanmoins elle ne donnera jamais que des résultats médiocres et hors de toute proportion avec l'idéal que nous nous promettons ; elle n'arrivera jamais à transformer la Société ni à abolir le salariat.

Cet argument n'est pas spécial aux socialistes révolutionnaires : il se trouve aussi dans la bouche des économistes. Car, pour le dire en passant, c'est une grave erreur de la part des socialistes de prétendre qu'il y a un parti pris chez les économistes et les bourgeois de prôner la coopération, et d'en conclure que celle-ci cache quelque piège. La vérité, au contraire, est que les éco-

(1) Un projet de loi voté par la Chambre des Députés (mais non encore par le Sénat) interdit tous les économats (sauf pour les Compagnies de chemins de fer sous certaines conditions). Si ce projet devient loi, il faut espérer qu'une société coopérative viendra prendre la place de chaque économat disparu. Mais s'il n'en était pas ainsi, cette mesure radicale serait plutôt fâcheuse, car elle livrerait alors les ouvriers de l'usine aux boutiquiers de la localité dont l'exploitation pourrait être plus redoutable pour eux que celle des patrons.

nomistes les plus en vue traitent assez dédaigneusement le mouvement coopératif, et, sans le condamner ouvertement, estiment qu'il n'est pas de taille à déterminer une modification profonde dans l'organisation économique actuelle. Je pourrais citer des noms : cela est inutile. Je ne parlerai que d'un seul, parce qu'il est mort : M. Thiers, qui peut être considéré comme la personnification, sinon de l'économie politique qu'il n'aimait guère, du moins de la bourgeoisie, déclarait que la coopération ne donnerait jamais rien qui vaille et que plus tôt on en aurait fini avec cette folie, mieux cela vaudrait. Cette opinion d'un homme d'infiniment de bon sens et d'esprit ne laisserait pas que de m'effrayer, si je ne me souvenais que M. Thiers avait fait auparavant une autre prophétie : à propos des premiers chemins de fer que l'on construisait à cette époque, il avait dit : « Ce ne sont pas deux barres de fer mises à côté l'une de l'autre qui changeront le monde » ! Bon ! contentons-nous de souhaiter que la seconde prophétie ait le même sort que la première !

Mais revenons à l'objection. Les résultats donnés jusqu'à présent par la coopération sont-ils donc si médiocres ? Je ne pense pas qu'on puisse dire que les résultats obtenus en Angleterre soient peu de chose. Le procédé qui consiste à diviser le chiffre des capitaux ou celui des bénéfices par le nombre des associés est un argument puéril. D'abord le résultat ainsi obtenu n'est qu'une moyenne obtenue en additionnant des sociétés qui ont réussi et des sociétés qui font de mauvaises affaires, en additionnant aussi des coopérateurs zélés et d'autres qui ne mettent jamais les pieds au magasin. Ce sont les résultats individuels qu'il faudrait connaître. C'est chaque société qu'il faudrait interroger pour pouvoir

dire combien de ses membres lui doivent l'aisance (1)!

De plus, les résultats de la coopération ne peuvent point se chiffrer en francs et en centimes, pas plus que le bonheur lui-même. Depuis qu'elle existe en Angleterre, elle a procuré à des millions d'hommes et elle a apporté au foyer de milliers de familles, comme un don de joyeux Noël, non seulement un ordinaire plus confortable, ce qui n'est point à dédaigner, mais ces biens plus précieux encore qui s'appellent la prudence dans les dépenses, le salutaire effroi des dettes et du crédit, la sécurité du lendemain, le sentiment de je ne sais quelle dignité nouvelle, et ce rayon d'or qui suffit pour illuminer la plus pauvre maison, l'Espérance, l'espérance qui naît du progrès déjà accompli et qui fait entrevoir un progrès nouveau!

Si en France, comme je ne fais aucune difficulté à le reconnaître, les résultats obtenus sont médiocres, il n'est pas difficile d'en trouver la raison.

Elle doit être cherchée uniquement dans ce fait que toutes les fois que des Français s'associent ils ont en vue leur propre intérêt beaucoup plus que l'intérêt de l'association.

Eh bien! me dira-t-on peut-être, pourquoi voudriez-vous qu'il en fût autrement? L'association est faite pour les associés et non point les associés pour l'association.

Sans doute, cela semble vrai et c'est pourtant faux. Si

(1) Des enquêtes faites en Angleterre, il résulte que pour certains sociétaires, les plus zélés, les bonis annuels se sont élevés à 200, 250 et même 450 francs par an, et que les sommes laissées par eux en dépôt et inscrites à leur crédit ont pu atteindre plusieurs milliers de francs.

dans les débuts surtout, les associés ne sentent pas la nécessité de sacrifier, dans une certaine mesure, leurs intérêts individuels à l'intérêt collectif, jamais l'association ne pourra se développer. Si, par exemple, pour ne pas rester dans l'abstraction, à la fin de chaque exercice les associés s'empressent de mettre dans leurs poches la totalité des bénéfices, jamais le capital de la société ne pourra s'accroître d'une façon sensible : c'est comme un oiseau à qui on couperait les plumes des ailes à mesure qu'elles repoussent; jamais il ne pourrait prendre son essor. Aussi, avons-nous des sociétés de consommation qui ont quinze et vingt ans d'âge, qui ont parfaitement réussi, et néanmoins qui n'ont pas grandi depuis leur naissance. Il faudrait consacrer une part des bénéfices, et la plus grande possible, au développement de l'association, soit sous la forme d'accroissement de son capital, soit plus encore sous la forme de dépenses d'intérêt collectif propres à resserrer les liens de l'association entre les divers membres. Ce qui fait la supériorité des sociétés anglaises, c'est qu'elles font justement cela : non seulement beaucoup de membres laissent leurs dividendes dans la caisse de la société, mais de plus, en vertu de leurs statuts, elles consacrent une portion notable de leurs bénéfices à organiser des bibliothèques, des salles de lecture pour les journaux, des conférences, des concerts, des thés; même à acheter des villas, presque des châteaux avec parcs, pour servir de lieu de promenade et de rendez-vous à leurs membres! — Voyez ce que sont à côté nos sociétés françaises de consommation ! les membres n'ont aucunes relations entr'eux et ils ne connaissent rien d'autre de la société que l'enseigne qui figure sur le magasin dans lequel ils vont faire, ou plutôt dans lequel ils

envoient leurs femmes faire leurs achats. Dans ces conditions, la société coopérative n'est pas vivante, elle n'est pas une personne morale, ce n'est plus qu'une étiquette.

On nous dit que jamais néanmoins la coopération ne permettra aux ouvriers de racheter les capitaux et tout le matériel de la production qu'on évalue au chiffre exagéré de 150 milliards. — Mais jamais les promoteurs de la coopération n'ont émis cette ridicule prétention ! ils n'en ont pas la moindre envie. Cette idée du rachat des instruments de production est essentiellement une idée collectiviste et point du tout coopérative. Sans doute quand il s'agit de la terre, il faut bien que les paysans arrivent à l'acheter, s'ils veulent la posséder. Mais pour les capitaux, il en est autrement : on n'a pas besoin de les acheter, on les fait quand on veut. Ce à quoi les ouvriers coopérateurs veulent arriver, c'est *créer eux-mêmes* les capitaux *nouveaux* et les instruments de production dont ils ont besoin, et par là éliminer peu à peu le mode de production actuel, le mode capitaliste, comme on l'appelle. Est-ce là une prétention extravagante, comme l'assurent le plus grand nombre des économistes et des gens d'affaires ? Pourquoi ? Avec quoi donc les capitaux actuels ont-ils été créés ? Les collectivistes nous répondent : avec les profits prélevés sur le travail des ouvriers. Hé bien ! alors, si par la coopération les ouvriers gardent dorénavant ces profits pour eux, pourquoi ne pourront-ils pas en tirer un capital équivalent ? Admettons, pour abonder dans le sens des socialistes, que tous les capitaux existants soient le fruit du vol. Alors donc il faut bien qu'ils aient été créés uniquement par l'épargne du volé — et pourquoi, si celle-ci a eu une telle vertu créatrice dans le passé, ne l'aurait-elle plus dans l'avenir ?

On nous dit encore que ces grands desseins sont chimeriques parce que le milieu où doit vivre désormais l'industrie moderne c'est celui de la grande production et que nos ateliers ou magasins coopératifs ne seront point adaptés à ce milieu. Comme ils ne sont bons que pour la petite production, il arrivera que, bien loin d'éliminer les ateliers capitalistes par une concurrence victorieuse, ce sont eux, au contraire, qui se trouveront éliminés.

A cela je répondrai que ceux qui sonnent ainsi le glas de la petite industrie seront enterrés longtemps avant elle. Je crois — quoique je me sépare en cela, il est vrai, de la doctrine presque universellement enseignée, non seulement par les économistes, mais par les socialistes — je crois au maintien, peut-être même au développement, de la petite propriété et de la petite industrie. Les statistiques sont plutôt favorables à cette thèse qu'à la thèse contraire. Le nombre des petits commerçants augmente et celui des artisans ne paraît pas diminuer (1). Je ne crois pas du tout que nous devions nous représenter l'avenir sous l'aspect de ces grandes casernes où seront entassés, comme aujourd'hui, des régiments d'ouvriers. Cet état de choses qu'on déclare définitif n'a peut-être d'autre cause qu'un fait essentiellement transitoire, l'emploi de la machine à vapeur. Vienne le jour où l'on découvrira une autre force motrice plus mania-

(1) Ce qu'il aurait fallu répondre, en outre, c'est que s'il est vrai que l'association coopérative de production semble limitée à la petite ou moyenne industrie, au contraire l'association de consommation se prête aux entreprises les plus grandioses. Quand on voit la Wholesale anglaise faire 630 millions de francs de ventes et entretenir 18 fabriques, où elle produit 150 millions de francs d'articles de toute espèce, l'argument de l'impuissance de la coopération paraît bien suranné.

ble, ou supposez simplement la découverte, qui est déjà presque réalisée, d'un nouveau mode de transport et de distribution de la force motrice actuelle, nous pourrions voir de nouveau l'ouvrier travaillant soit en famille, soit par petits groupes, et alors les groupes coopératifs se trouveront justement les mieux adaptés à cet ordre nouveau.

Arrivons au dernier et plus gros grief. Il se formule ainsi : c'est que si la coopération peut améliorer la condition de quelques ouvriers considérés individuellement ou d'une petite minorité, elle ne changera pas la condition de la masse ouvrière en tant que classe.

Oh ! cette fois, je n'essaie pas de répondre. Si vous voulez me dire que la coopération n'aura pas la puissance de saisir à la fois les 7 à 8 millions d'ouvriers qui existent en France et de les dresser comme sur le pavois tous à la fois et d'un seul élan — non, sans doute, elle n'a pas cette vertu. Et s'il y a ici quelqu'un qui possède le secret nécessaire pour exécuter ce travail d'Hercule, qu'il le dise, moi je ne le connais pas ! Et qui plus est, je ne désire pas le connaître. Si, en effet, vous avez pour idéal un monde dans lequel tous les hommes, pêle-mêle et sans distinction, les ignorants aussi bien que les intelligents, les paresseux comme les laborieux, les méchants comme les bons, seront élevés d'un même nombre de crans comme par une force mécanique d'un million de chevaux-vapeur — en ce cas, nous n'avons pas votre affaire. Ce qui suffirait à mon idéal, ce serait un monde où l'accès de la fortune serait ouvert à tout homme de bonne volonté, où chacun aurait la certitude de moissonner ce qu'il aurait semé, où nul ne s'enrichirait aux dépens d'autrui mais où pourtant tous bénéficieraient de ce que font les meilleurs.

Or, ce monde-là, je dis que la coopération permet de le réaliser, non pas tout de suite et pour tous, mais sur une petite échelle et dans l'intérieur des sociétés qu'elle crée, car elle offre à tous ceux qui le veulent — j'entends ceux dont la volonté ne se borne point à un désir platonique, mais se manifeste par des actes — le moyen d'améliorer leur sort et, en même temps, celui de leurs coassociés.

La devise qui figure sur l'en-tête de notre société de Nîmes est une vignette représentant deux mains étroitement serrées, avec cette devise : *Chacun pour tous, tous pour chacun*. Or, à qui donc profite surtout cette maxime? Est-ce aux plus forts? Certes non — ceux-là arriveraient bien toujours à se tirer d'affaire tout seuls — mais aux plus faibles, au contraire : non point à ceux qui ont déjà gravi quelques degrés, mais à ceux qui sont encore en bas et qui, pour s'élever, ont besoin de se cramponner à une main plus vigoureuse. Il faut se représenter, en effet, la coopération, non pas sous l'image d'un cric qui soulève une masse avec une force mécanique et irrésistible, mais sous l'image d'une échelle à laquelle chacun monte en s'aidant des pieds et des mains, sur laquelle ceux qui sont en haut tendent la main à ceux qui sont en bas, et qui, comme l'échelle que Jacob vit dans son rêve, a le pied sur la terre ferme et le sommet dans le ciel!

Et vous imaginez-vous donc, si vous préférez comme moyen la révolution, même en supposant la révolution victorieuse, que ce ne soit pas aussi une minorité qui sera appelée à en profiter? La seule différence, c'est qu'il est à craindre que ce ne soit alors la minorité des habiles et des intrigants qui en profitera et non point la

minorité des dévoués, parce que celle-là aura déjà payé de son sang la victoire de son parti !

Il ne suffit pas que les coopérateurs dévoués tendent la main à ceux qui le sont moins, il faut aider même ceux qui sont en dehors de la société coopérative, les étrangers et les indifférents. Il ne faut pas que la coopérative reste une maison réservée à une église, ou à un parti, ou à une classe. Il faut laisser la porte ouverte à tous et inviter tout le monde à entrer. Les sociétés de production sont obligées de se fermer, parce que le nombre d'ouvriers que peut employer une entreprise quelconque est strictement limité, d'abord par les débouchés et surtout par le capital. Mais les sociétés de consommation peuvent toujours rester ouvertes sans inconvénients parce que le chiffre de leurs ventes s'accroissant en raison du nombre de leurs membres, celui-ci peut être illimité.

§ 3. — *Les Coopératives et les Syndicats.* — Voilà les arguments que l'on dirige contre la coopération ; je ne les ai pas traités par le dédain. Ils ont une valeur suffisante pour nous faire réfléchir, non pour nous faire reculer.

Mais, maintenant, j'ai autre chose à dire. Quand bien même on voudrait tenir ces critiques pour fondées et les réponses que j'ai essayé de faire pour non avenues, je n'en serais pas autrement ému. Les sociétés coopératives ont, en effet, à mes yeux une utilité dont je n'ai point encore parlé et qui plane fort au-dessus de toute cette discussion.

Elles servent à conférer à la classe ouvrière les connaissances et les vertus sans lesquelles jamais elle ne réussira à occuper dans l'ordre social la place à laquelle elle aspire et à laquelle elle a droit.

Voilà leur véritable fonction.

Il me semble que si j'appartenais au parti des socialistes révolutionnaires, je serais particulièrement sensible à cet avantage de la coopération. En admettant même, en effet, qu'une révolution sociale permît à la classe ouvrière de s'emparer par surprise des instruments de production, tenez pour certain — et les socialistes réfléchis ne se font pas d'illusion à cet égard — que cette révolution resterait stérile, parce que la classe ouvrière ne serait pas en mesure d'en profiter.

Quelles sont donc ces conditions du succès qui lui feraient défaut? — J'en vois deux essentielles :

d'une part, le manque d'hommes en état de diriger des entreprises et plus encore le manque de bonne volonté chez les autres à se laisser diriger par les premiers :

d'autre part, le manque de capitaux et surtout de la manière de s'en servir.

Or, la pratique de la coopération doit leur donner tout cela.

Elle doit d'abord, en leur procurant des capitaux, leur enseigner ce que c'est que le capital, pourquoi il est impossible de s'en passer et impossible aussi de se le procurer gratis. Elle leur apprendra à l'aimer en le leur révélant tel qu'il doit être : un instrument au service du travail. Il ne s'agit pas d'attribuer au capital, ce qui est trop souvent la tendance des économistes, je ne sais quelles vertus magiques. Oui, sans doute, le capital est par lui-même inerte et stérile. Eh ! sans doute le travail seul peut lui communiquer sa force et sa fécondité, et, à ce point de vue, le travail le plus élémentaire a plus de vie et d'énergie en lui que des montagnes de capital ! D'accord ! mais, tout cela accordé, il n'en résulte pas

moins que le capital est l'instrument indispensable de toute production et dont, par conséquent, il faut apprendre le maniement comme de n'importe quel outil.

La coopération apprendra surtout aux ouvriers l'importance du travail de direction et de vente. Ils se font, à cet égard, autant d'illusions que pour le capital : ils s'imaginent que le travail de fabrication est tout. Oh ! sans doute, c'est le facteur indispensable de la richesse, c'est lui qui, par vos mains habiles, transforme incessamment la matière et crée ces merveilles de goût qui font l'honneur et la richesse de l'industrie de notre pays et, en particulier, de cette grande cité. Mais ce qui importe au point de vue des bénéfiques, c'est beaucoup moins la fabrication des produits que *la vente* de ces produits. Vous pourrez faire sortir de vos métiers des richesses sans nombre, à quoi bon si elles ne trouvent pas de débouchés ? ce ne seront plus des richesses, car elles seront sans valeur, et le produit de votre travail se trouvera égal à zéro.

L'art de régler la production sur les besoins, l'art de l'échange et du commerce, voilà ce qui importe, plus même que le capital. Eh bien ! cela, la coopération vous l'apprendra. Elle doit créer, en effet, un personnel de vendeurs, acheteurs en gros et comptables, qui apprendront le maniement des affaires commerciales.

Sans doute, tout le monde ne peut pas être gérant ni même membre du conseil d'administration. Mais ceux-là même qui ne seront pas parmi les élus apprendront, ce qui n'est pas moins essentiel à l'éducation des classes ouvrières, la nécessité d'une organisation dans toute entreprise, la supériorité économique du travail intellectuel sur le travail manuel et son droit à une rémunération pro-

portionnelle à l'importance du service rendu. Car aucune entreprise n'est possible sans un chef et sans une discipline. Hé bien ! la nécessité du succès pour l'association coopérative enseignera aux uns l'art du commandement et aux autres la vertu de l'obéissance. Obéir ! Je sais que c'est là un mot irritant et qui a la propriété de faire saigner les oreilles des ouvriers. En vérité, je ne sais pas pourquoi. Certes ! l'obéissance est dégradante pour l'homme quand elle lui enlève sa liberté et qu'elle le courbe sous la volonté d'autrui, mais quand l'obéissance est un acte de notre propre volonté, quand elle s'incline devant un chef librement élu et une loi librement acceptée, ce qui est précisément le cas dans l'association, en ce cas elle constitue la plus haute discipline morale : elle relève l'homme au lieu de l'abaisser et honore celui qui obéit plus encore que celui qui commande.

Et combien plus vrai encore quand le droit de commander n'a d'autre source que le dévouement à la chose commune, ce qui est généralement le cas dans les sociétés coopératives. Au congrès de Paris de 1876, le citoyen Finance disait : « Dans toutes les associations coopératives et principalement dans celles de consommation, c'est une minorité d'hommes actifs et dévoués qui réalise (il voulait dire qui crée) tous les bénéfices... et qui est exploitée par une majorité tracassière et égoïste qui considère les services qu'on lui rend comme des services dus ».

Seulement, la dernière partie de cette critique prouve que l'éducation dont je parle est encore loin d'être faite, car si jusqu'à présent le régime économique nous a montré l'exploitation des dirigés par les dirigeants, il ne faudrait pas que le régime économique se bornât dorénavant à intervertir les rôles !

Et ne croyez pas que toute autre forme de l'association, par exemple les sociétés de secours mutuels ou les chambres syndicales ouvrières, puissent remplacer aussi bien, au point de vue éducatif, l'association coopérative.

Les syndicats ouvriers pourront rendre à la classe ouvrière des services éminents et les Trade Unions d'Angleterre, qui sont l'équivalent de nos chambres syndicales ouvrières, en ont rendu déjà d'admirables. Ce n'est d'ailleurs qu'avec l'appui des syndicats ouvriers que l'idée coopérative pourra faire la conquête des masses. Les syndicats ouvriers peuvent donc travailler à côté des associations coopératives et les préparer, mais ils ne sauraient les remplacer.

Leurs fonctions et leurs buts sont, en effet, tout à fait différents et il ne sera pas inutile de marquer ici ces différences.

Tout d'abord, l'association coopérative, qu'elle s'occupe de production ou même simplement de consommation, constitue une *entreprise*, c'est-à-dire une série d'opérations liées, ayant un caractère industriel ou commercial, et tendant à un but défini. Les syndicats ne constituent pas des entreprises en ce sens : la loi de 1884, au reste, ne le leur permet pas. Ils ne peuvent donc enseigner l'art de diriger ces entreprises ni de faire valoir les capitaux. Ils poursuivent, sans doute, certains buts d'une haute importance, tels que l'augmentation des salaires, la diminution des heures de travail, mais ce sont là des mesures qui n'ont en général qu'un caractère intermittent. Ils ne visent point à l'abolition du salariat mais à la défense des intérêts du salarié. Et ils ne connaissent guère d'autre moyen de défense que la grève. Il en résulte que les membres de ces associations

se détachent aisément, n'étant pas retenus par le lien d'un intérêt quotidien. Ils se rassemblent dans les temps de crise et se dispersent dans les temps de prospérité. Quelques-uns même n'ont qu'une existence purement nominale. J'en connais qui ne se composent que d'un seul membre : celui-là s'intitule Secrétaire et garde chez lui le cachet de la société. Toutes les fois qu'il y a un Congrès, il se donne à lui-même le mandat de représenter le syndicat, en foi de quoi il appose son cachet !

En second lieu, les buts que visent les chambres syndicales et que j'indiquais tout à l'heure : augmentation des salaires, diminution des heures de travail, pensions en cas d'accidents, d'invalidité ou de vieillesse, etc., constituent des mesures d'ordre général qui ne peuvent résulter que de concessions des patrons ou de dispositions législatives. Il en résulte que les syndicats sont tentés de faire appel à l'intervention de la loi, du gouvernement, et par conséquent de faire « de la politique », (1) tandis que les coopératives, ne s'occupant que d'intérêts purement économiques, prennent l'habitude de ne compter que sur elles-mêmes.

Et lorsque les syndicats n'ont rien à attendre de l'État, c'est alors aux patrons qu'ils ont à faire ; ils ont à débattre avec eux des intérêts contradictoires ; or, qui dit débat, dit le plus souvent conflit. Il en résulte donc que ces syndicats sont appelés à jouer en mainte occasion le rôle de machines de guerre. C'est un rôle qui ne nous

(1) Le mouvement récent dit « syndicaliste », qui s'est séparé du socialisme politique pour préconiser l'action directe et repousser toute réforme octroyée par les classes dirigeantes ou même par l'État, semble actuellement donner un démenti à cette prévision, mais il faudra voir la suite.

apparaît pas comme toujours funeste ni même comme inutile, car puisque dans l'ordre social actuel on ne peut supprimer un certain état de guerre, il est juste que la classe ouvrière soit, de son côté, assez bien armée pour le soutenir. Mais comme nous ne pouvons croire que l'état de guerre soit perpétuel, pas plus dans les rapports sociaux que dans les rapports internationaux, nous ne pouvons voir dans les syndicats, de même que dans les armées permanentes, que des institutions provisoires.

Il en est autrement des associations coopératives. Celles-ci sont déjà l'avenir et l'anticipation d'un régime de paix sociale. Elles font leurs affaires sans avoir à se disputer avec personne. Elles ne sont pas composées nécessairement et exclusivement d'ouvriers d'un même corps de métier, elles peuvent comprendre dans leurs rangs et comprennent très souvent — ce Congrès en fait foi — des représentants de toutes les classes de la société qui y font bon ménage.

Ah ! voici justement le gros grief contre les sociétés coopératives. L'école révolutionnaire, qui prend pour dogme la lutte des classes, ne veut pas d'une institution qui habituerait la classe ouvrière à voir dans les autres classes de la société non plus des ennemis, mais des auxiliaires. Et c'est pour éviter un semblable rapprochement que l'on ne cesse de dire aux ouvriers qu'ils ne doivent compter que sur eux-mêmes et que tous les hommes appartenant à ce qu'on appelle les classes dirigeantes sont conjurés pour leur perte. Et comme ces affirmations peuvent s'appuyer, hélas ! sur des faits d'exploitation qui ne sont que trop fréquents, elles réussissent aisément à persuader ceux qui souffrent. Ceux-ci ne haïraient pas tant s'ils ne croyaient pas être haïs.

Eh bien ! je veux pourtant dire à ceux qui tiennent ce langage, comme à ceux qui l'écoutent, qu'ils ne rendent pas justice au temps et au milieu dans lequel ils vivent. On a beaucoup médité de notre siècle : on ne cesse de dire qu'il est le règne de l'égoïsme, de la lutte acharnée des intérêts, de l'écrasement des faibles par les forts, — tout cela est vrai, et pourtant j'estime qu'il lui sera beaucoup pardonné, non point en raison de sa science et de ses merveilleuses inventions, mais parce que mieux qu'aucun des siècles qui l'ont précédé, il a connu la pitié pour la souffrance humaine. Oui, tous ceux qui souffrent, à un titre quelconque, de leur faiblesse ou de l'injustice du sort, l'indigent, l'invalidé, — l'enfant qui, le corps et l'esprit encore mal formés, doit endurcir au travail ses mains qui n'étaient faites que pour jouer, — la femme qui, jeune fille, épouse ou mère, est obligée d'abandonner son foyer pour s'enfermer à l'atelier et s'y trouve exposée aux plus lâches séductions, — et même jusqu'à ces humbles compagnons de vos travaux et de vos peines qui s'appellent les animaux domestiques, — tous ont trouvé dans ce XIX^e siècle, que l'on calomnie, des lois pour les défendre et des cœurs pour les aimer.

Et vous pourriez croire que ce même siècle est resté indifférent en présence de ce résumé de toutes les souffrances humaines qu'on exprime par ce mot court et tragique : la misère ? Vous pourriez croire que cette lutte pour le pain quotidien, que nombre d'entre vous certainement ont soutenue avec un si fier courage, ne trouvent que des spectateurs impassibles ? Ne le croyez pas. On ne s'occupe, au contraire, que de vous ! La question sociale, comme on l'appelle, est sans cesse présente à la pensée, sinon des oisifs qui ne comptent pas, du moins de tous

ceux qui pensent, de tous ceux qui cherchent, de tous ceux qui mènent le monde. Dans ces dernières années surtout elle a créé toute une législation, toute une littérature, tout un théâtre.

Ne croyez donc pas qu'on vous haïsse; croyez que l'on vous aime. Un souffle de généreuse sympathie a passé sur cette génération et, malgré sa bassesse, est en train de la soulever de terre. Il vous poussera comme un vent favorable si vous voulez vous y confier. Fiez-vous y seulement! Tout le monde a besoin de sympathie : elle est la force motrice indispensable au succès de toute entreprise humaine : acceptez ces mains amies qui, de toutes parts ici, se tendent vers vous et n'en repoussez aucune sous prétexte que ce pourrait être la main d'un bourgeois. Une poignée de main d'un honnête homme n'a jamais fait de mal à personne.

MM. J'ai fini. Je vous ai montré un but immédiat et présent : l'éducation économique de la classe ouvrière par l'association coopérative — et un but plus éloigné : l'émancipation de la classe ouvrière par la transformation du salariat. Quand atteindrez-vous l'un et l'autre ? Je ne sais dans quel temps, dans quel pays, ils seront atteints, mais ce que je crois pouvoir affirmer c'est que le pays qui sera le premier en mesure de résoudre la question sociale sera celui-là qui aura su d'abord atteindre au degré le plus élevé dans la voie de la coopération (1).

(1) Cette conférence donna lieu à un article critique de M. Paul Leroy-Beaulieu, particulièrement en ce qui concerne l'abolition éventuelle du salariat, dans l'*Economiste Français* des 9 et 26 octobre 1886, auquel l'auteur répondit par une lettre insérée dans le numéro du 26 octobre. M. Leroy-Beaulieu déclarait que « si

l'association ouvrière réussissait à détruire le salaire, elle se trouverait diminuer dans des proportions considérables la liberté individuelle et ramènerait purement et simplement l'humanité à une sorte de servage... Le salaire est la forme par excellence du contrat libre... Les sociétés primitives étaient de petites associations comme celles que vous rêvez, où le salariat était soit inconnu soit peu ordinaire. Et c'est pour cette raison en partie qu'elles étaient peu productives... Aussi, n'hésitons-nous pas à écrire qu'une société progressive et libre ne pourrait survivre au salariat... Sa suppression ne nous paraît ni praticable ni même désirable. Une question plus haute se pose. Y a-t-il dans les institutions humaines des choses que l'on puisse regarder comme définitives et acquises une fois pour toutes?.. Nous croyons, quant à nous, qu'il y a certains points fixes dont l'humanité ne s'écartera pas ».

Il est certain que si l'on entend par salariat le fait de toucher une somme en argent comme prix de son travail, il est probable que ce mode de rémunération ne disparaîtra jamais et, en tout cas ce n'est pas la coopération de consommation qui le fera disparaître puisqu'elle-même tend à employer un nombre croissant d'ouvriers salariés pour ses magasins, ses manufactures, etc. Mais il en est autrement si l'on entend par salariat, comme il faut l'entendre, le fait de travailler sous les ordres et pour le compte d'un maître — « le louage de services », comme l'appelle le Code — et par l'abolition du salariat, la substitution de la démocratie industrielle au patronat (Voir ce que nous disons de la domesticité, ci-dessus, page 20 et note).

L'AVENIR DE LA COOPÉRATION (1)

§ 1. *Les améliorations pratiques.* — § 2. *Les puissances de l'association.* — § 3. *Les obstacles.* — § 4. *Coopération ou Révolution.*

MESSIEURS,

Il y a toujours eu dans le mouvement coopératif deux courants, je pourrais presque dire deux esprits, qui correspondent à deux tendances éternellement en lutte dans la nature humaine : l'une plutôt positive et qui poursuit dans la coopération des avantages immédiatement réalisables : l'autre plutôt idéaliste et qui cherche dans la coopération moins ce qu'elle peut nous donner que ce qu'elle peut nous promettre. Ils sont d'ailleurs inséparables et marchent de compagnie : tels Sancho Panza et Don Quichotte.

(1) Cette conférence avait été organisée par trois sociétés coopératives de consommation de Paris, celle de Bercy, du Bel-Air et de Picpus. Elle a eu lieu le 13 mai 1888, salle Borel, 56, rue du Rendez-vous, devant les représentants de presque toutes les sociétés coopératives de consommation de Paris et de sa banlieue sous la présidence de M. Audéoud, président de la Société de Bercy, et avec le concours de M. de Boyve, qui a pris aussi la parole.

Elle a été publiée dans la *Revue Socialiste* de juillet 1888 et il en a été fait un tirage à part comme brochure de propagande.

§ 1. — *Les améliorations pratiques.* — De la première je ne dirai que peu de mots. Certes, ces avantages pratiques de la coopération ne sont point à dédaigner, mais ils sont déjà familiers à de vieux coopérateurs comme ceux qui m'écoutent. Permettez-moi seulement de vous les rappeler en quelques mots.

Ce n'est point, par exemple, un médiocre avantage, dans un temps où les journaux nous apprennent que trois cents habitants d'Hyères viennent d'être empoisonnés pour avoir bu du vin « de propriétaire », et un nombre à peu près égal d'habitants de Nîmes pour avoir mangé du pâté — que de pouvoir se procurer des *denrées loyales*, de bonne qualité, et de les voir figurer sur sa table sans un juste sentiment de méfiance. Quand on a le privilège de vivre à une époque où grâce aux progrès de la science, on a résolu le problème de fabriquer des aliments avec des denrées qui ne sont rien moins qu'alimentaires, où l'on a réussi déjà à produire du café sans café, du chocolat sans cacao, du vin sans raisin, du beurre sans lait, et du lait, ô miracle ! sans vache ni chèvre ; — quand on rencontre des industriels qui vous montrent avec un sentiment de fierté, trop justifié d'ailleurs, une appétissante confiture de groseilles faite avec de la gelée de varechs, sucrée avec de la saccharine, laquelle est un produit extrait de la houille, et parfumée avec de l'essence de groseille, laquelle, elle-même, n'a jamais eu la moindre parenté avec la groseille, — on ne peut s'empêcher de penser que les associations coopératives de consommation sont venues véritablement à leur heure, au moment psychologique ! Elles nous apparaissent comme des instruments du salut public pour tous les consommateurs, mais plus particulièrement pour les clas-

ses ouvrières qui sont moins en mesure de se défendre contre ces falsifications éhontées, et du reste bien moins imputables aux marchands qui s'en rendent coupables qu'à cette déplorable organisation commerciale, à cette concurrence acharnée, dont ces marchands sont les premières victimes et qui leur fait en quelque sorte une nécessité de tromper pour vivre. Mais le développement de la coopération de consommation tend justement à réformer ces mœurs commerciales en modifiant radicalement cette organisation elle-même.

Ce n'est pas non plus un avantage à dédaigner que de faire accepter comme règle et de faire passer dans les mœurs, ainsi que ne manquent pas de le faire, je l'espère toutes vos sociétés, le paiement *au comptant* et de libérer par là l'ouvrier de cette funeste habitude de l'achat à crédit : funeste à sa bourse, car il est bien évident que le marchand finit toujours par rattraper l'arriéré en faisant payer la marchandise plus cher, et que même il se dédommage sur le dos des honnêtes gens, qui paient, des torts de tous ceux qui ne paient jamais ; — funeste à son repos, car en accumulant sur sa tête, de semaine en semaine et de mois en mois, les comptes et les dettes par tous les soucis et l'amertume qu'elle lui cause, elle empoisonne même le pain qu'il mange ! — funeste surtout à sa dignité et à son indépendance, car le travailleur qui s'est laissé prendre une fois dans ce fatal engrenage ne s'appartient plus : il appartient à ses fournisseurs !

L'avantage le plus connu et le plus palpable, si je puis dire, c'est d'assurer à l'ouvrier — soit une *réduction de dépenses*, dans le cas où la société revend ses denrées au prix de revient — soit un *supplément de revenu*, dans le cas où la société revend au prix du détail et distribue à

ses membres les profits ainsi réalisés. Les deux systèmes paraissent à peu près équivalents quant aux résultats : cependant c'est le second, connu sous le nom de système de Rochdale, qui est de beaucoup supérieur et c'est celui du reste qui est consacré aujourd'hui par l'expérience presque unanime des sociétés coopératives de tous les pays. On m'assure pourtant que la plupart de vos sociétés préfèrent le premier système, celui de la revente au plus bas prix possible? Je le regrette, car les raisons qui expliquent la supériorité du système de la vente au prix de détail sont bien évidentes (1).

Enfin le plus grand avantage pratique peut-être que puisse conférer la société coopérative de consommation, c'est de fonctionner comme Caisse d'épargne, lorsque l'associé consent à laisser dans la caisse de la société la part de bénéfices à laquelle il a droit, transformant ainsi celle-ci en épargne pour lui et en capital pour l'association. Ici encore on me dit que la plupart de vos sociétés, à l'exception de quelques-unes qui sont fidèles au vrai principe coopératif, ne pratiquent pas ce système et que

(1) Je les indique en quelques mots. On les trouvera plus développées dans notre livre sur *Les Sociétés de consommation*. La vente au prix de détail est préférable.

1^o Parce qu'elle permet à la société de prendre plus d'extension, précisément à raison des bénéfices qu'elle lui fait réaliser.

2^o Parce qu'elle procure un avantage plus réel pour l'ouvrier, le supplément de revenu touché à la fin de l'année, sous forme d'une somme ronde, constituant une ressource beaucoup plus efficace et beaucoup mieux utilisable qu'une économie de quelques sous faite au jour le jour.

3^o Parce qu'elle ne provoque pas une animosité aussi vive de la part des marchands, que la vente faite au-dessous du cours exaspère.

leurs membres s'empressent de toucher la totalité des dividendes qui leur reviennent, dividendes qui sont aussitôt mangés que touchés. En ce cas, l'association de consommation n'a plus vraiment qu'une bien faible utilité : elle tend même à développer un bien mauvais sentiment, l'amour des dividendes. Si au contraire, comme dans les sociétés anglaises, les profits annuels étaient laissés pour la plus grosse part dans la caisse de la société, l'association pourrait prendre un développement beaucoup plus considérable, et l'associé se trouverait du même coup avoir réalisé une épargne sans s'en douter.

Je sais que ce mot d'épargne est quelque peu importun aux oreilles de l'ouvrier. Peut-être, en effet, leur en a-t-on quelque peu rebattu les oreilles. Je ne suis pas de ceux qui prêchent que l'épargne est facile à l'ouvrier et que, s'il n'en fait point, c'est mauvaise volonté de sa part. Non, certes ! c'est chose toujours pénible, souvent impossible, parfois homicide, que l'épargne pour le travailleur. Mais pourquoi ? Parce que l'épargne suppose d'ordinaire une privation, un sacrifice, un retranchement ; parce qu'elle constitue une opération toujours douloureuse, une véritable amputation que le travailleur est obligé de pratiquer sur quelqu'un de ses besoins essentiels : l'épargne sur le pain quotidien c'est la mort lente. Mais songez donc qu'ici il s'agit d'une épargne qui ne coûte rien, qui n'exige de la part du travailleur aucune privation, qui ne l'oblige nullement à manger moins — au contraire, il mange mieux ! — ni à réduire ses dépenses — au contraire, plus il achète et plus il se trouve épargner ! Cette opération, à laquelle je la comparais tout à l'heure, a donc perdu tout caractère désagréable pour le patient. Vous avez eu parfois peut-être

l'imprudence d'entrer dans ces cabinets de dentiste sur lesquels on lit cette inscription alléchante : « Ici on arrache les dents sans douleur. » Hé bien ! sur la devanture de tous les magasins coopératifs, on devrait faire graver cette inscription bien plus véridique : « Ici, on fait l'épargne sans douleur ».

§ 2. — *Les puissances de l'association.* — Les avantages pratiques de la coopération sont donc très réels : je dirai même qu'en fait d'améliorations sociales immédiatement réalisables, on n'a rien trouvé de mieux.

Et pourtant, je ne m'y arrêterai pas davantage parce que l'expérience a démontré que ces avantages-là, à eux seuls et si grands qu'ils puissent être, n'ont jamais suffi pour imprimer à la coopération un vigoureux essor, pour attirer les foules autour de son drapeau, pour en faire en un mot une puissance.

L'expérience nous enseigne que si l'on veut que les hommes se passionnent pour l'idée coopérative il faut leur montrer autre chose en elle que le côté positif. On répète toujours que l'intérêt mène les hommes : c'est vrai pour les individus, faux pour les masses. Il faut dire au contraire, à l'honneur de la nature humaine, que les peuples ne se passionnent que pour les idées qui leur apparaissent comme supérieures aux intérêts pratiques, et qu'ils ne donnent leur cœur et leur foi que là où ils croient voir un idéal !

Cet idéal existe-t-il dans l'association coopérative ? Je le crois. Je crois qu'elle doit être considérée comme un mode d'organisation industrielle supérieur au régime économique actuel et destiné à le remplacer dans un avenir plus ou moins éloigné, mais qu'il dépend de nous de

rapprocher. Si la coopération n'était qu'un moyen de mieux vivre, ou de dépenser moins, ou de réaliser quelques économies, ou de faire passer quelques ouvriers de la condition de salariés à celle de patrons, elle ne serait pas devenue une véritable passion, une sorte de religion, pour tant d'hommes que j'ai vus — les uns vieux, comme ce trio d'inséparables, Francisco Vigano, d'Italie, Vansittart Neale et Holyoake, d'Angleterre, dont le plus jeune a 72 ans, je crois, dont le plus vieux est presque aveugle, et que nous avons vu à Lyon, à Milan, à Tours, s'en allant ainsi de Congrès en Congrès et de pays en pays, toujours fidèles, affirmer leur foi dans la cause à laquelle ils ont consacré leur vie, — les autres très jeunes encore, comme Ugo Rabbeno, d'Italie, qui est venu l'année dernière visiter vos sociétés parisiennes et que plusieurs d'entre vous sans doute n'ont pas oublié (1), nouvelles recrues toutes prêtes à remplacer les vétérans. Si la coopération n'avait d'autre but ni d'autre avenir que de créer quelques boutiques d'épicerie perfectionnées ou quelque mécanisme d'épargne plus ou moins ingénieux, je vous prie de croire qu'elle n'aurait pas rallié dans une même foi et dans une commune espérance des millions d'hommes de tous pays et de toutes langues, Anglais, Italiens, Allemands, Américains ou même Russes, témoin ce Russe de Kharkof, Nicolas Balline, qui écrivait aux coopérateurs français réunis à Tours cet automne, dans une lettre que je lus pour lui au milieu d'un auditoire ému jusqu'aux larmes : « Je suis heureux de penser que, Français ou Russes, nous voyons dans la coopération le même idéal, de même que je suis heureux de penser,

(1) Mort dans la fleur de sa jeunesse peu de temps après.

quand je regarde une étoile, que mon frère de loin la regarde aussi » ! Une étoile, c'est le mot ; non point une enseigne de boutique, mais une étoile vers laquelle des millions d'hommes ont levé les yeux pour chercher le mot de l'énigme sociale et qui, si elle n'a pas encore révélé son secret, a du moins fait descendre d'en haut, dans plus d'un cœur irrité, un peu de sa sérénité !

Êtes-vous de ceux-là ? Voyez-vous aussi dans la coopération une étoile ? On m'assure que non ; on me dit que vous n'attendez rien d'autre d'elle que les quelques avantages pratiques que je viens d'énumérer, et que vous traitez de rêveurs et d'utopistes ceux qui attendent de la coopération une transformation quelconque de l'ordre de choses actuel. Si cela est vrai, vous vous trouvez parfaitement d'accord — vous en serez plus surpris sans doute que flattés — avec les chefs de l'Économie politique libérale et bourgeoise, qui déclarent aussi que de semblables perspectives sont chimériques et estiment que ceux qui leur donnent asile dans leur cerveau sont hallucinés.

Eh bien ! je voudrais essayer de vous montrer aujourd'hui que cette perspective d'une transformation de l'ordre économique actuel par l'association coopérative n'est pas aussi utopique qu'on veut bien le dire. Je voudrais vous persuader qu'il s'agit de prévisions fondées sur une méthode scientifique et qui, si elles n'ont pas un caractère de certitude auquel elles ne prétendent point d'ailleurs, constituent du moins l'hypothèse la plus rationnelle qu'il nous soit permis de former.

Le mot d'association n'est pas nouveau. Répété mille fois par tous les socialistes de la première moitié de ce siècle, il était devenu fatigant par sa banalité, quand la science de nos jours est venue heureusement le venger

du discrédit où il était tombé, en élevant cette banalité au rang des vérités scientifiques les plus hautes et en démontrant que l'association était en réalité la loi la plus universelle de ce monde, celle qui régit à la fois les infiniment grands et les infiniment petits.

On savait que notre système solaire n'est qu'une association de mondes, mais on ne savait pas que toutes les étoiles que nous voyons dans l'étendue des cieux sont associées entr'elles en tourbillons et en nébuleuses.

On savait bien que toutes les choses que nous pouvons voir et toucher sont des associations de molécules, mais on ne savait pas que ces molécules ne sont à leur tour que des associations d'atomes groupés suivant certaines lois et qui, par leurs combinaisons multiformes, imposent à l'inerte matière ses propriétés diverses et ses formes changeantes. Il n'est aucun de vous, certainement, qui n'ait vu maintes fois ce qu'on appelle des cristaux ; eh bien ! ces cristaux ne sont pas autre chose que des associations de molécules qui se forment spontanément, quand elles se trouvent placées dans un milieu favorable, en obéissant à certaines lois, que l'on pourrait appeler les *statuts* de ces sociétés, et qui leur donnent ces formes géométriques, ces couleurs et ces feux qui parent le diamant ou le rubis.

On savait bien qu'il existait parmi les animaux certaines formes d'associations, telles que celles des fourmis et des abeilles, mais on ne savait pas que ces sociétés animales étaient infiniment nombreuses et que c'était justement avec les associations des tout petits que la nature accomplissait ses plus grands desseins, témoins ces associations d'animalcules qu'on appelle les coraux et qui sont en train de bâtir lentement au sein de l'Océan Paci-

fique, des récifs, des îles, des archipels et un continent tout entier, pour servir d'asile aux races futures le jour où notre vieux monde sera devenu trop étroit pour les contenir !

On savait bien que le corps humain n'est qu'une association d'organes, muscles, nerfs, os, vaisseaux, cœur, poumons, chacun ayant sa tâche ou, pour employer le terme même scientifique, « sa fonction » distincte, celui-ci occupé à donner l'impulsion au sang, celui-ci à le filtrer, celui-là à chauffer la machine, chacun coopérant — c'est le mot propre — à la vie et au bien-être de l'ensemble, c'est-à-dire du corps tout entier. Mais on ne savait pas que chacun de ces organes n'était à son tour qu'une association d'unités trop petites pour être visibles à l'œil nu et qu'on appelle des cellules, chacune ayant son individualité et sa vie propre et toutes réunies dans un travail commun. Oui, vous qui m'écoutez, moi qui vous parle, et ceux-là même qui raillent l'illusion coopérative, tous, nous ne sommes que des associations coopératives composées de milliards d'individus microscopiques, des associations d'associations ! Ce sont elles qui nous donnent le mouvement et l'être — et s'étendant du domaine du corps au domaine de l'esprit, c'est encore « l'association des idées » qui, par une loi psychologique récemment constatée, enchaîne les pensées et les mots de cette conférence et peut seule me permettre de les exprimer comme à vous de les comprendre.

Et c'est une loi très certaine aussi de la science biologique que, dans tout être vivant, la complexité de ces associations est d'autant plus grande et la solidarité qui unit toutes ses parties d'autant plus intime que l'être lui-même occupe un rang plus éminent sur l'échelle de la vie. Le régime de l'association va grandissant sans

cesse du minerai au ver de terre, du ver de terre à l'homme et son degré de perfection nous apparaît ainsi comme le critérium même du progrès.

Pourquoi donc cette loi qui gouverne la nature entière ne gouvernerait-elle pas aussi les hommes vivant en sociétés et en nations, et pourquoi ne pas tenir pour certain qu'au fur et à mesure que le corps social se développera et qu'il atteindra une vie plus haute, au fur et à mesure aussi la loi de l'association prendra plus d'importance ? Non seulement le lien qui unit tous les membres d'une nation ou même du genre humain deviendra de plus en plus étroit, mais encore on verra se former au sein de la masse des groupements de plus en plus nombreux et de plus en plus variés, véritables organes, eux aussi, chargés de pourvoir aux diverses fonctions sociales.

C'est ce que nous voyons en effet et c'est même là un phénomène si visible qu'il crève les yeux. D'abord le lien de la coopération générale qui unit tous les hommes d'un même pays, ou même de divers pays, se fait de plus en plus sentir. Le garçon épicier qui pèse un sac de café dans sa balance et la ménagère qui le fait bouillir dans sa cafetière, coopèrent, sans s'en inquiéter, avec le nègre qui en a cueilli les grains dans une plantation du Brésil et avec le pilote qui a tenu la barre du navire qui l'a porté dans nos ports. Oui, tous nous sommes liés les uns aux autres par d'invisibles chaînes et nous ne pouvons lever un doigt sans mettre en mouvement à l'autre extrémité du monde, comme un pantin au bout d'un fil, quelque Chinois ou quelque Australien. Tous nous sommes pris dans les mailles d'un gigantesque réseau que la solidarité humaine a jeté sur nous, comme un filet, et qui recouvre le globe tout entier.

Et dans cette association universelle, on voit se multiplier chaque jour les associations particulières. Non seulement en politique ou en religion, mais en littérature pour protéger les droits des auteurs, dans les beaux-arts pour organiser des Expositions comme le Salon des Champs-Élysées, en temps de guerre pour assurer des secours aux blessés, pour organiser des expéditions scientifiques, pour faire des exercices de tir ou de gymnastique, pour voyager, pour se divertir — il s'est même formé récemment une association d'autopsie mutuelle! — partout nous voyons se fonder quelque société nouvelle. Et dans le domaine économique proprement dit, qu'il s'agisse d'ouvrir un magasin, de planter des vignes ou d'exploiter une mine, partout aussi nous voyons se créer des associations commerciales, industrielles ou agricoles qui portent le nom aujourd'hui si répandu de sociétés anonymes. En un mot, il n'est plus, pour ainsi dire un seul mode de l'activité humaine qui ne soit représenté par quelque forme d'association éclos spontanément.

La loi naturelle de l'association se trouve donc parfaitement vérifiée par une analogie qui se poursuit jusque dans les moindres détails. Il y a toutefois une différence à noter : c'est que les atomes, qui par leur groupement constituent les corps bruts ou inorganiques, sont des êtres dépourvus de volonté et la fonction qu'ils ont à remplir s'accomplit d'une façon inconsciente et fatale, tandis que les individus qui constituent les diverses formes d'associations humaines sont au contraire, ou du moins doivent devenir, *conscients* de la tâche qu'ils ont à remplir; et la fonction sociale qui leur est dévolue s'accomplira d'autant mieux qu'ils se sentiront plus clai-

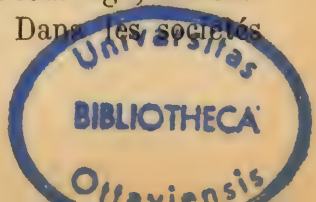
rement agents et coopérateurs dans l'œuvre commune et qu'ils y apporteront le concours d'une activité plus réfléchie.

Or, cette condition, il faut l'avouer, est encore très imparfaitement remplie dans notre organisation économique moderne. Les nombreuses associations que je signalais tout à l'heure, et surtout ces grandes sociétés par actions qui tendent à absorber peu à peu tout le domaine de la production, ne doivent être considérées que comme des formes encore très imparfaites de l'association et tandis que bon nombre d'économistes se plaisent à y voir la forme définitive de l'évolution sociale, nous n'y saurions voir, en ce qui nous concerne, qu'une forme imparfaite et transitoire qui nous rapproche sans doute de l'association normale, mais qui en est encore fort éloignée.

Considérez, en effet, une de ces associations, par exemple une Compagnie de mines, que ce soit de Bessèges ou d'Anzin, peu importe ici le nom. Je vois bien là des milliers d'hommes réunis dans une entreprise commune par certains intérêts : d'un côté quelques milliers de travailleurs fouillant la terre ; de l'autre quelques milliers d'actionnaires ayant versé leurs capitaux ; mais comment voir là-dedans une association proprement dite, dans le sens vrai de ce mot ? — Y a-t-il association entre les travailleurs d'une part et les actionnaires d'autre part ? En aucune façon. Travailler pour le compte d'autrui, ce n'est point être associé à autrui. Je vois au contraire entre eux non point affinité naturelle, mais antagonisme, les uns se plaignant de toute élévation du salaire qui diminue les dividendes, les autres se plaignant de toute distribution de dividendes qui diminue

d'autant leurs salaires, les uns travaillant à une entreprise dont ils ne recueillent point les fruits, les autres recueillant les fruits d'une entreprise dans laquelle ils ne travaillent point : étrange association en vérité, où les uns n'apportent que leurs bourses, où les autres n'apportent que leurs rancunes et où personne n'apporte son cœur! — Les ouvriers employés par ces sociétés sont-ils du moins associés entre eux, associés dans la bonne et dans la mauvaise fortune, associés pour la vieillesse, pour les accidents, pour les infirmités? Quelquefois, mais dans une mesure fort imparfaite. — Y a-t-il association du moins entre les actionnaires eux-mêmes? Association sur le papier, oui, en ce sens qu'ils ont tous dans leur portefeuille des titres de même couleur et revêtus des mêmes dessins, qu'on appelle des actions ; mais point de solidarité juridique, car la responsabilité de chacun est limitée au montant de sa mise ; point de solidarité de fait entre les actionnaires, car ils ne se connaissent nullement entre eux. Souvent même ils ne connaissent pas l'entreprise à laquelle ils sont soi-disant associés ! Parmi les actionnaires « de la Vieille-Montagne », je suis bien sûr que le plus grand nombre ignore de quelle montagne il s'agit, et parmi les 400.000 actionnaires qui constituent la Compagnie dite du canal de Panama, croyez bien qu'il y en a un grand nombre qui ne saurait pas même dire si Panama est en Asie ou en Amérique !

Est-ce donc là être associés? Non vraiment, c'est profaner ce nom ; il ne suffit pas qu'il y ait union apparente pour qu'on ait le droit de dire qu'il y a solidarité. L'arbre et le lierre qui l'entoure sont unis aussi puisqu'ils enlacent leurs rameaux et marient leur feuillage, ils s'em brassent, mais c'est pour s'étouffer. Dans les sociétés



capitalistes aussi, nous ne pouvons voir qu'une simple juxtaposition d'éléments hétérogènes qui non seulement ne se combinent pas, mais se repoussent. La vraie association, la seule qui mérite ce nom, suppose l'identité des intérêts, la réciprocité des services rendus, le concours empressé et joyeux des bonnes volontés, le sentiment de coopérer à une œuvre commune qui est à la fois celle de tous et de chacun, et voilà précisément tout ce qui caractérise l'association coopérative, celle que vous pratiquez vous-mêmes. Oui, vous avez cet honneur de représenter dans votre modeste sphère la forme d'organisation industrielle qui, par la force même des choses, deviendra celle de l'avenir et de pouvoir vous dire que vos petites sociétés sont déjà l'image de ce que sera un jour la grande Société.

Voilà donc pourquoi nous croyons à l'avenir de la coopération. C'est parce que nous y voyons le résultat d'une loi naturelle, plus puissante que les hommes, et qui agit spontanément malgré leurs hésitations et leurs défaillances.

Mais il ne faudrait pas en conclure que vous n'avez qu'à laisser faire et vous croiser les bras, et que la force même des choses, sans que vous ayez besoin d'y prendre peine, assurera le triomphe des idées coopératives. Les lois sociales n'agissent point d'une façon mécanique et fatale, elles ne servent les hommes qu'autant que ceux-ci savent se servir d'elles. Elles peuvent bien les pousser en avant, mais à la condition que ceux-ci pousseront aussi de leur côté et coopéreront en quelque sorte avec elles. Si un peuple ou une classe, par indifférence ou ignorance, ne fait rien pour atteindre le but où l'évolution le mène, soyez sûrs qu'il ne l'atteindra pas; il restera en

route et d'autres plus heureux y arriveront avant lui.

Je ne vous parlerai pas de l'Angleterre, vous savez quelle ampleur a pris dans ce pays le mouvement coopératif; il embrasse aujourd'hui 1 million environ de personnes, ou plutôt 1 million de familles, par conséquent 5 ou 6 millions de personnes, la sixième partie de la population des Iles Britanniques. Vous savez que tous les ans ces sociétés se réunissent dans des congrès, qui sont un des événements de la vie publique en Angleterre. On vous a dit que ces sociétés avaient entre leurs mains pour plus de 200 millions de capitaux (1), qu'elles consacrent en partie à fonder des industries coopératives et avec lesquels elles se proposent même d'acheter des terres et des fermes sur lesquelles ces sociétés produiront elles-mêmes toutes les denrées alimentaires, blé, légumes fruits, viande, volaille, lait, beurre, œufs, nécessaires à la consommation de leurs membres.

Mais je voudrais insister un peu plus sur le mouvement coopératif aux États-Unis, parce qu'il vous est peut-être moins connu et parce qu'il présente un caractère plus démocratique qu'en Angleterre. Vous n'êtes pas sans avoir entendu parler de cette grande association d'ouvriers américains qui porte le nom un peu solennel de « Noble et Saint-Ordre des Chevaliers du Travail » et qui constitue une sorte de franc-maçonnerie fondée par un tailleur, Uriah Stephens, il y a dix-neuf ans; elle compte aujourd'hui plus de 500.000 adhérents, et voici le but qu'elle s'est assigné par son programme :

(1) Tous ces chiffres doivent être doublés et triplés aujourd'hui. Voir notre livre *Les Sociétés Coopératives de consommation* et pour plus de détails, le livre très complet de M. Cernesson *Les Sociétés Coopératives Anglaises*.

« Nous déclarons que nos vues sont :

1° de considérer la valeur morale et industrielle, plutôt que la richesse, comme la véritable base de la grandeur d'un pays;

2° d'assurer aux travailleurs la pleine jouissance des richesses qu'ils produisent... ainsi que tous les bénéfices, plaisirs et récréations que peut donner l'association ».

Et pour atteindre ce but, ils commencent par énumérer diverses mesures législatives à réclamer de l'État, telles que création de bureaux de statistique du travail, assurances contre les accidents dans les usines, abolition du système d'entreprise dans les travaux de l'État ou des municipalités, prohibition de la main-d'œuvre étrangère, défense de faire travailler dans les ateliers les enfants au-dessous de 15 ans, et enfin le programme se termine par cet article sur lequel j'appelle votre attention :

« Pendant que nous présenterons les demandes ci-dessus aux gouvernants, nous essaierons de réunir nos propres efforts pour établir des institutions coopératives qui, grâce à l'introduction d'un nouveau système industriel, nous permettront d'arriver à l'abolition du salariat ».

Et ce qu'ils ont dit là n'est pas resté à l'état de vaine parole; ils se sont appliqués à le réaliser. Ils ont créé un bureau coopératif; ils fondent, partout où ils le peuvent, des associations coopératives de production et ont ouvert récemment à New-York un magasin pour la vente de leurs propres produits. Je relève dans un travail très récent et très complet du professeur Ugo Rabbeno une douzaine d'associations de production fondées par les Chevaliers du Travail, cordonnerie, imprimerie, gants, vêtements confectionnés, faïences, élastiques, etc. Il est à remarquer en effet que, à la différence des sociétés co-

opératives anglaises, qui se constituent d'une façon indépendante ou qui du moins ne versent dans la caisse de la Fédération qu'une cotisation minime, les associations coopératives des États-Unis fondées par les Chevaliers du Travail doivent verser dans la caisse générale de l'Ordre une grande partie de leurs bénéfices, quelquefois 1/10 seulement, quelquefois le tiers, quelquefois même la totalité! et ces bénéfices sont employés à subventionner et à fonder de nouvelles entreprises coopératives.

Le journal de l'Ordre, les *Knights of labor*, déclare qu'il faut porter ce fonds à 30 millions de francs et il ajoute : « Plus de fonds pour les grèves et tout pour le fonds coopératif! *Down with the strike fund and up with the cooperative fund!* (1) ».

§ 3. — *Les obstacles.* — En France, malheureusement, nous n'en sommes pas là! Notre Fédération coopérative, qui s'est constituée il y a trois ans, a dû renoncer à obtenir des sociétés adhérentes la modique cotisation de 15 centimes par membre et par an et même, après l'avoir abaissée à 5 centimes, ne la touche pas toujours.

Ce n'est point que nous ne comptions en France un nombre assez respectable de sociétés de consommation, moins sans doute qu'en Angleterre, mais autant ou plus que dans les autres pays, sans compter les syndicats

(1) Cette organisation des Chevaliers du Travail est morte depuis. Et le mouvement coopératif aux États-Unis ne s'est que peu développé. Cela tient à des causes économiques, telles que la vie instable de l'ouvrier américain et ses hauts salaires qui lui font dédaigner les petites économies. Ce n'est plus la coopération du travail, mais la coopération des capitaux, sous forme de *Trusts*, qui a pris le dessus.

agricoles dont le nombre s'accroît rapidement tous les jours. Nous avons aussi des sociétés de production. Ce n'est donc pas précisément au point de vue de la quantité que nous sommes dans un état d'infériorité, mais l'idée coopérative n'a point entraîné la masse de la population ouvrière : elle n'a même pas réussi à grouper autour d'elle un grand parti. Ce qui fait la vie même de la coopération, je veux dire la foi, fait défaut : la classe ouvrière ne croit plus aujourd'hui à la coopération, du moins en tant que mode de transformation de l'ordre social actuel.

Pourquoi ce découragement ? On en a donné beaucoup de raisons, insuffisance du capital, mauvaise administration des gérants, indiscipline des associés, etc., toutes ces raisons ont leur valeur, sans doute, mais je crois que l'avortement du mouvement coopératif tient à certaines causes d'un ordre plus général et plus élevé.

La première de ces causes est l'esprit de division, ce fatal esprit qui semble être une infirmité constitutionnelle de notre race. Je ne sais quel mauvais génie a jeté un sort sur le berceau de notre peuple en lui disant : partout où deux Français seront rassemblés, il se formera deux partis ! Je n'exagère point. Permettez-moi de vous citer une anecdote bien caractéristique. J'ai l'occasion d'aller assez souvent dans une commune qui a le privilège d'être la seule de son espèce en France avec Paris, en ce sens qu'elle est la plus petite commune comme Paris est la grande : elle ne compte que 7 électeurs. Vous savez que la loi fixe à 10 le nombre minimum des membres d'un conseil municipal. Cette heureuse localité a donc plus de conseillers à élire que d'électeurs ! Vous pensez assurément : voilà une commune où l'on ne doit pas se querel-

ler souvent les jours d'élection. — Eh bien ! c'est ce qui vous trompe : aux dernières élections municipales, il y a eu deux listes rivales en présence.... et peu s'en est fallu qu'il n'y eût ballottage.

Vous penserez peut-être que c'est là un trait bien provincial. Mais à Paris aussi ce ne sont pas les causes de division qui vous font défaut : ce ne sont pas les mêmes peut-être, mais il y en a tant d'autres ! On m'a prévenu, par exemple, que tous ici, vous détestez les bourgeois. « Ne leur en parlez pas, au moins ! » m'a-t-on soufflé à l'oreille. Permettez-moi au contraire de vous en parler. Je conviens que, parmi les bourgeois, il en est qui sont haïssables, tout comme parmi les ouvriers du reste ; mais cependant, si vous étiez un peu plus pénétrés de l'idée que je développais tout à l'heure devant vous, à savoir que les formes successives de l'organisation sociale sont déterminées par certaines lois naturelles, vous ne leur en voudriez pas, parce que vous seriez alors convaincus que tous, propriétaires, capitalistes, entrepreneurs, ne sont, comme les salariés eux-mêmes, que les produits d'un ordre de choses dont ils bénéficient, c'est vrai, mais dont ils ne sont pas responsables, car ils ne l'ont pas créé. Et peut-être trouveriez-vous quelque chose de bon à apprendre dans leur société, ne fût-ce que le secret de prendre un jour leur place.

Je ne sais pas si les ouvriers anglais ou américains ont plus de goût pour les bourgeois que vous ; peut-être bien que non ; mais ils ne les excluent pas de leurs rangs. L'Ordre des Chevaliers du Travail, dont je viens de parler, n'exclut de son sein que trois catégories de bourgeois, pour lesquels, si vous voulez, je passe condamnation — les politiciens, les avocats et les marchands de vins.

Et je crois que si cette antipathie entre bourgeois et

ouvriers peut être abolie, ce sera précisément par la coopération.

Il y a quelque temps, je traversais un boulevard de Nîmes avec mon ami de Boyve : il pleuvait et deux balayeurs de rue étaient occupés à pousser sur la chaussée avec leurs longs râdeaux la boue liquide ; l'un d'eux s'interrompit dans sa tâche en nous voyant passer et fit à M. de Boyve un petit signe amical en lui criant : A ce soir ! — A ce soir ! fis-je un peu surpris, qu'est-ce qu'il veut dire ? Lui avez-vous donné rendez-vous au Bureau de Bienfaisance ? — Non, me répondit-il ; ces deux balayeurs sont de nos coopérateurs et nous avons ce soir notre réunion mensuelle. — Et le soir, je me rendis à cette réunion. J'y retrouvai en effet nos deux balayeurs, et avec eux des ouvriers, des bourgeois, des socialistes ; il y avait même, je m'en souviens bien, un anarchiste et un banquier. Et tout ce monde-là, je vous assure, faisait très bon ménage.

Notre société de Montpellier, au contraire, est plutôt bourgeoise ; nous avons pourtant des ouvriers — pas des balayeurs (c'est une profession trop rare à Montpellier, malheureusement !) — mais d'autres ouvriers, maçons, peintres en bâtiments, typographes ; je vous assure qu'ils ne se laissent pas mener par nous, et que nous ne nous laissons pas mener par eux non plus, ce qui est une condition de bonne amitié. Nous nous réunissons aussi de temps en temps, le soir, dans notre magasin, où il n'y a pas assez de chaises pour tous, et quand, le gaz allumé et les volets fermés, nous nous mettons à discuter, les uns assis sur des chaises, les autres sur le comptoir, quelques-uns sur des sacs de pommes de terre, mais tous, même le plus pauvre, ayant le sentiment de se

sentir chez soi et dans un magasin où il peut se dire le maître au même titre que les autres et dans une maison qu'il peut appeler « ma maison ! » — hé bien ! je puis vous dire que j'ai senti plus d'une fois passer en nous comme le frémissement d'un légitime orgueil, en pensant que dans cette arrière-boutique, notre petite association présentait tous les caractères qui font les démocraties honnêtes, laborieuses, pacifiques, réalisant dans la véritable acception de ces mots et bien mieux que sur tant de devises menteuses, l'égalité des droits, la liberté des opinions, la fraternité des services rendus, et telle en un mot que les plus grandes républiques pourraient s'estimer heureuses et fières de lui ressembler !

La seconde cause qui a détourné le parti ouvrier de l'idée coopérative, ç'a été l'influence des idées socialistes et en particulier du collectivisme. Les socialistes ont affirmé que tous ceux qui entrent dans les coopératives se transforment petit à petit en vulgaires bourgeois. Cela dépend du point de vue. Il y a quelques semaines, les épiciers et bouchers de Montpellier, effrayés du développement que prenait notre association coopérative, ont fait venir un orateur tout exprès de Paris pour la combattre dans une conférence publique. Et leur avocat a développé cette thèse que nous tous, coopérateurs, nous n'étions en réalité que des collectivistes hypocrites, que nous faisons consciemment ou inconsciemment le jeu des socialistes, que nous travaillions à ruiner la propriété, la libre concurrence, l'individualisme, etc. Il faudrait donc s'entendre sur ces épithètes contradictoires qui nous sont adressées. J'avoue que j'ai toujours eu une certaine confiance dans les gens qui se trouvent lapidés de deux côtés à la fois.

Cependant je crois que plutôt c'est l'avocat de Paris qui ne savait ce qu'il disait. Non, les coopérateurs ne sont pas des collectivistes inconscients.

Non, nous ne travaillons pas à la ruine de la propriété individuelle et nous ne voyons pas la nécessité de l'abolir ni pour les objets de consommation ni même pour les instruments de production, surtout, dirai-je, pour ceux-là. Nous voudrions au contraire arriver à rendre l'ouvrier propriétaire de ses instruments de production. Il l'était autrefois, alors qu'on ne connaissait d'autre instrument de production que l'outil. Alors, il était un artisan indépendant, autonome; il a cessé de l'être depuis que l'instrument de production est devenu la machine : depuis lors, l'instrument de production, trop coûteux pour l'ouvrier, est devenu la propriété du capitaliste, et ainsi s'est consommé le divorce fatal entre le producteur et l'instrument de production. Et nous voudrions tout simplement que le divorce cessât et que l'ouvrier redevînt, non plus à lui seul, car il ne le pourrait plus, mais par l'intermédiaire de l'association, copropriétaire de ses instruments de production.

La seconde différence avec les collectivistes, c'est que nous avons plus d'antipathie qu'eux pour la contrainte, pour les procédés coercitifs auxquels il serait malheureusement indispensable de recourir pour réaliser le régime qu'ils nous annoncent, pour accoucher la société, comme dit Marx. Mais qui sera l'accoucheur? Sera-ce l'État? sera-ce la Révolution? Cela nous inquiète d'autant plus que si l'accouchement a lieu avant terme il s'appelle plutôt un avortement. Fâcheuse affaire! Nous ne croyons pas beaucoup à l'efficacité de la révolution ni même à celle de la loi, pour créer par voie d'autorité un ordre social nou-

veau. La perspective d'être accouchés au forceps ne nous séduit guère, quel que soit le rôle qu'on nous réserve dans cette opération, celui de la mère ou celui de l'enfant.

Mais, ces réserves faites, nous nous sentons d'accord avec l'école socialiste sur des points essentiels, notamment sur l'élimination de tout intermédiaire parasite, sur la nécessité d'attribuer la plus-value ou le profit à qui cette plus-value est réellement due, sur la substitution du travail associé au travail salarié. Rien n'empêche donc ceux d'entre vous qui appartiendraient au parti collectiviste d'entrer dans le mouvement coopératif pour faire route avec nous — au moins pendant un certain temps et sauf à nous séparer plus tard pour tourner les uns à droite et les autres à gauche. Ce carrefour est encore loin ! nous n'y arriverons, en effet, que le jour où se posera la question de l'abolition de la propriété individuelle et je vous assure que ce ne sera pas de sitôt ! nous avons le temps, même les plus jeunes de ceux qui sont ici, de faire d'ici là un bout de chemin ensemble.

Le socialisme et le coopératisme sont d'ailleurs frères d'origine, en ce sens qu'ils ont eu tous deux mêmes pères, Robert Owen en Angleterre, Charles Fourier en France. Ils ont grandi ensemble ; et pendant longtemps même on ne les a pas distingués ; le même nom servait à les désigner tous les deux. Les Pionniers de Rochdale et les ouvriers français de 1848 se disaient indifféremment socialistes ou coopérateurs. On peut dire qu'ils ont marché la main dans la main jusqu'en 1879, jusqu'à ce congrès de Marseille, où les collectivistes et coopérateurs se sont pour la première fois pris de querelle et brouillés sur cette malheureuse question de l'appropriation collec-

tive du sol, sous-sol, usines, machines, etc. (1). Mais je constate avec joie que depuis peu de temps les collectivistes semblent reconnaître qu'ils s'étaient un peu trop pressés de rompre avec les idées coopératives. Les citoyens Benoit Malon et César de Paepe l'ont très loyalement et très expressément reconnu. Permettez-moi de vous lire quelques lignes d'un article que César de Paepe a publié il y a quelques mois dans l'*Avant-Garde*, sous ce titre : *Coopération et Socialisme* :

« On commence à comprendre que ces deux prétendus frères ennemis — le coopératisme et le socialisme — n'étaient pas aussi irréconciliables qu'on l'avait cru, qu'ils pouvaient fort bien marcher de compagnie, s'appuyant l'un sur l'autre... En Allemagne, nous avons vu, il y a quelques semaines, le *Volks-Tribune* de Berlin, organe officieux du parti socialiste, auquel collaborent Liebknecht et Bebel, attirer l'attention de ses lecteurs sur la façon dont la coopération était pratiquée au sein du Parti ouvrier et conclure *en se demandant si les socialistes n'avaient pas eu tort de combattre le mouvement coopératif et s'il n'y avait pas lieu de revenir de cette erreur*. La même opinion est émise par la *Philadelphia Tageblatt*, organe socialiste de langue allemande aux États-Unis ».

§ 4. — *Coopération ou Révolution*. — Ce qui a rompu le lien fraternel entre les deux c'est qu'un beau jour les ouvriers de France ont cru faire une découverte : c'est que, pour arriver à l'émancipation de la classe ouvrière, il y avait un moyen beaucoup plus expéditif et

(1) Voir la conférence sur le *Parti ouvrier*, p. 51.

plus sûr que la coopération : la Révolution. Le peuple n'a plus foi dans la coopération tout simplement parce qu'il a foi dans la Révolution.

Je ne veux pas discuter ici la légitimité de l'idée révolutionnaire. Je ne voudrais pas nier que ce moyen extrême ne puisse quelquefois s'imposer; en tout cas, je serais mal venu à le prétendre à la veille précisément du jour où la France entière s'appête à célébrer le centenaire de la première de ses révolutions. Je voudrais simplement vous démontrer que pour ceux-là mêmes qui croient à la vertu de la révolution, il n'y a pas là une raison suffisante pour les détourner de la coopération; au contraire! car si même cette révolution est nécessaire, la coopération est le seul moyen préalable qui puisse permettre à la classe ouvrière de recueillir les fruits qu'elle en attend.

Supposons, en effet, si vous le voulez, que la Révolution sociale soit faite dès demain. La sanglante journée est terminée et elle a réussi; le peuple a triomphé sur toute la ligne; la bourgeoisie a été supprimée en tant que classe; la propriété individuelle a été abolie; le sol, sous-sol, usines, machines, magasins, chemins de fer, banques et encaisse des banques, tout est dans les mains du peuple : vous voyez que je vous fais la partie belle. Vous vous êtes couchés dans les lits des bourgeois et des rêves dorés y ont bercé votre sommeil... Et après? Ces fermes, ces usines, ces chemins de fer, ces banques, ces magasins, il faut les faire marcher. Il s'agit de remettre en mouvement tout cet immense appareil économique, appareil de production, de circulation et de répartition qui entretient au jour le jour la vie économique du pays, et qui, s'il venait à s'arrêter un seul jour, entraînerait la

mort du corps social tout entier, de même que l'arrêt dans la circulation du sang entraînerait instantanément la suppression de la vie. Et ne dites pas que cela se fera de petit à petit, que vous prendrez votre temps, que vous ferez votre apprentissage. Est-ce dans une journée d'émeute et sur les barricades que vous ferez l'apprentissage de ces arts pacifiques? Non! non! les exigences de la vie sociale ne vous accorderont pas un jour, pas une minute! C'est sur l'heure qu'il vous faudra prendre la direction économique et en assumer la responsabilité, sinon la Société périra — ou plutôt, non, elle ne périra pas, mais, dans un spasme d'agonie, elle rejettera l'ordre de choses nouveau qui l'étouffe et reprendra son ancienne vie. Rappelez-vous que, quel que soit le parti qui arrive au pouvoir, s'il n'est pas en mesure d'assurer sans interruption la continuation de la vie économique du pays, il est condamné! Les socialistes révolutionnaires pourront être vainqueurs dans cent batailles, les légions ouvrières pourront promener de capitale en capitale le drapeau rouge victorieux, si elles ne sont pas en mesure de remplacer sur l'heure les propriétaires, capitalistes, entrepreneurs, commerçants, par des hommes tirés de leur propre sein, tout cela ne servira de rien et tout sera à recommencer! Et ce n'est pas moi qui parle de la sorte; c'est un des pères de l'anarchisme, Herzen, qui écrivait : « Quand bien même la poudre (il ne connaissait pas encore la dynamite) ferait sauter aujourd'hui ce vieux monde, on le verrait renaître de ses cendres, hélas! toujours bourgeois! »

Eh bien! vous sentez-vous en état de remplacer ainsi, du jour au lendemain, la classe qui a exercé jusqu'à ce jour la direction économique? — Si vous me répondez oui, je me permettrai de penser que vous n'êtes pas mo-

destes. Ne me dites pas, en effet, que pour la production et la fabrication des richesses, vous en saurez autant que les patrons, puisque ces richesses, c'est vous-mêmes qui les produisez. Mais songez que la fabrication n'est aujourd'hui qu'un côté secondaire de l'entreprise : c'est la partie commerciale qui est la plus importante et qui seule décide du succès ou de la ruine. Or, cette science des affaires, cette administration des capitaux dans laquelle il suffit d'une erreur de quelques centimes sur les prévisions pour entraîner des différences de plusieurs centaines de mille francs dans les résultats, cet art si particulier qui s'ingénie à aller chercher des clients jusqu'aux extrémités du monde et à les faire naître là où ils n'existent pas encore, à épier les caprices de la mode, à deviner quelle sera celle de demain et à déjouer ses changements incessants par des changements anticipés dans la façon de produire, toute cette stratégie du commerce aussi savante que celle de la guerre, qui, comme elle, a ses capitaines et ses généraux et dans laquelle bien des peuples, nos voisins et nos rivaux, sont passés maîtres, la possédez-vous? Et la classe ouvrière, au lendemain d'une Révolution et encore dans la première ivresse du triomphe, saura-t-elle s'assujettir librement et instantanément à cette discipline et à cette régularité dans le travail qui est la condition indispensable de toute entreprise collective?

Et ne me dites pas que vous l'apprendrez bien parce que vous êtes aussi intelligents que les bourgeois. Je le crois, je ne suis pas de ceux qui pensent que la direction patronale suppose des mérites transcendants; mais, encore une fois, où et comment l'apprendrez-vous? Ce ne sera pas en travaillant comme salariés; ce ne sera pas

non plus par l'enseignement gratuit et obligatoire, ni même par l'enseignement intégral que l'on réclame dans certains programmes, comme si l'on prêtait à ce mot une vertu magique. Permettez à un professeur qui, comme moi, a déjà fait passer pas mal d'examens dans sa vie, d'être assez sceptique à l'égard de ce qu'on peut apprendre sur les bancs de l'école en fait d'enseignement pratique. Il n'y a qu'une seule façon, pour la classe ouvrière, de s'exercer au maniement des capitaux, à la pratique commerciale, au mécanisme des entreprises collectives, c'est d'apprendre à faire elle-même ses affaires pour son propre compte, c'est-à-dire de s'organiser en associations coopératives. Et ce sont ces associations coopératives de consommation, de crédit ou de production qui fourniront à la classe ouvrière, au jour voulu, les cadres dont elle aura besoin.

J'ai déjà exprimé cette opinion, il y a deux ans, au Congrès de Lyon (1), et j'ai été heureux de la voir confirmée presque dans les mêmes termes par un témoignage venu il y a quelques jours à peine des États-Unis. C'est une brochure publiée par le secrétaire du Bureau coopératif des Chevaliers du Travail, John Samuel. Il énumère les diverses raisons qui doivent déterminer un ouvrier à se faire coopérateur et il termine par celle-ci :

Parce que, dit-il, c'est la seule voie que j'aperçoive par laquelle les travailleurs puissent s'élever à la position qu'ils peuvent et qu'ils doivent occuper..... parce que le magasin coopératif leur donnera, avec le capital, l'habitude des affaires, leur apprendra le mécanisme de la grande production collective dans toutes ses parties, leur donnera les moyens d'exercer

(1) Voir la conférence sur *le Parti ouvrier*, p. 77.

une action de propagande par des conférences, congrès, centres régionaux, leur donnant la puissance et leur apprenant en même temps à user de cette puissance pour leur plus grand avantage et pour le plus noble des desseins.

Ceux donc qui vous disent que l'ordre économique existant peut être changé en un tour de main, se trompent, ou vous trompent. Quand il s'agit d'une révolution politique, c'est possible ; trois jours peuvent suffire pour renverser un trône, c'est chose si fragile qu'un trône ! Mais quand il s'agit de remplacer l'organisme économique tout entier par un organisme nouveau, il y faut le travail d'une longue élaboration préalable, semblable à ce travail lent et silencieux dont je vous parlais tantôt, qui fait surgir du sein de l'Océan pacifique, par une poussée invisible et ininterrompue, les îles de coraux, ou qui élève au fond d'un vase l'architecture mystérieuse des cristaux..... à la condition toutefois qu'on ne trouble pas le liquide !

Je me rappelle à cette occasion une conversation que j'eus un jour avec un des chefs du parti socialiste. Il me parlait de la nécessité de la Révolution ; je lui disais : « Vous croyez à l'évolution (il y croyait en effet), c'est-à-dire vous croyez que la société ne peut se transformer que par le jeu des lois naturelles et que ces transformations sont toujours lentes et insensibles. Que de siècles n'a-t-il pas fallu pour passer de l'esclavage au servage et du servage au salariat ! Comment pouvez-vous penser que la Révolution sociale se fera en un jour ? »

Il me répondit : « L'Évolution n'est nullement incompatible avec la Révolution et la nature elle-même nous en donne l'exemple. Voyez le poussin dans l'œuf : il se forme suivant les lois naturelles qui président à l'évolu-

tion de tout être vivant, mais un jour vient où, pour sortir de l'œuf, il doit briser à coups de bec la coquille qui lui sert de prison. C'est sa révolution à lui ! Et de même aussi la classe ouvrière, le jour où elle voudra s'émanciper définitivement et sortir à la lumière du soleil, devra briser par la force cette croûte épaisse de lois, de préjugés, de monopoles que le temps a formée autour d'elle et qui l'enferme dans une véritable prison ; ce sera là notre révolution à nous, et elle sera parfaitement conforme aux lois naturelles ».

Ce n'était pas mal répondu. Voulez-vous me permettre de vous dire ce que je lui répondis à mon tour ? Sans doute le poussin pour éclore est forcé de faire sa petite révolution, comme vous l'appellez, mais il a soin de ne briser sa coquille que le jour où il est déjà tout formé, où il a plumes, bec et ongles : aussi, à peine sorti de l'œuf, le voyez-vous qui va picorer comme père et mère ! S'il cassait sa coquille quelques jours trop tôt, il mourrait. Or la question est justement de savoir si la classe ouvrière est en ce moment toute formée pour cette nouvelle vie et pour ces conditions d'existence auxquelles elle aspire ? Elle fera donc bien de ne casser la coquille que quand elle aura pris, elle aussi, plumes, bec et ongles — et c'est la coopération qui les lui fera pousser justement, en lui donnant ses instruments de production et en lui apprenant à s'en servir ! La classe bourgeoise, le Tiers-État comme on l'appelait, était prête, elle, à prendre la direction économique de la société et l'exerçait en fait depuis longtemps déjà quand elle a fait Quatre-vingt-neuf.

Si je cherche à me représenter l'organisation de la

société future, dans la mesure où notre science à courte vue peut nous permettre de prévoir l'avenir, elle m'apparaît sous l'aspect d'une multitude d'associations de toutes sortes et de toutes proportions, les unes immenses, les autres petites, et dont tous les hommes, en dehors de quelques sauvages, feront partie librement : — associations dans lesquelles les travailleurs toucheront l'intégralité du produit de leur travail parce qu'ils posséderont leurs instruments de production ; — associations qui supprimeront les intermédiaires, parce qu'elles échangeront leurs produits directement entre elles ; — associations qui ne mutileront pas l'individu, parce que l'initiative individuelle restera comme le ressort caché qui fera mouvoir chacune d'elles, mais qui protégeront au contraire l'individu contre les hasards de la vie par la solidarité ; — associations enfin qui, sans supprimer cette émulation qui est indispensable au progrès, atténueront la concurrence et la lutte en supprimant la plupart des causes des conflits qui mettent aujourd'hui les hommes aux prises. On ne remarque pas assez en effet que toute forme coopérative n'est autre chose que la solution d'une sorte de duel.

Qu'est-ce en effet que la société de consommation, sinon la suppression du duel entre le vendeur et l'acheteur ?

Qu'est-ce que la société de crédit ? — La suppression du duel entre le prêteur et l'emprunteur.

Qu'est-ce que la société de production ? — La suppression du duel entre le patron et le salarié.

Voilà mon rêve : je souhaite qu'il devienne aussi le vôtre. On m'a reproché plus d'une fois, peut-être me reprocherez-vous à votre tour, de montrer trop souvent dans la coopération des perspectives lointaines et l'on m'a dit qu'au lieu d'égarer ainsi les coopérateurs dans les étoiles —

à la suite de l'ami Balline, — je ferais bien mieux de leur indiquer les moyens de faire de bonnes affaires, de manger mieux et surtout de ne pas manger leur argent. Il y a du vrai dans ces critiques, je ne m'en offusque pas. Il est certain que lorsqu'on veut marcher en avant, il ne suffit pas de regarder dans le bleu, car on risque ainsi de se casser le cou. Au Congrès des sociétés coopératives, qui a eu lieu à Tours, l'année dernière, le président d'honneur M. Frédéric Passy, terminait son éloquent discours en recommandant aux coopérateurs qui l'écoutaient la sagesse et la prudence : « Ne regardez pas trop haut, disait-il, et, en montant à l'échelle ne levez pas un pied avant que l'autre soit solidement assuré ». Je me disais : ce sont là de sages conseils, et pourtant, tout en l'écoutant, je me rappelais une histoire qu'on m'avait souvent contée, celle d'un mousse qui montait pour la première fois à l'échelle du grand mât ; il suivait justement le conseil que je viens de vous répéter ; il regardait à ses pieds et ne les détachait pas de l'échelon sans avoir bien regardé où il les posait — et voilà pourtant qu'il sentait le vertige le gagner et la chute devenir imminente. Il allait tout lâcher, quand le capitaine prit son porte-voix et lui cria : Regarde en haut, tu ne tomberas pas !

Voilà pourquoi je dirai à mon tour aux coopérateurs toutes les fois que j'aurai l'honneur de leur adresser la parole : Regardez EN HAUT, vous ne tomberez pas ! C'est un crime sans doute de bercer le peuple d'illusions chimériques, mais c'est un devoir de montrer le but à tous ceux qui sont aux prises avec les labeurs et les aspérités de la route et qui, s'ils n'entrevoient pas de temps en temps, à travers les nuages qui le leur dérobent, le sommet, sentiraient leurs forces et leur courage s'user dans une ascension sans terme !

DES TRANSFORMATIONS

QUE LA COOPÉRATION EST APPELÉE A RÉALISER

DANS L'ORDRE ÉCONOMIQUE(1).

§ 1. *Nécessité d'un programme commun.* — § 2. *Nécessité d'une révolution au profit du consommateur.* — § 3. *Le programme coopératiste.* — § 4. *La coopération dans la production.* — § 5. *La République Coopérative.*

MM. — Quatre ans seulement sont passés depuis que le premier congrès des sociétés coopératives de consommation en France s'est réuni dans cette capitale, à Paris, grâce à l'initiative de M. de Boyve et du petit groupe

(1) Discours d'ouverture du Congrès international des Sociétés coopératives de consommation tenu à Paris, au Palais du Trocadéro, le 8 septembre 1889, pendant l'Exposition Universelle, ouverte pour célébrer le centenaire de la Révolution française. — Publié dans le compte-rendu officiel du Congrès.

Dans ce congrès se trouvaient présents les principaux représentants de la coopération de tous pays (sauf l'Allemagne), à cette époque. L'Angleterre était représentée par MM. Vansittart-Neale et Holyoake; — l'Italie, par MM. Ugo Rabbeno, Wollemborg et Ponti; — la Suisse, par MM. Wuarin et Racine; — la Belgique, par M. le professeur Denis, le Dr César de Paepe, les représentants de presque toutes les sociétés de consommation socialistes de Belgique, Delwarte, délégué des Chevaliers du Travail, Vandervelde, Demblon; — le Brésil, par M. Santa Anna Néry, délégué officiel de son gouvernement.

dévoué des coopérateurs de Nîmes. Quatre ans, c'est quelque chose dans la vie d'un homme, ce n'est rien dans la vie d'une institution : et pourtant ce laps de temps si court a suffi pour donner à la coopération en France une face nouvelle. Non seulement le nombre des sociétés coopératives s'est beaucoup accru, mais surtout ce que j'appellerai l'esprit coopératif s'est éveillé en elles. Jusqu'alors nos sociétés vivaient d'une vie isolée, égoïste, s'ignorant les unes les autres et, par une étrange inconséquence, semblaient continuer au cours même de leur existence coopérative les pratiques et le programme du système individualiste « chacun pour soi » ! Aujourd'hui, nous ne pouvons dire encore que ces mœurs aient tout à fait disparu parmi nous. Nous savons que le nombre des sociétés coopératives de France qui ont consenti à s'entendre et à se fédérer est encore bien petit et dans cette enceinte, si bien remplie pourtant, c'est à peine si le sixième de nos sociétés françaises se trouve représenté ! N'importe : ce sont du moins les plus vivantes que nous voyons ici. Il en est dont la foi dans l'idée coopérative ne s'est pas démentie depuis le premier jour et que nous sommes heureux de voir revenir, toujours fidèles, de congrès en congrès. La présence de presque toutes les sociétés coopératives de consommation de Paris nous prouve que bien des préjugés se sont dissipés, que bien des petites querelles se sont apaisées, et que nos sociétés françaises acquièrent, d'année en année, une plus claire conscience du lien qui les unit, de leurs intérêts collectifs et aussi du but commun qu'elles sont appelées à poursuivre ensemble⁽¹⁾. Enfin, la présence à nos côtés de coopérateurs éminents venus de tous les pays du monde pour rehausser ce Congrès par

(1) Ces espérances ne se sont pas réalisées. Six ans plus tard,

l'autorité de leurs noms et leurs conseils et que nous sommes heureux de saluer ici, démontre désormais aux plus aveugles que la coopération ne veut plus longtemps rester enfermée dans un magasin d'épicerie, comme un rat dans un fromage; on sent qu'il lui pousse des ailes et, frémissante déjà, mais encore indécise, elle cherche vers quel point du ciel elle va prendre son vol.

§ 1. — *Nécessité d'un programme commun.* — Mais de quel côté faut-il diriger cet essor? Quel est le but qu'elle doit poursuivre? Quelles sont les transformations économiques qu'on peut en attendre? Sans entrer ici dans les détails d'organisation pratique qui trouveront beaucoup mieux leur place dans les discussions contradictoires, je voudrais vous présenter quelques considérations générales.

Cette recherche du but de la coopération est peut-être plus nécessaire chez nous que dans tout autre pays. En Angleterre, par exemple, toutes les sociétés coopératives se sont formées plus ou moins sur le modèle de celle de Rochdale et ont reçu, pour ainsi dire en naissant, leur forme et leurs statuts. En France, les sociétés coopératives ont poussé çà et là, isolément, au hasard des circonstances locales, et comme elles doivent leur naissance à des causes très diverses, il en résulte que chacune d'elles se fait de la coopération une idée différente et lui assignerait, si on l'interrogeait, un but différent.

en 1895, un certain nombre de sociétés de consommation, surtout parisiennes, se séparèrent de l'Union coopérative pour constituer un autre groupement « la Bourse des sociétés coopératives socialistes de consommation » et l'unité brisée ne s'est pas encore reformée depuis lors.

Celles-ci, par exemple, se sont formées uniquement pour échapper aux exactions et aux vexations des marchands de la localité.

Celles-là se sont formées, dans les grandes villes surtout, pour permettre à l'ouvrier de mieux vivre et de consommer davantage avec un même salaire.

Les uns voient dans la coopération une machine à produire des dividendes. « Quel sera le dividende, cette année, demandent-ils? — 12 p. 0/0? — Bravo! Excellente chose que la coopération! Vous pouvez compter sur nous. — 3 p. 0/0? — Bonsoir! nous retournons chez l'épicier du coin ».

Les autres voient dans la coopération un moyen de constituer des institutions de prévoyance, sociétés de secours mutuels, caisses d'épargne ou caisses de retraite, qui auront l'avantage de n'imposer à leurs membres aucun sacrifice.

Quelques-unes, et ce ne sont pas les moins avisées, ont fait de leurs magasins des espèces de cercles ouvriers, de réunions de famille, destinés à apporter quelque distraction dans l'existence souvent bien terne du travailleur.

Et quelques-unes enfin, les meilleures, à l'exemple des Pionniers de Rochdale, cherchent dans la coopération un moyen d'émancipation sociale, un mode nouveau d'organisation industrielle, et le soir, la journée de travail finie, réunis dans l'arrière-boutique de leur magasin, tout en fumant leur pipe, ils s'enchantent eux-mêmes de cette espérance.

Sans me prononcer pour le moment sur le degré d'importance de ces différents buts, il me suffit de constater qu'on ne saurait les poursuivre tous à la fois, car plusieurs sont tout à fait contradictoires. Par exemple, il est évident

que si l'on vise simplement à diminuer les dépenses des associés, si l'on poursuit le bon marché, il faudra vendre les denrées au prix coûtant : on ne pourra faire aucun bénéfice ni accumuler aucun capital, et par conséquent on devra renoncer à fonder quoi que ce soit. Si d'autre part, on vise à fonder une caisse de retraite ou toute autre institution de prévoyance, il est clair qu'on ne pourra songer à employer les fonds disponibles à toute autre fin, telles par exemple que les dépenses d'éducation ou des entreprises de production.

Vous me direz peut-être qu'il n'est pas nécessaire de faire un choix entre ces buts différents, qu'il suffit de laisser chaque société suivre sa voie? — D'accord; il va sans dire qu'après comme avant nos discussions chaque société reste libre d'agir à sa guise. Nos Congrès ne sont pas des assemblées législatives et leurs décisions n'enchaînent la liberté de personne. Mais cependant cet imposant Congrès ne laissera aucune trace s'il n'arrive pas à formuler un programme d'action commune. Nous ne voulons pas donner ici le spectacle de la confusion des langues. Nous ne sommes point venus pour bâtir la Tour de Babel!

Et pourtant c'est bien une tour aussi que nous voudrions dresser dans les airs, pareille à cette tour Eiffel qui domine toute cette Exposition (1), dont tous, de bien loin, vous avez déjà salué la prodigieuse silhouette et qui nous apparaît comme le clair symbole de l'édifice social que nous voulons bâtir.

A son premier étage, à sa base large et carrée, elle

(1) C'est à l'occasion de l'Exposition de 1889 que la Tour Eiffel a été construite.

porte les restaurants, les cafés, tout ce qui sert à la satisfaction des besoins matériels. A son deuxième étage, voici la presse et l'imprimerie (celle du *Figaro*), un bureau télégraphique d'où tout visiteur, glorieux, s'empresse de lancer une dépêche, une salle de concerts aussi. A son troisième étage, voici l'observatoire avec les instruments de météorologie. Est-ce tout enfin? non, pas encore et en montant — par un escalier quelque peu vertigineux — vous arriverez au phare d'où un prodigieux rayon de 80 kilomètres de rayon balaye, chaque soir, tout le pourtour de l'horizon... Et il semble que toute cette charpente de fer et le vertigineux élancement de ces courbes qui convergent vers un seul point n'aient d'autre destination que de porter ce point lumineux.

De même, le premier étage de notre édifice coopératif, larges et solides assises, portera tout ce qui est nécessaire aux besoins matériels des hommes : ce sont nos magasins, boulangeries, épiceries. Mais notre monument serait incomplet s'il n'était que cela. Nous voulons aussi qu'on puisse y trouver la satisfaction des besoins intellectuels — l'instruction tient une large place dans la sollicitude et dans le budget des sociétés coopératives anglaises. Nous voulons monter plus haut encore, nous voulons aussi allumer un phare pour porter la lumière et pour montrer le chemin à tous ceux qui dans la nuit sombre cherchent le port! Et jamais la coopération ne fera lever vers elle les yeux des foules indifférentes si elle n'arbore à son sommet une flamme rayonnante, un idéal social, qui peut parfois s'éteindre — les feux des phares sont à éclipses — mais qui toujours reparaitra pourvu que quelques gardiens fidèles entretiennent la lampe!

§ 2. — *Nécessité d'une révolution au profit du consommateur.* — Un fait me frappe tout d'abord. Nous apportons tous ici, ai-je dit tout à l'heure, des intérêts différents. Mais n'avons-nous pas pourtant tous un intérêt commun? — Si : ouvriers ou bourgeois, employés de chemin de fer ou de commerce, coopérateurs de Paris ou de province ou même des extrémités du monde, n'avons-nous pas tous ce caractère commun d'être des CONSOMMATEURS? Or, je n'en demande pas davantage; ce caractère commun suffit pour nous montrer la voie où nous devons nous engager et pour nous permettre de tracer un programme, un très vaste programme, en vérité, comme vous allez le voir, car il ne tend à rien moins qu'à mettre sens dessus dessous l'ordre de choses existant — pacifiquement, cela s'entend.

Il y a cent ans, Siéyès écrivait cette phrase qui fut comme le signal de cette Révolution dont nous célébrons cette année le centenaire : « Qu'est-ce que le Tiers-État? Rien. Que doit-il être? Tout ». Eh bien ! voici l'heure de reprendre, en le modifiant un peu, ce mot fameux pour en faire le programme d'une Révolution nouvelle, en répétant à notre tour : « Qu'est-ce que le consommateur? Rien. Que doit-il être? Tout ».

Oui, le consommateur est tout, en ce sens que c'est pour lui que la Société est faite : tous, nous sommes faits pour consommer et nous ne produisons que pour pouvoir consommer : la consommation, c'est le but, c'est la fin de tout le mécanisme économique : la production n'est que le moyen. Dans un ordre de choses bien réglé, la production doit être au service de la consommation par la même raison que les bras sont au service de l'estomac : toute société où cet ordre de choses est renversé périra.

Or, dans le mécanisme économique actuel, au contraire c'est le producteur qui est tout et le consommateur n'est compté pour rien ! Ouvrez au hasard l'un des traités classiques d'économie politique, vous y verrez la plus grande partie du volume consacrée à la production, mais quant à la consommation quelques pages à peine. Du reste, on ne peut guère en faire un reproche aux économistes, car ils sont bien obligés de parler de ce qui est, de ce qu'ils voient : or, ce qu'on voit, c'est que l'ordre social actuel est organisé en vue de la production et nullement en vue de la consommation, ou si vous aimez mieux, *en vue du gain individuel et nullement en vue des besoins sociaux*. S'il y a des bouchers et des boulangers, des marchands de vin et des propriétaires de terres à blé, ce n'est point pour nous fournir au plus bas prix possible et en plus grande quantité possible le blé, le pain, la viande, le vin, — ce qui semble pourtant la seule raison d'être en ce monde des bouchers, des boulangers, des marchands et des propriétaires de terres ! — mais cela est ainsi à seule fin que tout ce monde-là prospère et fasse ses petits bénéfiques. Il y a un dicton français qu'on entend souvent répéter : « Il faut bien que tout le monde vive ! ». Les honorables étrangers qui m'écoutent s'imaginent peut-être qu'en disant que *tout le monde vive* on veut parler d'abord des consommateurs ? Point du tout : vous n'entendez rien aux finesses de la langue française ; c'est des producteurs seulement qu'il s'agit. On veut dire par là que nous devons nous serrer un peu pour faire de la place à quiconque veut ouvrir une nouvelle boutique dans la rue et vivre.... à nos dépens. Quant au consommateur, sa fonction en ce monde n'est pas précisément de vivre — ce dont nul ne s'oc-

cupe — mais de faire vivre les autres. C'est sur lui, débonnaire, que vit et pâture l'immense légion des producteurs, fournisseurs et intermédiaires de toutes catégories, et quand il se révolte — hypothèse chimérique d'ailleurs, car il ne se révolte jamais! — mais enfin si quelque malavisé, comme nous ici, s'avise de prendre en main ses intérêts, il faut voir comment on le traite! Ici même, il y a peu de semaines, le congrès du syndicat des boulangers a invité le Gouvernement, par un vote formel, « à tenir l'œil ouvert sur les agissements des sociétés coopératives ». Merci bien! nous nous chargeons, nous — tout seuls et sans avoir besoin de les recommander d'une façon aussi gracieuse à l'attention du Gouvernement — d'avoir l'œil ouvert sur les agissements des boulangers. Nous demanderons, par exemple, à nos amis de Londres ou de Bruxelles d'où vient qu'ils paient leur pain 20 centimes le kilo, alors qu'en France, qui est de tous les pays d'Europe celui qui produit le plus de blé, nous le payons 35 centimes? MM. les marchands de vin ne nous ont pas oubliés non plus dans leur congrès; ils ont engagé le Gouvernement — toujours le Gouvernement! — à nous faire payer patente, en faisant observer « que du jour où nous aurons fait disparaître tous les débitants de vin, il faudra bien que le Gouvernement retrouve son argent quelque part, et que mieux vaudrait pour lui commencer tout de suite ». Le jour où nous aurons fait disparaître tous les marchands de vin, dites-vous? — Eh! mais ce sera un beau jour que celui-là! Nous en acceptons l'augure et nous engageons le Gouvernement à ne pas s'effrayer de cette éventualité au point de vue de ses recettes, car en ce cas il les retrouvera amplement dans l'accroissement de la richesse publique!

Pauvre consommateur ! Se doute-t-il seulement qu'il y a en ce moment dans le monde une baisse générale des prix qui fait le désespoir des producteurs et l'étonnement des économistes ? Non, il ne le soupçonne pas et n'en profite pas ; il continue à payer tout aussi cher. Je le comparais tout à l'heure au Tiers-État avant la Révolution. Hélas ! cette comparaison était bien trop flatteuse pour lui ! C'est à Jacques Bonhomme qu'il fallait le comparer, à ce pauvre peuple taillable et corvéable à merci et toujours résigné ! Il y a eu un 89 pour Jacques Bonhomme, mais quand y en aura-t-il un pour le consommateur ?

Mais voici qui est plus grave peut-être. Ce même état de choses, qui crée un antagonisme permanent entre producteurs et consommateurs, crée aussi un antagonisme permanent entre les producteurs entre eux. Il semblerait cependant qu'avec les dépouilles des consommateurs, il dût y avoir assez large butin pour que tous fissent bombe. Mais non : par un juste retour des choses d'ici-bas il arrive que les producteurs, après avoir mangé les consommateurs, en sont réduits à se manger entre eux. Chacun produisant isolément pour son propre compte, chacun cherchant à faire sa fortune et disant : après moi, le déluge ! chacun n'ayant d'autre préoccupation que de produire plus et à meilleur marché (je ne dis pas de meilleure qualité) que son concurrent et à prendre sa place sur le marché du monde, il en résulte que la production prend une allure désordonnée, intermittente : tantôt elle ne produit pas assez pour les besoins, plus souvent elle produit beaucoup trop ; elle marche par saccades et par à-coups, comme les malheureux atteints de cette affreuse maladie qu'on appelle l'ataxie locomotrice pour laquelle,

entre parenthèses, les médecins viennent d'inventer un traitement bien original : la pendaison ! De là, toutes ces maladies, car ce sont bien de véritables maladies, en effet — bien connues des économistes et souvent étudiées par eux sous les noms de crises, de baisses de prix, de surproduction, d'engorgement général.

Nous avons tous ici l'imagination remplie par les merveilles de cette Exposition et en particulier par cette Galerie des machines qui est bien le temple le plus splendide que l'industrie humaine ait jamais élevé à sa propre gloire. Eh bien ! en la parcourant, on ne peut se défendre d'un sentiment de tristesse et de découragement bien connu, du reste, de tous ceux qui ont quelque peu médité sur ces questions : c'est qu'en somme ce déploiement énorme de puissance productive donne plus de satisfaction à l'orgueil de l'homme qu'à ses véritables besoins. Il semble que l'industrie humaine, aujourd'hui qu'elle est si puissamment armée, qu'elle a domestiqué toutes les forces naturelles et qu'elle pétrit à son gré la matière, ne devrait pas être en peine pour assurer à chaque homme au moins le nécessaire et même une large part dans tous ces trésors dont elle éblouit nos yeux. Il n'en est pourtant pas ainsi. Cette foule qui, chaque jour, se presse autour de ces colossales machines, témoigne plus d'étonnement que de reconnaissance. Elle a raison : qu'ont fait, en effet, ces machines pour la masse du peuple ? Lui ont-elles procuré une plus large aisance et plus de garanties de bien-être ? — C'est une question. — Ont-elles donné du moins aux travailleurs ce bien qu'elles semblaient faites tout exprès pour lui procurer, je veux dire une diminution de travail et de peine ? Un illustre économiste Stuart Mill a répondu qu'elles ne

l'avaient pas diminué d'une seule minute! Hélas! il se trompe; elles ne leur donnent que trop souvent et à des intervalles trop rapprochés, le loisir, mais sous cette forme désespérément ironique et cruelle qui s'appelle le chômage! Et quant aux capitalistes, aux producteurs, savez-vous de quel œil ils les considèrent, ces merveilleuses machines? — avec terreur. Elles leur apparaissent plus redoutables que les machines de guerre qui sont exposées non loin de là, à l'Exposition du ministère de la Guerre, et elles sont bien, en effet, de fabricant à fabricant et de peuple à peuple, de véritables machines de guerre, redoutables en raison même de leur puissance productive, et telle machine qui fabrique à chaque minute des centaines d'articles manufacturés ne causera pas moins de ravages sur le marché industriel et ne fera peut-être pas moins de victimes que telle mitrailleuse Gatling ou Maxim qui, à chaque minute, vomit sur le champ de bataille des centaines de projectiles! C'est que ce n'est pas un jeu que d'avoir affaire à ces redoutables appareils de l'industrie de notre temps : si l'ouvrier laisse quelquefois dans leurs engrenages son bras ou sa jambe, le fabricant y laisse aussi sa fortune. Ils se demandent avec angoisse, les producteurs, en les contemplant, comment ils pourront assurer des débouchés suffisants à une semblable production qui dépasse de beaucoup les capacités de la consommation : ils se disent que ces appareils, qui coûtent des millions, ne peuvent s'arrêter un jour sans entraîner leur ruine, qu'il faut les faire marcher coûte que coûte, sous peine de faillite, qu'à toute heure il faut leur jeter et charbon à consommer et matière première à triturer. C'est la pâture quotidienne qu'ils réclament, tous ces monstres! et s'il arrive, un

beau jour, qu'ils n'aient plus rien à se mettre sous la dent, sous leurs dents voraces de bronze ou d'acier, les voilà tout prêts à se retourner et à dévorer leurs propriétaires!

Voilà l'image fidèle de l'ordre de choses actuel : une puissance de production énorme, mais qui n'étant pas mise à sa véritable place, c'est-à-dire au service exclusif de la consommation, ne travaille que d'une façon désordonnée et dans laquelle, par une terrible contradiction, la puissance même de production finit par aboutir à l'arrêt de toute production. J'ai pris un exemple dans la production industrielle, mais j'en pourrais trouver dans tout autre domaine, dans celui de l'échange, par exemple. Vous avez tous entendu parler de la grève des ouvriers des docks à Londres? Les navires ne pouvant débarquer leurs chargements, on a dû jeter à l'eau ces jours-ci 80.000 moutons, 16.000 quartiers de bœufs, des cargaisons entières de légumes, de fruits, de lapins même... Ainsi, par une amère ironie, en même temps que la Tamise est empestée par ces montagnes d'aliments décomposés, sur ses quais cent mille hommes luttent et souffrent pour obtenir le droit de ne pas mourir de faim! Il y a une école qui s'intitule anarchiste. Elle est bien difficile si en fait d'anarchie, elle ne peut se contenter de l'ordre de choses existant!

Les producteurs, du reste — qui ont toujours été beaucoup plus intelligents et plus avisés que les consommateurs — ont si bien le sentiment des périls que cette situation anarchique leur fait courir à eux-mêmes, qu'ils ont cherché et su trouver un remède. Ils sont en train de constituer dans tous les pays du monde de grandes associations bien connues sous divers noms, *syndicats* en France, *rings* ou *trusts* en Angleterre et aux États-Unis,

kartels en Allemagne et en Autriche, et qui ont justement pour but de régler la production par une entente préétablie entre tous les producteurs d'une même marchandise : ceux-ci s'engagent à n'en fabriquer ou à n'en livrer qu'une quantité déterminée à l'avance, afin d'en maintenir ou d'en relever les cours sur le marché. Qui n'a entendu parler du syndicat des cuivres et de celui des sucres ! mais il y en a bien d'autres ! et la plupart des économistes s'accordent à penser qu'il faut voir dans ces coalitions non point un caractère accidentel, mais une forme désormais permanente de la production. Certes, tout n'est pas à blâmer dans cette institution nouvelle : en tout cas, il faut reconnaître qu'elle est fort bien imaginée pour sauvegarder les intérêts des producteurs, mais qu'advient-il de nous, pauvres consommateurs ? Dans la concurrence acharnée que jusqu'à ce jour les producteurs se faisaient entre eux, les consommateurs trouvaient encore quelque chance de passer par mailles, comme on dit, mais du jour où les producteurs se seront tous entendus et où le consommateur se trouvera en face de ces formidables coalitions capitalistes investies d'un monopole de fait, il sera livré pieds et poings liés et ne pourra plus même essayer de se défendre. Si déjà sous le régime de la concurrence, il est victime, que sera-ce donc sous le régime du monopole ?

Que faire alors ?

Le remède est bien simple et il est temps maintenant de l'indiquer. Si nous ne le connaissions pas déjà, il nous serait clairement révélé par les producteurs eux-mêmes, par l'exemple qu'ils nous donnent et que je viens de vous rappeler. En présence de ces gigantesques associations de producteurs qui surgissent de toutes parts et qui, je

le répète, tendent à devenir une forme normale de l'organisation économique, il n'y a qu'une chose à faire : c'est d'opposer des associations de consommateurs plus puissantes encore et résolues à défendre, contre les empiètements du monopole, les intérêts généraux et permanents de la Société! Ces associations de consommateurs vous les connaissez, vous les pratiquez depuis longtemps : elles s'appellent les sociétés coopératives de consommation, et pour qu'elles soient aptes à remplir la haute fonction sociale que je viens d'indiquer, il suffit seulement de leur donner une ampleur proportionnée à l'importance du but à atteindre. Nos associations répondent donc à un des besoins les plus urgents de notre époque : si elles n'existaient pas, il faudrait les inventer : — mais pourquoi parler ici d'invention? le mot n'a pas de sens et il est absurde de voir ici une invention anglaise ou française : ce qu'il faut y voir, c'est le produit d'une évolution spontanée, une sorte de poussée apparaissant au jour et au moment voulus par la nature, comme celle qui fait monter le lait aux mamelles de la mère sitôt que le petit crie et a faim.

§ 3. — *Le programme coopératiste.* — Seulement dans l'évolution sociale la nature ne se passe pas de notre concours, et il faut l'aider si nous voulons qu'elle nous aide. On peut donc bien penser que ce n'est pas en restant isolées, incohérentes, et intérieurement en état anarchique, que nos petites associations coopératives pourront suffire à ce grand œuvre de défense sociale et lutter efficacement contre les grandes associations capitalistes. Il faut faire un plan de campagne : ou plutôt il n'y a pas à le faire, il est tout indiqué.

Se réunir entr'elles, faire masse, prélever sur leurs bénéfices le plus possible pour fonder de grands magasins de gros et opérer les achats sur grande échelle — voilà la première étape ;

Continuer à constituer, par des prélèvements sur les bénéfices, des capitaux considérables et avec ces capitaux se mettre à l'œuvre pour produire directement et pour leur propre compte tout ce qui est nécessaire à leurs besoins, en créant boulangeries, meuneries, manufactures de draps et de vêtements confectionnés, fabriques de chaussures, de chapeaux, de savon, de biscuits, de papier — voilà la seconde étape ;

Enfin, dans un avenir plus ou moins éloigné, acquérir des domaines et des fermes et produire directement sur leurs terres le blé, le vin, l'huile, la viande, le lait, le beurre, les volailles, les œufs, les légumes, les fruits, les fleurs, qui constituent la base de toute consommation, — voilà la dernière étape.

Ou, pour tout résumer en trois mots, dans une première étape victorieuse faire la conquête de l'industrie *commerciale*, dans une seconde, celle de l'industrie *manufacturière*, dans une troisième enfin, celle de l'industrie *agricole* — tel doit être le programme de la coopération par tout pays. Il est d'une simplicité héroïque et j'ai la conviction qu'un jour ou l'autre, en dépit même de nos faiblesses et de nos doutes, il finira par se réaliser. En Angleterre, et même en Belgique, on peut dire que les sociétés coopératives ont poussé fort avant cette campagne et déjà franchi quelques-unes des étapes que je viens d'indiquer. Dans le domaine commercial, les magasins de gros de Manchester et Glasgow et ceux des fonctionnaires civils ou militaires de Londres (que

je suis bien loin, du reste, de citer comme modèles parce qu'ils sont organisés d'une façon fort incorrecte au point de vue des principes coopératifs) sont des établissements qui ne peuvent être comparés, par leurs proportions colossales et le chiffre de leurs affaires, qu'à nos magasins du Bon Marché ou du Louvre.

Dans le domaine de l'industrie manufacturière, les sociétés coopératives sont moins avancées, mais cependant elles produisent déjà par leurs propres moyens pour 50 millions de francs de produits manufacturés (1) et déjà même elles commencent à exercer cette haute fonction sociale dont je parlais tout à l'heure et à tenir tête aux coalitions de producteurs. Il y a peu de temps, on a essayé en Angleterre de faire un syndicat pour relever le prix des farines : mais grâce aux sociétés coopératives qui, non seulement ont refusé de s'associer à cette coalition, mais encore ont fait marcher à outrance leurs propres moulins, la tentative a échoué. Enfin, même dans le domaine de la production agricole, les sociétés coopératives anglaises s'exercent à faire quelques pas, quoique timides encore ; elles ont déjà mis en exploitation et cultivent pour leur propre compte environ 3.000 acres (1.200 hectares) (2). Mais elles se proposent — un vote formel d'un des derniers congrès l'a décidé — d'engager dans cette voie les nombreux capitaux dont elles disposent. L'entreprise est particulièrement difficile en Angleterre par suite de circonstances spéciales à ce pays. D'autres pays, au contraire — il semble que le Danemark soit

(1) En 1910 c'est plus de 400 millions de francs, dont 150 pour le seul Magasin de Gros de Manchester.

(2) En 1910 c'est 10.000 acres (4.000 hectares).

dans ce cas — pourraient trouver plus de facilités à commencer par la production agricole avant d'aborder la production manufacturière.

Je sais bien qu'il peut paraître singulièrement utopique et même impertinent de prétendre que quelques sociétés de consommation puissent faire ainsi, étape par étape, la conquête de toutes les forces productives d'un pays. Mais ce scepticisme tient simplement à ce qu'on ne se fait pas une idée suffisante du degré de puissance auquel peuvent atteindre des consommateurs réunis; cette puissance est irrésistible, surtout si l'on suppose, comme on doit le faire que ces associations des consommateurs se recrutent non pas seulement dans les classes ouvrières, mais dans tout l'ensemble de la nation, embrassant aussi par conséquent les classes riches. Supposons — par une hypothèse que je ne donne d'ailleurs que pour mieux illustrer ma pensée — que tous les habitants de la France adhèrent un jour à des sociétés coopératives de consommation et s'y approvisionnent de ce qui sera nécessaire à leurs besoins. Quel sera en ce cas le chiffre des affaires de ces sociétés? — Il sera évidemment égal au chiffre total de la consommation de la France, et ce chiffre est de 20 milliards au moins, égal d'ailleurs, à peu de chose près, au chiffre total de sa production. Eh bien! du jour où les sociétés coopératives seraient en mesure d'acheter tout le montant de la production annuelle de la France, il est évident qu'elles seraient absolument maîtresses non seulement du commerce, cela va sans dire, mais de toutes les industries productives et qu'elles auraient désormais le choix soit de les acheter, soit de les éliminer, soit tout au moins de les dominer.

Et quels seraient les résultats d'une semblable révolution économique?

Par là d'abord, l'organisation économique actuelle, dont nous avons signalé les vices, sera totalement changée. Au lieu d'être réglée, comme elle l'est aujourd'hui, en vue du producteur et du profit individuel, elle sera réglée désormais en vue du consommateur et des besoins sociaux. La pyramide qui était posée sur la pointe, ce qui donnait un équilibre instable, sera retournée sens dessus dessous et assise désormais sur sa base, ce qui donnera un équilibre stable. La production, au lieu d'être maîtresse du marché, redeviendra, ce qu'elle n'aurait jamais dû cesser d'être, servante, obéissant docilement aux ordres de la consommation — ou, pour employer un langage plus scientifique, redeviendra une simple *fonction*, trouvant désormais sa raison d'être et sa fin non point en elle-même, mais simplement dans les besoins qu'elle est destinée à satisfaire.

Par là, la production ne travaillant désormais que sur commande et ne fournissant que ce qu'on lui demande, ne produira ni trop, ni trop peu — sauf les erreurs inhérentes à toutes prévisions humaines, — et par conséquent, on doit arriver à prévenir tout encombrement, surproduction, crises, chômage et ces brusques intermittences du travail qui cassent les bras au travailleur en le faisant passer tour à tour d'une période d'activité fiévreuse à une période d'oisiveté démoralisante.

Par là, cette multiplicité innombrable d'intermédiaires et de petits ou gros fournisseurs, légion parasite, se trouve désormais supprimée, le mécanisme de la production simplifié, les rouages réduits au minimum et l'effet utile porté au maximum.

Par là encore, cette terrible question de la concurrence internationale qui avive les haines des peuples, se trouvera résolue, de la façon la plus simple, par une entente entre les associations coopératives de consommation des différents pays, traitant directement les unes avec les autres pour tous les produits dont elles ont besoin et qu'elles jugent plus avantageux de se procurer au dehors que de produire elles-mêmes. Et pourquoi donc, puisque nous voyons les associations de producteurs s'entendre de pays à pays et devenir internationales en vue de relever les prix des marchandises, pourquoi donc les associations de consommateurs ne deviendraient-elles pas internationales aussi et ne s'entendraient-elles pour les abaisser ?

Par là, enfin, et c'est le point capital, un grand progrès moral se trouvera réalisé. En faisant disparaître à la fois l'antagonisme entre les producteurs et le consommateur et l'antagonisme entre les producteurs entre eux — qui désormais ne font qu'un, puisque les consommateurs produisent pour leur propre compte — on fait disparaître du même coup toutes les conséquences de cet antagonisme, les falsifications de marchandises, les mensonges commerciaux, les réclames aussi coûteuses que grotesques, le marchandage, la spéculation éhontée, la concurrence acharnée, la lutte pour la vie, la guerre au couteau et ce « malheur aux vaincus » qui est devenu aujourd'hui le seul droit économique ! A ce conflit perpétuel qui, dans nos sociétés, met aux prises le vendeur et l'acheteur, le propriétaire et le locataire, le prêteur et l'emprunteur, l'entrepreneur et l'ouvrier, il sera mis forcément un terme du jour où, par l'effet de la coopération élargie, nous, consommateurs, nous serons à nous-

mêmes nos propres vendeurs, nos propres banquiers, nos propres entrepreneurs. Les consommateurs réunis en associations ne peuvent pas avoir des intérêts hostiles entre eux : ils n'ont qu'un seul intérêt, le même pour tous, se procurer la plus grande abondance de biens avec le moins de frais possible : et cet intérêt n'est autre que celui de la Société dans son ensemble et de l'humanité tout entière. Et c'est par là que la coopération deviendra forcément une école de paix, de solidarité et d'harmonie, non point par la magie de quelque formule sonore, mais par la force même des choses, c'est à-dire par l'identité désormais établie entre les intérêts particuliers et l'intérêt général.

Mais le résultat le plus considérable et le plus imprévu peut-être, celui en tout cas qui est de nature à intéresser le plus directement la classe ouvrière, c'est que l'idéal qu'elle poursuit, qu'elle formule dans tous les manifestes de ses congrès ouvriers et que les écoles socialistes lui promettent depuis longtemps, sans beaucoup de succès, semble-t-il, — je veux dire la prise de possession de tous les instruments de production, se trouvera indirectement réalisé. Si, en effet, on suppose, comme je viens de le faire, que les sociétés coopératives s'étendant à tout l'ensemble d'un pays et produisant pour leur propre compte tout ce qu'elles consomment, se trouvent devenues propriétaires de tout ou de la plus grande partie de l'outillage commercial, industriel ou agricole du pays — quels seront donc les véritables propriétaires, sinon les classes ouvrières qui constituent la grande majorité de la population par tout pays et constituent déjà par le fait la grande majorité des membres des sociétés coopératives ? Si invraisemblable que paraisse un tel résultat, il ne doit

pas nous surprendre : il est un effet nécessaire de cette transformation sociale à laquelle la coopération doit nous amener et dont je déroule sous vos yeux, par anticipation, les surprenantes conséquences. Aussi longtemps que le régime économique est organisé, comme il l'est aujourd'hui, au profit de la production, c'est le capital qui nécessairement fait la loi et l'ouvrier n'est et ne saurait être qu'un instrument d'une importance secondaire.

Du jour au contraire où on suppose un régime économique organisé en vue de la consommation et pour les consommateurs, c'est le nombre qui fait la loi : or, le peuple, c'est le nombre ! Aussi longtemps que l'ouvrier ne se présente sur le marché que comme salarié et offrant ses bras à l'enchère, c'est précisément le nombre qui fait sa faiblesse puisqu'elle le met à la discrétion de l'entrepreneur ; mais du jour où il se présente comme consommateur, c'est le nombre qui fait sa force et lui assure la victoire.

Je sais bien ce qu'on peut répondre. On me dira que si les sociétés coopératives comprennent généralement des ouvriers, elles peuvent cependant compter dans leurs rangs des bourgeois et que surtout, dans mon hypothèse de sociétés coopératives embrassant tout l'ensemble d'une nation, nécessairement la classe riche ferait partie de ces associations : or, leur richesse compensant leur petit nombre, ce sont elles qui, en fait, deviendraient propriétaires de la plus grande partie de l'outillage commercial, industriel ou agricole, et par conséquent la situation actuelle n'en serait guère modifiée ? — Écartons cette objection, car elle dénoterait une grossière ignorance de la constitution des sociétés coopératives. Il est de règle dans toutes les sociétés coopératives de consommation que chacun, riche ou pauvre, ne peut posséder que le même nombre d'ac-

tions, une seule le plus souvent, cinq à dix au plus ; que du reste, quel que soit le nombre des actions possédées par un membre, il n'a qu'une seule voix dans les délibérations, et que par conséquent il n'est pas au pouvoir d'un quelconque des associés, si riche fût-il, d'accaparer le fonds social. Un Rothschild lui-même, si jamais il fait partie d'une société coopérative, — on ne sait pas ce qui peut arriver ! — ne pourra être propriétaire que pour la même quote-part que ses coassociés. Voilà la différence essentielle entre les sociétés coopératives et les sociétés capitalistes par actions où, rien ne limitant le nombre des actions possédées par une seule personne, il peut très bien arriver que quelques riches capitalistes acquièrent à eux seuls une part de la fortune collective beaucoup plus considérable que celle de milliers de petits actionnaires et réduisent ceux-ci au rôle de zéros. Le caractère essentiel de la société coopérative, son trait original, révolutionnaire même si vous voulez, c'est que le capital y est, non point supprimé ou méprisé — les coopérateurs sont gens trop pratiques pour s'imaginer qu'on peut se passer du capital ou l'obtenir gratis, — mais réduit à son véritable rôle, c'est-à-dire d'instrument au service du travail et payé en tant qu'instrument. Tandis que dans l'ordre de choses actuel, c'est le capital qui, étant propriétaire, touche les bénéfices, et c'est le travail qui est salarié, — dans le régime coopératif, par un renversement de la situation, c'est le travailleur ou le consommateur qui, étant propriétaire, touchera les bénéfices, et c'est le *capital qui sera réduit au rôle de simple salarié !*

Sans doute, les associations coopératives étant et devant rester ouvertes à tous, les capitaux et les instruments de production possédés par ces associations n'appartien-

dront pas exclusivement aux classes ouvrières, mais à tous : néanmoins les classes ouvrières y auront la part de co-propriété la plus considérable, puisque nécessairement proportionnelle à leur nombre. Au reste les programmes socialistes, même les plus avancés, n'en demandent pas davantage : ils disent : « Les instruments de production doivent appartenir à la collectivité ». Eh bien ! du jour où les instruments de production appartiendraient aux consommateurs, à raison de leur qualité de consommateurs, ce desideratum serait réalisé autant qu'il puisse l'être, puisque les consommateurs c'est tout le monde.

Peut-être trouvera-t-on qu'il le serait presque trop ! Je crois bien, en effet, que le tableau que je viens de vous esquisser ne sera pas du goût de tout le monde et qu'il ne vous vaudra pas beaucoup de compliments. On trouvera que nous aboutissons à une sorte de communisme. Et il est certain que le « coopératisme » — si vous voulez me permettre ce néologisme (1) — poussé à ses dernières limites, aboutit à une organisation sociale qui présente de grandes analogies avec l'idéal collectiviste. Je le reconnais, et je reconnais aussi qu'il présente quelques-uns des mêmes dangers : cependant ce qui me rassure c'est que ce n'est pas de l'intervention de l'État ni d'un pouvoir coercitif quelconque que nous attendons la réalisation de l'ordre social que je viens de vous décrire, mais seulement des libres initiatives individuelles s'exerçant par la voie d'associations contractuelles et agissant sur le marché conformément au droit commun. Notre système présente donc cet avantage, incomparable à nos yeux,

(1) Néologisme aujourd'hui passé dans la langue courante.

de ne sacrifier rien de la liberté des individus et rien des droits légitimement acquis : si c'est un collectivisme, c'est un collectivisme volontaire, et si, dans ces conditions, il arrive que nous faisons campagne avec les socialistes, eh bien ! nous ne sommes pas de ceux qui en seront effrayés : les socialistes même les plus révolutionnaires ne nous feront plus peur du jour où ils auront passé par l'école de la coopération !

§ 4. — *La coopération dans la production.* — Peut-être quelques-uns d'entre vous auront-ils été surpris que, dans ce programme de la coopération, je n'aie point encore parlé de l'association de production. L'association coopérative de production ne doit-elle pas être considérée comme la forme la plus élevée et le couronnement de l'édifice coopératif ?

Distinguons. Le but final du programme des sociétés coopératives de consommation, c'est bien la production, mais non point nécessairement la fondation d'associations coopératives de production. Les deux idées sont assez différentes.

Vous savez que depuis longtemps, en France surtout depuis plus de cinquante ans, on a espéré pouvoir arriver à l'émancipation de la classe ouvrière et à l'abolition du salariat par l'association coopérative de production, c'est-à-dire par la formation de groupes d'ouvriers s'entendant pour se passer du patron, pour fabriquer en commun et vendre pour leur propre compte les produits de leur travail. Cela semblait même la voie la plus directe et la plus sûre pour arriver au but. Malheureusement l'expérience de la France, non plus que celle des autres pays, n'a pas justifié ces espérances et elle semble

plutôt avoir démontré que l'association de production, en tant qu'association autonome et fonctionnant par ses propres moyens, était impuissante à apporter aucune modification notable dans l'ordre de choses actuel. La plupart de ces associations, malgré des efforts héroïques et qui, bien dirigés, auraient dû suffire à soulever un monde, ont échoué ; et, ce qui est un symptôme beaucoup plus grave encore, plusieurs de celles qui ont réussi ont dû payer leur succès plus cher qu'il ne vaut, en sacrifiant plus ou moins le principe qui est l'âme même de la coopération et qui avait inspiré leurs fondateurs, à savoir l'émancipation progressive de la classe ouvrière. On les a vues en effet se transformer en associations de petits patrons faisant travailler sous leurs ordres et pour leur compte un nombre plus ou moins considérable d'ouvriers salariés : leur seul résultat c'est donc d'avoir facilité à un certain nombre d'ouvriers d'élite le moyen de s'élever au rang de patrons.

Est-ce donc là la bonne nouvelle que nous venons annoncer aux hommes ? Et la noble ambition que nous voulons inspirer aux ouvriers se réduirait-elle à ce triste espoir qu'après avoir longtemps travaillé pour le profit d'autrui, ils pourront avoir un jour la chance de faire travailler à leur tour d'autres hommes pour leur propre profit ! Il faut reconnaître que ce progrès, si c'en est un, ne saurait avoir pour résultat de résoudre la question sociale, mais seulement de la perpétuer ! Et même, si vous voulez le fond de ma pensée — je me trouve justement sur ce point en parfait accord avec les idées que mon illustre collègue, M. le professeur Marshall a exposées dans son discours d'ouverture au dernier Congrès des sociétés coopératives en Angleterre — ce n'est pas

sans quelque tristesse que je verrais la classe ouvrière ainsi appauvrie et comme écrémée au profit de la classe bourgeoise, ce qu'elle contient de mieux en fait d'individualités énergiques et fortes se trouvant comme pompé par en haut et ne laissant dans la masse que les éléments les moins susceptibles de développement. Ce que je voudrais, au contraire, c'est voir cette élite rester dans la masse et servir comme un levain à faire lever toute la pâte. Non, non ! l'idéal trop souvent poursuivi par les philanthropes qui cherchent à faire sortir des rangs quelques ouvriers pour les transformer en petits bourgeois, petits capitalistes, petits rentiers, ne saurait être l'idéal du coopérateur. Nous nous faisons une plus haute idée de la condition et de la dignité du travail manuel ; ce que nous voulons, c'est d'élever l'ouvrier *en tant qu'ouvrier*, de telle sorte qu'il puisse s'estimer assez honoré et assez fier de sa condition pour ne pas chercher à en sortir et pour n'envier celle de personne !

Voilà un premier danger à redouter de l'association de production, en tant qu'association indépendante et autonome. Il en est un second.

Proudhon a défini l'association « un groupe dont on peut dire toujours que les membres n'étant associés que pour eux-mêmes sont associés contre tout le monde ». Or il n'est que trop vrai que toute association de producteurs, c'est-à-dire toute association d'individus exerçant le même métier et ayant par conséquent les mêmes intérêts professionnels, qu'elle s'appelle corporation professionnelle, chambre syndicale ou association coopérative de production, a nécessairement une tendance à l'égoïsme, j'entends par là à faire prédominer ses intérêts particuliers sur l'intérêt général. L'égoïsme corpo-

ratif, il ne faut pas se faire d'illusion à cet égard, est encore plus développé et plus tenace que l'égoïsme individualiste. Non seulement ces associations coopératives de production seront en état de guerre contre le consommateur; mais elles seront en état de guerre entre elles, comme le sont aujourd'hui les fabricants, et feront revivre ainsi l'état d'anarchie industrielle que nous nous appliquons justement à faire disparaître. Si donc il devait arriver un jour que les associations coopératives de production dussent se développer et embrasser tout ou partie considérable du domaine de la production, j'avoue que je ne serais pas sans inquiétude — les mêmes inquiétudes, du reste, que celles que j'exprimais tout à l'heure au sujet des associations de producteurs capitalistes. Je craindrais que ces associations, une fois puissantes et maîtresses du marché, ne cherchassent à relever les prix et ne prissent peu à peu des allures de monopoles, inquiétantes pour l'intérêt du public.

Mais si la définition de Proudhon est malheureusement exacte pour la plupart des catégories d'associations, elle ne l'est pourtant point pour *l'association de consommation* : celle-ci fait exception à la règle de l'égoïsme corporatif précisément parce qu'elle représente les intérêts de tout le monde. Et voilà pourquoi il est désirable de voir la propriété ou au moins le contrôle des instruments de production et de l'outillage économique passer entre les mains des associations de consommation. J'estime que les instruments de production doivent appartenir non pas tant à ceux qui sont appelés à les mettre en œuvre qu'à ceux qui sont appelés à les utiliser pour leurs besoins, car c'est pour ceux-ci, en somme, qu'ils ont été faits.

Ce n'est point à dire pourtant que nous devions nous abstenir d'aider les associations ouvrières qui pourraient se fonder et qui voudraient vivre autonomes. Au contraire, nous devons leur fournir tout à la fois des capitaux et des débouchés, nous inscrire comme leurs premiers commanditaires et leurs premiers clients — car ce ne sera guère que par ce double appui que celles-là mêmes pourront vivre : — mais ce sera surtout par leurs propres moyens, par la création de fabriques et de fermes leur appartenant, que les sociétés de consommation devront aborder la production. Et qu'importe aux ouvriers, après tout, de faire la conquête de l'industrie en tant qu'ouvriers producteurs ou en tant qu'ouvriers consommateurs (1)? Si les deux voies sont différentes, le point d'arrivée est le même. Et pourquoi s'obstiner à suivre la voie dangereuse et où l'on ne compte plus les naufrages, alors qu'une voie plus sûre s'ouvre devant nous? Aussi longtemps qu'au xv^e siècle les navigateurs cherchèrent du côté du soleil levant le pays mystérieux des mines d'or, les écueils du Cap des Tempêtes ou les solitudes de l'Océan Pacifique leur barrèrent la route, mais un jour vint où Christophe Colomb eut l'idée de chercher sa route du côté du soleil couchant et, marchant en sens inverse de ses prédécesseurs, il arriva avant eux aux rivages du Nouveau-Monde! Faisons comme lui, changeons nos amures et mettant le cap sur la direction

(1) Cela ne laisse pas pourtant que d'avoir une assez grande importance. Pour cette question, qui est la plus ardue de toutes celles relatives à la coopération, voir notre livre *Les Sociétés coopératives de Consommation*, au Chapitre *La production par la coopération*.

opposée, nous découvrirons plus sûrement et plus vite notre Amérique !

§ 5. — *La République coopérative* — Tel est donc — du moins pour le groupe de coopérateurs amis qui constituent notre petite école de Nîmes⁽¹⁾ — tel est le véritable but de la coopération : modifier pacifiquement, mais radicalement, le régime économique actuel, en faisant passer la possession des instruments de production, et avec elle la suprématie économique, des mains des producteurs qui les détiennent aujourd'hui entre les mains des consommateurs. — Et comme moyens pratiques d'organisation : une fédération groupant le plus grand nombre possible de sociétés, l'accumulation des bonis pour constituer un fonds de réserve collectif, la création de magasins de gros fabriquant autant que possible tout ce qu'ils vendent. D'ailleurs ces moyens ne sont autres que ceux déjà employés en Angleterre et plus ou moins bien imités dans d'autres pays⁽²⁾.

(1) Ce nom d' « École de Nîmes » fut inventé et répété ironiquement par Brelay, collaborateur de l'*Économiste Français*, pour désigner le programme de la coopération intégrale qui vient d'être exposé. Et finalement il a été consacré par l'usage.

(2) Le programme exposé ci-dessus provoqua de vives critiques (notamment dans des articles de M. Paul Leroy-Beaulieu sur la coopération dans la *Revue des Deux-Mondes*, qui ont été insérés dans son grand *Traité d'Économie Politique*, tome II), reproduites depuis dans divers ouvrages. La principale objection est que les consommateurs associés seront impuissants à réaliser une semblable transformation parce qu'ils n'ont pas les capacités techniques nécessaires et ne trouveront pas les capitaux nécessaires, d'autant moins que le droit au profit sera refusé à ceux-ci.

Les socialistes de leur côté, notamment M. Jaurès, déclarent chimérique « la possibilité pour les ouvriers de prélever sur leur sa-

Il va sans dire que ceux qui, comme nous, se font cette idée de la coopération, ne sauraient approuver qu'on la détourne de ce but pour éparpiller ses forces dans d'autres directions : par exemple pour employer ses bonis à la constitution de caisses de retraite ou d'assurances qui auraient pour résultat de transformer les coopératives en institutions de prévoyance. C'est une bonne chose que la retraite, mais chaque chose doit venir en son temps, et ce sera seulement quand la coopération aura organisé la production qu'elle pourra prélever sur les profits de cette production de quoi assurer une retraite aux ouvriers qu'elle emploie. La constitution de ces pensions de retraite est très facile quand cette pension est prélevée sur les bénéfices de l'industrie — voyez la maison Leclair qui sert à ses membres des pensions qu'elle prélève sur ses bénéfices et qui s'élèvent à 1.500 francs par an! — mais

laire, même par le moyen de la coopération, les milliards nécessaires pour créer un nouvel outillage industriel ou pour racheter celui existant ».

On peut répondre aux premiers que, en ce qui concerne les capacités techniques, les actionnaires n'en ont ni plus ni moins que les consommateurs : cela ne les empêche pas de faire de grandes choses et les économistes croient même que tout se fera un jour par les sociétés anonymes. Et en ce qui concerne les capitaux, l'expérience des coopératives anglaises montre qu'il n'est pas difficile de s'en procurer : elles ne savent qu'en faire.

On peut répondre aux seconds qu'il ne s'agit pas pour les travailleurs de racheter le capital existant, mais de créer des capitaux nouveaux. Or s'il est vrai que le capital du passé ait pu se former simplement par un prélèvement sur les produits du travail ouvrier au profit des capitalistes — ce qui est la thèse collectiviste — pourquoi un capital égal ne pourrait-il pas se former dans l'avenir par un prélèvement sur le produit du travail ouvrier, mais cette fois retenu par l'ouvrier?

elle exige au contraire des capitaux énormes quand il faut constituer d'abord un fonds et une caisse spéciale. De plus cette destination ne saurait en aucun cas être assignée comme un but général à tous les coopérateurs, attendu qu'il ne saurait convenir à nombre d'entre eux, soit pour des raisons personnelles, soit parce que l'industrie dans laquelle ils sont employés leur assure déjà des retraites, par exemple les employés de chemins de fer, très nombreux dans nos sociétés. Dans divers pays même, c'est à l'État ou aux patrons qu'incombe la charge d'assurer des retraites aux travailleurs. Enfin, je dois faire remarquer que la préoccupation de s'assurer du pain pour ses vieux jours, très légitime assurément, ne peut être considérée cependant que comme une fin individualiste et même — en prenant ce mot dans son sens purement étymologique et sans y attacher aucune pensée de blâme — une fin égoïste. On travaille ici uniquement pour soi, non pas même pour ses enfants s'il s'agit d'une pension viagère : or, le but de la coopération, c'est de travailler pour soi sans doute, mais aussi pour les autres. J'estime donc que c'est rabaisser le rôle de la coopération que de la faire servir à des fins individualistes et que son véritable rôle est de servir à des fins collectives. Ce que la coopération doit poursuivre, ce n'est pas une œuvre de salut individuel, mais de transformation sociale.

En somme, il faut savoir ce qu'on veut. Si l'on pense que l'ordre économique actuel est bon, ou en tout cas le meilleur possible, étant donnée la nature humaine, et qu'il n'y a rien autre chose à faire que de tâcher de s'en accommoder de son mieux, en mettant seulement un peu de ouate sur les aspérités pour ceux qui se sentent décemment les os trop meurtris — eh bien ! alors, on ne cher-

chera dans la coopération qu'un moyen d'améliorer la condition des plus déshérités : on s'en servira pour capotter un peu leur existence. Mais si l'on estime, au contraire, que l'ordre des choses actuel n'est pas suffisamment conforme à la justice, ni même à la raison, si on ne se résigne pas à l'accepter comme définitif, eh bien ! dans ce cas, on cherchera dans la coopération un mode nouveau d'organisation sociale, embrassant tous les phénomènes de la vie économique, et on lui demandera le moyen de faire participer un plus grand nombre d'hommes aux bienfaits matériels et moraux de cette civilisation dont on étale ici sous vos yeux les merveilles. Il est vraiment impossible de supposer que des êtres raisonnables et civilisés n'arriveront pas à résoudre le problème social qui consiste à concilier la justice avec la liberté. Et il m'est impossible d'imaginer par quel autre moyen ils pourront y arriver, sinon par des associations libres, s'organisant elles-mêmes en vue du résultat à atteindre, proclamant et mettant en pratique, dans leur constitution intérieure, le droit social nouveau et se multipliant par la contagion de l'exemple : — c'est-à-dire, quel que soit le nom ou la forme qu'on leur donne, par des associations coopératives. Sans doute nous ne savons pas ce que sera l'avenir. Nous n'y voyons guère clair. Nous sommes comme errants dans une impasse obscure où nous cherchons vainement une issue : nous nous heurtons à une porte sur laquelle il y a écrit Coopération, et à travers laquelle nous voyons filtrer un rayon de lumière et d'espérance. Voici longtemps déjà que nous la poussons de nos épaules et de nos têtes cette porte ! elle finira bien par s'ouvrir toute grande. Vainement les représentants de la science classique nous regardent avec ironie nous escri-

mer, et nous raillent en disant : Ils ne passeront pas ! Nous passerons, en vérité, et par quelle autre porte voulez-vous donc que nous passions?... Est-ce par celle sur laquelle je vois écrit : Révolution ?

Nous l'avons eue déjà notre Révolution, celle dont nous commémorons cette année le centenaire. Nous nous garderons bien de la renier et d'en proclamer la banqueroute, comme il est de mode de le faire aujourd'hui dans certaines écoles, mais nous nous garderons aussi de la recommencer : il nous suffit de la continuer. Elle a réalisé la démocratie dans l'organisation politique : il reste à réaliser la démocratie dans l'organisation industrielle. Or la coopération, telle que nous l'avons décrite, c'est bien cela, puisque c'est la conquête de l'industrie par les classes populaires. En travaillant donc aujourd'hui à étendre la coopération, nous restons fidèles aux traditions de nos pères et nous célébrons leur mémoire de la seule façon qui soit digne d'eux et de nous, c'est-à-dire en nous inspirant de leur esprit et en faisant pour nos fils ce qu'ils ont fait pour nous. Et quand reviendra le second centenaire de Quatre-vingt-neuf, — qu'aucun de nous ne verra, mais que nos sociétés, toujours vivantes et innombrables alors, fêteront comme aujourd'hui — peut-être alors nos petits-fils pourront-ils voir le couronnement de l'édifice et saluer l'avènement de ce que j'appellerai la RÉPUBLIQUE COOPÉRATIVE. Heureux ceux qui la verront, mais heureux aussi ceux qui auront cru sans l'avoir vue et qui, en vrais coopérateurs, pourront se rendre ce témoignage qu'ils ont préparé l'avenir et travaillé pour autrui !

L'IDÉE DE SOLIDARITÉ

EN TANT QUE PROGRAMME ÉCONOMIQUE (1)

§ 1. *Origine de l'idée de solidarité.* — § 2. *Si la solidarité a une valeur morale.* — § 3. *Si la solidarité peut servir de base à une école nouvelle.* — § 4. *La coopération comme réalisation de la solidarité.*

MM. — Les hommes de ma génération, ceux qui, étudiants il y a quelque vingt-cinq ans, ont applaudi aux cours de Laboulaye et aux articles de Prévost-Paradol, se rappellent combien le mot de Liberté sonnait fort de leur temps, combien de vertus on lui prêtait. Ce mot suffisait à tout, il répondait à tout, il justifiait tout : il était dans tous les discours « le mot de la fin », celui après lequel il ne reste plus qu'à s'asseoir. Mais depuis quelques années, la sonorité de ce mot décroît, comme les vibrations d'une cloche à mesure qu'on s'éloigne du rivage, et à mesure que nous nous rapprochons de la fin de ce siècle, voici qu'un autre mot se fait entendre, emplissant l'air à son tour d'une vibration grandissante et répétée et qui finit même par devenir assourdissante :

(1) Conférence donnée au « Cercle des Étudiants protestants de Paris », en mars 1893, et publiée dans le N° d'octobre 1893 de la *Revue Internationale de Sociologie*.

c'est celui de Solidarité. Lui aussi, dans tous les discours, manifestes, circulaires, devient le mot de la fin.

Les ouvrages publiés sous ce titre deviennent tous les jours plus nombreux. Il y a quatre ans, à une époque où ce mot n'était pas encore aussi répandu, nous avons cru pouvoir le prendre comme devise de « l'école nouvelle » en économie politique (1), mais aujourd'hui toutes les écoles sociales, anarchisme, collectivisme, socialisme chrétien, le revendiquent. Et même dans les programmes électoraux, que viennent de publier les deux mille candidats à la députation en France, on le trouvera au moins mille fois. Il est incontestable que si

(1) Dans une conférence donnée à Genève en 1889 sur l'*École Nouvelle*, publiée avec celles de MM. Frédéric Passy, Claudio Jannet et Stiegler) dans le volume *Quatre Écoles d'Économie sociale*. Genève, 1890.

Après avoir défini les caractères des trois grandes tendances économiques — de l'école classique, école de la *liberté*, de l'école socialiste, école de l'*égalité*, de l'école conservatrice, école de l'*autorité* — j'ajoutais :

« Si vous me demandez de définir à mon tour cette nouvelle école par un seul mot, comme je l'ai fait pour les précédentes, je dirai qu'elle est l'école de la SOLIDARITÉ. Oui, par sa méthode qui étudie les sociétés dans leur développement historique et cherche la chaîne qui relie les phénomènes d'aujourd'hui aux phénomènes d'autrefois et les générations présentes aux générations passées; — par son action pratique qui consiste à modifier l'homme en modifiant d'abord le milieu où il vit; — par l'intervention de l'État qu'elle considère comme l'expression visible du lien invisible mais réel qui unit les hommes vivant dans une même société — elle est vraiment l'école de la Solidarité.

« La Solidarité n'est pas, comme la liberté, l'égalité ou même la fraternité, un mot sonore, ou si l'on veut, un pur idéal, elle est un fait : — un des faits les mieux établis par la science et par l'histoire ».

la devise républicaine « liberté, égalité, fraternité » était à refaire, notre mot prendrait la place de l'un de ces trois termes et peut-être même, à lui seul, les remplacerait tous les trois.

Je n'ai nullement l'ambition de présenter ici une théorie de la solidarité. Je me propose simplement de rechercher quelles causes ont valu à ce vocable un si grand crédit (en France surtout, car à l'étranger il est beaucoup moins employé) et si sa fortune promet d'être plus durable que celle de tant d'autres devises qui ont servi à résumer à un moment donné les aspirations d'une époque et ont été oubliées du jour où ces aspirations se sont trouvées réalisées ou déçues.

§ 1. — *Origine de l'idée de solidarité.* — C'est à la science, et plus particulièrement aux sciences naturelles, que l'esprit moderne va demander ses inspirations. Et ce sont elles en effet qui ont suggéré ce changement de formule. Les sciences naturelles ne croient guère à la *liberté* et, en tout cas, laissant aux métaphysiciens le soin de discuter sur le libre arbitre, ne connaissent et n'acceptent sur leur domaine que le déterminisme. Elles ne croient pas davantage à l'*égalité*, puisque la théorie darwinienne fait au contraire des inégalités naturelles ou acquises le point de départ de la sélection et du progrès. Quant à la *fraternité*, ce vieux mot n'a plus cours. On laisse à ceux qui y croient encore le soin de la démontrer par des embrassades, mais les gens sérieux ne lui donnent pas plus de place dans la science que dans les affaires : ils ne croient qu'à l'intérêt personnel. D'une façon générale tous ces droits naturels dont se grisaient nos pères, et la Justice elle-même, ont été relégués par la

science dans la région des entités. Mais pour la solidarité, c'est une autre affaire ! La solidarité est un fait, un fait d'une importance capitale dans les sciences naturelles, puisqu'il caractérise la vie. Si l'on cherche en effet à définir l'être vivant, « l'individu », on ne saurait le faire mieux que par la *solidarité* des fonctions qui unit des parties distinctes, et la mort n'est autre chose que la rupture de cette solidarité entre les divers éléments qui constituent l'individu et qui, désormais désagrégés, vont entrer dans des combinaisons nouvelles, former des êtres nouveaux. Et si une pierre n'est pas un individu, si elle ne vit pas, c'est simplement parce que ses parties constitutives, reliées uniquement par le fait de l'attraction moléculaire, ne paraissent pas soutenir entre elles ces rapports de dépendance réciproque qui s'appellent la solidarité. Et si pourtant aujourd'hui on soupçonne et on croit retrouver jusque dans les minéraux quelque trace de vie obscure, c'est parce que le groupement géométrique des molécules tel qu'il se manifeste dans certaines formes minérales — dans les cristaux — est apparu comme une ébauche de solidarité.

Il est vrai que si les sciences naturelles et économiques se sont comme entendues pour mettre en lumière l'idée de solidarité, elles semblent aussi s'être donné le mot pour mettre en lumière une idée qui paraît assez en contradiction avec la précédente, celle de concurrence et de lutte. Cependant la contradiction est plus apparente que réelle, car c'est précisément par l'association et la solidarité étroite des associés que se gagne le plus souvent la victoire : barbares marchant au combat après s'être fait attacher les uns aux autres par des chaînes de fer, soldats d'Alexandre ou de Napoléon liés

ensemble dans ces formes terribles de solidarité militaire qui se sont appelées la phalange ou le régiment, si bien qu'à la bataille des Pyramides Mourad-Bey croyait que les fantassins français, formés en carrés, étaient réellement enchaînés ensemble — et ils l'étaient, en effet, par cette invisible chaîne plus difficile à rompre que les chaînes de fer et qui s'appelle la discipline. Et de plus, il y a une tendance bien marquée dans la nouvelle école naturaliste à considérer, même dans le règne animal, « le développement de l'esprit de coopération, d'amour et de sacrifice, non plus comme de simples utopies, mais comme la plus haute expression du procès de l'évolution dans la nature » (1).

L'Économie Politique est venue à son tour — et peut-être même avant la biologie — démontrer la solidarité naturelle qui se manifeste dans toute société, en mettant en lumière le grand fait de la division du travail, cette division du travail qui, rendant chaque individu incapable de se suffire par lui-même, le réduisant au rôle d'organe chargé d'une fonction spéciale, le force à attendre des autres membres de la société la satisfaction de ses besoins et noue ainsi entre eux tous les liens d'une dépendance mutuelle et d'une commune destinée. Edgard Quinet, dans *La Création*, a appelé cette rencontre de la biologie et de l'économie politique sur le terrain de la solidarité, « le plus grand événement scientifique de notre temps », et peut-être ne se trompait-il pas de beaucoup.

Mais ce n'est pas seulement par des théories scientifiques que la solidarité a été démontrée : c'est dans la pratique de la vie de chaque jour que, peu à peu, elle s'est

(1) Geddes, article *Évolution*, dans l'Encyclopédie Britannique.

révélée à nous. Chaque découverte nous montre que son rôle est plus grand encore que nous ne le soupçonnions et chaque invention nouvelle, à la regarder de près, ne semble avoir d'autre résultat que d'étendre les frontières de cet empire. Ainsi la découverte la plus importante peut-être de ce siècle, au point de vue de ses applications pratiques, celle du rôle des microbes dans la propagation des maladies, a fait pénétrer l'idée de solidarité non plus seulement dans les intelligences, mais dans les préoccupations journalières et intimes de chacun de nous. Chacun sait désormais que sa santé et sa vie dépendent dans une large mesure non seulement de la santé de ses voisins, de ses concitoyens, mais de tel ou tel acte insignifiant de leur part, du fait de cracher à terre, par exemple et d'y semer les bacilles de la tuberculose. L'arrêté pris récemment par la Préfecture de police de Paris (10 juillet 1893) et qui défend « de cracher sur le parquet dans les bureaux de tramways et d'omnibus », n'est-il pas une curieuse apparition de la solidarité dans la loi ?

Dans un conte admirable des *Mille et une Nuits*, un marchand qui mange paisiblement des dattes et en jette les noyaux en l'air, voit surgir soudain un Génie, le cimeterre au poing, qui lui déclare qu'il va être jugé et exécuté sur l'heure parce qu'en lançant les noyaux de datte autour de lui l'un de ces noyaux a atteint et tué un des esprits invisibles. L'histoire merveilleuse du conteur arabe est reconnue aujourd'hui être la réalité puisqu'elle se lit en toutes lettres sur les affiches de police.

Un médecin citait, dans un rapport récent, le fait d'une sage-femme qui avait l'habitude d'insuffler de l'air dans la bouche des nouveaux-nés pour faciliter la première respiration. Comme elle était phthisique sans s'en douter,

il s'est trouvé qu'elle leur avait soufflé à tous la mort. Effroyable responsabilité que celle qui fait dépendre la vie et la mort de nos semblables d'un souffle de notre bouche !

Et ces inventions qui font l'orgueil de ce siècle, chemins de fer, télégraphes, téléphones, phares électriques, ponts métalliques jetés sur les bras de mer, tunnels creusés sous les Alpes, isthmes percés, et aussi journaux quotidiens à un sou, presses à vapeur... à quoi sert tout cela en fin de compte ? Est-ce à rendre les hommes plus heureux ? Rien n'est moins certain ! mais tout cela sert à resserrer les liens de la solidarité nationale ou internationale entre les hommes en leur permettant de communiquer plus rapidement, en les mettant en contact, en les faisant vibrer à l'unisson et instantanément dans la communauté des mêmes intérêts et des mêmes émotions, en donnant au genre humain la conscience de son unité. A les regarder sur la carte, on voit leur réseau de lignes noires, rouges ou bleues, se resserrer de plus en plus comme pour envelopper le globe tout entier d'un gigantesque réseau qu'on a comparé très justement au système nerveux. Non seulement les inventions mécaniques, mais les conventions internationales, les traités, concourent au même résultat. Il y a quelques mois, la Chambre des Députés a dû renoncer à appliquer une taxe sur les étrangers, parce qu'un traité oublié avec le Transvaal ne le permettait pas et que, en vertu de la clause dite « de la nation la plus favorisée », la plupart des pays d'Europe auraient pu invoquer l'exemption conférée, probablement par distraction, à cette lointaine République ! La « clause de la nation la plus favorisée », voilà donc encore la solidarité : tous les pays appelés à bénéficier de l'avantage accordé à un seul ! Et si aujourd'hui une réaction protectionniste a pu entraver

les progrès de cette solidarité internationale, ce n'a été qu'en lui opposant (ainsi qu'elle le déclare dans tous ses manifestes) une autre solidarité, la prétendue solidarité des intérêts nationaux.

Enfin l'école de la solidarité s'est grossie d'un affluent venant d'une source tout opposée et qui vous intéressera particulièrement, je veux parler de la théologie chrétienne. Ce n'est pas d'hier que l'on avait remarqué les fortes expressions de St Paul : « nous sommes tous membres d'un même corps ». Toutefois, ceci pourrait n'être qu'une affirmation énergique de la fraternité des hommes, mais quand l'apôtre ajoute : « De même que c'est par la chute d'un seul homme que tous les hommes sont tombés dans la condamnation, de même c'est par la justice d'un seul que tous les hommes reçoivent la justification.... De même que tous meurent en Adam, de même tous revivent en Christ » (1) — il est évident que c'est là la plus énergique expression de solidarité (dans le sens propre de ce mot) que le monde ait jamais connue. Le dogme qui fait le fond de la doctrine chrétienne, à savoir que tous les hommes nés ou à naître sont condamnés à porter éternellement la peine du péché originel d'un seul homme, le premier homme, Adam, mais qu'ils peuvent tous échapper à cette condamnation en s'appropriant les mérites d'un seul homme, l'homme unique, l'Homme-Dieu, ce double dogme de la chute et de la rédemption, cette grandiose et tragique explication des origines et des destinées de l'espèce humaine, n'est autre chose évidemment que la théorie de la solidarité elle-même portée à sa plus haute puissance. Comme le disait le professeur Secrétan, de Lausanne : « le mystère religieux du salut en

(1) Romains, V, 18, 1^{er} aux Corinthiens, XV, 22.

Jésus-Christ, l'imputation au fidèle des mérites de Jésus-Christ, n'est que la forme du mystère physique, l'expression éloquente de l'unité de l'espèce humaine réalisée par l'enchaînement organique des individus » (1).

C'est ainsi que l'ont compris les penseurs, surtout dans la religion protestante, qui se sont efforcés de concilier les enseignements de l'Évangile avec ceux de la science, et il faut avouer que la coïncidence est saisissante.

§ 2. — *Si la solidarité a une valeur morale.* — Cette intervention de la religion dans la théorie de la solidarité nous amène à nous demander si l'idée de solidarité suppose quelque chose de plus qu'un simple fait, si elle a une valeur morale, si son développement implique un progrès, un bien? Il faut bien qu'on lui prête certaines vertus puisque nous avons vu qu'on tend de plus en plus à en faire une devise, un programme. Mais pourtant il ne semble pas qu'en soi la solidarité ait aucun caractère éthique : c'est une loi naturelle qui peut nous paraître juste ou injuste suivant les cas, peut-être même plus souvent injuste que juste. Ces dogmes chrétiens eux-mêmes, celui du péché originel qui veut que tous les hommes soient condamnés en naissant par suite d'un péché qu'ils n'ont jamais commis, et celui de la rédemption qui veut que les hommes pécheurs soient appelés à bénéficier des souffrances et de la mort d'un être saint et juste qui meurt pour eux — et autour de nous cette fatalité héréditaire qui poursuit si impitoyablement dans la personne des enfants innocents, les vices ou les crimes des pères

Delicta majorum immeritus lues,

(1) *Civilisation et Croyance*, p. 442.

« Tu expieras, quoique innocent, les crimes des ancêtres », ces épidémies en vertu desquelles tout un peuple peut se trouver décimé par suite de la saleté et de l'incurie de quelques individus, cette loi économique fameuse de *l'un-earned increment* (la plus-value non gagnée) en vertu de laquelle un propriétaire oisif, un rentier fumant sa pipe, peut bénéficier, sous forme de plus-value de sa terre ou de ses maisons, de tout l'effort et de tout le travail de milliers de producteurs actifs et laborieux, toutes ces manifestations innombrables de la solidarité où l'on voit les bons payer pour les méchants et les méchants profiter de ce que font les bons — nous paraissent-ils répondre à un idéal moral quelconque? Tout au contraire, semble-t-il! Y a-t-il là rien de plus qu'une forme de l'antique fatalité, celle que les tragiques grecs nous représentaient sous les traits effroyables des Euménides?

Il est vrai, mais en admettant même que la solidarité ne fût qu'une forme de la fatalité (et nous verrons tout à l'heure combien cette conception est loin d'être exacte), elle aurait encore du bon. Elle nous contraindrait en effet à nous occuper les uns des autres et à ne pas vivre pour nous seuls, ce qui est déjà un bien. Il est fâcheux que les microbes des quartiers pauvres empoisonnent les quartiers riches, mais, depuis qu'on le sait, les riches ont pris, pour l'assainissement des quartiers pauvres, pour l'inspection des logements insalubres et pour la construction des maisons ouvrières, infiniment plus de souci qu'ils n'en auraient pris sans cela. Les maladies infectieuses sont certainement beaucoup mieux soignées depuis que chacun sait qu'il est exposé à avaler des bacilles. Il est vrai que le premier mouvement, quand on se trouve en présence d'une maladie contagieuse, c'est

de la fuir ; mais le second mouvement — le bon, et qui procède pourtant du même raisonnement — c'est de chercher les moyens de guérir le malade pour se préserver. Si les nations n'avaient pas acquis une claire conscience de la solidarité fatale qui aujourd'hui les relie, bon gré mal gré, dans la bonne comme dans la mauvaise fortune, il y a longtemps que quelqu'une des nombreuses guerres dont on nous menace aurait éclaté, mais cette crainte salutaire est le commencement de la sagesse.

Mais pourtant c'est seulement du jour où la solidarité devient libre et volontaire qu'elle acquiert sa valeur morale.

Il semble que la solidarité soit appelée à passer par trois phases successives.

Dans la première, imposée par la nature, elle est fatale, inconsciente, automatique. C'est probablement ainsi que nous devons nous représenter la solidarité qui unit les cellules d'un être vivant, ou même les abeilles groupées en essaim. Mais elle peut exister sous cette forme même entre hommes et, pour eux aussi, être non moins impérieuse. « La nature, dit Metchnikoff, commande aux peuples la solidarité ou la mort », et dans son livre profond, quoique peu connu, *Les Grands Fleuves historiques*, il nous montre les civilisations antiques et notamment celle de l'Égypte fondées sur la solidarité naturelle qu'impose à tous les habitants de la vallée du Nil le cours du fleuve, la nécessité de construire sur un plan général les digues et les canaux et d'exécuter à la même époque les travaux de culture et d'irrigation. Et le pouvoir despotique des Pharaons n'était si respecté que parce qu'il assurait cette solidarité déjà imposée par la nature des choses.

Dans la seconde phase, la solidarité, tout en conservant son caractère coercitif, peut devenir volontaire en ce sens que les hommes acquièrent la claire conscience du lien qui les unit et, loin de regimber contre lui, y acquiescent de bonne grâce. Reconnaître une loi comme nécessaire, mais la reconnaître en même temps comme bonne et y apporter le concours empressé et joyeux d'une bonne volonté, ne pas se laisser traîner malgré soi vers un but qu'on ignore, mais vouloir cette fin, la faire sienne et coopérer dans la mesure de ses forces à la réaliser, c'est là déjà un progrès considérable. *Summa Deo servitus, summa libertas* (l'obéissance absolue à Dieu, c'est l'absolue liberté), disaient les anciens théologiens. Tel est, par exemple, le caractère que doivent déjà revêtir dans nos sociétés modernes ces modes de solidarité qui s'appellent le service militaire, le paiement des impôts et, dans certains pays, la contribution du public ou du patron aux assurances ouvrières contre les accidents, les maladies, la vieillesse. Chacun peut être contraint *manu militari* à remplir ces obligations, mais tout homme qui voit clairement à quelle fin elles tendent les remplit spontanément et volontairement. Comme le dit une locution populaire : « Il ne se fait pas prier ».

Enfin il existe une dernière phase de la solidarité où toute coercition disparaît et où il ne reste plus que cette libre coopération qui résulte du concours des volontés. C'est celle qui apparaît d'une façon si éclatante dans ces innombrables formes d'association qui s'élèvent de toutes parts, mais dont les syndicats professionnels et les sociétés coopératives sont les types les plus caractéristiques. M. Fouillée, dans sa *Science Sociale*, a développé cette thèse que la société est un organisme régi au début

par les seules lois naturelles, mais qui peu à peu se transforme en un organisme contractuel, société idéale « où tous seraient parfaitement libres et cependant parfaitement unis ». C'est cette forme de solidarité qui est la plus haute et c'est celle que nous devons nous efforcer de réaliser.

On peut très bien suivre cette évolution dans les régimes successifs d'organisation du travail, par exemple. Au début, voici le régime des castes, forme primitive de la division du travail, et par conséquent aussi d'une certaine solidarité, mais d'une solidarité coercitive, héréditaire, fatale, et même probablement inconsciente de la part de ceux qui la subissaient. Puis le régime corporatif, où la solidarité est encore imposée par la loi, mais où elle devient consciente, voulue, et où ses bienfaits sont certainement ressentis par les membres de l'association. Enfin, de nos jours, l'association libre, sous ses diverses formes mutualiste, syndicale ou coopérative, où chacun peut entrer ou sortir à son gré.

Il est à remarquer que la doctrine théologique dont nous parlions tout à l'heure confirme curieusement elle-même cette évolution, car elle enseigne clairement ce passage de la solidarité forcée à la solidarité voulue. La chute de tous les hommes en Adam, voilà à l'origine la solidarité fatale que chaque enfant des hommes porte dans sa chair en venant au monde : — le salut de tous les hommes en Christ, voilà pour la vie à venir la solidarité libre qui ne peut se réaliser que par le don de soi-même. Ici donc encore les écoles sociologiques et chrétiennes se sont rencontrées, et le crédit attaché au mot de solidarité en a été fort accru.

§ 3. — *Si la solidarité peut servir de base à une école*

nouvelle. — Reste à voir maintenant si la formule de la solidarité est assez large et assez originale pour servir de devise à une nouvelle école et quelles applications on peut en tirer, en nous limitant sur le terrain économique.

La formule de la solidarité nous permettra d'abord de nous distinguer d'une façon assez nette de l'école libérale classique. Ce n'est pas que la liberté et la solidarité soient incompatibles, puisque nous venons de voir au contraire que la solidarité tend à se réaliser dans la liberté et nous désirons qu'il en soit ainsi. Mais si c'est là qu'elle tend, ce n'est pas de là qu'elle vient : elle vient des fatalités naturelles : donc l'école qui porte le drapeau de la solidarité ne fera pas de la liberté un critérium infaillible pour juger de la valeur des doctrines ou des institutions : elle n'y cherchera pas la solution unique. Par exemple, elle ne repoussera nullement l'intervention de l'État dans les questions économiques, car l'État lui apparaît comme une forme très remarquable — la forme la plus large — de la solidarité sociale et, encore que cette forme soit coercitive, elle ne l'estime pas moins d'une haute valeur morale. D'ailleurs, si l'on peut dire que l'association représentée par l'État n'est pas consensuelle, puisqu'on y entre par la naissance, on ne saurait dire pourtant qu'elle est coercitive, car n'y adhérons-nous pas tous volontairement? Et tout bon citoyen ne ratifie-t-il pas mille fois dans sa vie la qualité de Français que la loi lui a conférée? Et au bout du compte, il est libre de se dépouiller de cette qualité en se faisant naturaliser étranger. Quant au fait que dans cette association qui s'appelle l'État chacun de nous doit subir la loi de la majorité, autant en peut-on dire de toute association.

L'école de la solidarité se réjouira donc quand des lois sévères forceront les propriétaires rapaces à aménager leurs immeubles dans l'intérêt de la santé publique, les patrons à veiller à l'hygiène de leurs ateliers, les boutiquiers récalcitrants à fermer leurs magasins le dimanche pour réserver le repos nécessaire à leurs employés, ou quand elles prescriront la fermeture des débits d'alcool ou des kiosques qui vendent des feuilles obscènes. Elle acceptera même, sous des conditions à discuter, le principe de l'assurance obligatoire et de l'assistance obligatoire. La loi, a-t-on dit, doit être la conscience de ceux qui n'en ont pas : c'est bien dit, mais il faut dire de même que lorsque le sentiment de la solidarité sociale fera défaut, aussi bien que la conscience, à trop d'individus, la loi devra l'imposer. Ce sera d'ailleurs le meilleur procédé éducatif pour faire naître ce sentiment et l'enraciner dans les mœurs, en dépit du dicton bien vieux et bien superficiel *Quid leges sine moribus*.

En sens inverse, l'école de la solidarité ne pourra se montrer très sympathique à la concurrence, qui est une des formes sous laquelle l'école classique aime à saluer le principe du laisser-faire. Elle ne pourra oublier que la concurrence c'est « la lutte pour la vie » et qu'elle procède par conséquent d'un principe directement opposé à celui de « l'association pour la vie ». La concurrence produit ce que je puis appeler une solidarité à rebours, je veux dire que, tandis que sous le régime de la véritable solidarité le bien de l'un devient le bien de tous et le mal de l'un le mal de tous, sous le régime de la concurrence, au contraire, comme l'a dit depuis longtemps Montaigne, le profit de l'un est le dommage de l'autre ; la fortune d'un industriel s'élève sur les ruines de ses con-

currents moins heureux, et c'est la défaite des uns qui peut seule assurer la victoire des autres. La solidarité la plus souvent réalisée aujourd'hui, c'est celle de la mouche et de l'araignée, ou de l'abeille et du frelon.

En fait de commerce international, l'école dont nous esquissons le programme ne saurait être protectionniste à la façon dont on l'est aujourd'hui, puisque ce protectionnisme s'efforce justement de rompre tout lien de solidarité entre nations et de réaliser, en fait de rapports internationaux, le principe « Chacun pour soi » ; mais elle ne goûtera pas non plus beaucoup le *free-trade* à la mode anglaise qui n'est en somme qu'une autre forme du « Chacun pour soi », chacun devant se frayer sa voie à coups de coude. Des unions douanières entre nations, fondées sur des sacrifices réciproques consentis en vue d'un intérêt général — de l'intérêt européen si l'on veut, pour commencer, en face de la concurrence américaine ou japonaise — répondraient le mieux à son programme en faisant naître la conscience de grandes solidarités internationales et l'attente d'une solidarité plus universelle encore.

Même les formes d'associations préconisées par l'école classique libérale ne sont que des formes pauvres et peu faites pour nous rapprocher de l'idéal que cette école a en vue. Que penser par exemple de la société par actions dans laquelle M. de Molinari voit le type de l'organisation économique future et qui prend en effet de nos jours un si grand développement ? Où est-elle cette solidarité que nous cherchons ? Pas assurément dans les rapports entre les ouvriers employés par la Compagnie et les actionnaires de cette Compagnie : associés de fait dans une entreprise commune, il n'existe entre eux aucun lien de droit, aucun intérêt commun ; ils sont partagés en deux

classes, les uns travaillant dans une entreprise dont ils ne touchent point les fruits, les autres se partageant les produits d'une entreprise dans laquelle ils ne travaillent point; ils ne se voient pas, ne se connaissent pas et se haïssent pourtant d'une haine anonyme, comme le nom même que porte cette forme de société. Faut-il la chercher au moins, cette solidarité, dans les rapports des actionnaires entre eux? Pas davantage; eux non plus, dispersés aux quatre coins du monde, peut-être ne sachant même pas où est située l'entreprise à laquelle ils sont soi-disant associés, ne connaissent d'elle que les papiers à beaux dessins qu'ils ont en portefeuille, ne se touchent que par le lien d'un même dividende à palper.

Inutile de multiplier ces contrastes : il est évident qu'en toutes choses, une école qui prend pour devise l'intérêt personnel et « l'aide-toi toi-même » ne saurait se placer au même point de vue qu'une école qui place son idéal dans le sentiment de notre dépendance mutuelle, dans l'adhésion joyeuse à cette dépendance et dans la bonne volonté de travailler à la réaliser.

L'école socialiste, elle, emploie plus volontiers le mot de solidarité, surtout les anarchistes, qui en font un fréquent usage. Et nous ne nions pas que ces doctrines, en effet, ne travaillent à réaliser à leur manière la solidarité, mais il ne paraît pas qu'elles emploient les moyens les mieux adaptés à cette fin. Ces moyens sont la lutte des classes, la suppression des inégalités ainsi que de toutes les institutions, propriété, hérédité, prêt, entreprise individuelle, qui ont pour résultat de les augmenter ou de les perpétuer. Or la lutte des classes ne paraît pas un moyen très propre à développer la solidarité entre membres d'une même société, mais seulement entre les mem-

bres respectifs des classes aux prises, de même que la guerre n'est pas le moyen de développer la solidarité internationale, quoiqu'elle puisse avoir pour effet de fortifier cette solidarité particulière entre membres d'un même pays qui s'appelle le patriotisme. Quant à la suppression des inégalités, ceci surtout paraît à l'encontre des fins qu'on se propose. S'il est un fait bien démontré, c'est que la solidarité implique la diversité et l'inégalité des parties. Là où toutes les parties sont semblables il peut y avoir juxtaposition, comme entre les grains d'un tas de sable, ou tout au plus ce que M. Durkheim appelle la « solidarité mécanique », comme entre les molécules qui constituent un cristal, mais il ne saurait y avoir de solidarité véritable, et plus au contraire les individus seront différenciés, plus leur coopération sera active. Il faudrait plutôt tendre à accroître les variations des individus, non les restreindre. J'entends bien que le socialisme ne vise qu'à supprimer les inégalités *artificielles* non les inégalités *naturelles*, mais celles-là ne sont le plus souvent que la conséquence de celles-ci.

Il faut accorder cependant qu'il y a certaines formes de l'inégalité qui, par leur caractère excessif, vont à contre-fins de la solidarité et ne sauraient par conséquent être approuvées par une école qui prend cette devise. L'extrême richesse, en effet, tout comme l'extrême pauvreté, peuvent avoir ce résultat fâcheux de rompre le lien qui unit les individus à la communauté et les unit entr'eux : S'il y a entre Lazare et le riche un fossé aussi grand que celui qu'Abraham montrait au mauvais riche de la parabole : « entre vous et nous s'ouvre un grand abîme afin que ceux qui veulent passer d'ici vers vous ne le puissent point et qu'on ne traverse pas non plus de vous vers

nous », — il est clair qu'en ce cas la solidarité sociale est rompue. Pour le pauvre qui est très pauvre, qui couche à la belle étoile et qui vit de maraude, il n'y a pas de lien social : peu lui importe que Paris brûle ! Et pour le riche qui est très riche, qui a villas au bord de la mer et châteaux sur la montagne et son portefeuille garni de titres de rentes de tous pays, celui-là aussi peut s'affranchir de tout lien social : il n'a cure de l'épidémie, de la révolution, de la guerre, ces fléaux ne l'atteignent pas ; il peut, comme on dit, s'enfermer dans sa tour d'ivoire (il faut être très riche pour se payer une tour d'ivoire) et, lui aussi, peut regarder brûler Rome, comme Néron, en jouant de la lyre.

L'école de la solidarité conclura donc qu'il est mauvais qu'un homme puisse se trouver affranchi des joies ou des douleurs communes ; et, à ce point de vue, elle repoussera les institutions ou les lois qui favoriseraient ce résultat, mais elle condamnera plus énergiquement encore, non moins fidèle en cela à son principe, tout système social qui tendrait à réaliser pour les hommes une uniformité d'éducation, de condition, de milieu, et qui, par l'identité des individus associés, ramènerait les sociétés aux types des organismes inférieurs, à ce que les naturalistes appellent des « colonies animales ».

Les socialistes et communistes nous promettent que, sous leur régime aussi, les faibles profiteront du travail des forts. Soit ! mais comme ce régime ne paraît pas devoir laisser beaucoup de place aux initiatives individuelles, il est à craindre que les individualités découragées n'abdiquent et ne se laissent mener par les incapables ; en ce cas le résultat obtenu serait l'inverse de celui que nous cherchons ; ce ne sont pas les forts qui élève-

raient les faibles en leur tendant la main, ce seraient les faibles qui feraient dégringoler les forts en montant sur leur dos. C'est bien là encore une forme de solidarité, si l'on veut, mais il y a du moins une nuance qui vaut la peine d'être notée

§ 4. — *La Coopération comme réalisation de la solidarité.*
 — Si l'école de la solidarité ne veut ni de l'individualisme ni du communisme, où cherchera-t-elle donc une solution pratique? Où donc sinon dans l'association coopérative sous ses formes infiniment diverses, mais toutes formes d'association qui réalisent pleinement l'idéal d'une solidarité consciente et librement acceptée et qui l'expriment naïvement par l'emblème populaire de deux mains jointes et par sa devise : « Chacun pour tous, tous pour chacun », ce qui est précisément la traduction populaire de l'idée de solidarité. Et si l'on demande en quoi cette forme d'association réalise mieux le principe de solidarité que toute autre forme de sociétés, il sera facile de démontrer qu'effectivement elle le serre de beaucoup plus près. Donnons-en quelques preuves.

D'abord, le but essentiel de l'association coopérative — association de consommation, de production ou de crédit — c'est la suppression des intermédiaires et la mise en contact immédiat des producteurs et des consommateurs, de ceux qui ont de l'argent à placer et de ceux qui en ont à emprunter, etc., c'est-à-dire le rapprochement de ceux qui ont besoin les uns des autres en supprimant ou en réduisant au minimum les organes de transmission. Or, il est clair que la solidarité est d'autant plus active entre les parties que celles-ci sont plus rapprochées. Actuellement les producteurs font du bon vin

et le vendent à vil prix : les consommateurs boivent du mauvais vin et le paient cher. Actuellement les capitalistes qui ont de l'argent à placer ont beaucoup de peine à en trouver un intérêt passable ; mais les gens qui ont de l'argent à emprunter n'en trouvent qu'à des conditions fort onéreuses. Les membres de la société qui ont besoin les uns des autres se trouvent donc séparés les uns des autres par des sortes de cloisons étanches qui empêchent ou gênent singulièrement la circulation entre eux et leur enlèvent jusqu'à la conscience même de la solidarité de leurs intérêts pour ne laisser entre eux que le sentiment d'un antagonisme d'intérêts.

L'association coopérative ne borne pas d'ailleurs son ambition à mettre en relations directes les parties dont les intérêts sont aujourd'hui en conflit : producteurs et consommateurs, créanciers et débiteurs, patrons et ouvriers, propriétaires et locataires. Elle tend à supprimer jusqu'à l'occasion même du conflit en confondant en une seule personne les deux antagonistes. — Dans la société de consommation, le consommateur devient son propre marchand et son propre producteur. C'est ainsi que les consommateurs, dans la boulangerie coopérative, font eux-mêmes leur pain et, dans la boucherie coopérative, abattent eux-mêmes le bétail qu'ils mangent. Et dans la puissante Wholesale anglaise, ils fabriquent eux-mêmes leurs savons, leurs biscuits, leurs chaussures, leurs draps, etc., et cherchent même aujourd'hui, par la création de fermes coopératives, à produire leur blé, leur lait, leur beurre, leurs fruits, leurs légumes, etc. — Dans la société de production, l'antagonisme entre capitaliste et travailleur se transforme en un régime dans lequel le travailleur sera son propre capitaliste. — Dans l'association

de crédit, l'emprunteur devient son propre prêteur de deniers. — Dans l'association de construction, le locataire devient son propre propriétaire. — Et ainsi tous réalisent, à leur façon, la théorie d'Hegel : la thèse, l'antithèse, et la synthèse qui les réconcilie. Comment, dans ces conditions, ces intérêts antagonistes ne deviendraient-ils pas forcément solidaires ? C'est bien ici le cas de dire que, par cette pénétration mutuelle, ils ne font qu'un même corps.

Ce n'est pas tout. L'association coopérative aboutit à ce résultat original de permettre aux faibles de bénéficier de l'énergie des forts, ce qui est bien contraire aux théories évolutionnistes d'Herbert Spencer, mais on ne peut plus conforme à la loi de la solidarité. Tous ceux qui ont l'expérience des associations coopératives, sous une forme quelconque, savent qu'elles ne peuvent prospérer qu'autant qu'il s'y trouve une ou quelques individualités énergiques qui font réussir l'entreprise. Or, sous le régime individualiste, ces individualités bien trempées seraient probablement arrivées à se tirer d'affaire par elles-mêmes ; elles auraient fait fortune et auraient recueilli seules les fruits de leurs succès. Mais sous le régime coopératif, elles sont obligées de traîner à la remorque, pour ainsi dire, une masse plus ou moins inerte d'individus qui auraient été incapables de s'élever par leurs propres forces.

Qu'on songe que les associations coopératives (du moins si elles demeurent fidèles à leur principe) restent toujours ouvertes à ceux qui voudront y entrer, aux mêmes conditions que les membres fondateurs — principe combien différent de celui qui régit nos entreprises et associations capitalistes ! — en sorte que les vétérans qui ont été à la peine et ont passé par toutes les épreuves du début

verront des nouveaux venus, ceux-là même peut-être qui les ont raillés et qui leur ont jeté la pierre, recueillir les mêmes dividendes qu'eux-mêmes et ainsi, comme dans la parabole de l'Évangile, les ouvriers de la onzième heure seront payés au même prix que les ouvriers de la première heure ! Ce n'est pas là un résultat très conforme à l'idée individualiste que nous nous faisons de la justice. Eh bien ! ce qui prouve la valeur de l'éducation coopérative c'est que les fondateurs et les chefs de ces associations ne songent pas à se plaindre de ce rôle que nous qualifierons volontiers de dupe : ils s'y prêtent de bonne grâce, ils s'en montrent fiers et joyeux.

Mais si telles sont les vertus que le système coopératif contient en puissance, il est aisé de comprendre qu'elles ne sont pas près de se réaliser dans un milieu aussi pauvre moralement que le nôtre (1). Et on n'a pas de peine à comprendre non plus pourquoi les résultats obtenus par les associations coopératives ne répondent guère encore, même en Angleterre, à de si hautes ambitions. Enfin on comprend aisément pourquoi, alors que la solidarité a tant de peine encore à se constituer sous sa forme libre qui est l'association coopérative, elle tend au contraire à se développer rapidement sous la forme coercitive — d'une valeur inférieure au point de vue moral, mais d'une pratique bien plus facile — qui s'appelle le Socialisme d'État.

(1) Voir pour ces réalisations, la conférence ci-après, *La solidarité dans les Sociétés coopératives*.

LES

ENNEMIS DE LA COOPÉRATION (1)

§ 1. *Les ennemis extérieurs. Les femmes. Les cuisinières. Les commerçants. Les socialistes.* — § 2. *Les ennemis intérieurs. L'esprit mercantile. L'esprit individualiste.*

MM. — La première pensée qui m'était venue à l'esprit c'était de vous parler du développement de la coopération, des succès remportés par certaines sociétés coopératives — quand j'ai fait réflexion que l'on parlait toujours des sociétés coopératives qui avaient réussi et qu'on ne parlait jamais de celles qui avaient échoué. Vingt fois, mon ami De Boyve et moi et d'autres que je vois ici, nous avons été de lieu en lieu, racontant les victoires de la coopération en France et dans le monde; mille fois par tout pays on a redit l'héroïque histoire des pionniers de Rochdale — mais quant aux sociétés qui sont mortes en naissant ou après quelques années d'une pénible vie, celles-là personne n'en a jamais parlé. C'est le sort commun en ce monde! L'histoire ne parle que des victorieux

(1) Conférence donnée sous la présidence de M. Paul Doumer, député, durant le Congrès des sociétés coopératives réuni à Grenoble, le 15 octobre 1893, et publiée dans le Compte rendu du Congrès.

et jamais des vaincus. Pourtant, elle est très intéressante et très instructive l'histoire de ces pauvres sociétés qui ont lutté et qui ont succombé et dont le nom ne figurera jamais sur les Annuaire de la coopération, ou n'y figurera qu'avec une croix qui veut dire « Décédée! ».

La liste en serait longue, si on pouvait la dresser, de ces sociétés défuntés; plus longue même, il ne faut pas se faire d'illusion, que celle des sociétés actuellement vivantes. Les ennemis de la coopération s'en font même souvent un argument contre nous; ils nous disent avec un sourire de pitié: Comptez vos morts! — A cela je répondrai que dans les entreprises capitalistes, qu'elles soient sous forme de sociétés par actions ou d'entreprises individuelles, les insuccès sont fréquents aussi, et nous pourrions dire à notre tour: industriels, commerçants, sociétés financières, avant de nous jeter la pierre, comptez donc vos faillites! La vérité est qu'il y a encore plus d'entreprises qui échouent sous la forme individuelle ou actionnaire que sous la forme coopérative: seulement on s'en aperçoit moins. Quand un épicier ferme boutique pour cause de liquidation, on trouve cela tout naturel et personne n'y fait attention: quand une société coopérative tombe en déconfiture, on sonne les cloches à toute volée comme pour un enterrement de première classe, non pas pour lui faire honneur et par charité chrétienne, je vous prie de le croire, mais à seule fin que nul n'en ignore.

Il n'y a donc pas à s'effrayer de voir des entreprises coopératives échouer, mais il est très important d'y regarder de près et de rechercher par quelles causes, par suite de quels obstacles extérieurs ou de quels vices internes, elles ont succombé, afin de tâcher d'éviter les uns, de guérir les autres.

C'est donc des sociétés mortes que je veux vous parler aujourd'hui.

J'ai d'ailleurs, une compétence toute particulière pour parler des sociétés coopératives qui meurent — je puis le dire, hélas ! sans vanité, car la seule raison, c'est que j'ai eu déjà une ou deux sociétés coopératives tuées sous moi et que notamment celle que nous avons fondée dans la ville que j'habite, dont je suis le vice-président et que j'ai représentée à plusieurs Congrès, la *Prévoyance Montpelliéraine*, est en train de rendre le dernier soupir après deux ans d'agonie... elle est peut-être morte à l'instant où je parle. En tout cas, il est certain que c'est bien la dernière fois que j'ai l'honneur de porter la parole en son nom ; j'oserais dire, si ce n'était moi qui parlais, que c'est le chant du cygne.

§ 1. — *Les ennemis extérieurs.* — Il est rare que les sociétés coopératives meurent, comme l'on dit, « de leur belle mort » : elles succombent soit sous les coups de certains ennemis du dehors, soit par suite de certaines maladies intérieures.

Regardons d'abord du côté de leurs ennemis du dehors.

Tout d'abord, nous avons comme ennemis naturels les personnes dont l'influence est la plus grande sur les destinées de la coopération parce que ce sont elles qui gouvernent le ménage et font les achats — les dames ! Ferdinand de Lesseps disait un jour que le succès du canal de Suez était dû aux femmes qui n'avaient jamais désespéré de l'œuvre entreprise. Hélas ! nos coopératives n'ont pas eu la chance du canal de Suez : elles n'ont pas gagné les dames. Celles-ci ne nous aiment pas ou du moins n'aiment

pas nos magasins. Elles préfèrent le magasin public qui est plus élégant, où les employés sont plus prévenants, où l'on peut faire la causette sans hâte. De tout temps, depuis Ève, les femmes ont aimé les tentateurs ! Or le marchand est le grand tentateur. Il l'est par les jolies choses qu'il fait chatoyer à leurs yeux : il l'est, pour les unes, par le sou pour le franc qu'il leur donne ; pour les autres, par la vente à crédit ; et même, pour quelques-unes, par le petit verre qu'il leur offre. Il l'est surtout par les compliments qu'il leur adresse. Et voilà comment, comme le serpent, il les entraîne dans la perdition !

La coopération est trop austère pour les dames, et même rébarbative. Et puis le « livret » les offusque. Cette façon d'inscrire chaque sou qu'elles dépensent sur un carnet, qu'elles doivent apporter et rapporter à la maison, leur paraît attenter à leur dignité et mettre en suspicion leur probité... Que de coopératives elles ont tuées au berceau, simplement en se refusant à y aller faire leurs achats ! Il est bien difficile au mari, fût-il coopérateur le plus convaincu, de prendre le panier en main et d'aller faire le marché. Il ne lui reste donc en ce cas que la ressource de convertir sa femme, et ce sera pour lui un excellent exercice : cela forcera les coopérateurs à être plus aimables et ce sera tout profit pour le succès de la coopérative et pour la paix du ménage.

Mais voici d'autres ennemis plus sérieux et qui, ceux-ci, ne désarmeront jamais. Ils vous sont bien connus ; ce sont les commerçants et débitants.

Ce sont eux qui, peu à peu, ont tué notre pauvre *Prévoyance Montpelliéraine* (ce n'a pas été cependant la seule cause, comme je vous le dirai tout à l'heure). A la suite d'une conférence que j'avais faite pour sa création, les

épiciers et les bouchers de Montpellier se sont cotisés pour fonder un petit journal et faire venir un avocat distingué de Paris. Ils lui ont fait faire une grande conférence contre la coopération, qu'ils ont même payée, m'a-t-on dit, 1.500 francs... Il est vrai qu'étant peu satisfaits du résultat, ils lui ont fait rendre une partie de l'argent pour les pauvres. Cette petite guerre a, du reste, au début, tourné à leur détriment et à notre avantage, par le grand nombre d'adhérents qu'elle nous a attirés. J'ai même vu un marchand qui est venu prendre une action et un livret, 5 fr. 60, pour avoir le droit, disait-il, d'entrer dans le magasin et de décharger sa bile en nous disant tout ce qu'il pensait sur notre compte. « Excellente idée ! lui ai-je répondu : si vous avez beaucoup de vos amis qui, pour se donner le plaisir de nous dire des injures, désirent devenir nos actionnaires, qu'ils ne se gênent pas ! A 5 fr. 60, tant qu'ils voudront » ! C'est ainsi que de 300 adhérents, en quelques mois, nous sommes montés à 1.000. — Mais je dois avouer qu'en fin de compte les commerçants ont eu le dessus. Petit à petit ils ont détaché et repris nos adhérents dont la foi n'était guère assurée. Aux ouvriers, ils ont dit que cette société était une entreprise fondée par quelques richards qui y faisaient fortune... et ils le leur ont fait croire avec une facilité vraiment humiliante pour le bon sens de la classe ouvrière. Les bourgeois s'étaient montrés moins crédules à leurs insinuations, mais par une tactique habile, les marchands ont gagné leurs cuisinières !

Car voici une nouvelle catégorie d'ennemis pour les coopératives, les cuisinières ! D'abord, en leur qualité de dames, elles participent à cette animosité commune au beau sexe dont je parlais tout à l'heure, mais en plus,

elles y apportent des griefs personnels. Non seulement elles sont irritées contre le livret qui leur paraît inventé à seule fin de les empêcher de faire danser l'anse du panier, mais de plus elles se plaignent que les coopératives ne leur donnent pas « le sou par franc », auquel les marchands les ont habituées — sauf, d'ailleurs, à le rattraper avec usure sur la note du bourgeois. Vainement leur disions-nous que c'était précisément parce que nous les respections que nous ne voulions pas les acheter ! Tous ces cordons bleus nous ont voué une haine à mort ; l'une d'elles a même déclaré qu'elle m'empoisonnerait..., menace qui, dans la bouche d'une cuisinière, n'est certainement pas à mépriser.

Les mêmes faits se sont passés lors de la création de la boucherie coopérative de Nîmes. Les marchands nous font partout la guerre. Dans ces derniers temps, elle a redoublé d'intensité, par suite même des progrès de la coopération. Je n'ai pas besoin de vous rappeler les réunions, les affiches, les pétitions adressées soit à la Chambre des Députés, soit aux Conseils généraux, à l'occasion du projet de loi sur les sociétés coopératives ; et finalement cette campagne n'a pas été sans résultat, puisque le projet de loi est renvoyé depuis six ans du Sénat à la Chambre et réciproquement, comme un volant entre deux raquettes — avec cette différence que le jeu consiste ici non à empêcher le volant de toucher terre, mais au contraire à l'y faire tomber et même à l'y enterrer.

N'a-t-on pas eu l'aplomb de demander non seulement que les sociétés coopératives soient soumises à la patente, mais encore que la loi interdise à tous les fonctionnaires, militaires, ou employés de l'État ou des municipalités, de se fournir à des sociétés coopératives ? Voilà qui est

plaisant ! Et pour quelle raison, je vous prie ? — Elle est admirable ! C'est parce que ces employés étant payés avec l'argent de l'État ou de la ville, et cet argent sortant sous forme d'impôts de la poche des commerçants, il est juste qu'on l'y fasse rentrer en obligeant ces fonctionnaires à dépenser leur traitement chez les commerçants ou cafetiers et à le rapporter ainsi d'où ils l'ont reçu ! Cette prétention se comprendrait encore si les impôts payés par les commerçants alimentaient à eux seuls les quatre milliards du budget de l'État et des villes, mais on sait bien que c'est de notre poche à nous tous qu'ils sortent, ces quatre milliards — y compris la poche des malheureux employés et fonctionnaires ! Les impôts payés par les commerçants n'en représentent qu'une infime partie. Et même, à bien dire, ces impôts soi-disant payés par les commerçants ne le sont qu'en apparence, car ils s'empressent de les faire payer au consommateur en les portant sur sa facture. Il suffit qu'on élève d'un centime l'impôt sur le vin ou le café pour que le marchand élève immédiatement son prix d'un sou. Mais quand, en sens inverse, l'impôt est diminué — ce qui, je le reconnais, est un fait rarissime — le marchand l'ignore toujours.

Les commerçants ont émis encore une prétention bien autrement impertinente ! Ce ne sont pas seulement les employés et fonctionnaires qu'ils veulent exclure de nos sociétés, ce sont tous les gens riches ou même aisés. Ils ont particulièrement demandé que les associations coopératives ne fussent permises qu'entre ouvriers vivant d'un salaire modique ou ceux qui ne paieraient pas plus de quelques francs de contribution mobilière. En un mot, ils voudraient faire des associations coopératives des associations de pauvres, des établissements de charité, des

succursales du bureau de bienfaisance. « Nous ne voulons pas en priver les pauvres gens, si vous croyez qu'elles puissent leur être utiles, disent-ils généreusement ». Je vous crois, bonnes âmes ! vous entendez vous réserver comme clients tous ceux qui ont bonne bourse et nous laisser charitablement tous ceux qui n'ont rien à dépenser ! Mais qu'est-ce que cette idée baroque de diviser les gens en classes : il y aurait donc un droit pour les pauvres et un droit pour les riches ? certaines associations qui ne seraient ouvertes qu'aux uns et certaines qui ne seraient ouvertes qu'aux autres ? Pourquoi ne pas imposer à ces diverses classes un costume différent et des bonnets de couleur verte ou rouge, pour qu'on puisse reconnaître à première vue si un tel a le droit d'entrer dans le magasin coopératif ou si c'est dans le magasin du marchand du coin ? Autant vaut nous ramener au Moyen âge alors, où tous les serfs du village étaient obligés de faire moudre leur blé, de faire cuire leur pain, de faire presser leurs raisins au moulin, au four, au pressoir du seigneur, et même de mener leur vache à son taureau — moyennant redevance, bien entendu ! Et même, pendant quarante jours après les vendanges, le seigneur avait seul le droit de vendre son vin : c'était le droit de « banvin ». Aujourd'hui c'est le boulanger ou l'épicier du coin qui serait le seigneur, c'est pour lui qu'on ressusciterait le droit de banvin, et c'est nous, consommateurs, qui serions les vilains ! Ce serait bien la peine d'avoir fait Quatre-vingt-neuf !

Je tiens, d'ailleurs, pour certain qu'alors même que, conformément au vœu des commerçants, les sociétés coopératives seraient soumises à la patente, les commerçants n'y gagneraient rien du tout. Ils y perdraient peut-être

car nos sociétés profiteraient de la faculté que leur conférerait la patente pour vendre au public. Il y a une chose qu'il faut avoir le courage de dire et que les commerçants doivent avoir le courage de comprendre : quoi qu'il arrive, l'organisation commerciale, telle que nous la voyons fonctionner de nos jours, a fait son temps, et elle est condamnée à disparaître, tout comme le roulage, les réverbères à huile, les fusils à piston et les chaises à porteur. Et pourquoi? En voici la raison.

Toutes les fois que, dans une société comme dans un corps vivant, un organe ne remplit plus la fonction à laquelle il est destiné, la nature le condamne à disparaître; tous ceux qui se sont occupés de sciences naturelles ou sociales savent cela. Or, quelle est la fonction des commerçants en ce monde, quelle est leur raison d'être et pourquoi sont-ils faits? N'est-ce pas pour faire passer les produits le plus rapidement et le plus économiquement possible des mains des producteurs entre celles des consommateurs et, *vice versa* aussi, pour faire passer entre les mains des producteurs la valeur en contre-partie, l'argent payé par les acheteurs? — Eh bien! c'est ce qu'ils ne font pas ou c'est ce qu'ils font mal. En voici un seul exemple entre mille. Dans toute la France du midi, à l'heure qu'il est, les propriétaires de vignes ne peuvent plus vendre leur vin ou le vendent à vil prix. A 12 ou 15 francs l'hectolitre, c'est-à-dire à 12 ou 15 centimes le litre, ou 20 centimes les bons vins, vous aurez dans notre pays tous les vins que vous voudrez, et même à ce prix, je le répète, on ne trouve pas à le vendre. Et pourquoi ne se vend-il pas? Vous en buvez pourtant, du vin; vous en buvez même plus qu'on n'en produit. La consommation en est très supérieure à la production, j'entends à la production du vin

fait de jus de raisins. Et non seulement vous le buvez, mais je suis sûr que vous le payez bien et que vous le payez 40 ou 50 centimes le litre, c'est-à-dire deux ou trois fois le prix auquel le propriétaire le vend... quand il le vend. Et notez bien encore que, le plus souvent, le vin que vous livre l'intermédiaire ne ressemble guère à celui que le propriétaire a livré. — Et c'est la même chose pour toutes les denrées.

N'avais-je pas raison de dire que c'est là un mécanisme absolument détraqué et qui ne rend aucun des services qu'on est en droit d'en attendre? Au lieu de servir de canal entre le producteur et le consommateur pour l'écoulement des produits, le commerce est devenu un barrage qui empêche l'écoulement de ces produits. Et cependant ce n'est pas faute pour les intermédiaires d'être en nombre! ils sont quatre, cinq, dix, là où un seul suffirait, et ne servent qu'à encombrer la circulation. C'est comme aux colonies où le colon le plus modeste a vingt domestiques qui ne font rien mais qu'il faut payer. Un Anglais, John Watts, a dit : C'est une étrange chose que les pauvres aient beaucoup plus de domestiques que les riches! S'ils veulent devenir riches eux-mêmes, ils doivent commencer par les congédier.

En effet la pièce de cent sous donnée par vous, public, pour l'achat d'une denrée quelconque, doit passer par tant de mains : détaillant, marchand de gros, de demi-gros, commissionnaire et courtier, que le jour où cette pièce arrive entre les mains du pauvre producteur qui a produit le blé, ou le vin, ou le bœuf, ou le légume, il ne reçoit dans le creux de la main que quelques sous : tout le reste a été mangé en chemin! Et voilà un gaspillage dont le pays paie les frais et qui n'est pas tolérable. Et voilà pourquoi

j'avais le droit de dire que, de même que la chaîne à incendie a été remplacée dans tous les endroits civilisés par la pompe à vapeur, de même l'organisation commerciale d'aujourd'hui devra faire place à une forme supérieure, plus économique et plus rapide. Les signes de cette transformation sont déjà, du reste, visibles à tous les yeux. Les Grands Magasins, comme les syndicats agricoles, ne sont que l'expression de ce besoin impérieux de mettre en relations directes producteurs et consommateurs, en passant par-dessus la tête des intermédiaires. Quand même donc ce ne seraient pas nous, sociétés coopératives, qui serions appelées à remplacer le petit commerce, alors ce seraient les Grands Magasins. Mais que gagnerait-il au change?

C'est ce que je disais aux commerçants de Montpellier : « De toutes façons, vous êtes destinés à être mangés »... Vous dites que vous ne voulez pas être mangés? Mais ce n'est pas là la question : il s'agit uniquement de savoir par qui vous serez mangés, si c'est par les Grands Magasins ou par nous, sociétés coopératives! Eh bien, si j'ose sur une question aussi personnelle — c'est en somme, une affaire de goût — vous donner un conseil, vous devez préférer être mangés par nous, parce que nous représentons les intérêts des consommateurs, du public, de tout le monde, de la démocratie, plutôt que par les Grands Magasins qui ne représentent qu'une féodalité commerciale et des fortunes colossales!

Mais voici une nouvelle armée d'adversaires : ce sont les socialistes. Les socialistes n'aiment guère les sociétés coopératives (1) — du moins en France, car en Belgique ils

(1) Cette appréciation était vraie à sa date : elle ne l'est plus aujourd'hui que pour partie.

commencent à les apprécier. Le nombre de celles qu'ils ont fait périr est grand, et plus grand surtout le nombre de celles qu'ils ont empêché de naître par les sentiments de défiance et d'animosité qu'ils suscitent contre elles dans la classe ouvrière.

Si les socialistes ne faisaient la guerre qu'aux économats, soit ! car il y aurait fort à dire sur ce sujet (1). Mais ce sont aussi les sociétés coopératives de production et même de consommation qu'ils haïssent. L'année dernière, pour ne citer que ce seul cas, le Congrès régional du Centre a déclaré que « la coopération doit être combattue par les Bourses du Travail ». Et l'année dernière aussi la Bourse du Travail de Paris a refusé d'admettre la Chambre Consultative des Associations coopératives de production, par ce motif que ces associations doivent être considérées comme des syndicats de patrons. Cette année, dans l'usine Cosserat, d'Amiens, les ouvriers ont exigé la suppression de la société coopérative — probablement aussi à l'instigation des petits débitants de la localité. Il est évident que, par suite de cette hostilité des syndicats ouvriers et des meneurs socialistes, beaucoup d'ouvriers sont détournés d'entrer dans les sociétés coopératives et que, dès lors, le mouvement coopératif se renferme surtout dans les classes bourgeoises, fonctionnaires, employés, et ne peut prendre les grands développements auxquels il serait en droit de prétendre.

Et pourquoi cette antipathie ? De la part des marchands elle se comprend de reste : c'est une lutte d'intérêts. Mais de la part des socialistes elle ne s'explique guère. — Ce sont, disent-ils, des sociétés bourgeoises. — Na-

(1) Voy. ci-dessus, p. 66.

turellement il en sera ainsi aussi longtemps que les ouvriers s'en tiendront volontairement à l'écart; mais qu'ils y entrent et il ne tiendra qu'à eux d'en faire des sociétés ouvrières!

Dans un groupe de socialistes de Paris où cette question était discutée, l'un d'eux disait dédaigneusement, précisément à l'occasion de notre Congrès de Lyon de 1885 : « Les coopérateurs sont possédés de l'idée de la propriété individuelle; ils n'ont rien des opinions socialistes les plus élémentaires ».

Pardon! nous pourrions très bien nous dire socialistes aussi — mais tant de gens le font aujourd'hui que nous jugeons inutile de réclamer ce titre. Nous nous contentons de chercher à faire de notre côté ce qu'ils font du leur. Comme eux, nous voulons réaliser une organisation sociale très supérieure à celle que nous voyons; comme eux, nous protestons contre les iniquités de l'ordre social, contre les institutions qui permettent à des oisifs, pour satisfaire leurs jouissances, d'écarter les fruits du travail; comme eux, nous sommes convaincus qu'on peut mieux utiliser ces trésors de force latente qui sont enfouis dans la masse et qui attendent leur jour; nous attendons une terre nouvelle où non seulement une suffisante vie sera assurée à tous, mais où chacun aura sa part aux joies de la civilisation.

Et ce ne sont pas seulement de vagues sentiments de justice et de solidarité qui nous rapprochent des socialistes, ce sont aussi des réalisations pratiques et immédiates.

N'est-ce pas du vrai socialisme que de chercher à assurer aux ouvriers une alimentation plus saine et plus abondante? que de leur ouvrir des centres de réunion

et de propagande? que de supprimer les intermédiaires parasites? que d'abolir, dans les statuts de nos petites républiques coopératives, les droits du capital à la direction et au profit?

Quant à l'argument que nous voulons maintenir la propriété individuelle, c'est vrai, mais cela ne signifie rien attendu que, sur ce point, les socialistes ne savent plus guère où ils en sont. Jusqu'à présent on croyait, il est vrai, que le programme du collectivisme c'était que personne ne serait plus propriétaire. Mais voici que, depuis les dernières élections, le mot d'ordre du socialisme, c'est que tout le monde sera propriétaire! J'entends bien que ce ne sera plus précisément la propriété individuelle, mais une propriété collective. C'est bien ainsi qu'un des maîtres de l'Université et un des chefs du nouveau socialisme, M. Jaurès, la définit : « Nous voulons, dit-il, faire que tous les instruments de production : terre, mines, capitaux, deviennent la propriété des travailleurs affranchis et organisés ». Eh bien! mais c'est à peu près ce que nous voulons aussi, c'est le programme des Pionniers de Rochdale! Nous voulons, en effet, par l'association coopérative de production, de consommation, de crédit, de construction, faire passer peu à peu l'industrie commerciale, manufacturière, banquière, les capitaux, les usines et les maisons, des mains de ceux qui s'en servent, aux mains des consommateurs, du public, de tout le monde. Seulement nous ne croyons pas qu'il soit indispensable pour cela d'abolir la propriété existante, ni d'exproprier personne; nous avons une vue des choses plus large, nous croyons pouvoir arriver à créer assez de richesses nouvelles pour n'avoir pas besoin d'aller arracher aux mains des bourgeois, comme un butin, les richesses qu'ils ont déjà

pu acquérir. Qu'ils les gardent! Nous en ferons d'autres! Et quant à celles qui resteront entre leurs mains que vaudront-elles du jour où la classe ouvrière produirait dans ses coopératives tout ce qui lui est nécessaire? Que feront-ils alors de leurs fabriques? — Des toilettes pour leurs femmes ou pour eux-mêmes des vestes?

Ce n'est donc pas quant au but que nous différons, c'est sur les moyens. La lutte des classes, la révolution, l'expropriation, voilà les moyens du socialisme révolutionnaire. Ce ne sont pas, en effet, les nôtres. Les socialistes appliquent dans les réformes sociales les procédés de l'ancienne chirurgie qui consistaient à couper bras et jambes, à amputer toujours, ou des dentistes qui arrachaient les dents dès qu'elles faisaient mal — et même sans cela. Nous sommes pour les méthodes nouvelles qui sont moins brutales : guérir, mais conserver tous nos membres autant que possible et ceux du corps social aussi. Nous cherchons à introduire peu à peu, dans tous les domaines, dans le commerce, dans l'industrie, des formes nouvelles et un esprit nouveau qui se substitueront peu à peu, par le fait même de leur supériorité, aux formes anciennes et au vieil esprit. Permettez-moi, pour remplacer une démonstration ennuyeuse, une comparaison.

Il est beaucoup question, dans ces dernières années, de perfectionner la production des vins par l'emploi de levures sélectionnées. Dans divers laboratoires, on extrait, avec les meilleurs crus de Bordeaux, de Bourgogne ou de l'Ermitage, des levures qui, introduites dans nos vins du Midi au moment de la fermentation, paraissent avoir pour effet de les améliorer.

Vous savez ce qu'on appelle des levures ou des ferments : ce sont des êtres organisés, infiniment petits, qui, placés

· dans certaines conditions de milieu, se multiplient rapidement, forment de véritables associations, des colonies, et finissent par envahir tout le liquide, toute la cuve de vin, par exemple, dans laquelle ils ont été semés. Il y en a de bons et de mauvais de ces ferments; il y en a qui font du vinaigre, et d'autres de la moisissure; mais quand les bons sont une fois à l'œuvre, ils finissent par éliminer tous les autres, tous les mauvais, et c'est ainsi, grâce à ces petits ferments bien choisis et introduits à propos dans la masse, qu'au lieu d'avoir un vin piqué ou moisi, ou simplement plat et grossier, nos viticulteurs espèrent arriver à donner à leur vin ce bouquet, cet « esprit » qui brille dans un verre de vieux bourgogne ou qui pétille dans la mousse du champagne!

Eh bien! voilà notre procédé! Il est tout à fait scientifique et à la dernière mode. Nous aussi, coopérateurs, nous prétendons améliorer le milieu social en y introduisant des levures sélectionnées. Elles sont bien modestes et presque imperceptibles nos sociétés coopératives, mais, quoi! elles représentent pourtant une forme d'organisation supérieure: supérieure au point de vue économique, supérieure au point de vue moral. Chacune d'elles forme une petite république, un petit monde, un microcosme, comme on dit, où se trouvent déjà mis en pratique les principes d'équité et de fraternité, les vertus sociales, que nous voudrions voir réaliser dans le monde, le vaste monde, et nous comptons bien qu'en se développant, en se multipliant, en étendant de proche en proche, par un lent travail de contagion et de fermentation, leurs colonies, elles envahiront toute la masse, élimineront par leur seule présence nos ennemis, les ferments mauvais qui empoisonnent à cette heure tout le milieu où nous vivons, fer-

ments de haine, ferments d'égoïsme et d'intérêt sordide, ferments de pourriture sociale, et nous donneront aussi ce « esprit », esprit de bienveillance envers les hommes, esprit de solidarité, esprit de joie, qui brillera dans les yeux de nos enfants si nous sommes déjà trop vieux pour être changés nous-mêmes !

§ 2. — *Les ennemis intérieurs.* — Car il faut transformer le milieu. Il n'y a pas seulement à vaincre les ennemis du dehors : il y a aussi les ennemis du dedans, et ce sont les plus redoutables. Nous sommes ici à Grenoble dans une ville forte, et chacun sait bien que tant que l'ennemi est hors des portes, on peut se défendre, mais quand il a pénétré dans la place, la défaite est certaine.

La plupart des coopératives mortes ont succombé plutôt par suite de vices intérieurs que sous les coups qu'on a pu leur porter. C'a été notamment le sort de la nôtre, celle de Montpellier : ce qui l'a tuée, ce sont moins les attaques des marchands ou la sourde hostilité des ouvriers, que deux maladies internes, qui en ont emporté tant d'autres : *l'esprit mercantile* et *l'esprit individualiste*.

J'appelle esprit mercantile cette disposition à ne voir dans la coopération qu'une question de boutique, de gros sous à économiser ou à gagner. Il ne faut pas dédaigner assurément les côtés pratiques de la coopération : ils la distinguent avantageusement de toutes les utopies socialistes. Mais il ne faut pas oublier que la coopération a justement pour but de supprimer ou du moins de réduire à sa limite minimum, dans notre organisation économique, le rôle de l'égoïsme, de l'intérêt personnel, et la préoccupation du profit. Quand donc on voit cet esprit de spéculation

et cette avidité de gain, que les sociétés coopératives ont précisément pour but d'extirper, repousser comme de mauvaises herbes dans le sein même de ces sociétés, vous pouvez dire que la coopération a manqué son but. Quand vous voyez les membres d'une société coopérative mesurer leur zèle uniquement à la mesure des dividendes distribués, quand vous les voyez se montrer pleins d'enthousiasme lorsque le dividende est de 6 p. 0/0 — mais lorsque le dividende tombe à 2 p. 0/0, ricaner et tourner le dos pour aller se fournir chez l'épicier du coin, alors vous pouvez dire que ce ne sont là des coopérateurs que de nom. Nous avons vu cela : nous avons vu chez beaucoup de nos membres des listes des prix courants de toutes les épiceries de la ville : ainsi renseignés, ils venaient nous acheter tous les articles que nous vendions au-dessous du cours ou, mieux encore, à perte ; mais tous les articles que nous vendions un sou seulement au-dessus du cours (souvent parce que la qualité était supérieure ou le poids plus juste), ils allaient l'acheter ailleurs. Une fois, nous avons voulu faire profiter nos adhérents d'une excellente affaire que nous avons faite sur du savon ou des bougies — je ne me souviens plus au juste — ce qui nous permettait de vendre cet article à bas prix. Nous avons dû y renoncer, parce que nos membres venaient en emporter à pleines charrettes, évidemment pour le revendre !

Et du jour où les dividendes ont diminué, nous avons vu le nombre des acheteurs diminuer dans la même proportion ; et quand les mauvais jours sont venus et qu'on a fait courir le bruit d'une liquidation, nous avons vu se présenter à nos bureaux bon nombre d'associés, et non les pauvres diables, mais les messieurs à redingote, qui accouraient... pourquoi faire ? Pour nous offrir des fonds,

me direz-vous sans doute. Hélas ! point du tout ! mais pour réclamer impérieusement le remboursement de leurs actions ! Je n'ai pu alors m'empêcher de faire un retour douloureux sur ce qui se passe dans d'autres pays et me rappeler une touchante anecdote dans l'histoire de la Société des Pionniers de Rochdale. C'était au moment critique de l'existence de cette fameuse association ; on parlait aussi de liquidation et de ruine ; beaucoup de membres, là comme ici, se pressaient pour se faire rembourser leurs actions. On dit à une pauvre femme qui avait laissé là toutes ses économies : « Hâtez-vous d'aller les chercher. — Et pourquoi ? » répondit-elle ; tout ce que je possède, c'est la Société qui me l'a fait gagner ; elle peut me le reprendre ». Quand une association coopérative a quelques associés comme ceux-là, elle peut sortir victorieuse de n'importe quelle crise. Mais quand ses membres ne sont préoccupés que des bonis, elle échouera tôt ou tard. Retenez bien cette maxime : toutes les fois que la coopération n'est plus qu'une affaire, elle est toujours une mauvaise affaire. Car sur ce terrain les associations ouvrières seront toujours battues par les associations bourgeoises ; elles ne peuvent les vaincre que si elles se montrent moins préoccupées des dividendes, si elles ont mieux le sentiment d'une cause à soutenir, si elles apportent un plus gros capital de dévouement et de foi qui vaut plus, en fait de coopération, que le capital argent.

Voici le second mal, c'est l'esprit individualiste. Oh ! ici nous touchons la racine même du mal ; tous les autres obstacles dont je viens de parler peuvent être surmontés, mais, je le dis avec un certain découragement, je ne sais pas si dans notre pays, en France, la coopération pourra triompher de ce dernier adversaire ! Il y a des races, la race anglo-saxonne, germanique, slave, où le sentiment —

on pourrait dire l'instinct — de la sociabilité est fort, où les hommes se groupent volontiers en associations, même en communautés, et confondent volontiers leurs efforts et leur vie dans l'œuvre commune. Chez nous, nous sommes individualistes jusqu'aux moelles, et encore ce mot d'individualiste est-il trompeur; car il prête à croire que chez nous les individualités énergiques sont plus nombreuses qu'ailleurs, ce qui n'est même pas le cas : disons simplement que chacun cherche à « se distinguer » de ses semblables — exemple la décoration qui est une façon de dire, par une petite enseigne rouge qui se porte sur le devant de l'habit : « veuillez ne pas me confondre avec autrui ! » Un homme qui ne s'est jamais occupé d'économie politique ni de coopération, le célèbre romancier Zola, dans un discours prononcé à l'Association des journalistes de Londres, expliquait, par la prédominance du sentiment individualiste en France, le fait que chez nous la plupart des articles de journaux sont signés, tandis qu'en Angleterre ils sont anonymes et le journaliste s'efface derrière le journal. La remarque est juste. Chez nous, on n'est pas disposé à abdiquer quoi que ce soit de sa petite personne, à sacrifier tant soit peu de son temps, de son énergie, de sa bonne volonté, au profit d'une collectivité quelconque — ça n'est même guère encourageant pour l'avenir du collectivisme ! Qu'il s'agisse de sociétés coopératives, ou de syndicats ouvriers, ou même d'associations fondées pour des œuvres charitables ou scientifiques, j'ai toujours vu chacun tirer de son côté, chacun suspecter ses coassociés et être prêt à les excommunier : on dit de celui-ci qu'il est franc-maçon, de celui-là qu'il va à confesse, de cet autre qu'il est un bourgeois, de cet autre qu'il est un révolutionnaire, de cet autre qu'il est

un faiseur d'embarras, et de ce dernier qu'il ne fait rien du tout, pas même des embarras — et ainsi, la force répulsive remplaçant la force attractive, tout tombe en poussière. A peine s'il reste dans l'association un ou deux fidèles qui s'en occupent encore, puis plus personne : la société reste livrée uniquement à des gérants, à des salariés, et l'on voit, comme il est arrivé chez nous, un beau jour le gérant enlever la caisse... et même enlever en même temps la caissière. Quelle forme imprévue de la coopération !

Mais je ne veux pas terminer sur des paroles de découragement. Vous pourriez me dire, en effet, comme le personnage de la comédie : « Il n'est question que de ma mort là-dedans ! ». Si les sociétés coopératives qui ont échoué sont nombreuses, il y en a beaucoup qui ont brillamment réussi. N'y en aurait-il qu'une sur dix, une sur cent, — et il y en a infiniment plus ! — ce serait assez pour nous laisser l'espoir.

Que les adversaires de la coopération cessent donc de nous énumérer les échecs des sociétés de consommation ou de production, comme preuve que notre rêve est irréalisable ! Mille qui échoueraient ne prouveraient pas que la coopération est impossible. Une seule qui réussit prouve qu'elle est possible. Pourquoi tous les hommes ne parviendraient-ils pas un jour à refaire ce qu'un petit nombre a réussi à faire ?

Parmi les germes que la nature répand sur la terre avec une prodigalité cruelle, à peine si un sur mille, un sur un milliard parfois, peut lever : les autres avortent. Et qu'importe ! ce seul grain de semence qui lève suffit pour conserver l'espèce et pour démontrer que la graine contient en elle la puissance de vie.

Et, du reste, dans le domaine moral, il n'y a point de semence qui se perde. Même les sociétés coopératives qui ont succombé ne sont pas mortes pour rien. Elles ont servi efficacement la cause coopérative par les enseignements qu'elles nous ont laissés, par les écueils qu'elles nous ont signalés, par les bonnes volontés dont elles ont témoigné. Rien de tout cela n'est inutile dans l'œuvre continue que poursuit le genre humain. Je crois que toute bonne œuvre, même avortée, finit, tôt ou tard, par renaître : je crois qu'il y a pour elles une seconde vie, et que celles-là mêmes qui nous paraissent mortes et enterrées à jamais, germeront quelque part et quelque jour en célestes moissons !

Tout à l'heure donc, quand, dans ce punch que je vous demande pardon d'avoir trop retardé (1), nous boirons joyeusement à la santé des coopératives triomphantes, je vous demande de ne pas oublier de saluer les coopératives mortes : elles ont droit à notre reconnaissance et même à nos hommages. *Gloria victis!* Gloire aux vaincus !

(1) La conférence était donnée à l'occasion d'un punch offert par les Sociétés coopératives de Grenoble aux membres du Congrès.

LES DOUZE VERTUS

DE LA

COOPÉRATION (1)

§ 1. *Mieux vivre.* — § 2. *Payer comptant.* — § 3. *Épargner sans peine.* — § 4. *Simplifier les rouages.* — § 5. *Combattre les débits de boissons.* — § 6. *Gagner les femmes aux questions sociales.* — § 7. *Émanciper le peuple par l'éducation.* — § 8. *Faciliter à tous l'accès de la propriété.* — § 9. *Reconstituer une propriété collective.* — § 10. *Établir le juste prix.* — § 11. *Éliminer le profit.* — § 12. *Abolir les conflits.*

Un jour, un Anglais fit le pari qu'il se tiendrait sur le Pont-Neuf, à Paris, de huit heures du matin à midi, offrant de changer des louis d'or contre des pièces d'un sou et que personne ne lui en prendrait.

En effet, chaque passant, auquel il offrait ses pièces d'or pour un sou, haussait les épaules en disant : « Faut-il

(1) Publié dans l'*Almanach de la Coopération française* de l'année 1894 — avec quelques développements additionnels pour quelques-unes de ces douze vertus que la disposition typographique de l'*Almanach* n'avait pas permis d'insérer parce qu'elles devaient toutes rentrer dans des cadres égaux.

me croire niais pour penser que je vais me laisser attraper de la sorte! » Quelques-uns menacèrent de le faire arrêter comme filou. En vérité, l'Anglais allait gagner son pari, car midi était près de sonner, quand, par malheur pour lui une nourrice vint à passer avec son bébé qui, à la vue des belles pièces d'or, se mit à crier qu'il en voulait. La bonne eut beau essayer de le consoler, l'enfant cria si fort qu'elle finit par s'exécuter en se disant qu'après tout ce n'était qu'un sou de perdu!

Lecteurs, voilà l'histoire de la coopération. Échanger les misères de l'organisation sociale actuelle contre l'organisation coopérative, c'est échanger un sou contre une pièce d'or. Pour le public, pour les consommateurs, il y aurait tout à gagner : et qu'y aurait-il à perdre? Rien, absolument rien. Mais allez donc dire cela aux passants! Ils vous rient au nez et vous demandent si vous les prenez pour des dupes : quelques-uns mêmes vous traitent d'exploiteurs.

Lecteurs de ce petit Almanach, ne faites pas comme les passants du Pont-Neuf qui perdirent une bonne occasion pour se croire trop malins. Soyez plutôt comme ce petit enfant qui eut, à lui seul, plus d'esprit que tous les autres : il crut à ce qu'on lui disait : il cria jusqu'à ce qu'il tint la pièce. Criez aussi jusqu'à ce que vous teniez la coopération.

Nous allons vous énumérer ses vertus : nous n'en comptons que douze parce qu'il n'y a que douze mois dans l'année, mais, en cherchant mieux, on en trouverait autant que de jours dans le calendrier.

§ 1. — *Mieux vivre*. — Si je mets cet avantage au premier rang, ce n'est pas que ce soit le plus important, mais

parce que, avant toutes choses, il faut bien commencer par vivre et, s'il se peut, par bien vivre. L'ouvrier surtout, qui a une rude tâche physique à remplir, a besoin de soutenir ses forces par une bonne alimentation, plus que le rentier et même que l'intellectuel. Or, c'est précisément lui qui, forcé d'acheter chez de petits débitants qui lui vendent à crédit, en est réduit à consommer tous les produits avariés et innombrables qui font la gloire et la fortune du commerce de notre temps. Vins frelatés, café de pois chiches, beurre de margarine, sucre de saccharine, poivre de balayures, eaux-de-vie vénéneuses, tout cela tombe dans la grande bouche du peuple au détriment de sa capacité de travail.

Eh bien ! la société coopérative de consommation lui assure des aliments de parfaite qualité, des meilleures provenances. Est-ce parce qu'elle est plus honnête ! Peut-être : mais c'est surtout parce qu'elle n'a pas intérêt à tricher puisqu'elle se vend à elle-même. Sans parler même des sociétés anglaises, qui, par l'intermédiaire de leur Wholesale, envoient chercher directement, et sur leurs propres navires, le beurre en Normandie et le thé en Chine — nous pouvons citer plusieurs sociétés de Paris, qui, au lieu du vin exécrationnel qu'on débite chez les mastroquets, servent à leurs membres un excellent vin acheté directement, par 30.000 hectolitres à la fois, à des propriétaires du Languedoc. Même quand les sociétés coopératives ne sont pas assez riches pour acheter directement aux lieux de production, elles peuvent du moins, en achetant en gros, et, au besoin, en faisant faire des analyses, donner aux ouvriers une sécurité qu'il leur serait impossible de se procurer autrement.

Elles leur procurent aussi des maisons confortables, ce-

qui est une des plus essentielles conditions du bien-être, du confort matériel et du réconfort moral. — Des maisons? Parfaitement! Plusieurs sociétés coopératives anglaises ont dans leurs magasins un rayon pour les maisons, comme il y en a d'autres pour les chapeaux ou les chaussures (1).

§ 2. — *Payer comptant.* — Comment voyez-vous là un avantage, direz-vous peut-être? Payer comptant est souvent fort désagréable et même n'est pas toujours possible. Bon pour le riche, qui n'a qu'à mettre la main au gousset pour y prendre l'argent! mais pour l'ouvrier, exiger qu'il paie comptant, c'est lui fermer la porte du magasin.

Erreur, funeste erreur! C'est le riche, au contraire, qui peut se permettre, sans grand danger, l'achat à crédit: le pauvre doit le fuir comme le feu. L'achat à crédit, pour lui, c'est la servitude vis-à-vis du marchand qui le tient, qui ne le lâche plus et en profite pour lui écouler ses marchandises avariées. C'est la vie empoisonnée par la perspective du « compte qui court », comme on dit, — oh! comme il court en effet et avec une telle rapidité que plus jamais on ne pourra le rattraper! C'est la tentation des dépenses inutiles, mais auxquelles on se laisse commodément aller quand le marchand ne réclame pas d'argent et se borne à ajouter une ligne ou deux au compte. C'est la

(1) En 1910 les sociétés de consommation anglaises avaient construit plus de 40.000 maisons pour leurs membres: à elle seule, celle de Woolwich avait entrepris la construction de 4.000 maisons. Et nous ne parlons que de maisons construites par les sociétés de consommation: celles construites par les sociétés coopératives de construction (*building societies*) se chiffrent par centaines de mille.

nécessité d'accepter de la main du marchand tous les rebuts de son magasin, parce qu'on n'ose se plaindre ni aller ailleurs. L'homme qui est endetté appartient à ses créanciers. L'homme qui mange du pain qui lui a été prêté et porte sur son dos des habits qu'il n'a pas payés, ressemble à l'homme qui vit de charité : il porte une chaîne au cou. C'est bientôt, quand le marchand commence à se fâcher, la vie honteuse, les détours furtifs dans la rue pour ne pas passer devant le magasin et, du jour où la dette devient trop criarde, c'est le déménagement en cachette : le débiteur quitte le quartier ou la ville ; il se sauve sans crier gare, comme un voleur — et il l'est en effet. Voilà un homme moralement dégradé : un homme à la mer !

Et le péril est urgent, car un grand nombre de commerçants, aujourd'hui, exploitent odieusement l'ouvrier par la vente à crédit, particulièrement dans les campagnes. Ils dissimulent d'énormes majorations de prix sous la forme de petits paiements par à-comptes échelonnés sur plusieurs années. On appelle cela « vente par abonnement » ou « vente à tempérament ». Vient un moment où l'ouvrier ne peut payer le terme échu. Alors on le fait saisir et tous les à-comptes versés par lui sont perdus.

Payer comptant, au contraire, c'est l'indépendance et c'est la liberté : « Voici votre marchandise. — Voilà votre argent ». Donnant, donnant ! Pas de dette ; or la dette, ai-je dit, est une des formes de l'esclavage. On dit que l'ouvrier ne peut pas payer comptant parce qu'il n'est payé qu'à la quinzaine ? — Soit ! on peut l'aider, en ce cas, en lui faisant l'avance d'une quinzaine. Mais c'est justement un des excellents effets des sociétés coopératives — par cette pression morale qu'elles exercent sur leurs membres et par l'exemple de leurs co-associés — de leur faire

prendre cette salubre et virile habitude de ne rien acheter sans avoir en poche de quoi payer.

§ 3. — *Épargner sans peine.* — Qui dit épargne dit privation, ne semble-t-il pas? les mots ne sont-ils pas synonymes et les deux idées inséparables? Quelqu'un peut-il épargner sans se priver de quelque chose? non, pas même le riche : bien moins encore le pauvre. Encore, pour le riche, l'épargne n'est-elle que la privation du superflu; mais pour le pauvre, c'est, n'est-ce pas, le retranchement de quelque besoin nécessaire, une véritable et douloureuse amputation?

Pourtant, l'association coopérative a résolu ce problème insoluble! elle a trouvé le moyen de créer l'épargne sans privation, sans douleur, sans peine, sans même que celui qui bénéficiera de cette épargne s'en doute seulement.

Voici comment. A chaque fois que l'associé fait un achat, le bénéfice qu'un marchand ordinaire aurait réalisé sur cet achat, soit le 10 p. 0/0, par exemple, est inscrit à son nom et sur son livret; et à la fin de l'année ou du semestre, quand on règle les comptes, la Société lui dit : « Vous avez acheté 700 francs de marchandises dans nos magasins. J'ai fait là-dessus 70 francs de profit, que vous avez payés en trop, qui vous appartiennent et que je vous restitue ». Et voilà notre associé devenu à la fin de l'année petit capitaliste, et au bout de trente ans peut-être, s'il laisse s'accumuler ses petites épargnes sur son livret, gros capitaliste. A-t-il pour cela réduit sa consommation? Nullement. Plus il a dépensé et plus, chose merveilleuse! il se trouve avoir économisé! en sorte qu'on a pu dire dans une formule pittoresque (qu'il ne faudrait pourtant pas

prendre au pied de la lettre) que la coopération réalisait l'épargne par la dépense.

Même dans plusieurs pays, en Angleterre ou aux États-Unis, un des emplois préférés des bonis provenant des magasins, c'est la construction ou l'acquisition par petites annuités d'une maison. Il y a dans les villes anglaises des dizaines de milliers de maisons qui ont été ainsi construites. Ainsi au bout de 15 ou 20 ans le consommateur se trouve propriétaire d'une maison bâtie... avec quoi? Avec le produit de ses économies? Non, mais avec le produit de ses dépenses! Il l'a bâtie en mangeant (1).

§ 4. — *Simplifier les rouages.* — Notre organisation sociale est une machine extraordinairement compliquée. Il est permis de l'admirer sans doute, comme on admire ces montres qui marquent non seulement le jour et l'heure, mais le quantième du mois, les phases de la lune, les jours fériés et les années bissextiles. Mais ces montres-là coûtent fort cher et se détraquent aisément, et pour les besoins de la vie chacun préférera une montre simple. Il en est exactement de même du mécanisme social : il coûte fort cher et se détraque constamment. Par conséquent, il serait fort utile de le simplifier.

En voulez-vous la preuve? Voyez par combien de mains, par exemple, passe une bouteille de vin ordinaire avant d'arriver dans la cave du consommateur. Le propriétaire du Midi la vend, par l'intermédiaire d'un courtier, à un commerçant en vins de Nîmes, Béziers ou

(1) C'est seulement comme instrument d'épargne que la coopération était préconisée par les économistes, et c'est même à peu près la seule vertu qu'ils lui reconnaissaient. Voir notre livre *Les Sociétés coopératives de consommation*.

Montpellier, lequel la revend, par l'intermédiaire d'un autre courtier, à un négociant en gros de Bourgogne ou de Bercy, lequel la revend à un marchand en demi-gros, lequel la revend au débitant, lequel la revend au consommateur — probablement sous le nom de petit Mâcon. Le consommateur la paiera 60, 70 ou 80 centimes le litre, et voici son argent qui refait le même chemin, mais en sens inverse, remontant du débitant au troisième marchand, puis au deuxième, puis au premier, pour arriver enfin entre les mains du propriétaire. Seulement celui-ci ne touche que 15 centimes : le reste est resté en chemin. Avez-vous vu lorsqu'éclata un incendie au village, là où il n'y a pas de pompes, faire la chaîne ? Le seau passe de main en main : seulement, comme, à chaque main par laquelle il passe, il perd un peu d'eau, quand il arrive enfin entre les mains du dernier qui doit jeter l'eau sur le feu, il est vide ! Le mécanisme commercial est aussi arriéré que le système de la chaîne à incendie ; il gaspille les trois quarts de la valeur des choses et ruine à la fois le consommateur en lui faisant acheter trop cher et le producteur en lui faisant vendre trop bon marché — sans parler des intermédiaires qui, eux aussi, sont souvent réduits à la faillite précisément parce qu'ils sont trop nombreux.

L'association coopérative supprime tous ces rouages inutiles ; elle fera parvenir, par les voies les plus directes, la richesse des mains du producteur dans celles du consommateur, et l'argent, en retour, des mains du consommateur dans celle du producteur : — soit que, sous la forme de sociétés de consommation, les consommateurs achètent directement leur vin aux propriétaires ; — soit que, sous forme de syndicats agricoles, les

propriétaires vendent directement leur vin au public. Et de même pour tous les autres produits.

Les organes de transmission doivent être réduits au minimum, car, par le frottement, ils absorbent inutilement la force vive. C'est un principe de mécanique : c'est également un principe d'économie politique.

§ 5. — *Combattre les débits de boissons.* — Partout où dans nos villes on bâtit un quartier neuf, on peut être sûr qu'avant même que les maisons soient achevées, on verra installés, à l'angle le plus en vue, sous les plus belles façades, à la place d'honneur, un, deux, trois débits de boissons, autant que la place peut en contenir. On y verra en lettres d'or flamboyantes : *Bar de la Patrie!* ou *Bar de la République!* avec les couleurs nationales! Un maire de Bordeaux, M. Baysselance, avait interdit aux marchands de vin de prendre pour enseigne le drapeau de la France : mal lui en a pris, car il n'a pas été réélu. Ce sont, en effet, des puissances que ces débits : ce n'est pas là seulement que se débitent les boissons dangereuses qui nous feront, avant qu'il soit longtemps, des générations d'épileptiques et d'idiots, c'est là aussi que le peuple se réunit, qu'il reçoit le mot d'ordre les jours de grève et les jours d'élection ; c'est là, sur le zinc, dans les vapeurs de l'alcool et les senteurs de l'absinthe, que se choisissent les représentants du peuple et que se font et se défont les gouvernements. Il y a plus de 400.000 de ces débits en France ; dans certaines villes du Nord et de la Normandie, on en compte un pour dix habitants adultes !

Il y a même aujourd'hui des bars avec appareils automatiques, comme ceux qui, dans les gares, débitent des tablettes de chocolat. Vous glissez une pièce de deux

sous dans une fente et tendez votre verre : le robinet s'ouvre et le verre se remplit d'absinthe, et vous pouvez recommencer indéfiniment. C'est l'alcoolisme à la mécanique. Il vous épargne même la honte de rougir devant le garçon.

Malheureusement, on ne voit pas si fréquemment l'enseigne des sociétés coopératives ! Elles ne sont pas 400.000, mais un millier à peine : surtout elles n'occupent pas d'ordinaire les places d'honneur : elles ne brillent pas en lettres d'or, mais se dissimulent humblement et pauvrement dans les rues modestes. Pourtant, contre la multiplication des débits de boissons, la multiplication des sociétés de consommation serait le meilleur antidote. Ceci tuera cela — si on le veut bien. L'ouvrier qui est affilié à une société de consommation cesse d'être un client pour les marchands de vin — et la meilleure preuve c'est que ceux-ci nous détestent ! — il va acheter son litre de vin, de bière ou de cidre, au magasin et le rapporte chez lui pour le boire en famille. La société coopérative, souvent aussi, lui ouvre une salle de réunion, un salon, un petit jardin où il peut consommer avec les siens ou avec ses amis. Là, il sait qu'il ne risque pas d'être empoisonné, il sait qu'on ne le poussera pas à la consommation et il sait qu'il gagnera au moins un sou par tasse de café qu'il boit.

En Suède et Norvège ce sont des sociétés philanthropiques qui tiennent seules les débits de boissons alcooliques et elles s'arrangent de façon à en dégouter le plus possible les clients. Et quel beau jour si en France les sociétés coopératives jouaient le même rôle ! En Belgique déjà les sociétés coopératives qui sont toutes socialistes prennent pour règle de ne plus vendre d'alcool.

§ 6. — *Gagner les femmes aux questions sociales.* — Les femmes, à part quelques exceptions retentissantes, ne s'intéressent pas beaucoup aux questions sociales. Socialisme, communisme, internationalisme, ou même droit au travail, solidarité, émancipation de la femme, toutes ces abstractions ne leur disent rien de clair, rien de bon. Une femme aime ses enfants, son mari, son ménage, ses meubles, et cherche le bonheur — et le trouve parfois — dans le cercle de cet horizon qui se touche de la main.

La société coopérative n'est pas une abstraction ; elle aussi se touche de la main et devrait rentrer dans ce cercle des occupations de la femme. Cependant, il ne faudrait pas s'imaginer que les femmes sont déjà gagnées à la coopération. Elles se montrent, au contraire, dans le début du moins, généralement hostiles aux magasins coopératifs. Ces établissements, qui d'ordinaire ne paient guère de mine, qui les obligent souvent à faire une course assez loin de leur maison et dans lesquels il faut encore perdre du temps à attendre son tour pour être servie, où l'on ne peut pas marchander et avoir la douce illusion qu'on a mis le marchand « dedans » et où l'on n'a pas le temps de faire avec lui un brin de causerie, ni de se faire faire par lui un brin de cour — tout cela leur déplaît fort. Beaucoup de sociétés coopératives ont échoué qui n'ont dû leur échec qu'à l'hostilité des femmes. Et pourtant c'est d'elles certainement que dépend le développement ou l'avortement de la coopération. Je ne parle, il est vrai, que de la coopération de consommation. Et pourquoi ? Parce que c'est la femme qui y fait les achats, soit elle-même, si son mari est ouvrier, soit par l'intermédiaire de sa cuisinière, si son mari est bourgeois ou employé.

C'est donc de sa bonne volonté et de sa ponctualité à se servir au magasin coopératif que dépend uniquement le succès de celui-ci.

Mais, patience ! Du jour où elles ont compris que ce magasin est différent des autres en ce que les bénéfiques, au lieu d'appartenir au marchand, appartiennent à l'acheteur, elles sont converties. Et si le magasin sait se transformer, comme nous l'avons vu à Marseille et ailleurs, en salle de fêtes et de réunions, de danse ou de concert, où la femme peut passer la soirée avec son mari et ses filles, elle comprend très bien qu'il y a là un foyer qui, sans supprimer celui de la famille, peut le compléter. Et si la société avait la bonne idée — je crains qu'aucune ne l'ait eue, je dois le dire — de nommer des femmes dans son conseil d'administration et de leur confier une part dans la direction et la surveillance du magasin, elle s'en trouverait à merveille, et « les droits de la femme » pourraient s'exercer là de la façon la plus utile — en attendant le Conseil municipal ou la Chambre des Députés.

En somme, il ne faut pas oublier que la première association coopérative qui ait existé dans le monde, ç'a été *le ménage* et que, malgré quelques déboires, les femmes n'y ont pas trop mal réussi. Elles ont su y prendre, en fait, sinon en droit, une influence considérable et parfois prépondérante. C'est peut-être même parce qu'elles y ont trop bien réussi que la plupart n'ont plus voulu en sortir ! Mais leur activité doit rayonner désormais hors de cette petite association à deux pour s'exercer avec le même succès dans la coopérative, car celle-ci n'est que le ménage agrandi (1).

(1) En Angleterre, en 1884, a été fondée la *Ligue des femmes*

§ 7. — *Émanciper le peuple par l'éducation.* — Si le peuple veut arriver au rôle auquel il aspire, c'est-à-dire remplacer les classes dirigeantes — la première condition à remplir c'est d'acquérir les connaissances indispensables pour prendre en main le gouvernement économique. On a beau dire que propriétaire, capitaliste et patron, ne sont que des parasites, n'empêche que le jour où ils disparaîtraient tout d'un coup la machine économique serait singulièrement détraquée ! Quand on répète que de même que la bourgeoisie a fait sa révolution en 1789, de même le peuple doit faire la sienne à la fin de ce siècle, on oublie que la bourgeoisie en 1789 était mûre depuis longtemps pour remplacer la noblesse, — elle avait mis cinq siècles, depuis les Communes, à faire son éducation, — tandis qu'aujourd'hui, le peuple n'est pas prêt pour remplacer la bourgeoisie.

On le sent si bien que dans tous les programmes révolutionnaires, on fait figurer l'instruction intégrale. C'est une plaisanterie que « l'instruction intégrale » : nul ne la possède ni ne la possèdera jamais. Il n'est pas nécessaire, pour que le peuple exerce le gouvernement économique, qu'il connaisse le calcul intégral ni la paléographie ; mais il est nécessaire qu'il connaisse le maniement du capital, le rôle de l'argent, la puissance et les dangers du crédit ; il est indispensable qu'il acquière la pratique des affaires et la connaissance des hommes. Où pourra-t-il mieux

pour la propagande et l'éducation coopérative, qui compte aujourd'hui 30.000 membres et qui a pris une part considérable au mouvement coopératif anglais.

Une ligue similaire a été constituée en 1900 en Hollande ; et une aussi en France en 1903, mais celle-ci n'a qu'une existence nominale.

apprendre tout cela que dans les associations coopératives, qui sont comme « les leçons de choses » de la démocratie ?

D'abord, éducation *économique* proprement dite : fonder des entreprises, les faire vivre, chercher des débouchés, prévoir l'avenir, trouver des hommes capables et, les ayant trouvés, leur obéir, apprécier la puissance de la richesse acquise, apprendre l'ordre et l'économie, boucler un budget ! — puis éducation *morale* : accepter sans murmurer les mauvaises chances, serrer les rangs dans l'adversité, avoir foi dans sa cause, réagir contre l'individualisme qui nous dessèche, apprendre à s'occuper non pas seulement de ses propres intérêts mais de ceux d'autrui, bannir le mensonge sous forme de réclames et la fraude sous forme de falsification des denrées, de faux poids, d'os donnés avec la viande sous le nom de « réjouissances » ou d'eau sous forme de pain mal cuit, acquérir le sentiment de l'honneur commercial qui n'est autre que la ponctualité à tenir ses promesses — voilà le moins que puissent apprendre les membres de toute association coopérative qui réussit, et elle ne réussit qu'autant qu'ils l'ont appris.

La coopération aussi est puissamment éducatrice et moralisatrice par l'effort qu'elle exige de nous. Elle est la réalisation du dicton qui affirme « qu'on n'est jamais mieux servi que par soi-même ». Il faut bien avouer que la division du travail, telle qu'elle est pratiquée dans nos sociétés modernes, est un peu une école de paresse. Oui, sans doute, il est agréable de trouver chaque matin, au saut du lit, en dépliant la serviette, notre petit pain tout chaud et, en ouvrant notre journal, notre opinion toute faite, sans avoir à nous inquiéter de ceux qui ont cuit le pain, ni de ceux qui ont fait la politique. Certes, il est

commode d'avoir des hommes qui gouvernent pour nous, des hommes qui se battent pour nous, des hommes qui pensent pour nous, des hommes qui prient Dieu ou qui font pénitence pour nous — de même qu'il est très commode d'avoir une nombreuse domesticité. Mais par un juste retour des choses d'ici-bas, nos domestiques deviennent nos maîtres : les tailleurs nous imposent leurs modes, les boulangers nous trompent sur le poids du pain, les restaurateurs nous empoisonnent, les journalistes nous mentent et nous empoisonnent aussi ; tous les producteurs matériels et immatériels exploitent le consommateur qui, par cette longue habitude de la division du travail, perd peu à peu l'usage de ses organes et devient incapable d'exercer sa véritable fonction, bien marquée pourtant par cette expression si significative, quoique aujourd'hui elle paraisse ironique, « faire les commandes ». Il ne reprendra cette haute fonction qu'à la condition de se préoccuper de ses besoins et des moyens d'y pourvoir, et de s'organiser à cette fin. C'est par là que la coopération est vraiment acte d'émancipation : c'est parce que le meilleur moyen pour les hommes d'apprendre à se gouverner eux-mêmes, c'est de commencer par apprendre à se servir eux-mêmes !

Et même l'éducation intellectuelle et la culture générale du corps et de l'esprit ne font pas défaut dans les sociétés coopératives dignes de ce nom. Il est de règle pour toutes celles qui sont fondées sur le modèle de Rochdale de prélever sur leurs bénéfices un tant pour cent (*Les Pionniers* avaient fixé le taux de 2 1/2 p. 0/0) pour constituer un fonds d'éducation : ce fonds sert à organiser des conférences, de véritables cours, des examens parfois, en tout cas des salles de lecture, de dessin, de

musique, de gymnastique, tout ce qui peut faire des hommes. Et à quoi peut servir toute réforme sociale si d'abord elle ne forme des hommes?

§ 8. — *Faciliter à tous l'accès de la propriété.* — C'est une grande joie pour un homme que de pouvoir dire : *ma terre, ma maison, mon jardin, mes titres de rentes,* — joie qui n'est nullement proportionnée, comme on le croit, à l'étendue de la terre, aux dimensions de la maison ou du jardin, au chiffre de rentes, — joie parfaitement légitime d'ailleurs quand elle a pour objet des biens gagnés par le travail, joie qui répond sans doute aux instincts les plus profonds de notre nature, à preuve les efforts qu'ont fait les hommes de tout temps pour se la procurer.

Cependant, les collectivistes veulent le supprimer cet élément de bonheur qui tient une si grande place dans l'existence humaine. Dans le régime qu'ils souhaitent, il n'y aura plus de propriétaires de terres ou de maisons, plus de capitalistes, ni gros ni petits. Et pourquoi? La propriété individuelle est, dit-on, une forme de monopole, un moyen d'exploiter autrui. Peut-être bien, mais alors il faut la corriger, non la supprimer. Le but des réformes sociales ne doit-il pas être d'augmenter, plutôt que de diminuer la somme de bonheur qui peut exister présentement en ce monde? Il n'y en a pas déjà tant!

C'est là précisément l'avantage de la coopération. Elle a pour but non de supprimer la propriété individuelle, mais de la rendre accessible à tous, sinon sous forme de propriété purement individuelle, du moins sous forme de co-propriété. Par la société de production, elle tend à rendre les ouvriers co-propriétaires de leurs ateliers, ma-

chines et instruments de production. Par la société de construction, elle tend à rendre les ouvriers co-propriétaires de maisons. Par la société de crédit, elle fait des ouvriers leurs propres banquiers. Et par la société de consommation, non seulement elle rend les ouvriers co-propriétaires des magasins, mais éventuellement co-propriétaires des usines fondées par ces magasins et des fermes achetées par eux pour leurs besoins.

Alors les hommes diront : *notre* terre, *notre* maison, *notre* magasin, *notre* usine — et s'ils peuvent ressentir en prononçant ce beau pronom possessif collectif — celui qu'emploient toutes les Majestés — la même joie que naguère ils ressentaient en employant le pronom possessif personnel *ma* terre, *ma* maison, etc. — eh bien ! cela seul indiquera qu'un grand progrès moral a été accompli.

De plus, à généraliser ainsi la propriété, la coopération espère que, tout en retenant ses bienfaits, elle atténuera ses fâcheux effets. Le jour où cette République coopérative, qu'elle rêve, serait pleinement réalisée, on verrait les grandes Compagnies de mines ou d'assurances, les grandes banques, les grands magasins, les grandes usines, peut-être même un jour les grandes exploitations agricoles, en un mot tout ce qui, sous le régime actuel, tend à prendre la forme de société par actions, prendre la forme coopérative. Cela n'empêchera pas la grande production, mais celle-ci, au lieu d'être aux mains des grands propriétaires ou grands capitalistes, sera entre celles des petits propriétaires et des petits capitalistes associés.

Et il en résultera ceci : c'est que cette propriété, dans un état social où la coopération serait la seule forme industrielle, ne pourrait plus présenter des inégalités aussi énormes que celles d'aujourd'hui. Pourquoi ? Parce qu'au-

jourd'hui toute richesse nouvelle étant attribuée, à titre de dividende, au capital préexistant, la richesse fait boule de neige. Mais dans les sociétés coopératives — qu'elles soient de consommation, de production ou de crédit — les bénéfices ne sont jamais dévolus au prorata du capital-action, mais au prorata du travail ou des dépenses. Un milliardaire célibataire, s'il faisait partie d'une société de consommation, ne toucherait certainement pas mille fois plus de bonis qu'un sociétaire ouvrier père de dix enfants.

§ 9. — *Reconstituer une propriété collective.* — Nous venons de dire qu'un des avantages de la coopération est de créer une foule de petits propriétaires et petits capitalistes. Alors, si elle multiplie la propriété individuelle, comment créerait-elle une propriété collective? Les deux buts paraissent contradictoires? — Nullement. D'abord nous venons de dire que la propriété individuelle ainsi créée est surtout une propriété associée, mais de plus il y a toujours, dans les coopératives qui visent plus haut, un fonds impersonnel et impartageable. Il est même désirable que le patrimoine collectif grandisse en même temps que le patrimoine individuel.

Autrefois, dans les sociétés primitives, il y avait un patrimoine commun considérable, très précieux pour les pauvres, que beaucoup d'économistes regrettent encore aujourd'hui, dont les vestiges subsistent dans nos campagnes sous le nom de biens communaux et qui sont restés très importants dans certains cantons suisses. Au Moyen âge, les corporations ouvrières et surtout les congrégations religieuses avaient constitué un patrimoine collectif énorme qui se chiffrait par milliards. La plus

grande partie de ces biens, qu'on flétrissait sous le nom de biens de main-morte et qui avaient été peu à peu détournés de leurs véritables fins, ont été remis par la Révolution dans la circulation.

Les associations aujourd'hui, non seulement les associations ouvrières telles que Trades-Unions ou sociétés de secours mutuels, mais tous les établissements dits d'utilité publique qui se multiplient chaque jour, œuvres de bienfaisance, sociétés savantes, bibliothèques, universités, etc., tendent à reconstituer des propriétés communes. Mais les sociétés coopératives de consommation seront l'instrument le plus puissant de cette reconstitution, car, seules de tous les modes d'association que nous venons d'énumérer, elles font des bénéfices et peuvent grossir indéfiniment leurs fonds de réserve : fonds d'éducation, fonds d'assistance, fonds de production. Ainsi les membres de ces sociétés se trouvent épargner non seulement pour chacun d'eux, mais aussi pour tous et pour les générations à venir. L'épargne individuelle est bonne, mais l'épargne collective est mieux. C'est ainsi que Buchez, le fondateur de la première association de production, et Raiffeisen, le fondateur de la première association de crédit rural, avaient voulu consacrer la totalité des bénéfices à la création d'un fonds inaliénable et perpétuel. Ainsi on verra renaître au vingtième siècle une nouvelle forme de biens de main-morte : *la main-morte laïque* (1).

(1) Ce mot de main-morte est odieux : en partie à cause des souvenirs historiques et monastiques qu'il évoque et qui paraissent surannés, en partie à cause du nom lui-même qui effraie parce qu'il semble évoquer des revenants et faire asseoir les morts au banquet des vivants. Mais il s'agit tout simplement ici non de perpétuer le droit de propriété *des morts*, mais de créer une

§ 10. — *Établir le juste prix.* — Pour les économistes, il n'y a pas de juste ni d'injuste prix : le prix des choses est déterminé par la loi de l'offre et de la demande, et, haut ou bas, il est ce qu'il doit être. Mais la conscience nous dit, elle, qu'il y a un juste prix des choses : c'est celui qui rémunère suffisamment le travail consacré à les produire, c'est celui qui permet au travailleur de vivre de son travail et de faire vivre sa famille (1).

Or, l'organisation économique actuelle n'assure guère ce juste prix. D'une part, nous voyons une foule d'articles vendus à des prix scandaleusement supérieurs à leur valeur réelle, le bénéfice recueilli par l'intermédiaire représentant souvent cinq ou six fois la valeur payée pour le travail du producteur. D'autre part, nous voyons nombre d'articles vendus à des prix d'un bon marché tel qu'ils ne peuvent évidemment laisser au travailleur de quoi vivre. J'ai vu, à l'époque des premières communions, des magasins de Paris offrir au prix de 10 fr. le costume complet, robe, corsage, ceinture, voile, gants, chaussures ; — et beaucoup d'articles de lingerie se vendent à des prix analogues. La cliente qui les achète se frotte les mains en se disant : J'ai fait une bonne affaire ! Mais la malheureuse ouvrière qui, en travaillant quatorze ou quinze heures par jour pour les confectionner à un prix dérisoire, y a laissé ses yeux et ses poumons,

forme de propriété *immortelle* placée au-dessus de nos existences éphémères et mise au service d'un intérêt général et permanent.

(1) Pourquoi *cela seulement*, peut-on dire ? Ne serait-il pas *juste* que le travailleur eût aussi sa part de superflu comme les autres ? Sans doute, mais précisément c'est la coopération qui prétend lui donner ce superflu, en plus du juste salaire, soit sous forme de participation aux bénéfices, soit sous forme de bonis.

n'a pas fait, elle, une bonne affaire! Il est clair que si les clients avaient conscience de leurs devoirs sociaux et s'ils avaient les connaissances suffisantes pour apprécier la juste valeur des choses, ils devraient se refuser à acheter des articles qui représentent la chair et le sang de créatures humaines. Beaucoup de consommateurs — non pas seulement ceux de la classe bourgeoise, mais ceux de la classe ouvrière — se rendent ainsi moralement responsables de l'exploitation de leurs frères et sœurs.

Eh bien! les sociétés coopératives de consommation feront ce que les consommateurs d'aujourd'hui ne savent pas ou ne peuvent pas faire. Elles ne rechercheront pas, comme les grands magasins d'aujourd'hui, uniquement le bon marché. Elles n'accepteront et ne vendront que des articles dont la valeur suffira à rémunérer l'ouvrier qui les a confectionnés. Cela leur sera bien plus aisé encore le jour où elles auront pris assez de développement pour produire elles-mêmes, dans leurs propres ateliers et par leurs propres moyens, la plupart des articles qu'elles mettent en vente. Elles seraient alors inexcusables de ne pas se rendre compte de la quantité de travail employé à la production de ces articles et du juste prix auquel on peut les mettre en vente.

§ 11. — *Supprimer le profit.* — C'est le profit qui, dans notre organisation économique, est le seul ressort de la production. S'agit-il d'entreprendre une œuvre quelconque, de défricher des terres incultes, d'essayer de nouvelles industries, de construire des maisons, d'ouvrir un canal ou un chemin de fer — la seule question qu'on se pose n'est pas de savoir si ces entreprises répondent ou non à un besoin public, mais si elles rapporteront un

profit. Sans doute les économistes disent que toute entreprise qui répond à un besoin public est profitable, mais ce n'est pas toujours vrai. La création de grands canaux d'irrigation dérivés du Rhône serait très utile à la production agricole de tous les départements du Sud-Est de la France; mais comme il n'est pas sûr que l'entreprise puisse distribuer des dividendes, on ne la fait pas. Il serait très utile, dans les villes, de construire des logements pour les ouvriers : mais, comme les maisons bourgeoises donnent un revenu plus sûr et plus commode à toucher, on ne construit pas de logements ouvriers. De même pour beaucoup d'autres entreprises, qui seraient socialement fort utiles, mais qu'on n'aborde pas parce qu'elles ne rapporteraient pas assez aux entrepreneurs ou aux actionnaires.

Il en résulte donc que le profit, au lieu d'agir à la façon d'un ressort et d'un stimulant de la production, agit souvent, au contraire, à la façon d'un sabot qui l'enraye, d'un déclic qui l'empêche de fonctionner au-dessous d'une certaine limite.

Or, il est de l'essence de l'association coopérative — à la différence de la société capitaliste — de se préoccuper *des besoins à satisfaire et non des profits à toucher*. Dans ce simple changement d'idées il n'y a rien moins qu'une révolution.

Sans doute, en fait, la préoccupation du profit survit dans la société coopérative et se manifeste dans l'attente anxieuse des bonis répartis chaque semestre (1). Mais, la distribution de ces bonis est pourtant une opération bien

(1) Aussi les Anglais stigmatisent-ils cette façon de pratiquer la coopération du nom de *divi-hunting*, la chasse au dividende.

différente par sa nature d'une distribution de dividendes, puisqu'elle ne fait que restituer aux acheteurs une part de ce qu'ils ont payé. Elle n'est point le but de la société, mais un moyen d'attirer et de retenir les adhérents.

Le jour donc où, dans la grande Société, tous les services économiques seront organisés coopérativement, il arrivera ceci : que tout se fera en vue de satisfaire aux besoins des consommateurs et non plus principalement en vue de procurer des profits aux producteurs. N'est-ce pas justement ce que demandent les socialistes(1) ?

§ 12. — *Abolir les conflits.* — Le monde où nous vivons est le théâtre de conflits incessants qui tiennent non seulement aux instincts de combativité inhérents à la nature humaine, mais aussi à l'organisation économique. Cette organisation met aux prises comme antagonistes le patron et l'ouvrier, le créancier et le débiteur, le propriétaire et le locataire, le marchand et le client. Elle les lie l'un à l'autre par couples, de façon si cruelle qu'ils passent leur temps à s'entre-déchirer et que pourtant ils ne peuvent se séparer.

Mais vient la coopération qui réalise, dans le domaine économique, le vers de Corneille :

Et le combat finit faute de combattants !

Non point cependant parce que les combattants sont tous tués, mais parce qu'ils se trouvent confondus en un seul. Par l'association de production, l'ouvrier devient son propre patron : il ne peut pas se haïr lui-même ni faire

(1) Pour plus de détails sur ce point voir plus loin la conférence sur l'*Abolition du profit*.

grève contre soi-même ! Par l'association de crédit, l'emprunteur devient son propre prêteur ; les associés se prêtant à eux-mêmes, il n'y a pas à craindre qu'ils demandent en gage, comme le juif Shylock, un morceau de leur propre chair ! Par l'association de construction, le locataire devient son propriétaire ; c'est à soi-même, en tant que membre de la société, qu'il paye ses loyers : il ne se mettra pas à la porte ! Par l'association de consommation, le consommateur devient son propre fournisseur, c'est à soi-même qu'il vend : — le prix est-il un peu cher ? il gémit peut-être en tant qu'acheteur, mais il se frotte les mains en tant que marchand ; — le prix est-il bas ? il ne fait plus de bénéfices en tant que vendeur, mais il fait des économies en tant qu'acheteur. Ainsi, par la coopération, tout conflit d'intérêt, toute dispute finit par la bonne raison qu'on ne peut se disputer avec soi-même. C'est plus que l'union entre ennemis : c'est leur fusion. Hier ils se haïssaient, aujourd'hui ils ne font qu'un.

Et l'action pacifiante de la coopération s'étend bien au delà du cercle étroit où elle agit : comme cette huile dont il suffit de verser quelques gouttes sur la mer orageuse pour voir, dans un cercle grandissant, le calme se faire et les vagues s'affaisser — de même la coopération, étendue dans un pays à toutes les branches de la production, supprimerait la concurrence acharnée qu'elles se font entre elles et qui les dévore, et s'étendant encore dans le cercle plus vaste de la coopération internationale, elle supprimerait les guerres de tarifs, car toutes les sociétés coopératives sont libre-échangistes.

Ce n'est pas seulement l'abolition des conflits économiques et commerciaux ; mais peut-être aussi celle des conflits politiques et militaires que la coopération prépa-

ra. Telle avait été l'ambition des économistes de l'école libérale, de l'école de Manchester. Ils avaient annoncé le règne du libre-échange et, l'un suivant l'autre, celui de la paix ! Mais l'un et l'autre sont plus loin que jamais, et si les Cobden, les John Bright, revenaient au monde, ils seraient navrés en voyant les frontières de tous les pays hérissées de barrières de douanes et de canons, les mers couvertes de cuirassés, et l'Angleterre elle-même dépenser pour l'armée et la marine quatre fois ce qu'elle dépensait de leur temps ! Et ces hérauts de la paix sociale et de la paix internationale, en voyant leur noble rêve deux fois trompé, rentreraient sous terre.

Ilé bien ! voici qu'une autre école, elle aussi née dans la petite ville près de Manchester, a repris le même rêve d'unir de par le monde tous les hommes de bonne volonté, et là où les grands marchands de Manchester ont échoué les humbles ouvriers de Rochdale réussiront. *L'Alliance Coopérative Internationale*, leur fille, qui vient de naître, aura son drapeau, dont les couleurs seront les sept couleurs du prisme, comme celui des phalanstériens, la diversité dans l'unité, et elle y arborera désormais, — au lieu des aigles, des lions, des léopards, et de toute cette ménagerie de bêtes féroces qui servent d'emblèmes aux États « civilisés », — ses armes qui sont deux mains jointes !

LE RÈGNE DU CONSOMMATEUR (1)

§ 1. *La fonction du consommateur.* — § 2. *La sottise du consommateur.* — § 3. *Les droits du consommateur.* — § 4. *Les devoirs du consommateur.* — § 5. *Le règne du consommateur.*

MM. — Du producteur ou du consommateur quel est celui qui joue le rôle économique et social le plus important? — On me répondra, sans doute, que la question est oiseuse, le producteur et le consommateur ne constituant pas deux personnages distincts, mais seulement les deux faces de tout individu, de chacun de nous. Il est évident qu'on ne saurait imaginer un producteur qui ne consomme pas : il est vrai qu'il est plus facile d'imaginer un consommateur qui ne produise rien : pourtant même le rentier, s'il ne produit rien par son travail personnel, fait du moins produire ses capitaux ou ses terres, et c'est un métier qui n'est pas toujours aussi facile qu'on le croit.

Soit! mais cela n'empêche pas qu'il n'y ait là deux

(1) Leçon donnée à l'Université de Lausanne dans un cours sur la Coopération, en janvier 1898. — Un résumé a paru dans le Bulletin de l'*Union Coopérative*, à Paris, de février 1898, et dans le Bulletin de la *Société Vaudoise d'utilité publique* de mars de la même année.

rôles différents, quoique chacun de nous soit appelé à les jouer successivement ou parfois même simultanément, beaucoup plus différents que ceux de Maître Jacques qui changeait de veste suivant que son maître s'adressait à lui en qualité de cocher ou en celle de cuisinier. Et nous apportons dans ces rôles des intérêts, certaines façons de voir les choses, des principes de morale, très différents, généralement même opposés. La question que nous posions en commençant a donc sa raison d'être, et j'estime qu'il serait fort utile d'obtenir une réponse catégorique.

Or, les avis sur ce point sont très partagés.

§ 1. — *La fonction du consommateur.* — A première vue, il semble bien que le rôle du producteur est le plus intéressant, le plus utile. Que fait le consommateur de socialement utile? Rien du tout : il consomme, il dévore, il engloutit : c'est une nécessité, sans doute, mais une nécessité plutôt fâcheuse. Le sage Confucius avait dit que pour qu'une société fût prospère il fallait que « les producteurs fussent nombreux et les consommateurs rares ». En effet, le consommateur, c'est le frelon, le producteur c'est l'abeille. Au bout du compte, qu'est-ce qu'un consommateur? Un estomac, un ventre, sans rien de plus : c'est le type du parasite, tandis que le producteur, c'est la main qui agit, c'est l'effort utile. Le consommateur n'obéit à aucune loi morale, mais à son instinct ou à sa sensualité; il opère pour son propre compte, car comment imaginer qu'on consomme pour autrui! Au contraire, le producteur obéit à une grande loi morale, celle du travail, et il représente une autre loi morale, celle de la solidarité, car, sous le régime universel de la division de travail, il arrive que 90 fois sur 100

il travaille pour autrui. Si l'homme est supérieur à l'animal, économiquement parlant, c'est parce que l'animal consomme mais ne produit pas. L'animal n'est qu'un consommateur, l'homme est aussi producteur. La question semble donc tranchée. Le producteur, c'est celui qu'il faut aimer et soutenir; le consommateur, c'est celui qu'il faut subir et surveiller. C'est ce qu'exprimait, voici un peu plus de trente ans, à la Société des Économistes de Paris (novembre 1867), Duval, précisément pour protester contre les prétentions des sociétés de consommation et pour revendiquer la supériorité des sociétés de production : « De même, disait-il, que l'homme qui produit se montre sous un plus beau jour que l'homme qui consomme, de même pour les groupes ils recueillent plus d'honneur et de profits à bien produire qu'à bien consommer ».

A cette façon de présenter la consommation nous répondons que si l'on prétend que la consommation est ignoble, il faut dire que la vie l'est aussi, car la consommation c'est la vie : et développer les puissances de la consommation, c'est développer, dans la même proportion, les puissances de la vie. Il n'est pas même vrai de dire que la consommation soit nécessairement égoïste; elle peut très bien être altruiste : consommer, ce n'est pas seulement manger un bon dîner — quoique là même, bien rares sont ceux qui aiment se régaler tout seuls — c'est inviter des amis, c'est offrir des fleurs ou des bonbons au jour de l'an, c'est faire jouir les autres en même temps que soi-même des plaisirs de la bonne compagnie, c'est, mieux que cela, faire entendre des concerts au peuple, ou lui ouvrir des bibliothèques, des musées. Sans doute, il y a des degrés au point de vue moral dans la

consommation, depuis l'égoïsme du glouton ou du débauché, jusqu'à l'altruisme d'un Carnegie qui a fait le vœu de consommer, avant de mourir, en dépenses d'instruction et de récréation sociale tout le milliard qu'il possède. Il ne faut pas oublier que, même sous la forme la plus vulgaire et la plus animale, manger, la consommation a un caractère plus sociable peut-être que la production, et la preuve c'est que les hommes, de tout temps, n'ont pas trouvé de meilleur moyen d'oublier leurs querelles que de s'asseoir à la même table et de boire mutuellement à leur santé. Pourquoi en Orient l'hôte est-il sacré même pour son ennemi ? Parce qu'il a mangé avec lui le pain et le sel. Et quoiqu'un dicton, d'ailleurs peu orthodoxe, dise que « travailler c'est prier », *qui laborat orat*, pourtant l'Église n'a pas trouvé de symbole plus auguste de la religion qu'un acte de consommation, une table avec le pain et le vin, la Sainte-Cène.

Telle est d'ailleurs, malgré l'opinion isolée ci-dessus rapportée, la conclusion de la plupart des économistes. Ils ont porté aux nues le consommateur, notamment Bastiat. Ils déclarent :

1° Que la consommation est le but et que la production n'est que le moyen ; que l'homme ne consomme pas pour produire, mais qu'il produit pour consommer ; que, par conséquent, dans l'organisation économique, tout doit être subordonné à la consommation, — de même que, dans une pièce de théâtre, toutes les scènes et toute l'intrigue doivent être combinées en vue du dénouement. Et que toutes les questions économiques, par exemple celles des machines ou du libre-échange, doivent être envisagées et résolues à ce point de vue ;

2° Que le consommateur est le meilleur juge de ses

propres intérêts ; que nul autre, ni le producteur, ni le marchand, ni l'intermédiaire, ni l'État, ne peut émettre la prétention ridicule de savoir mieux que lui ce qui lui convient ; et que, par conséquent, c'est lui qui doit avoir le dernier mot ;

3° Que d'ailleurs, l'intérêt du consommateur se confond absolument avec l'intérêt public et que c'est la seule catégorie sociale qui présente ce caractère ; car, au contraire, les intérêts des professionnels, des corporations, des classes, sont souvent en désaccord avec les intérêts de la Société. Les marchands ont intérêt à vendre cher, les agriculteurs à ce que le blé ne soit pas trop abondant, les médecins à ce qu'il y ait beaucoup de malades, les ouvriers eux-mêmes à ce que la main-d'œuvre soit rare, et les syndicats par leurs grèves molestent souvent le public. Seul, le consommateur a intérêt à ce que tous les produits soient aussi abondants, aussi bon marché et d'aussi bonne qualité que possible et tel est précisément aussi l'intérêt de la Société. A la différence des producteurs qui sont toujours à gémir de quelque nouvelle invention, de quelque nouvelle machine, de quelque nouvelle concurrence de l'étranger, seul le consommateur applaudit à tout progrès car il sait qu'il sera le premier à en bénéficier — et en cela encore son intérêt se confond avec l'intérêt social.

Nous sommes donc orthodoxes avec Bastiat et son école. Il y a, toutefois, une énorme différence d'opinion entre ces économistes optimistes et nous, — c'est que nous ne croyons nullement que le laisser-faire, le libre jeu de la concurrence, suffise pour garantir les intérêts des consommateurs : s'ils ne s'organisent et ne se démènent, ils seront sacrifiés.

§ 2. — *La sottise du consommateur.* — Logiquement, oui ! c'est la consommation qui est la fin de tout, le but unique de toute activité économique ; et, par conséquent, c'est le rôle du consommateur qui devrait être sur la scène économique le grand premier rôle.

Mais en fait, il n'est pas vrai que le monde économique soit organisé en vue de la consommation : au contraire il l'est uniquement en vue du profit et nullement en vue des besoins. En fait, chaque fois qu'une entreprise quelconque se fonde dans le monde, celui qui la fonde ne se préoccupe jamais de savoir si cette entreprise répond à un besoin social (quoiqu'il ne manque pas de le dire sur ses prospectus), mais seulement si elle lui fera gagner de l'argent. Ne dites pas : « Cela revient au même ; car, si l'entreprise ne répondait pas à un besoin quelconque, elle ne donnerait pas de profit. »... Allons donc ! tout l'art de l'industrie, c'est, au contraire, de faire naître le besoin. Croyez-vous donc que ce soit parce que les consommateurs ont eu besoin d'absinthe et d'apéritifs qu'on les ait inventés et prodigieusement multipliés ? Non ! c'est parce que fabricants et marchands ont couvert les murs d'affiches juxtaposées répétant mille fois : *Byrrh ! Byrrh ! Byrrh !* ou *Kina ! Kina ! Kina !* jusqu'à ce que le consommateur soit hypnotisé. C'est parce que des industriels ont vu là une source de profits qu'ils ont soigneusement arrosé et cultivé ce besoin homicide. Il est de mode en ce moment, chez les dames du monde ou du demi-monde, à Paris, de porter en agrafes de petites tortues vivantes incrustées de pierreries ; croyez-vous que les bijoutiers qui ont lancé cette mode l'aient fait pour satisfaire ce besoin ridicule ? Comment serait-ce possible puisqu'il n'était pas né ?

Créer un besoin nouveau cela s'appelle créer une mode,

ou créer des *nouveautés*, comme le dit très clairement le nom qu'on donne à ces magasins. Au temps passé, nos grands-pères et nos grand'mères portaient presque toute leur vie le même habit ou la même robe et parfois les léguaient à leurs enfants. Ils étaient chers, mais néanmoins cela ne faisait pas l'affaire des marchands. Aujourd'hui, un comité de tailleurs — élu par la *Société philanthropique* (pas pour les clients!) *des maîtres tailleurs de Paris* — fait dessiner, à la fin de chaque saison, la gravure qui imposera la mode nouvelle. Personne ne regimbe : chacun abandonne sa jaquette ou son pardessus de l'année dernière, de peur de « se faire remarquer » : — hier il se portait long, aujourd'hui il se porte court : hier il se boutonnait sous la gorge, aujourd'hui il se boutonne sur le nombril. Et si par aventure quelque client récalcitrant s'obstine à ne pas vouloir quitter son vieil habit, alors le tailleur s'arrange pour que ce soit son habit qui le quitte... il a soin de fournir des étoffes qui, au lieu de durer des générations comme celles des aïeux, ne durent qu'une saison.

En fait, il n'est pas vrai non plus que le consommateur soit, dans les conditions actuelles, le meilleur juge de ses intérêts. D'abord il faudrait, pour cela, qu'il l'eût appris!

Personne ne croit plus à l'infaillibilité de l'instinct chez les animaux : la preuve c'est qu'ils s'empoisonnent le mieux du monde, même les renards, avec tous les poisons qu'on leur offre, depuis la strychnine jusqu'à l'arsenic. Fourier avait cette idée fixe, et ce n'était pas une des moins heureuses, qu'il fallait apprendre aux enfants à apprécier les bonnes choses et pour cela, cultiver chez eux, avec amour, avec méthode, avec raffinement, la gourmandise. Le fait est que le consommateur, en cette

matière, est d'une risible ignorance. Et le plus drôle c'est que lorsque par hasard il se méfie c'est alors qu'il se trompe! C'est un fait bien connu que la population ouvrière de Paris, habituée au vin de Bercy, fait la grimace quand on lui présente du vin naturel et le déclare hardiment falsifié. Et les sociétés de consommation qui veulent entrer dans cette voie rencontrent les plus vives résistances. Dans l'ouest de la France les populations avaient l'habitude de consommer un sel qui, à raison de l'humidité du climat, restait toujours gris. Quand la Compagnie des Salins du Midi qui, grâce au soleil, peut produire du sel d'une blancheur aveuglante, a voulu en vendre dans l'Ouest, les consommateurs ont dit que puisqu'il était si blanc il était sûrement falsifié. Sur quoi la Compagnie a dit : Qu'à cela ne tienne! et l'ayant fait arroser d'un peu d'eau salée et de boue, tout le monde l'a trouvé, excellent.

A Montpellier, nous avons essayé, il y a quelques années, de fonder une boucherie coopérative. Nous pensions réussir parce que le public se plaignait de n'avoir que de la vache ou des brebis d'Afrique, tandis que nous lui offrions des bœufs gras et des moutons de France. Vous ne devinez pas ce que fit le public? Il déclara d'abord qu'il ne voulait pas payer cette viande plus cher que l'autre et, de plus, qu'il fallait lui enlever la graisse parce que cela ne devait pas compter dans le poids (1)! Notez bien qu'il acceptait sans murmurer tous

(1) Ce trait de mœurs, qui paraît incroyable, a subsisté et se trouve confirmé dans un curieux rapport, en date de janvier 1900, adressé par l'inspecteur du service de boucherie au maire de Montpellier.

« Nous avons essayé de faire entrer dans l'alimentation de la ville un plus grand nombre de bœufs. Afin de permettre au pu-

les os que les bouchers lui mettaient dans la balance sous le nom de « réjouissances ».

Et ce n'est pas seulement pour les consommations matérielles, mais, ce qui est plus grave, pour les consommations intellectuelles et morales, que cette stupidité ou cette perversion du goût est manifeste : hideuses images d'Épinal, suppléments pornographiques des journaux illustrés, chansons obscènes ou niaisement sentimentales des cafés-concerts ; et la presse la plus mensongère trouve toujours des acheteurs, alors même que ceux qui achètent ces feuilles savent parfaitement qu'ils n'y trouveront que de fausses nouvelles.

Cette ignorance explique pourquoi on ne songe guère à prendre pour critérium de l'intérêt social, l'intérêt du consommateur et pourquoi l'État ne se préoccupe jamais que de l'intérêt du producteur ! Récemment, il est vrai, on a obtenu quelques lois contre la falsification des denrées, mais c'est exceptionnel : toutes les forces sociales sont organisées et coalisées en faveur des produc-

blic de discerner plus facilement le bœuf de la vache, le service d'inspection criblait la surface des corps des bœufs de 150 marques portant en toutes lettres et en gros caractères (encre rouge) *Bœuf français*. La vache reçoit une vingtaine de marques circulaires à l'encre violette. Il est donc très facile de ne pas confondre le bœuf avec la vache... Hé bien ! la masse du public refuse le bœuf et cela parce que ces animaux sont gras, non pas gras à l'excès, mais dans un état d'engraissement convenable.

« Dans toutes les tentatives que nous avons faites à Montpellier, nous regrettons d'être obligé de déclarer ici que le concours du public a toujours fait défaut et que c'est à lui qu'on doit les nombreux échecs qu'ont toujours subis les tentatives faites jusqu'à ce jour.

« Signé : POURQUIER, *Inspecteur-chef des comestibles* ».

teurs ; ce sont les seuls qui, semble-t-il, aient des droits. C'est pour eux seuls que les systèmes protectionnistes et les traités de commerce ont été inventés. Si on disait à tous les producteurs, intermédiaires et marchands, qu'ils n'ont d'autre rôle ni d'autre raison d'être en ce monde que de nous faire vivre, nous consommateurs, une si impertinente assertion les ferait pouffer de rire ! et ils répondraient, au contraire, que c'est le consommateur qui a pour rôle de les faire vivre, eux, et que sa seule raison d'être est de leur acheter leurs produits, de leur procurer des profits, en un mot, que sa seule fonction est de servir de « débouché » ! comme le rôle des bouteilles est de recevoir le vin qu'on y met. Le consommateur ne proteste jamais. Dans notre organisation économique, il est presque l'incarnation de cette charité dont St Paul nous fait un si magnifique tableau : « La charité est patiente ; elle est pleine de bonté ; elle ne cherche point son intérêt, elle ne s'irrite point, elle ne soupçonne point le mal..., elle excuse tout, elle croit tout, elle espère tout, elle supporte tout » — passe encore si sa débonnaireté était consciente et intelligente ! Malheureusement elle n'est ni l'un ni l'autre : elle est faite d'ignorance et d'inertie. Le consommateur est bête : disons, pour ne pas le désobliger, que c'est « la bête à bon Dieu ».

Que la fonction du consommateur est sotte et déprédatrice ! et qu'elle pourrait être efficace et bienfaisante dans le monde s'il savait en user ! Il dépendrait de lui, s'il savait apprécier le bon vin de France, de conserver à la viticulture ces coteaux qui autrefois étaient le terrain de choix pour la vigne, *Bacchus amat colles!* mais qui aujourd'hui ne peuvent plus soutenir la concurrence que leur font, comme quantité et bon marché, les vins

sortis des marécages de la plaine ! Il dépendrait de lui, en consommant pour sa pâture intellectuelle quotidienne un peu moins de journaux, de ne pas convertir les forêts en pâte à papier et de conserver avec elles un asile aux oiseaux, du pain aux bûcherons, une réserve aux eaux pluviales, une digue contre les inondations !

Il lui appartiendrait, rien qu'en généralisant l'habitude de servir des dattes au dessert, d'ouvrir à la culture et à la colonisation le Sahara, d'y faire jaillir des puits d'eaux vives et de le transformer en un jardin de palmes !

§ 3. — *Les droits du consommateur.* — Ainsi donc si le consommateur est roi dans l'ordre économique, il faut reconnaître que c'est un roi fainéant. Il ne répond même pas à la définition du roi constitutionnel qui « règne mais ne gouverne pas » : lui ne gouverne ni règne. Hé bien ! nous voulons rendre à ce roi sans couronne l'intelligence de ses droits, la conscience de ses devoirs, avec les moyens propres à exercer les uns et à remplir les autres. Nous le voulons moins dans son intérêt que dans l'intérêt de la Société qui se confond avec le sien. N'est-on pas en droit de penser que la première condition de toute réforme sociale, peut-être même celle qui dispenserait de toutes les autres, ce serait d'apprendre au consommateur quels sont ses droits et comment les exercer ? quels sont ses devoirs et comment les remplir ?

Et cette préoccupation s'est manifestée non seulement d'une façon théorique dans les pages vibrantes de Carlyle et de Ruskin dont je citais les noms tout à l'heure, par exemple dans cette parole hardie : « La richesse d'une nation est dans ce qu'elle consomme et non dans ce qu'elle produit » ; dans les préoccupations des économistes les

plus modernes d'esprit, par exemple le professeur Marshall, de Cambridge, qui dit : « Nous avons besoin d'orienter la consommation dans une voie telle que la puissance du consommateur y soit accrue ». Mais comment réaliser cette orientation ? Il n'y a qu'un moyen : c'est de former des « Ligues de consommateurs » ayant précisément pour programme de dénoncer ces abus et d'y mettre un terme par des ententes entre tous ceux qui prennent au sérieux leur rôle de consommateurs.

Partout vous voyez des syndicats, syndicat agricole, syndicat industriel, syndicat ouvrier, syndicat de médecins, syndicat de cochers de fiacre... et depuis quelque temps ces formidables syndicats de producteurs qui s'appellent des *Trusts* aux États-Unis, des *Cartels* en Allemagne. Il y a partout des Ligues pour défendre tous les droits imaginables. Mais qu'on me montre un Syndicat, un Trust, une Ligue de consommateurs ?

Les voici ! ce sont les Associations coopératives de consommation multipliées, organisées, fédérées, devenues, par hypothèse, une puissance, qui pourront opérer une véritable révolution économique en remettant le consommateur à la véritable place que la science et le bon sens lui assignent, c'est-à-dire la première, et en transférant entre ses mains le gouvernement économique (1).

(1) Cependant les Sociétés coopératives de consommation ne sont pas le seul mode d'organisation des consommateurs. Il faut citer aussi les Ligues pour les protéger contre les falsifications de denrées (*Ligue de l'aliment pur*), contre les exactions des propriétaires (*Société des locataires*), pour faciliter les voyages (*Touring Club*), et il vient de se créer, par l'initiative de M. Féuërier, une Ligue générale de consommateurs (1910) destinée à servir d'organe central à toutes les autres.

A notre point de vue, le groupement des consommateurs en sociétés coopératives de consommation n'a donc pas seulement pour effet de créer un instrument d'épargne, ou un moyen d'échange perfectionné, ou un centre d'instruction économique, ou un foyer de solidarité — c'est tout cela, mais plus encore : c'est un organe nouveau qui apparaît dans le monde social et qui va donner pour la première fois une voix, une volonté et une conscience, à cette masse amorphe et passive, à ce troupeau de moutons qui ne savent même pas bêler et qui s'appellent les consommateurs.

Déormais, ils auront le moyen d'exprimer leurs désirs et de régler la production en vue de leurs besoins qui se confondent avec les besoins de la grande Société, du public. Par là, ils cesseront d'être *les clients*, c'est-à-dire les serviteurs, des marchands et ils pourront véritablement faire des *commandes* — leurs commandes ! quelle énergie significative dans ce mot et comme il exprime bien ce que devrait être le véritable rôle du consommateur ! c'est-à-dire donner des ordres à l'industrie, lui dire : Faites ceci ou cela ! comme le font déjà par exemple les grands magasins du Bon Marché et du Louvre qui commandent aux fabricants de soie de Lyon telle nouveauté pour la saison.

On dit généralement dans les traités d'économie politique les entrepreneurs sont « les capitaines » de l'industrie. En fait, oui, mais pourtant, il est clair qu'au vrai sens du mot, c'est le consommateur qui devrait être le capitaine, puisque c'est lui qui fait la « commande ». Il commande à trois serviteurs qui s'appellent le Travail, la Terre et le Capital, et qui, dans une organisation bien disciplinée, ne devraient exécuter que ce qu'il leur dit de faire, obéir simplement à la demande.

Comme le centenier de l'Évangile qui, pour définir sa fonction, disait au Christ : « Seigneur, je dis à celui-ci : Va ! et il va ; à celui-là : Viens ! et il vient », le rôle du consommateur est de dire au capital et à la main-d'œuvre d'aller et de venir ici ou là, à Nice pour faire fleurir des roses, à Terre-Neuve pour pêcher la morue, sur les bords du Congo pour rapporter les dépouilles sacrilèges des éléphants, au fond des mers pour y cueillir le corail et la perle.

Et déjà, malgré tout ce que nous avons dit de la stupidité ou tout au moins de l'inexpérience du consommateur, ce commandement s'exerce dans une certaine mesure. J'en ai cité maints exemples dans le sens coupable et dilapidateur : en voici dans le sens bienfaisant. En 1867, les belles soieries de Lyon ayant cessé d'être à la mode, et l'industrie lyonnaise étant en souffrance, l'Impératrice s'empressa de remettre à la mode, à la cour des Tuileries, les robes de soie brochée ; la crise fut conjurée, au moins pour un temps. Le même fait s'est reproduit souvent avec quelques variantes — par exemple, en Angleterre en 1880 : les fabricants de laines envoyèrent une délégation à la princesse de Galles pour lui demander de ne porter que des lainages anglais, au lieu d'étoffes françaises, ce qui fut fait. On sait que les Ruskiniens espéraient supprimer l'industrie mécanique en ne portant que des étoffes faites à la main, que des livres imprimés par des presses à bras, et en renonçant à voyager en chemin de fer — et on prétend qu'ils ont réussi, non à supprimer aucun chemin de fer, il est vrai, mais à ressusciter quelques métiers à main dans certains districts anglais.

Si les consommateurs, même dans l'état d'anarchie où se trouve aujourd'hui la consommation, ont déjà ce pou-

voir, quelle ne serait pas leur puissance s'ils étaient tous organisés en associations et en fédérations, avec des Magasins de Gros centralisant leurs achats ! et avec la production organisée, soit dans leurs propres ateliers, soit dans des associations de production commanditées par eux, consommateurs, et produisant pour eux !

§ 4. — *Les devoirs du consommateur.* — Si les consommateurs ignorent leurs droits, on peut dire qu'ils ignorent encore plus leurs devoirs. Et pourtant, leurs devoirs sont à la hauteur des droits que leur confère leur fonction économique suprême, et la méconnaissance de leur responsabilité n'est pas moins funeste à la société que l'abdication de leur souveraineté.

Ruskin, qui est, après Carlyle, celui qui a le mieux senti et mis en lumière cette responsabilité sociale, pose quatre conditions qu'on pourrait appeler les quatre articles du catéchisme du consommateur :

1° s'informer, chaque fois qu'il achète une chose, des conditions dans lesquelles elle a été produite ?

2° s'assurer si elle est vendue par le marchand et payée par lui, acheteur, au juste prix ?

3° se demander quel usage il compte en faire ?

4° chercher si l'emploi qu'il en fera pour lui-même pourra bénéficier à la communauté ?

Or, on peut tenir pour certain que le consommateur présentement ne se pose aucune de ces quatre questions ! Sa seule préoccupation, c'est le bon marché : acheter au plus bas prix possible. Il y a une complainte célèbre en Angleterre, la chanson « de la chemise » (*Song of the Shirt*), qui est la plainte d'une pauvre ouvrière cousant nuit et jour et qui, en cousant son linge, « coud son lin-

ceul » — mais pensez-vous donc que ce sont les dames riches qui soient seules responsables de ce travail meurtrier? Ce sont tous les consommateurs, et plus particulièrement ceux de la classe pauvre, car ce sont ceux-là qui ont le plus besoin de linge à bas prix!

J'ai rappelé ailleurs le fait de ces costumes de première communion que j'avais vu mettre en vente, à la veille de Pâques, au prix de 10 fr. 50 le costume complet, voile, robe, ceinture, et même chaussures. Certes! la jeune fille qui le revêt, pour se rendre pieusement à l'église, ne se doute guère qu'elle est responsable de ce salaire homicide, que sa robe blanche est peut-être tachée de sang, et qu'en s'approchant de la table sainte pour communier elle s'expose à entendre, si Dieu est là, la terrible interrogation qu'il adressa à Caïn : Qu'as-tu fait de ton frère?

Dans l'organisation présente, le consommateur n'a pas à s'occuper de l'ouvrier; il n'a rien à faire avec lui; il ne connaît que l'intermédiaire, marchand ou patron. Que l'ouvrier soit victime de la plus abominable exploitation, que les articles vendus soient le produit du *sweating system* (le système qui consiste à faire *suer* l'ouvrier comme un citron dont on extrait le jus en le pressant), le consommateur n'en a cure: son excuse, en effet, s'il ne fait rien, c'est qu'il ne sait rien, qu'il ne peut rien.

Et ne croyez pas que ce soit seulement vis-à-vis de leurs frères les ouvriers que les consommateurs aient des devoirs à remplir: c'est aussi vis-à-vis de tous ceux que S^t François d'Assise appelait « ses frères inférieurs », des animaux domestiques qui travaillent aussi pour nous et qui sont si souvent maltraités, et même vis-à-vis des animaux sauvages qui sont massacrés sans l'ombre d'utilité, depuis l'éléphant d'Afrique qu'on tue par dizaines

de milliers chaque année, pour faire avec son ivoire des billes de billards ou des couteaux à papier, jusqu'aux oiseaux-mouches, oiseaux de paradis, ou nos amies les hirondelles, tuées aussi par dizaines de millions pour orner les chapeaux des dames de leurs charmants petits cadavres! Et devoirs même vis-à-vis de la nature inanimée, des forêts, des plantes, des richesses naturelles, que l'industrie moderne met au pillage.

Mais sous ce nouvel aspect aussi l'organisation est indispensable. Il faut que des Ligues soient constituées, non plus celles-ci en vue de permettre aux consommateurs de mieux défendre leurs droits, mais seulement de mieux remplir leurs devoirs!

Les plus importantes sont aux États-Unis: elles ont pour but spécial d'empêcher l'exploitation des ouvriers et, à cet effet, les membres associés prennent l'engagement de n'acheter aucun article chez un marchand sans avoir pris des renseignements sur les conditions dans lesquelles il a été fabriqué — où? — comment? — avec quel salaire? — et d'exiger en quelque sorte, de tout marchand, une garantie morale que le bon marché de leurs marchandises, s'il y a bon marché, n'a pas été obtenu aux dépens des forces, de la santé, de la vie des travailleurs. Les membres de cette Ligue, dans leur généreuse campagne, peuvent d'ailleurs se renseigner et trouver un appui efficace auprès des Syndicats ouvriers: surtout aux États-Unis, car les syndicats américains font usage d'étiquettes de diverses couleurs (*labels*) qui, apposées sur les produits sortis des mains de leurs adhérents, avertissent le public que ces produits ont été faits dans des conditions loyales et peuvent être achetés sans scrupules.

Il va sans dire que la Ligue des consommateurs n'est

pas systématiquement hostile au bon marché : elle veut abolir le bon marché néfaste qui consiste dans l'exploitation de l'ouvrier, mais non le bon marché qui consiste dans une meilleure utilisation des forces productives et qui est la forme caractéristique du progrès économique : elle approuve « l'économie de l'effort », comme l'appelle M. Yves Guyot, mais non l'économie du salaire.

C'est par l'initiative de « la Société des femmes ouvrières » que la première Ligue fut créée à New-York en 1889 (1). Ces ligues publient des *White Lists*, c'est-à-dire

(1) Une Ligue semblable a été fondée à Paris le 27 décembre 1902, sous le nom de *Ligue sociale d'acheteurs*, par l'initiative de Madame Jean Brunhes.

Elle se définit ainsi dans son premier bulletin : « La Ligue sociale d'acheteurs est une association de personnes qui, réfléchissant à la responsabilité qu'elles ont vis-à-vis du monde du travail en tant qu'acheteurs ou acheteuses, se préoccupent d'obtenir par leurs achats quotidiens, éclairés et organisés, des améliorations progressives des conditions du travail ».

Que doit faire un membre de la Ligue sociale d'acheteurs ?

1° « Ne jamais faire une commande sans demander si elle ne risque pas d'entraîner le travail de la veillée ou le travail du dimanche.

2° Toujours éviter de faire ses commandes au dernier moment, surtout aux époques de presse.

3° Refuser toute livraison après 7 heures du soir ou le dimanche afin de ne pas être indirectement responsable d'une prolongation des heures de travail pour les livreurs, employés ou employées, apprentis ou apprenties.

4° Payer ses notes régulièrement et sans retard ».

Quels sont les moyens d'action de la Ligue vis-à-vis des fournisseurs ?

« Vis-à-vis des fournisseurs la Ligue a un grand moyen d'action : la réclame gratuite et incessante. Elle fait de la réclame à ceux

une liste des magasins non suspects d'exploiter leurs ouvriers ou employés — et le désir de figurer sur cette « liste blanche » peut agir certainement comme un puissant aiguillon sur les directeurs de magasins de nou-

qui remplissent les conditions qu'elle exige. Elle fait de la réclame à ceux qu'elle désigne après enquête comme remplissant leur devoir social envers leurs employés et leurs ouvriers. Elle fait de la réclame à ceux qui sont ainsi des agents effectifs de progrès social. Et par cette réclame positive pour les bons employeurs, elle est convaincue qu'elle parviendra à hâter les réformes beaucoup plus efficacement que par le boycottage des mauvais employeurs.

Les fournisseurs recommandés par la Ligue sont inscrits sur une liste adressée à tous les membres : par opposition avec la *liste noire* (liste des mauvais payeurs que dressent avec raison les fournisseurs), la liste des fournisseurs et producteurs soutenus par la Ligue est appelée la *liste blanche*.

A quelles conditions la Ligue inscrira-t-elle les couturières sur la liste blanche?

Les couturières recommandées par la Ligue doivent s'engager :

1° A ne pas faire travailler normalement au delà de 7 heures du soir, et jamais au delà de 9 heures du soir, même aux époques de presse.

2° A ne pas donner aux ouvrières de travail à terminer chez elles le soir (seconde veillée).

3° A ne pas faire travailler le dimanche.

Moyennant ces conditions, elles sont inscrites sur la *liste blanche*.

Citons encore cette conclusion :

« Acheteurs, nous sommes en définitive le principe et la fin de tous les faits économiques du travail... Notre ambition la voici : transformer une fonction purement économique en une fonction sociale... ».

Malheureusement, quoiqu'une liste blanche ait été établie, l'indifférence des dames de la bonne société n'a pas permis à cette Ligue de prendre un grand développement.

veautés. En même temps, ces ligues développent chez les dames de la société riche le sentiment de leur responsabilité et de leur solidarité vis-à-vis de leurs sœurs. Elles ont demandé pour celles-ci une demi-journée de vacances chaque semaine pendant l'été. Plusieurs ligues se sont constituées, à l'instar de celles-ci, dans les grandes cités américaines. Un professeur, M. Graham Brooks, a été un des initiateurs de cette campagne.

Il serait inutile d'insister sur l'importance et le progrès moral que dénote une pareille institution. En voici une autre, moins importante, mais bien intéressante aussi. Dans plusieurs cantons suisses (l'initiative est partie du canton d'Argovie), on recrute des adhésions pour une Ligue de dames s'engageant à n'acheter aucun chapeau orné d'oiseaux ou de plumes d'oiseau, afin de mettre un terme précisément à cette extermination sauvage dont j'ai parlé tantôt. Et d'autres Ligues féminines sur ce modèle se sont constituées en Autriche et aux États-Unis (1).

Eh bien ! voilà des initiatives admirables, mais combien serait plus efficace encore, pour mettre un terme à la fois à l'exploitation de l'homme et à cette mise au pillage de la nature par le consommateur — l'association de tous les consommateurs sous forme de sociétés coopératives ! Quelles Ligues de consommateurs vaudraient celles-là ?

Ce ne serait plus seulement, comme tantôt, l'exercice de sa souveraineté légitime qu'elles rendraient au consommateur, mais aussi la conscience de sa responsabilité.

(1) Les Ligues anti-alcooliques, ou contre la consommation de l'opium, ou contre l'abus du tabac, ou les sociétés végétariennes, peuvent être considérées aussi comme ayant pour but l'éducation du consommateur.

Désormais, l'orientation du mouvement économique serait changée : ce ne serait plus la préoccupation du profit qui hanterait les esprits et ferait marcher l'industrie, car les sociétés coopératives de consommation ne cherchent pas de profit, ou du moins ne doivent pas le chercher ; leur seul souci est de pourvoir le plus économiquement possible aux besoins les plus essentiels de tous. Or, tel doit être le but normal de l'activité économique. Mais qui pourrait dire combien le monde changerait du jour où dans le commerce, la préoccupation de l'argent à gagner ne tourmenterait plus les âmes, et du jour où, dans la consommation, il n'y aurait plus de débouchés que pour les produits faits selon la justice ?

Bien mieux que ne sauraient le faire des consommateurs, même ligués, la société de consommation peut remonter directement aux sources d'où elle tire ses produits. Elle peut faire une enquête sur leurs origines ; elle peut donner la préférence aux articles qui sont manufacturés par des ouvriers syndiqués, ou par des associations de production ou par ses propres ouvriers. Elle peut s'interdire absolument la mise en vente dans ses magasins de tels ou tels articles qu'elle juge dangereux, comme les boissons alcooliques, ce que font les sociétés coopératives socialistes belges, — ou immoraux, comme des journaux pornographiques, — ou stupides, comme les plumes d'oiseaux. Elle peut, en ne vendant que des vins purs, rendre peu à peu aux consommateurs le goût du vin naturel qu'ils avaient perdu et faire bénéficier ainsi les vigneronns de France de tout ce que les sophisticateurs gagnaient jusqu'à présent.

Puisque c'est directement pour lui consommateur, et non pour des intermédiaires, que les ouvriers travaillent,

il ne pourra plus arguer de son ignorance ni de son impuissance ; il ne pourra plus supporter qu'ils travaillent pour des salaires de famine ou dans des ateliers insalubres, ou pendant un nombre d'heures trop prolongé... Ces prévisions sont-elles trop optimistes ? Peut-être pourrait-on nous citer des exemples de sociétés de consommation traitant durement leurs employés ou exigeant d'eux plus de travail qu'un patron ordinaire : il y a eu des grèves même contre les sociétés de consommation. Hélas ! c'est vrai ; mais qu'est-ce que cela prouve ? Simplement qu'il y a pour le consommateur toute une éducation économique et morale à faire, que ce n'est pas en un jour qu'on fait l'apprentissage du pouvoir. De même qu'il ne suffit pas de conférer le suffrage universel à un peuple pour transformer du jour au lendemain cet esclave en souverain, de même il ne suffit pas de grouper les consommateurs en sociétés coopératives — qui sont l'équivalent, dans l'ordre économique, du suffrage universel dans l'ordre politique, puisque tout le monde est consommateur, de même que tout le monde est citoyen — pour leur donner des sentiments nouveaux.

§ 5. — *Le règne du consommateur.* — Après plus d'un siècle d'expérience, l'avènement de la démocratie dans le gouvernement politique nous ménage encore d'incessants et cruels déboires. Comment en serait-il autrement pour l'avènement de la démocratie dans l'ordre économique ? Certes, le peuple n'était pas moins ignorant de ses droits et de ses devoirs politiques que les consommateurs de leurs droits et de leurs devoirs économiques — et il l'est encore ! Mais si le vrai moyen d'apprendre à nager c'est de se jeter à l'eau, le vrai

moyen aussi de faire l'éducation économique, politique ou morale d'un peuple, d'une classe, d'une catégorie sociale quelconque, c'est de les mettre à même d'exercer le pouvoir effectif — et voilà précisément ce que fait la Société coopérative de consommation.

Les économistes conservateurs répondent que l'exemple du suffrage universel en politique n'est pas bien encourageant : c'est peut-être vrai, — quoiqu'à tout prendre on ne voit guère que dans les pays où le suffrage est restreint il fonctionne beaucoup mieux — mais en tout cas, il faut bien qu'il réponde à une nécessité, puisque là où il existe personne n'ose proposer de le supprimer, et que, là où il n'existe pas encore, on s'en rapproche de jour en jour.

Les économistes de l'école libérale objectent que cette forme de collectivisme coopératif supprimera toute initiative individuelle, toute invention, tout progrès. Ne faut-il pas craindre que le jour où il n'y aura plus de « nouveautés », il ne reste que la routine ? Le producteur peut être égoïste et intéressé, mais par cela même il est actif ; le consommateur est indifférent et passif. S'il ne gouverne pas, c'est parce qu'il est essentiellement incapable de le faire. Il n'a pas le désir de changer ses habitudes et ses goûts ; il est misonéiste. J'ai entendu, ici même, mon savant collègue M. V. Pareto citer l'exemple suivant qui est très frappant. L'industrie de la meunerie est arrivée à un degré de perfection tel que non seulement ses machines séparent la partie corticale du grain et le germe, mais encore qu'elles ont des brosses pour enlever les poussières logées dans la fente médiane. Pense-t-on, disait-il, que des consommateurs eussent pris tant de peine pour se faire du pain blanc ? Ils man-

geraient encore le pain noir de leur père et le trouveraient excellent ! Si nous mangeons du pain blanc, c'est à la concurrence entre producteurs que nous le devons !

Soit ! mais l'exemple pourrait facilement se retourner en faveur de notre thèse. En faisant du pain blanc les boulangers ont-ils cherché à rendre service aux consommateurs ? Nullement, mais à s'en rendre à eux-mêmes. Ils savent que le pain blanc n'est bon qu'autant qu'il est frais ; dès qu'il est rassis il n'est bon qu'à jeter, tandis que le pain fait avec de la farine moins blutée, le pain « de ferme », reste excellent pendant plusieurs jours. Donc, par ce moyen, le boulanger est sûr de voir le consommateur revenir chaque matin. Mais le pain est gaspillé, mais le quart du grain est perdu par le blutage, mais la partie la plus nutritive du blé est jetée aux porceaux sous forme de son, et voilà un des meilleurs exemples d'un goût dispendieux et malfaisant imposé au consommateur par le producteur dans l'intérêt de celui-ci. Hé bien ! j'espère que les sociétés coopératives de consommation feront l'éducation de leurs membres, c'est-à-dire qu'elles leur rendront le goût du pain savoureux, nourrissant, économique ; et qu'en même temps elles lui apprendront que le pain fait au pétrin mécanique est aussi bon que celui pétri par le travail dégoûtant et pénible du « geindre » et arrosé de sa sueur. Le pain coopératif sera moins blanc, mais il sera plus propre !

Au reste, je ne veux pas nier que le règne du consommateur, succédant au règne de l'entrepreneur, n'eût pour résultat possible ou même probable un certain ralentissement dans la circulation économique et ne nous rapprochât de cet « état stationnaire » que Stuart Mill prophétisait dans une page éloquente quand il voyait « le

fleuve de l'industrie humaine se perdre dans une mer stagnante ». Mais il ne s'en effrayait pas outre mesure et nous non plus ! Vraiment, si ce règne nouveau nous apportait, dans le domaine économique, un peu de cette grande paix, *pax romana*, que l'empire romain apporta au monde dans l'ordre politique, je crois que nous ne pouvons rien souhaiter de mieux aux hommes du siècle qui vient.

L'économie politique a débuté par l'étude des phénomènes et des lois de la production : c'est là ce qu'ont étudié jusqu'à ce jour, presque exclusivement, les économistes. Mais ils sont aujourd'hui généralement d'accord pour reconnaître qu'ils avaient fait fausse route et que ce sont les phénomènes et les lois de la consommation qui constituent la clé de la science. On a même dit que la science de la consommation attendait son Adam Smith. Donc, à ce changement dans la conception et l'orientation de la science économique, doit en correspondre un pareil dans la conception et l'orientation de la pratique économique, et c'est l'avènement de la Société de consommation qui est le signe de ce changement. Le dix-neuvième siècle a été le siècle des producteurs ; espérons que le vingtième siècle sera le siècle des consommateurs.

Les producteurs sont des belligérants, et leur règne a été celui de la concurrence et de la lutte pour la vie⁽¹⁾. Les consommateurs sont des pacifiques, et leur règne sera celui de l'union pour la vie. C'est pour eux peut-être qu'a été prononcée la parole de l'Évangile : « Heureux les débonnaires, car ils posséderont la terre ».

Que leur règne vienne !

(1) Voir la conférence suivante.

CONCURRENCE OU COOPÉRATION (1)

§ 1. *La concurrence en tant que liberté du travail.* — § 2. *La concurrence sous forme de lutte pour la vie.* — § 3. *Faut-il redouter l'affaiblissement de la concurrence?*

MM. — Il aurait fallu un petit point d'interrogation après le titre de la conférence de ce soir. Coopération ou concurrence? Vous entendez bien en effet que par ces deux mots j'ai voulu symboliser, caractériser deux écoles différentes : — l'une qui comprend la plupart des économistes français, tous ceux notamment qui se groupent autour de la Société d'Économie Politique de Paris ; — l'autre dans laquelle ne figurent que peu d'économistes, mais surtout des sociologues, des philosophes, des hommes politiques, quelques chrétiens, voire quelques anarchistes, un peu de tout. Ce qui a permis à un de mes excellents collègues et amis de donner de ces deux écoles la définition que voici : la première se compose de tous ceux qui savent l'économie politique, et la seconde de tous ceux qui ne la savent pas. C'est au nom de la seconde que, modestement, je viens vous parler ce soir.

(1) Conférence donnée au *Musée Social* le 24 janvier 1899, sous la présidence de M. Raymond Poincaré, député. Publiée dans le *Bulletin du Musée Social* de mars 1899.

Comme j'ai l'honneur d'appartenir depuis une quinzaine d'années à la Société d'Économie Politique, vous pensez que je n'aurai pas le mauvais goût de dire ici du mal de mes confrères ; je tiens même à déclarer expressément que je tiens tous les militants de l'école libérale économique — non pas seulement ceux qui sont morts mais ceux qui vivent et dont j'aurai à citer les noms — pour des vaillants qui ont lutté très courageusement dans le passé et dans le présent pour beaucoup de nobles causes, pour la Liberté, pour la Paix sociale et internationale, pour la Justice aussi, et que sur tout autre terrain que celui qui va faire l'objet de notre petite querelle de ce soir, je suis de cœur avec eux.

Mais je ne crois pas dire du mal d'eux si je me borne à constater qu'ils disent souvent du mal de nous. Dans tous les livres ou articles qui ont paru dans ces derniers temps signés des principaux chefs de l'école économique libérale, on peut relever une quantité de critiques acerbes ou tout au moins de petites pointes contre les institutions d'aide mutuelle, contre l'école nouvelle dont je vais parler sous le nom d'école coopérative, mais qui est généralement connue aussi sous le nom d'école de la solidarité. Solidarisme, coopératisme, c'est tout un.

Je ne veux pas multiplier ici les citations : cela me serait facile, mais vous pourriez croire que c'est la rancune qui me donne tant de mémoire : je ne peux cependant pas oublier un fait tout récent, une séance d'une petite sœur de la grande Société d'Économie Politique, la « Société d'économie industrielle », dans laquelle M. Yves Guyot a dit que ce que nous faisons et que vous faites ici c'était du « socialisme paternel », et dans laquelle un autre membre, non moins autorisé, puisqu'il est le

Secrétaire de la Société d'Économie Politique, a clôturé et résumé toute la discussion par cette formule d'une concision lapidaire : « Le Musée social est un mal social ».

Pourquoi toutes ces attaques? — Tout simplement parce que, dans la seconde école dont j'ai à vous parler, nous ne croyons pas que la concurrence suffise à tout, qu'elle assure la liberté, le bon marché, le progrès moral et économique. Et pourtant, je suis convaincu que des gens d'esprit, des savants comme les économistes de l'école libérale dont je viens de parler, ne croient pas non plus à la toute-puissance et à l'infailibilité de la concurrence érigée en dogme. N'y aurait-il entre les deux écoles qu'un simple malentendu? Peut-être : en tout cas, il m'a semblé que le temps que nous allons consacrer à cette discussion ne sera pas tout à fait perdu si nous arrivons seulement à préciser ce qui nous sépare.

Avant tout il faudrait savoir ce que c'est que la concurrence. Seulement, comme il n'y a rien de plus ennuyeux dans une conférence que la recherche des définitions, je m'en dispenserai — et du reste autant vous avouer que je n'en ai point du tout de définition! — mais ce que du moins je vois clairement, c'est que la concurrence se présente sous deux aspects, l'un celui de la *liberté du travail*, l'autre celui de *la lutte pour la vie*. Eh bien! le premier, nous l'acceptons : le second, nous le rejetons. Voilà tout le sujet de notre entretien de ce soir.

§ 1. — *La concurrence en tant que liberté du travail.*
— Je dis d'abord qu'en tant que liberté du travail, nous sommes tous disposés, dans l'école coopérative, à accepter la concurrence. C'est le premier aspect sous lequel elle

a apparu aux économistes ; c'est avec cette auréole qu'elle a surgi, véritablement radieuse, à la fin du siècle dernier, et d'autant mieux acclamée qu'elle succédait — non point au vrai régime corporatif tout frais éclos des fraternités du Moyen âge et qui aurait peut-être pu soutenir la comparaison à certains égards — mais à un régime corporatif usé et déjà parvenu à une espèce d'ossification sénile.

Aussi bien je n'insisterai pas longtemps sur ce premier point, puisque nous sommes d'accord. Je me bornerai à dire que même à ce point de vue, en tant que liberté du travail, la concurrence n'a pas peut-être tenu tout à fait les espérances qu'on avait fondées sur elle.

Elle n'a pas donné tout à fait le bon marché qu'on nous promettait : la preuve, c'est que le pain, par exemple, n'a pas baissé de prix depuis cinquante ans ! et cependant Dieu sait que ce n'est pas la concurrence qui fait défaut, puisque le nombre des boulangers, rien qu'à Paris, a triplé depuis un demi-siècle !

On ne peut pas dire non plus qu'elle ait tout à fait réalisé cet « ordre naturel » que rêvaient les physiocrates, puisque nous voyons encore pas mal d'anarchie dans la répartition des richesses et des fonctions. Je pourrais en donner mille exemples : pour n'en citer qu'un seul, pensez aux médecins qui, dans les villages et les campagnes, sont tellement rares que les malades ne peuvent en trouver, tandis qu'à Paris, au contraire, ils sont tellement nombreux que ce sont eux qui ne trouvent plus assez de malades !

On ne peut pas dire non plus qu'elle ait agi, ainsi que l'espérait Bastiat, comme puissance niveleuse, égalitaire, démocratique, puisque nous la voyons créer de nos jours

un type absolument inconnu autrefois, même du temps de Crésus, celui du milliardaire.

Mais il n'importe ! Je le répète, nous acceptons ces petites misères inhérentes à la liberté du travail, nous les acceptons non pas dans cet esprit optimiste des économistes de l'école libérale qui pensent qu'elles disparaîtront du jour où la libre concurrence sera pleinement établie et que, comme la lance d'Achille (c'est une phrase consacrée), elle guérira elle-même les maux qu'elle aura causés. Non : nous les acceptons simplement parce que nous pensons que, quelque cher qu'on l'achète, la liberté vaut le prix dont on la paie.

Sur ce premier point, je n'ajouterai qu'une réflexion qui paraîtra peut-être quelque peu impertinente aux maîtres de l'école libérale. Je me permets de croire que c'est précisément sur les coopérateurs qu'ils doivent compter pour assurer le régime de la libre concurrence, pour réaliser leur idéal, et qu'ils n'y arriveront pas par le simple laisser faire. Et en effet, ils sont les premiers à reconnaître eux-mêmes — et à en gémir — qu'en somme, ce régime de la libre concurrence, dont ils ne cessent de nous vanter les bienfaits, n'existe pas, qu'il n'a jamais été réalisé, qu'il lui manque toutes les conditions qu'il présuppose, à commencer par la suppression de tout monopole de fait ou de droit, et qu'il ne donne rien de ce qu'on en attend, à savoir l'abolition de tout profit illégitime, la coïncidence entre le prix de revient et le prix de vente, l'adaptation de la production à la consommation, de la demande à l'offre.

Et bien ! pour tout cela, les sociétés coopératives peuvent être d'un très grand secours. Elles peuvent juste-

ment faire — et elles font en réalité — coïncider dans une grande mesure le prix de vente et le prix de revient ; elles s'attachent à éliminer les intermédiaires, les parasites, tous les frottements qui enrayent le mécanisme économique et l'empêchent de jouer librement. Elles ont précisément pour but d'assurer autant que possible le règlement des intérêts par de libres contrats et d'empêcher les Brennus de jeter leurs épées dans l'un des plateaux de la balance. Et enfin, en assurant aux consommateurs la haute main dans le gouvernement économique, les sociétés de consommation tendent à réaliser l'idéal de Bastiat qui acclamait dans le consommateur le vrai représentant de l'intérêt public.

Quant aux interventions législatives qui échauffent si fort la bile des économistes, telles que système protectionniste, taxation de la boulangerie et de la boucherie, lois ouvrières, ils devraient penser que du jour où la coopération serait réalisée la plupart deviendraient inutiles ! Oui, si tous les citoyens français appartenaient à des sociétés coopératives de consommation, le régime protectionniste ne durerait pas longtemps. Oui, s'il y avait partout des boulangeries coopératives, cette fameuse taxe municipale sur le pain et la viande qu'ils dénoncent depuis si longtemps mais vainement, serait rendue inutile parce que les boulangeries et boucheries coopératives vendraient pain et viande au prix de revient. Oui, si tous les ouvriers en France étaient associés à leurs patrons par la participation aux bénéfices ou associés entre eux par la coopération de production, toutes les lois coercitives pour créer des caisses de maladies, de retraite ou d'assurance, pour régler le salaire, toute cette pesante armure législative qui n'a d'autre raison d'être que

de protéger le faible contre le fort et d'empêcher l'ouvrier d'être livré au capitaliste à l'état de proie individuelle, deviendraient superflues du jour où les ouvriers eux-mêmes régleraient tout ce qui concerne leurs caisses, leur rémunération et leur propre sécurité, du jour où — pour reprendre une phrase que prononçait l'autre jour M. Paul Deschanel, au banquet des associations coopératives — « le travail n'obéirait qu'aux règles qu'il se serait à lui-même données ».

Voilà pourquoi j'avais le droit de dire que si jamais la libre concurrence est réalisée pleinement sur terre, ce sera très probablement aux associations coopératives que les économistes de l'école libérale le devront et ils seront obligés de nous remercier pour cela. Ils feront comme le prophète Balaam qui avait été envoyé pour maudire Israël et qui fut finalement obligé de le bénir, et encore à trois reprises différentes! Ce sera là notre seule vengeance, mais j'avoue qu'elle sera assez raffinée.

§ 2. — *La concurrence sous forme de lutte pour la vie.* — Ceci m'amène à envisager le second aspect de la concurrence : après la face, le revers. Oh ! celui-ci n'est pas aussi ancien que l'autre, il est de date relativement récente. L'idée de concurrence comme manifestation de la lutte pour la vie, comme instrument de sélection, comme loi directrice de l'évolution, tout le monde connaît ses origines ; vous savez comment Herbert Spencer et Darwin, vers le milieu du XIX^e siècle, ont lancé cette grande idée dans le monde et quel chemin elle a parcouru depuis lors ! Je n'ai pas à discuter la question du darwinisme au point de vue biologique : je me bornerai simplement à dire qu'on commence à se défier en matière

sociale de tous ces emprunts faits au règne animal. Mais les économistes ont été, du premier coup, conquis. Ils se sont dit : voilà notre affaire ! Jusqu'à cette découverte la concurrence c'était simplement le bon marché, la liberté, la justice, mais voici, maintenant c'est aussi le progrès ! c'est le progrès puisque c'est l'élimination des incapables, la survivance des plus aptes, donc la sélection des meilleurs.

Oui, seulement le tout est de s'entendre. Ces meilleurs, qui sont-ils ? Tant que nous sommes dans le domaine de la concurrence animale, j'entends bien quels sont les meilleurs : s'il s'agit de lions, les meilleurs ce sont assurément ceux qui auront les crocs les plus solides, les griffes les plus aiguës et les muscles les plus puissants pour saisir leur proie ; et s'il s'agit de renards, ce seront ceux qui auront les pattes les plus agiles, le nez le plus fin. Mais quand il s'agit des hommes, sont-ce là les meilleurs ? Évidemment non ; même les économistes de l'école libérale n'entendent pas par « les meilleurs » les plus féroces et les plus roués ; ils entendent par là non les hommes qui ressemblent à des lions, à des renards, mais les hommes bons, les hommes sociaux, les hommes qui seront disposés au besoin à sacrifier leur intérêt personnel à l'intérêt social.

Eh bien ! s'il en est ainsi, alors comment peut-on soutenir sans vraiment prêter à rire que la concurrence pour la vie entre hommes, dans le commerce par exemple ou dans l'industrie, aura pour effet d'assurer la victoire aux plus scrupuleux, aux plus consciencieux, aux plus modestes, à ceux qui posséderont ces vertus discrètes qui font la moralité de la vie sociale et distinguent précisément « la bonne société » de la mauvaise ? Vraiment il semble

qu'il n'y ait pas à discuter sur des vérités qui ne sont que des lieux communs.

Et pourtant, il s'est trouvé des économistes pour soutenir cette thèse que c'est bien aux plus moraux que la concurrence assure la victoire !

Dans un tout petit livre, écrit avec un remarquable brio, intitulé *La morale de la concurrence*, M. Yves Guyot s'attache à démontrer que la concurrence produit non seulement le progrès économique, mais le progrès moral : voici comment. Quel est le rôle du producteur ou du marchand dans notre organisation économique ? n'est-ce pas de se préoccuper des goûts, des intérêts du client ? n'est-ce pas de le bien servir ? Ce fabricant ne se préoccupe pas de ce qui est son intérêt ou son goût à lui. Mon Dieu ! non, il le foule aux pieds ! mais il vit dans le souci constant de se demander comment il pourra être agréable à ses clients en leur fournissant, de la façon la plus économique, les produits de meilleure qualité. Et c'est bien la concurrence qui le force ainsi à se préoccuper des intérêts du public, qui lui impose cette obligation sous la menace ou sous la sanction de la ruine : voilà pourquoi, poursuit M. Yves Guyot, elle agit à la façon d'un grand ressort moral ; elle produit « l'altruisme professionnel ». En fait de morale, elle remplacera le catéchisme, qui est un peu discrédité, et même elle pourra remplacer avec avantage l'impératif catégorique de Kant qui est peu connu dans le monde des affaires.

Voilà la démonstration. A dire vrai, il semble que l'auteur ait voulu plutôt tenir une gageure que donner une démonstration scientifique. La définition qu'il nous donne de l'acte de commerce est en tout cas fort divertissante. Elle rappelle celle que Molière met dans la bouche de

M. Jourdain, le Bourgeois-gentilhomme, à qui on demande ce que faisait son père, et qui répond : « les mauvaises langues prétendaient qu'il était marchand drapier, mais point du tout ! c'était un homme qui, étant de son naturel extrêmement obligeant, avait des pièces d'étoffe chez lui et rendait service à ses amis en les leur procurant dans les meilleures conditions possibles ».

Molière avait donc déjà démontré que le commerce n'est qu'un service rendu ! C'est cette perpétuelle équivoque de l'expression « service rendu », cette espèce de jeu de mots, qui est aussi le fondement de toutes les Harmonies de Bastiat. Elle consiste à prendre à la lettre cette formule qui se trouve sur toutes les circulaires des marchands qui écrivent à leurs clients : « venez chez moi, vous serez bien *servi* », ou même : « vous serez mieux *servi* que chez le voisin ». Et comme la morale en ce monde consiste en somme à rendre service à autrui, vous saisissez tout de suite comment l'échange et la division du travail supposent et provoquent l'altruisme professionnel : *quod erat demonstrandum*.

Le Correspondant a narré une amusante histoire de concurrence qui s'est passée, il y a quelque temps, entre les deux plus gros milliardaires américains, Vanderbilt et Gould. C'est avec leurs lignes de chemins de fer (car chacun d'eux en possède plusieurs) qu'ils se battaient. Pour accaparer le transport de bétail à New-York, chacun d'eux abaissait le prix du transport, de telle sorte qu'il finit par tomber de 125 dollars le wagon à *un* dollar. Ce fut Gould qui eut le dernier mot ; c'est sur son chemin de fer qu'il établit ce tarif phénoménal de 1 dollar. Il riait tout seul de contentement en pensant à sa victoire, quand il apprit avec stupeur que Vanderbilt avait acheté

tout le bétail du Far-West, qu'il s'empressait de le faire voyager dans les wagons de son concurrent au tarif extravagant de bon marché que celui-ci, Gould, avait imaginé, et réalisait ainsi d'énormes bénéfices sur le transport. Gould cessa de rire. Mais le public, pour lequel ils rivalisaient certes ! d'altruisme, était en joie.

Une autre fois, on vit deux Compagnies en arriver, par la concurrence, non seulement à transporter les voyageurs gratis, mais encore à leur offrir à leurs buffets des rafraîchissements gratis. Ici encore le « service rendu » au public était incontestable !

Eh bien ! je pense que vous avez vu tout de suite où git le sophisme : le moteur de toute l'activité commerciale et industrielle ce n'est pas du tout le désir de rendre service à autrui, mais tout simplement le désir de toucher un profit. Le profit ! voilà la cause et la fin, l'alpha et l'oméga, de tout le mouvement économique dans notre organisation actuelle. Et comme la concurrence ne saurait développer d'autres qualités que celles qui se trouvent le mieux adaptées au but spécial qu'il s'agit d'atteindre, la concurrence économique en vue du profit ne saurait développer que les qualités les plus propres à gagner de l'argent. On dit quelquefois que la concurrence est l'âme du commerce : on a l'âme qu'on peut !

Remarquez que je ne suis pas assez pessimiste pour prétendre qu'un négociant ou qu'un commerçant ne puisse pas être un homme parfaitement honorable, consciencieux et qui met tous ses soins à bien servir ses clients. Je prétends seulement que s'il le fait, ce sera peut-être parce qu'il pense que l'honnêteté est, après tout, le meilleur chemin pour réussir en affaires, et heureusement c'est vrai... quelquefois. Ou bien encore s'il le

fait, s'il est un de ces commerçants dont la parole vaut de l'or et qui sont l'honneur de leur profession et de leur pays, ce ne sera point du tout parce que la concurrence l'y aura contraint, mais parce que sa conscience ou son honneur professionnel lui en font une obligation. Et la preuve, c'est que cet honneur professionnel, cette probité commerciale, ont existé même dans des temps où la concurrence était absolument inconnue, peut-être même alors mieux qu'aujourd'hui. Elle ne remonte certes pas au temps de la libre concurrence cette inscription que Ruskin dit avoir vue gravée dans une église de Venise : « En ce temps-là les poids des marchands étaient exacts, les mesures justes, les contrats loyaux » !

Et, maintenant que nous sommes loin de ce passé vénérable, si vous voulez faire la contre-épreuve, vous n'avez qu'à demander à n'importe quel marchand, à tel épicier du coin de la rue, pourquoi il vend des denrées falsifiées ? pourquoi il ne ferme pas son magasin le dimanche pour donner congé à ses employés ? Il vous répondra : « Monsieur, je voudrais bien le faire, mais je ne le peux pas ; je suis obligé de faire comme les autres, il faut hurler avec les loups ». Demandez à ce minotier de Normandie qui, il y a quelques mois, a été poursuivi parce qu'il avait fait venir des wagons entiers de plâtre pour le mélanger à sa farine et faire du pain, et qui réalisait ainsi à la lettre le miracle que Satan proposait au Christ — et que celui-ci, d'ailleurs, repoussa avec indignation ! — « dis à ces pierres qu'elles deviennent du pain » ! Demandez à tous les laboratoires municipaux pourquoi aujourd'hui la falsification des denrées est devenue un art qui fait de vrais miracles, comme celui que je viens de citer. — Partout on vous

répondra : c'est la concurrence qui est la cause ! parce qu'il faut s'ingénier à vendre à meilleur marché, parce que les profits diminuent, parce que les intermédiaires sont trop nombreux. Demandez encore à cet entrepreneur, à ce tailleur de vêtements confectionnés dans les grandes villes, à Londres ou même à Paris, pourquoi il soumet ses ouvriers à ce système devenu célèbre en économie politique sous le nom de *sweating system* — « système sudorifique », parce qu'il consiste à faire suer à un homme tout ce qu'il peut donner ; — demandez à nos grands magasins pourquoi ils donnent à leurs ouvrières, pour la façon d'une chemise ou d'un objet de lingerie quelconque, une somme absolument dérisoire qui leur permet à peine de vivre, et cela au prix d'un travail de brute soutenu de jour et de nuit, à tel point qu'un observateur très bien documenté, M. Charles Benoist, dans son livre sur « l'ouvrière à l'aiguille », a pu citer le cas d'une ouvrière qui avait travaillé deux journées de suite, pendant *vingt heures* chaque jour, pour faire la façon de je ne sais quel article de toilette qu'une belle dame aura emporté dans un carton noué d'une faveur rose, en se disant joyeusement : je serai belle à bon marché ! Demandez à l'auteur du fameux « chant de la chemise », Thomas Hood, quel est le drame quotidien qui lui a arraché ce cri de détresse :

O mon aiguille ! travaillons !

Ce que tu couds c'est mon linceul

En même temps qu'une chemise !

Et tous vous répondront — ils ont déjà répondu cent fois : « C'est la concurrence ! Nous ne demanderions pas mieux que de bien payer nos ouvriers au lieu de les

exploiter, mais nous y sommes forcés par les nécessités de la lutte pour la vie ».

Voilà qui suffit, n'est-il pas vrai? sans multiplier les exemples, pour prouver que la concurrence, sous la forme de lutte pour la vie, agit généralement non dans le sens progressif mais dans le sens péjoratif, qu'au lieu de sélectionner les bons en éliminant les méchants, elle force, au contraire, les bons à régler leurs pas et leurs actes sur les pas et les actes des méchants.

Mais à cela, me direz-vous peut-être, que voulez-vous faire? Il faut bien cependant, puisque vous avez accepté la concurrence sous la forme de la liberté du travail, l'accepter aussi sous forme de lutte pour la vie, c'est la face et le revers de la même médaille : on ne peut les séparer.

Point du tout! je n'accepte pas ce dilemme. La liberté du travail ne m'apparaît pas comme nécessairement liée à la lutte pour la vie, et mieux que cela, je crois qu'il y a bien des cas dans lesquels, au contraire, *la lutte pour la vie a pour résultat de supprimer la liberté du travail et la libre concurrence!* Prenez des rats! oui, une douzaine de rats, et puisque nous parlons de sélection naturelle, enfermez-les dans une cage et ne leur donnez que la nourriture suffisante pour un seul. Puis repassez tous les jours : d'un jour à l'autre vous verrez leur nombre diminuer, si bien qu'à la fin il n'en restera plus qu'un. C'est l'élu, celui-là, c'est le sélectionné! qu'il est beau et gros! Je le crois bien, il a mangé tous les autres! Et voilà la concurrence supprimée, puisque de tous les concurrents il n'en reste qu'un seul : c'est même de là que vient le mot de monopole, *monos*, seul.

Je veux bien croire que dans la concurrence entre les hommes cela ne se passera pas tout à fait de même — quoique cependant ce soit une thèse affirmée couramment par les collectivistes, par M. de Molinari, ou même par M. Zola dans son livre *Le Bonheur des Dames*, que les grands magasins, comme le Louvre et le Bon Marché, mangeront les petits. Ce n'est pas tout à fait exact; en réalité, il en reste encore beaucoup de petits magasins, il en reste même trop. Mais néanmoins on ne saurait contester que logiquement la lutte pour la vie, puisqu'elle est un combat, puisqu'il y a des vainqueurs et des vaincus, et puisque les vaincus finalement disparaissent, ne doit avoir pour effet de réduire le nombre des combattants jusqu'à ce qu'il n'en reste — je ne dirai pas qu'un seul, mais du moins qu'un petit nombre, lesquels, voyant à regret qu'ils sont de force égale et ne peuvent réussir à se dévorer les uns les autres, s'entendent et s'associent — ce qui revient exactement au même résultat : supprimer la concurrence.

Ce que je dis là ne sont pas des affirmations *a priori*. Vous savez, ou du moins beaucoup de ceux qui sont ici savent que notre fable ne fait que symboliser un des phénomènes économiques les plus actuels, les plus importants, celui qui préoccupe le plus les économistes à cette heure, c'est-à-dire ces ententes, ces coalitions des grands producteurs, qui s'appellent *syndicats* en France, *trusts* aux États-Unis, *cartels* en Allemagne, *combines* en Angleterre. Je sais bien qu'un des collaborateurs distingués de ce Musée social, M. de Rousiers, qui vient précisément d'aller faire une enquête aux États-Unis sur cette grosse question des Trusts, en a rapporté des conclusions relativement rassurantes pour le public; il croit

que finalement les Trusts n'auront pas pour effet d'abolir ni même de restreindre sensiblement la concurrence. Je me permets d'être moins optimiste à cet égard ; je ne suis pas allé aux États-Unis, mais j'étais, il y a quelques mois, dans le Midi de la France et voici ce que j'y ai vu. Les viticulteurs, comme vous le savez, font pour leurs vignes une grande consommation de soufre, ce sont même les plus grands consommateurs de ce produit ; or ils venaient d'avoir une surprise fort désagréable. Ils venaient d'apprendre que tous les fabricants de soufre raffiné s'étaient syndiqués et qu'ils s'étaient entendus aussi avec les producteurs de soufre de Sicile, qui est à peu près le seul pays qui fournisse le soufre aujourd'hui : même on leur annonçait par une circulaire que les prix étaient majorés de 2 ou 3 francs, et la même circulaire ajoutait assez cyniquement qu'ils feraient bien de se dépêcher, attendu qu'on comptait l'augmenter de 50 centimes par 100 kilos chaque mois ! Et c'est ce qu'ils ont fait — ceux du moins qui avaient de l'argent : ils se sont hâtés de faire leurs commandes, crainte de pire.

Je pourrais citer d'autres exemples ; le même fait s'est produit pour le sulfure de carbone et pour le sulfate de cuivre. Que pouvons-nous faire dans ce cas ?

Ce que nous pouvons faire ? Hé ! justement la coopération peut faire beaucoup et, dans l'exemple que je viens de citer, elle est même la seule force — bien plus que l'État qui ne peut rien ici — sur laquelle les consommateurs puissent compter pour se défendre. Et comment cela ? Parce que les viticulteurs en France ont constitué de grands syndicats, les syndicats agricoles, qui ne sont en réalité que des sociétés coopératives de consommateurs, et qui sont bien décidés à résister et à

faire tomber ces syndicats de gros fabricants. Et s'ils réussissent, comme je l'espère, il faudra reconnaître que c'est la concurrence, sous la forme de lutte pour la vie qui avait créé le monopole, mais que c'est la coopération qui est venu restaurer la libre concurrence !

Et les banques populaires et caisses rurales, que font-elles, en fournissant des capitaux aux petits propriétaires, aux artisans — sinon de les empêcher d'être mangés par les gros et de maintenir par conséquent une liberté du travail et une libre concurrence effective et non pas seulement à l'état de vaine déclaration de principes ?

C'est aussi sur la coopération que nous comptons, sous forme de sociétés de consommation, pour lutter contre cette sélection régressive et ces abus de la concurrence que j'ai indiqués tout à l'heure — réclames mensongères, falsifications des denrées, faux poids, exploitation du consommateur sous toutes les formes — qui sont les fruits amers de la poursuite du profit. Ces sociétés, vous le savez, ce sont les consommateurs eux-mêmes qui s'associent pour pourvoir à leurs besoins, c'est-à-dire se vendent à eux-mêmes ; or quel intérêt auraient-ils à se vendre à eux-mêmes des marchandises falsifiées ? ou à se vendre à eux-mêmes à faux poids ? ou à s'exploiter eux-mêmes d'une façon quelconque ? Et quand il y a plusieurs sociétés coopératives de consommation dans une même ville et une même région, pensez-vous qu'elles se fassent concurrence entre elles ? Pensez-vous qu'elles cherchent à s'éliminer ou à se manger les unes les autres ? Quelquefois oui, hélas ! là où elles n'ont pu encore se dégager du milieu et des habitudes commerciales. Mais là où elles sont vraiment coopératives, elles se syndiquent, elles se fédèrent, elles s'entendent : il n'y a entre elles aucun

motif d'inimitié, puisque ce qui fait le venin de la concurrence et la fait dégénérer en lutte pour la vie c'est seulement la recherche âpre du profit, tandis que les sociétés coopératives ont pour principale préoccupation de pourvoir aux besoins de leurs membres en leur fournissant les marchandises de la meilleure qualité et au plus bas prix possible, de « leur rendre service », dans le vrai sens du mot cette fois et non dans le sens caricatural où M. Yves Guyot prenait ce mot.

Et nous comptons encore sur la coopération, pour faire cesser ce mode affreux de la lutte pour la vie que je rappelais tout à l'heure, le *sweating-system*, cette exploitation des ouvriers par un entrepreneur ou des sous-entrepreneurs ; car du jour où les ouvriers seront eux-mêmes, pour partie ou pour le tout, leurs propres patrons, personne ne saurait imaginer que, dans ces conditions, ils chercheront à s'exploiter eux-mêmes ! nous verrons alors réalisé l'idéal dont M. Charles Robert que je vois à mes côtés s'est fait l'apôtre, je veux dire le travail rémunéré par la justice et non plus par la fatalité de l'offre et de la demande.

§ 3. — *Faut-il redouter l'affaiblissement de la concurrence ?* — Il me reste encore une crainte à dissiper. On pourrait appréhender — et les économistes ne se sont pas fait faute de l'affirmer — que cette pratique de l'aide mutuelle, cette préoccupation d'adoucir la concurrence et la lutte, n'aient pour résultat d'affaiblir l'initiative individuelle, d'engendrer un sentimentalisme sans nerf et sans vigueur, un philanthropisme quelque peu niais qui prépare à l'évolution sociale le même dénouement qu'au vaudeville célèbre de Labiche, une embrassade générale. Ce qu'il faut, dit-on, pour maintenir tendus les ressorts de

l'activité humaine, ce n'est rien moins que la lutte, la concurrence, le conflit des intérêts rivaux. Ce qu'il faut, c'est le *self-help*, l'aide de soi-même, tandis que la coopération, le mutualisme, la solidarité, tout cela ne fera que développer l'inertie, la passivité, l'instinct déjà trop puissant à ne point s'aider soi-même, mais à se faire aider par autrui ! Dans son livre sur la supériorité des Anglo-Saxons, M. Demolins a même écrit cette phrase énorme : « Le solidarisme n'est qu'une des formes de l'égoïsme, l'égoïsme honteux ».

Certes ! nous sommes d'accord en ceci que ce qui est essentiel c'est de former des hommes, et s'il m'était montré que la concurrence doit y réussir mieux que la coopération, je m'inclinerais.

Ne nous prenez pas pour des bénisseurs ! notre idéal est aussi un idéal d'énergie. Mais je ne crois pas à ce danger. et je vais plus loin : de même que tout à l'heure je disais que je comptais sur la coopération pour réaliser, mieux que la concurrence, la liberté du travail, je dirai maintenant que je compte sur la coopération pour réaliser, mieux que la concurrence, le maximum d'énergie et le développement intégral de la personnalité humaine.

Un des faits qui me rendent sceptique — entre beaucoup d'autres — sur l'efficacité de la concurrence et de la lutte pour la vie au point de vue de l'énergie, du *self-help*, c'est précisément l'exemple qu'on nous cite toujours de l'Angleterre en l'opposant à la France. Oui, certes ! en Angleterre, il y a beaucoup d'individualisme — il y en a même peut-être un peu trop — mais l'argument ne peut pas nous toucher, car si l'Angleterre est le pays du *self-help*, c'est aussi par excellence le pays de la coopération et de l'association, et à ce point de vue il est même

absolument au premier rang. Et quant à la France, vraiment, on est bien difficile si on trouve qu'en France la concurrence et la lutte pour la vie font défaut ! Je me demande quel est le pays où il y en a davantage ! Vous n'avez qu'à voir dans chaque rue le nombre de marchands qui se font concurrence en vendant les mêmes articles et en se disputant les mêmes clients. Il n'est aucune entreprise aussitôt fondée qui ne provoque quelque entreprise concurrente. La lutte pour la vie ? Mais le petit Français, avant même d'avoir des pantalons, l'apprend, cette lutte pour la vie ! On le met tout de suite au collège, chaque semaine on lui fait faire des compositions pour le classer et, en fin d'année, des compositions doubles ou triples pour les prix, et il va ainsi d'année en année, composant toujours, luttant, ou du moins stimulé à la lutte par ses parents et par ses maîtres, pour tâcher de monter d'un numéro sur la liste de classement. Puis il concourt pour les grandes écoles. C'est la grande préoccupation des Français que ces concours : on peut dire sans exagération qu'une grande partie des efforts intellectuels de la France, de la sollicitude des familles, de la tendresse des mères, conspire à ce but unique : former ce sélectionné qui s'appelle le numéro 1^{er} de l'École Polytechnique ! Et ce n'est pas fini ! quand on sort des écoles, la lutte pour la vie se continue, sinon sous la forme d'examens et de concours, du moins sous celle de sollicitations et d'intrigues, pour « arriver ». Le Français est-il fonctionnaire ? il concourt pour chaque échelon qu'il faut monter dans la hiérarchie, jusqu'à ce qu'il soit mis à la retraite : alors il meurt de regret. Est-il agriculteur ? il concourt pour le prix d'honneur au concours agricole tous les cinq ans. Est-il industriel ? il concourt pour la

médaille aux Expositions Universelles qui se succèdent dans tous les pays. Est-il artiste? il concourt au Salon pour obtenir d'être « hors concours ». Est-il provincial? il concourt pour venir à Paris. Est-il intellectuel? il concourt pour entrer à l'Institut. N'est-il rien du tout? il concourt pour être décoré. Que serait-ce si je parlais de la lutte pour la vie sur le terrain politique! — mais n'en parlons pas. Contentons-nous de dire que certes la rivalité et la guerre ne font pas défaut chez nous et si la lutte pour la vie devait engendrer le *self-help*, l'initiative individuelle, la France devrait être un foyer tout flambant d'énergies morales! On ne devrait plus y trouver que des hommes sélectionnés, même des « surhommes », comme ceux que nous promet Nietzsche. Or, vous le savez, on n'y rencontre pas beaucoup de surhommes — ce qui est heureux du reste — et même on n'y trouve pas facilement des « hommes » tout simplement, je veux dire des caractères.

Et pourquoi tant de luttes donnent-elles de si pauvres résultats? Ne serait-ce pas parce que tous ces efforts n'ont pour moteur que le désir du profit? ou la satisfaction de la vanité? ou peut-être même la paresse? car en somme, il y a bien des gens qui ne font tous ces efforts dont je viens de parler que pour avoir une bonne place où ils seront dispensés d'en faire dorénavant. C'est une sorte de capitalisation d'efforts, un vrai placement de rentier : comme d'autres économisent et peinent durement en vue de dépenser et de jouir plus tard, ceux-ci s'efforcent en vue de se reposer.

Il y a donc là un genre d'efforts qui n'est certes pas celui qui répond à l'idée d'un effort personnel, mais il est assez piquant de noter qu'il répond assez bien en somme au principe fondamental de l'économie politique

classique, car ce principe tel qu'on l'enseigne dans tous les traités classiques, tel que nous l'avons appris et répété comme professeur, le principe qui est connu dans le vocabulaire scientifique sous le nom « de principe hédonistique », c'est celui qui consiste à se procurer le maximum de satisfaction avec le moins de peine possible. Et on a écrit là-dessus un livre très intéressant qui est donné comme la synthèse de toute l'économie politique et qui est intitulé *l'Économie de l'effort*. L'auteur... c'est M. Yves Guyot lui-même.

Mais l'effort moral, lui, ne vise pas à l'économie, oh ! non ! dans ce domaine-là ce n'est pas le minimum, c'est le maximum d'efforts qui est le but. Quelle erreur de croire et de répéter toujours que le *self-help*, l'effort égoïste, représente le plus haut degré de l'énergie individuelle ! Mais, je vous prie, pourquoi le fait d'aider les autres ne constituerait-il pas un effort autant et plus intensif que l'effort pour soi, et une source d'énergies plus féconde encore ? Tendre la main à son semblable peut supposer plus de vigueur que lui donner un coup de poing. Vous jetez quelqu'un à l'eau pour lui apprendre à nager : cela, c'est le *self-help*. C'est très bien, mais continuez : jetez ensuite un autre individu à l'eau à côté du premier en chargeant celui-ci de sauver celui-là ! — il est possible, il est vrai, qu'ils se noient tous les deux, c'est une chance à courir, mais il est certain que celui qui voudra sauver l'autre sera obligé de déployer un effort, non pas seulement double, mais bien plus que double ! Ceci c'est la coopération ; la coopération c'est aider les autres en s'aidant soi-même : je ne dis pas aider les autres sans s'aider soi-même, ce serait trop ! l'Évangile même ne demande pas cela. Il ne dit pas : tu aimeras

ton prochain plus que toi-même — il dit et nous disons : tu aimeras ton prochain comme toi-même !

Et ici nous pouvons parler par expérience. Oui, tous ceux qui ont l'expérience de la vie coopérative savent que ces associations ont fourni de tout temps et fournissent encore aujourd'hui des individualités aussi vigoureuses, aussi énergiques, aussi bien trempées que n'en ont jamais fournies la libre concurrence et la lutte pour la vie. Il y a certainement dans cette salle des coopérateurs : nul doute qu'ils n'aient été comme moi témoins des efforts que font certains hommes dans ces sociétés coopératives, ouvriers, hommes du peuple, pour soulever la masse, pour élever leurs camarades à un niveau supérieur. Je les ai vus le soir, réunis dans l'arrière-boutique de quelque société coopérative, assis sur des sacs de pommes de terre ou sur des barils d'anchois, discutant jusque bien avant dans la nuit des intérêts sociaux qui pourraient vous paraître médiocres, mais qui étaient relevés par tout ce que l'homme apporte de dignité, de sérieux, d'émotion, dans le devoir accompli ! Et non pas seulement des ouvriers, mais des bourgeois qui sont venus apporter aussi des trésors de dévouement, des administrateurs, qui auraient pu gagner dans n'importe quelle maison de commerce des traitements considérables et qui, gratuitement ou pour une modique rétribution, donnaient leur temps à leur société, des jeunes gens qui dépensaient pour les fonder autant de vigueur que d'autres pour entrer à l'École polytechnique. J'ai cité déjà ailleurs l'exemple de quelques étudiants de Montpellier qui ont pris à cœur de fonder une boulangerie coopérative ; savez-vous ce qu'ils ont fait ? Ils ont fait ce qui exige le plus de courage pour un Français ; ils ont bravé le ridi-

cule; ils sont allés deux par deux, comme les apôtres, et ont fait ainsi le tour de tous les cafés de Montpellier — il y en a beaucoup! — ils y allaient à l'heure de l'absinthe, à « l'heure verte », entre six et sept heures du soir, s'asseyaient à une table et quand ils voyaient les tables garnies de consommateurs, l'un d'eux se levait et disait : « Nous avons une communication à vous faire ». Au milieu de l'étonnement général qui faisait cesser le bruit des verres sur les tables, celui qui s'était levé faisait une conférence sur les boulangeries coopératives, il expliquait le but à atteindre, en vantait les bienfaits et, quand ce petit boniment était achevé, il demandait des adhésions et des signatures. Il n'y a pas un café où ils n'aient trouvé trois ou quatre adhésions; dans un, un boulanger de la ville est venu les contredire : là ils en ont récolté 14! Ils sont aujourd'hui 280.

Il y a donc, je le répète, de précieuses réserves d'énergie dans ce domaine-là et ce ne sont pas seulement les meneurs, les fondateurs, qui ont à faire preuve d'énergie, mais il faut bien aussi que chacun des associés fasse quelque petit effort altruiste, ne fût-ce que celui de payer les cotisations ou d'assister aux séances des assemblées et des comités, ce qui n'est pas déjà tellement agréable pour nous autres bourgeois et l'est moins encore pour l'ouvrier qui a fait sa journée. Et si l'associé est incapable de ce petit effort, s'il est décidément trop individualiste, trop égoïste, eh bien! en ce cas, il est exclu de la société ou il s'en exclut lui-même, en sorte que la sélection se produit par le système coopératif tout aussi bien que par le système compétitif. Oui, nous avons aussi nos élus! — avec cette différence seulement que les sélectionnés de la coopération ce sont les plus

aptes à *servir autrui*, tandis que les sélectionnés de la concurrence ce sont les plus aptes à *se servir d'autrui*. Il y a une nuance!

Je sais bien, hélas! que les membres de nos sociétés coopératives ne sont pas tous des élus répondant à cette définition : nous avons aussi des incapables, des traînants, des grincheux, qui n'ont d'autre rôle — mais à vrai dire, ce rôle est utile aussi — que de critiquer tous ceux qui font quelque chose de bon. Mais, je vous prie, est-ce que la lutte pour la vie n'a pas aussi ses déchets? Quel est le régime qui nous en a plus encombrés que celui-là? soit par le pullulement des intermédiaires, soit par le nombre des candidats à toutes les fonctions et surtout aux fonctions inutiles, soit par la création de ce qu'on a appelé le prolétariat intellectuel, soit aussi, dans le prolétariat industriel, par ces chômages qui mettent les ouvriers sur le pavé et les transforment en non-valeurs ou en assistés? Pour un homme que la concurrence a élevé sur le pavois sous les espèces de gros industriels ou de gros commerçants, combien d'individualités qu'elle a broyées sous le laminoir de ses machines? Et sans aller chercher des cas exceptionnels, ne voyez-vous pas que le salariat tout entier (ce salariat que la coopération se donne pour but sinon d'abolir du moins de transformer, tandis que les champions de la concurrence nous le donnent comme un résultat définitif), que le salariat avec tous ces hommes qui ne jouent que le rôle d'employés, d'ouvriers, d'instruments, *hands*, comme disent les Anglais — des mains, pas des hommes! — constitue un prodigieux déchet de forces vives et d'individualités?

Ah! il est vrai qu'ils travaillent, en un sens, ces salariés, à créer « des individualités » : malheureusement ces

individualités ce ne seront pas les leurs, ce seront celles des hommes pour lesquels ils travaillent !

Mais quant à eux, pour ceux du moins qui n'ont pas trouvé dans les syndicats un moyen de se soustraire en partie à l'action de la concurrence, quant à eux, ce ne seront que des épaves que fera monter et descendre alternativement chaque vague qui passe, chaque oscillation de l'offre et de la demande, aussi incapables d'agir sur leur propre destinée que ces bouées qu'on voit dans les ports monter et descendre, inertes, au flux et reflux de la marée, et qu'on appelle d'un terme si expressif : des corps morts !

Il y a une pièce de théâtre qui a fait grand bruit, il y a deux ans, et qui porte ce titre bizarre « Le repas du lion », de M. de Curel : là l'auteur met en scène un patron et des ouvriers grévistes, et à ces ouvriers grévistes le patron répond en les gourmandant, en leur démontrant que, dans l'organisation économique actuelle, le patron c'est celui qui pense, qui veut, qui agit, qui crée seul la richesse, c'est l'homme qui chasse et abat le buffle, et quant aux ouvriers, aux employés, à tous ses soi-disant collaborateurs, ils ne font que vivre sur les restes de la proie qu'il leur abandonne ; le salaire qu'il leur donne, ce sont les restes du lion !

Eh bien ! nous espérons que sous le régime coopératif généralisé il n'y aura plus de lions ni de chacals, mais seulement des hommes, qui chercheront à s'aider entr'eux et à réaliser cette devise que les raffinés trouvent naïve, même un peu ridicule, et qui figure sur les circulaires des sociétés coopératives en exergue autour de deux mains jointes : Tous pour chacun, chacun pour tous.

Et sera-t-il vrai alors, comme l'assure M. Demolins,

que ce régime de solidarité n'aura d'autre résultat que d'abaisser les capables sans réussir pour cela à élever les incapables? — En ce qui concerne les capables d'abord, en quoi se trouveraient-ils diminués par ce régime-là? Pas au point de vue moral, en tout cas! puisque j'ai dit qu'un tel régime demanderait aux associés, pour s'aider eux-mêmes et pour aider autrui, un effort bien plus considérable que le régime purement individualiste. Pour aider autrui et lui tendre la main encore faut-il n'être pas manchot! Et, comme le dit Vinet dans une formule admirable : Pour se donner, il faut d'abord s'appartenir.

Quant aux incapables, s'ils sont décidément incapables, eh bien! leur sort ne sera pas pire en tout cas que sous le régime de la libre concurrence. Ils seront aussi des déchets peut-être, mais non des délaissés : on tâchera du moins de faire quelque chose pour eux, de les aider, de les faire remonter au niveau des forts. Un industriel de Manchester à qui on demandait ce qu'il faisait des ouvriers incapables et trop vieux qu'il n'employait plus dans son usine, disait : Je les confie aux soins des lois naturelles! Or, les lois naturelles, nous savons ce que c'est : c'est comme dans une armée en marche; les faibles, les traînants, sont livrés à l'action des forces naturelles qui sont le froid, la faim, la neige, les loups, les Cosaques, les glaces de la Bérézina, — tandis au contraire que, dans l'armée coopérative, les traînants, on les attend! c'est désagréable de les attendre, je le sais bien : c'est César, je crois, qui se plaignait d'être obligé de régler son pas sur le pas de l'âne qui portait ses bagages? oui, c'est ennuyeux, surtout lorsque, comme dans l'espèce, il ne porte rien, l'incapable, et qu'il faut porter son sac par-dessus le marché : n'importe! on l'attend tout

de même; s'il se couche et s'attarde près du feu, on le relève; s'il s'endort sous la neige, on le secoue, on le frictionne, on le tire, on le hisse, on le pousse, et en voilà encore un de sauvé! encore un qui rentrera dans la patrie.

J'ai fini. Nous ne voulons pas, dans l'école coopérative, supprimer la concurrence ni l'intérêt personnel dont elle émane : nous n'avons pas cette prétention ridicule; nous voudrions seulement dépouiller la concurrence de tout ce qu'il y a en elle d'inutile, de caduc, de sa peau de serpent, pour conserver ce qu'il y a en elle d'éternel comme émulation pour le bien. Nous ne croyons pas que la pression de la concurrence soit indispensable, comme on nous l'affirme, pour maintenir tendus les ressorts de l'activité humaine. Nous croyons, et cela avec un des maîtres de l'école individualiste et l'inventeur (avant même Darwin) du *struggle for life*, avec Herbert Spencer, que le régime économique actuel n'est qu'un « régime transitoire » (1), une phase « del'industrialisme belliqueux » et qui n'aura qu'un temps. Nous n'avons pas peur de voir, si jamais le désir du profit, que Stuart Mill appelait déjà la chasse aux dollars, venait à s'amoinrir, de voir dis-je, l'activité économiques'engourdir pour si peu et finir dans une congélation générale — pas plus que nous n'avons peur de voir l'industrie humaine éteindre ses fourneaux si jamais le dernier morceau de houille vient à être consumé. Non, il y a dans le domaine matériel, et dans le domaine moral aussi, assez d'autres forces motrices, présentes ou latentes, que nous pourrons évoquer et qui suffisent pour rassurer le genre humain sur ses destinées!

(1) Herbert Spencer, *De la Bienfaisance*, p. 137 et 170.

Et puis, à mettre tout au pire, quand bien même il serait démontré que l'apaisement de la concurrence sous la forme de lutte pour la vie, que l'abolition de l'ardente soif du profit, dussent avoir pour effet non pas de tarir, mais de ralentir un peu la source des richesses qui coule aujourd'hui à gros bouillons, je ne verrais pas là, à tout bien considérer, un grave sujet d'inquiétude. Stuart Mill prévoyait cette éventualité d'un état futur dans lequel « le fleuve de l'industrie humaine aboutirait, en fin de tout, à une mer stagnante ». Mais pourquoi « stagnante » ? Pourquoi ce mot qui suggère des idées lugubres de marécages ? Ne sait-on pas que ce n'est point dans l'eau des torrents, ni des fleuves impétueux, toujours trouble et boueuse, mais seulement dans l'eau paisible des lacs que se reflète la lumière du ciel et la joie des rivages et que nous pouvons contempler notre image ? — De même un jour peut-être le ralentissement de l'activité économique, en donnant aux hommes plus de loisir, leur donnera le temps de vivre, de s'intéresser à autre chose qu'à l'argent, de se connaître eux-mêmes, de se pencher sur leur âme pour s'y regarder, ce qu'on appelle si bien la réflexion — et permettra aussi à notre future société économique de refléter dans son cours apaisé un peu de joie, un peu de la lumière du ciel et des choses d'en haut !

LA GUERRE

ENTRE

COMMERÇANTS ET COOPÉRATEURS (1)

§ 1. *Les hostilités des marchands contre les coopératives.* — § 2. *La dégénérescence du rôle du marchand.* — § 3. *Par qui les marchands peuvent-ils être remplacés ?*

§ 1. — *Les hostilités des marchands.* — MM. — Précisons bien la situation ! Ce n'est pas nous qui avons déclaré la guerre ; ce sont les commerçants. Aussi longtemps que les sociétés coopératives de consommation leur ont paru infimes, sans racines et sans avenir, des espèces d'institutions de charité, les commerçants les ont laissées bien tranquilles, et même j'en ai connu quelques-uns qui ne dédaignaient pas de venir y faire quelques provisions — par esprit de charité aussi — mais qu'ils revendaient avec bénéfices. Mais du jour où les magasins coopératifs ont affirmé fièrement leur ambition

(1) Cette conférence a été donnée, avec quelques variantes, pour un assez grand nombre de sociétés coopératives et, la dernière fois, pour la Société coopérative *La Revendication*, de Puteaux, le 17 février 1900.

de créer un ordre économique nouveau, en commençant par une évolution commerciale, alors les commerçants ont commencé la campagne. Je ne la leur reproche pas : c'est leur droit de se défendre, comme c'est le nôtre de persévérer. Leur émotion grandissante prouve qu'ils se sentent menacés dans leur existence même et déjà mortellement touchés. Nous y puisons, nous, un encouragement et un surcroît de confiance dans la victoire finale.

Nous avons pourtant à faire à forte partie ; il ne sert à rien de se le dissimuler. Les commerçants ont pour eux les députés et les sénateurs, c'est-à-dire le Parlement, et ils s'en servent avec tant d'efficacité que, depuis 13 ans, ils ont réussi à tenir en échec le projet de loi sur les sociétés coopératives qui dix fois a été renvoyé de la Chambre au Sénat, puis du Sénat à la Chambre, jusqu'à ce qu'il ait été enseveli dans un carton des archives du Sénat. Et on nous a avertis charitablement que nous ferions bien de l'y laisser dormir en paix de crainte que, si on l'en sortait, il nous arrivât pire.

Mais les commerçants ne se contentent pas de ce succès négatif, c'est-à-dire d'avoir fait échouer le projet de loi *pour* les sociétés coopératives ; ils ont pris résolument l'offensive et réclament des lois *contre* les sociétés coopératives.

Ce qu'ils demandent au législateur d'abord, c'est de frapper les sociétés coopératives de tous les impôts qu'ils paient eux-mêmes et surtout de la « patente » qui leur tient fort à cœur.

Si ce n'était que cela, je n'aurais pas grand'chose à redire. J'ai déjà déclaré, en diverses occasions, que je ne suis pas systématiquement opposé à cette mesure.

Je sais bien tout ce qu'on peut dire contre cette obliga-

tion : — d'abord, que nous ne sommes pas des commerçants et que c'est nous vexer que de nous traiter comme tels ; que, d'ailleurs, nous avons des raisons pour nous défier de la juridiction commerciale puisque les tribunaux de commerce sont composés de nos ennemis ; que du jour où nous serons commercialisés, on en prendra prétexte pour interdire aux professeurs, instituteurs, magistrats, avocats, militaires, qui ont prêté jusqu'à présent un précieux appui aux sociétés coopératives, de prendre place dans leurs conseils d'administration : — je sais tout cela et ne conteste pas que les appréhensions de nos amis sur ces divers points ne soient fondées. N'importe ! Je crois que la patente ne serait pas une bien lourde charge pour nos sociétés et qu'en tout cas elle leur donnerait en échange de grands avantages : d'abord, la possibilité de vendre au public ; et si même elles ne voulaient pas user de cette faculté, l'avantage du moins d'une situation nette, sans équivoque, débarrassée de toute apparence de privilège et qui ne permettrait plus désormais à nos adversaires de prétendre que nous ne combattons pas à armes égales (1) !

Seulement, ce qui prouve que dans cette guerre des

¹ C'est en 1905 seulement que cette fastidieuse querelle, où s'usait l'activité des coopérateurs français, a été vidée par une loi imposant la patente à toutes les sociétés coopératives qui ont un « magasin de vente », c'est-à-dire qui ne se bornent pas à grouper les commandes de leurs membres et à servir d'intermédiaires entre eux et les fournisseurs.

Et comme toutes les sociétés de consommation ont un magasin, toutes aujourd'hui paient patente. Mais comme elles se trouvent par là avoir droit de vendre au public, la plupart en profitent. ainsi que nous le faisons prévoir, et leur concurrence vis-à-vis des commerçants en est redoublée.

marchands l'imposition de la patente n'est qu'un moyen de nous étrangler, c'est qu'ils demandent que les sociétés coopératives — de même que les grands magasins contre lesquels cette arme est également dirigée — paient autant de patentes qu'elles vendent d'articles différents. Vous savez que telle est généralement la situation ou, en tout cas, telle est du moins l'ambition de nos sociétés coopératives : vendre épicerie, pain, viande, liquides, mercerie, quincaillerie, combustible, chaussures, chapeaux, vêtements confectionnés, et même, à la *Revendication* de Puteaux, des couronnes mortuaires ! Eh bien ! autant de rayons différents, autant de patentes à payer. Fiscalité absurde ! C'est rendre service au client que de lui faire trouver au même endroit tout ce dont il a besoin, sans l'obliger à perdre son temps à courir dans vingt magasins. Ce temps est précieux pour le pauvre plus encore que pour le riche. Et ce n'est certes pas le rôle du législateur que de frapper d'une sorte d'amende un service rendu au public.

Ce qui prouve encore mieux que cette obligation de la patente n'est pas seulement, dans la pensée des commerçants, un moyen d'égaliser la concurrence mais une arme véritablement déloyale — c'est qu'ils ont osé demander qu'il fût interdit aux sociétés coopératives de vendre au public, même en payant la patente ! ce qui est d'ailleurs le régime légal en Allemagne et n'y a pas empêché le développement de la coopération.

Enfin le comble de la prétention (et qui a été pourtant formulé, non seulement en France mais en Allemagne) c'est que la loi interdise à tous fonctionnaires ou employés de l'État ou des villes d'adhérer à des sociétés coopératives, sous le chimérique prétexte que ces fonc-

tionnaires et employés étant payés avec l'argent de l'État, c'est-à-dire avec le produit des impôts, ils doivent le restituer aux contribuables! — Les contribuables? mais c'est précisément, nous, consommateurs, qui représentons « le contribuable » beaucoup mieux que les marchands — puisque l'argent qui sert à payer les fonctionnaires, c'est nous qui le payons. C'est sur le consommateur en fin de compte que retombent tous les impôts, même ceux que les marchands se vantent de payer. La première fois qu'on augmentera d'un sou l'impôt sur le sucre ou le pétrole, aussitôt le marchand vous le facturera deux sous de plus, en vous disant avec sympathie : « J'en suis bien fâché, mais c'est le Gouvernement qui nous accable d'impôts ». Essayez alors de lui répondre : « N'aviez-vous pas dit que c'était vous qui deviez les payer »? vous verrez comme il trouvera cette plaisanterie de mauvais goût.

Et cette guerre entre commerçants et coopératives n'est pas spéciale à la France; elle sévit avec la même intensité par tout pays : Belgique, Allemagne, Angleterre et Ecosse, Suisse, Italie; même elle sévit, cela va sans dire, avec plus de fureur dans ceux de ces pays où la coopération est plus avancée que chez nous. Il faut donc voir dans cette lutte un épisode d'une grande guerre universelle, une manifestation grandiose d'une crise économique et sociale dont l'importance dépasse de beaucoup celle qu'on pourrait attribuer à un simple conflit d'intérêts privés. C'est un monde nouveau, ou tout au moins c'est une organisation nouvelle du commerce et de l'échange, qui s'élabore sous nos yeux et dont il me reste maintenant à vous faire comprendre la signification et la portée. Pour cela il faut voir d'abord quel a été le rôle des marchands dans l'évolution économique et pourquoi

les lois mêmes de cette évolution les condamnent à disparaître.

§ 2. — *La dégénérescence du rôle du marchand.* — Le nom de marchand n'est pas aujourd'hui très bien porté. On préfère s'appeler « commerçant ». Il n'en a pas toujours été ainsi. Autrefois, durant toute l'antiquité et tout le Moyen âge et encore au cours de ces derniers siècles, le marchand faisait très grande figure. Il fut un temps, au début de presque toutes les sociétés, où il n'y avait guère en scène que trois grands rôles : celui du prêtre, celui du soldat et celui du marchand. Le premier représentait l'ordre religieux ; le second, l'ordre politique ; le troisième, l'ordre économique. Et c'est, d'ailleurs, à peu près cette division des fonctions qui, à la veille de la Révolution française, survivait encore dans ce qu'on appelait les Trois États : le clergé, la noblesse et le Tiers.

C'était de hauts et puissants personnages que ces marchands d'autrefois ! (je ne parle même pas de ceux de Tyr et de Carthage dans les temps anciens) mais de ceux de Venise, des républiques italiennes, des villes de la Hanse, des cités flamandes au Moyen âge. Ils portaient la robe fourrée, la chaîne d'or au cou. Ils étaient à la fois transporteurs, voituriers, armateurs, banquiers, souvent fabricants. Dans un temps où les moyens de transport, chemins de fer, lignes de paquebots, même les entreprises de roulage, n'existaient pas, ils avaient de nombreux navires et des voitures à eux pour transporter leurs marchandises par terre et par mer, et des escortes pour les garder dans les chemins peu sûrs. Ils entretenaient des comptoirs et des agents dans tous les pays. Dans un temps où les gens ne voyageaient guère, ils étaient les

grands voyageurs, même les premiers explorateurs, témoin ce marchand de Venise, Marco-Polo, qui, au cours d'un voyage qui dura quinze ans, parcourut toute l'Asie et la Chine, l'empire du Cathay, comme on disait alors, deux ou trois siècles avant qu'elle fût découverte, et nous a laissé un charmant et très instructif récit de ses prodigieuses aventures.

Dans un temps où c'était chose très rare que la monnaie, ils avaient de belles pièces d'argent et d'or de tout pays : florins, rixdales, doublons, ducats, plein leurs coffres, et les prêtaient aux rois qui n'en avaient guère.

Dans un temps où personne, sauf les clercs, ne savait écrire, ils savaient, pour les besoins de leur correspondance et pour négocier les lettres de change, lire et écrire toutes les langues étrangères. Ce n'était pas seulement les produits de tous pays qu'ils importaient, c'étaient aussi les idées : idées de cosmopolitisme, de tolérance, de progrès.

Ils furent les premiers internationaux et les premiers libéraux ; ils ont eu comme la première vision de l'unité du genre humain. Ils avaient à lutter contre les militaires, c'est-à-dire les nobles, qui les volaient — et contre les prêtres, c'est-à-dire l'Église, qui condamnaient le prêt à intérêt et le lucre. Beaucoup étaient Juifs. Quand vint la Réforme, beaucoup furent parmi les protestants et il est même bien remarquable que ce soit dans les pays des marchands, Hollande, Angleterre, Allemagne, que la Réforme ait triomphé : parmi les hugenots que la Révocation de l'Édit de Nantes chassa de France si nombreux étaient les marchands que la puissance commerciale de notre pays en a subi depuis un irréparable dommage.

Ce n'est point à dire que les marchands ne fussent fort

intéressés et pas toujours très scrupuleux. C'est un fait instructif à noter que la divinité aux sandales ailées, que les Grecs considéraient comme le Dieu des marchands, Mercure, était aussi pour eux le dieu des voleurs. Pourtant, ces marchands ont créé une forme nouvelle de l'honneur, différent de l'honneur militaire, l'honneur bourgeois, si vous voulez, mais dont l'apparition marque tout de même une date dans l'histoire de la morale : le respect de la parole donnée, la ponctualité à remplir ses engagements. Et en effet, dans un temps où il n'y avait ni notaire, ni guère de tribunaux, ni droit commercial et international, le commerce ne pouvait reposer que sur la bonne foi.

En somme, les services qu'ils ont rendus aux hommes autrefois ont été très grands : ils ont été un des plus anciens et des plus puissants facteurs de ce que nous appelons la civilisation.

Comment ces grandes figures se sont-elles rapetissées aux proportions mesquines des boutiquiers que nous voyons aujourd'hui assis derrière leurs comptoirs ? ou même — car ce sont ceux-ci qui rappellent le mieux, quoique en caricature, le rôle des grands marchands d'autrefois — aux proportions de ces « ambulants », de ces colporteurs, qui vont de foire en foire, ou de village en village, avec leur ballot sur le dos ou leur petite roulotte, offrir leurs marchandises ?

D'abord, par l'effet de la division du travail. Peu à peu, les plus utiles de leurs fonctions se sont détachées d'eux et ont été exercées par d'autres. Ils ne voyagent plus et ne transportent plus rien : ce sont les Compagnies de chemins de fer ou maritimes qui s'en chargent. Ils ne font plus le commerce de l'argent ni des lettres de change ;

ce sont les banquiers qui le font. Ils ne fabriquent plus rien et ne se livrent à aucun travail de production proprement dit — à moins que vous n'appeliez de ce nom celui qui consiste à couper les coupons d'étoffe avec de grands ciseaux, ou à casser du sucre, ou à griller du café, comme ceux que vous voyez assis sur le seuil de leurs boutiques tournant la manivelle de leur petit grilloir à la façon d'un orgue de Barbarie. Et que leur reste-t-il donc alors ? Une seule chose : « acheter pour revendre », rien de plus. Telle est, du reste, la définition juridique du commerçant, celle que donne le Code de commerce. Et tel aussi le nom qu'on leur donne dans le langage courant : ce sont des « revendeurs ». Les économistes disaient que les commerçants créaient une triple utilité, celle de la *forme*, celle du *lieu*, celle du *temps*, c'est-à-dire préparer la marchandise, la transporter et la garder pour le moment propice — mais, des trois, il ne leur reste plus que cette dernière fonction.

En second lieu, notons le perfectionnement des moyens de communication qui a permis aux producteurs et aux consommateurs, dans bien des cas, de s'aboucher directement en passant par dessus la tête des intermédiaires. Déjà nombre de fabricants et producteurs vendent directement au public ; déjà, de leur côté, nombre de consommateurs cherchent à s'adresser directement au producteur ou au fabricant : cette double tendance est très marquée notamment dans le commerce des vins. Aussi est-ce précisément dans le commerce des produits exotiques, là où ces relations directes sont quasi impossibles, que les marchands, les *merchants* anglais, sont restés encore des personnages importants.

Enfin et surtout ce qui réduit leur stature à des pro-

portions exigües, c'est la concurrence. Elle s'est exercée et développée dans la mesure même où la profession, en se réduisant et en se simplifiant, devenait plus facilement accessible à tous. Autrefois, il n'était pas donné à tout le monde d'être, je ne dirai même pas un Marco-Polo, un Fugger, un Jacques-Cœur, mais seulement un marchand drapier ou bonnetier — car, d'abord, les règlements des corporations s'y opposaient, et, de plus, il y fallait certaines garanties. Aujourd'hui, il est donné à tout le monde d'être « l'épicier du coin » — à la seule condition que ce coin ne soit pas déjà pris... il est vrai qu'il l'est généralement.

Ne croyez pas, en effet, qu'au fur et à mesure que la profession devenait plus facile et, à tous égards, plus inutile, elle devint moins recherchée ! Quittez cette opinion trop flatteuse pour la nature humaine ! De tous les métiers, le plus convoité et le plus disputé, c'est celui de parasite. Et si vous en voulez une preuve, vous n'avez qu'à consulter la liste instructive, publiée par la ville de Paris, des emplois vacants avec le nombre de candidats ; vous y verrez que le nombre de demandes est en raison inverse du degré de pénibilité que comporte chaque emploi. N'ayez pas peur que dans les campagnes on soit encombré de candidats laboureurs ou même de candidats médecins ! Mais aucun emploi n'est plus disputé que celui de concierge : pour *une* place à l'Hôtel de ville, il y avait 5.000 demandes ! L'emploi de concierge de cimetière est le plus demandé, probablement parce que les locataires ne demandent jamais le cordon. Eh bien ! la situation de boutiquier est encore plus recherchée que celle de concierge. Que d'ouvriers des villes ou même des campagnes ont pour ambition, pour couronnement de leur vie, d'ouvrir un

petit magasin ! Au reste, on ne peut méconnaître que le métier offre certains agréments. On ne dépend de personne, on n'a ni patron ni maître, on se lève à l'heure qu'on veut. Le travail n'y est pas pénible, on n'a qu'à attendre le client ; on fait la causette avec lui, on fait de bonnes connaissances, on acquiert une certaine influence dans le quartier, on est salué très bas par M. le Député — surtout quand il n'est que candidat — mais heureusement il le redevient tous les quatre ans. Et puis, si on ne gagne pas beaucoup, du moins on a la chance de faire fortune, ce qui n'existe guère pour le paysan ou le salarié. Ce n'est qu'une chance, sans doute, comme un billet à la loterie, mais l'espérance pour les hommes vaut presque autant que la réalité. Que d'hommes vivent et meurent heureux parce qu'ils ont chez eux un billet de loterie qui n'est jamais sorti ! Le métier de commerçant, c'est ce billet de loterie. Il n'est pas étonnant qu'il séduise tant de gens.

Songez donc qu'il y a en France 100.000 épiciers, 53.000 boulangers, autant de bouchers, 400.000 débitants, 150.000 agents de compagnies d'assurances, ... en tout 1.500.000 patentés, ce qui, avec leurs familles, représente 4 ou 5 millions de personnes qui vivent du commerce, qui vivent à nos dépens. Ils ne vivent pas grassement, c'est vrai, parce qu'ils sont trop : mais nous, nous sommes tout de même ruinés, précisément par la même raison : parce qu'ils sont trop. Ils nous disent : « Il faut bien que nous vivions ! Vivre et laisser vivre, voilà la règle ». — Mais justement, nous voulons vivre, nous aussi, consommateurs ! et si chacun de nous doit faire le voyage de la vie en portant sur son dos un épicier, un boulanger, un boucher et un marchand de vins, c'est le métier de consommateur qui ne sera vraiment plus tenable !

Si cette dégénérescence de la fonction de marchand n'avait de conséquences fâcheuses que pour eux, nous pourrions nous contenter de laisser faire. Mais elle a aussi les effets les plus déplorables pour le public.

D'abord, au point de vue de la *qualité des marchandises* livrées. Chacun des commerçants, dans cette lutte pour la vie, s'évertue à diminuer ses prix de revient pour se ménager un petit profit et il a recours pour cela à tous les moyens. D'ailleurs, il faut bien qu'il fasse ce que font les autres. C'est là la cause de cette falsification des denrées, qui est devenue un art véritable et qui nous fait consommer chaque jour du café de chicorée, du beurre de margarine, du vin fait sans raisins, et du lait sans vache ni chèvre. C'est elle qui pousse les commerçants à tromper sur le poids, à vendre des os au lieu de viande (ce qu'on appelle des réjouissances), de l'eau au lieu de pain en le faisant moins cuire, à donner aux cuisinières des bourgeois le sou par franc (qui bien entendu, est finalement payé par le bourgeois), à lancer toutes ces annonces, circulaires, prospectus, qui encombrant les journaux et les boîtes de la poste, ces réclames et affiches qui déshonorent nos monuments et même, si le gouvernement suisse n'y avait mis bon ordre, qui salissaient jusqu'aux glaciers et cimes vierges, et que les commerçants américains plus hardis encore, inscrivent sur le ciel par des projections électriques! — tout cela autant de formes effrontées du mensonge.

Je me rappelle avoir vu dans un journal cette annonce qui m'a laissé un souvenir inoubliable par sa candeur. C'était tout simplement celle-ci : *Boules de gomme en gomme*. Voyez-vous cet industriel qui se dit : « Qu'est-ce que je pourrais faire de vraiment nouveau, d'inédit,

qui pût réveiller la curiosité blasée du consommateur » ? et, tout d'un coup : « J'ai trouvé ! je vais faire des boules de gomme en vraie gomme ! ».

Ensuite et surtout nous souffrons d'une perversion de la fonction commerciale sous la forme de *majoration des prix*. Les marchands nous font payer tout trop cher : il est absurde que sur chaque pain vendu le boulanger gagne beaucoup plus que le laboureur qui a fait le blé ! et que sur chaque coupon d'étoffe le marchand gagne plus que l'ouvrier qui l'a tissé ! Si l'on pouvait calculer le total de ce que nous payons aux marchands, aux intermédiaires, pour ce petit service qui consiste à faire passer la marchandise des mains de Pierre dans celles de Paul, nous en serions épouvantés ! Comptons rien que pour le pain. Il est vendu dans les grandes villes à 35 centimes le kilo. Or, le blé se vend en ce moment à 20 francs le quintal et ce prix paraît aujourd'hui normal (il est même descendu au-dessous de 18 francs en septembre 1899). D'autre part, c'est un fait connu qu'un kilo de blé donne exactement un kilo de pain — le poids perdu dans la mouture sous forme de son et déchets étant compensé par le poids d'eau et de sel ajouté à la pâte — et il est prouvé également que les frais de transformation du blé en pain, c'est-à-dire de mouture et de panification, non seulement ne dépassent pas 5 centimes par kilo, mais encore, si on opère par grandes masses, peuvent être réduits presque à zéro, le prix du son et du déchet suffisant à les compenser. Le pain pourrait donc être livré à 25 centimes et encore laisser un bénéfice ; c'est le prix auquel il est vendu par toutes les sociétés coopératives et même par la boulangerie Schweitzer. Chaque Français paie donc son pain 2 sous de plus le kilo que ce qu'il devrait.

Or, chaque Français consomme en moyenne (homme, femme ou enfant) plus d'un 1/2 kilo (550 grammes) de pain par jour. C'est donc un sou par jour, plus de 18 fr. par an — et pour toute la population française, plus de 700 millions de francs par an — qui sont payés en trop aux boulangers : le même chiffre que le budget de la guerre ! Voilà rien que pour le pain ! Or, la majoration est rarement moindre et souvent bien plus forte, pour la viande, pour le vin, le beurre, le lait, les légumes, le poisson, l'épicerie, les articles confectionnés, en sorte que je n'hésite pas à évaluer à 4 ou 5 milliards le tribut payé aux intermédiaires sous ces mille formes, c'est-à-dire que nous payons aux commerçants un total de contributions plus lourd que celui que nous payons à l'État !

Mais peut-être une objection vous vient-elle à l'esprit ? Vous me direz : Si nous payons tant de milliards que cela aux petits commerçants, alors ils devraient tous faire fortune ? — Nullement ! beaucoup font faillite ! J'en ai déjà donné l'explication. C'est qu'ils sont trop nombreux ! Si chaque boulanger ne cuit qu'un sac de farine par jour et si sur ce sac il doit vivre, payer son loyer, ses impôts, ses garçons, il faut bien qu'il majore le prix de chaque pain et encore il vivra misérable ! C'est précisément ce qui prouve que le mécanisme est détestable : ces intermédiaires se ruinent en nous ruinant.

Nous arrivons donc à cette conclusion, qui n'est que la constatation d'un fait, c'est que les marchands, du moins pour le commerce de détail, ne rendent plus de services, mais constituent au contraire ce qu'on appelle en économie politique une « nuisance » — ce qui n'empêche pas d'ailleurs « l'Union commerciale de Roubaix » de déclarer, dans un manifeste contre les sociétés coopé-

ratives : « que le commerce et les intermédiaires sont les principales sources de la richesse » (1). Ils ont dégénéré en organes parasites. Or, dans l'organisme social comme dans celui de tout être vivant, les organes qui n'ont plus de fonction à remplir ne tardent pas à être éliminés. Les anthropologues qui croient que l'homme est descendant ou cousin du singe, expliquent comment il a perdu sa queue et comment ses pieds ont cessé d'être des mains : c'est parce que du jour où il a perdu l'habitude de vivre dans les arbres et de sauter de branche en branche, ces organes préhensifs lui sont devenus superflus et ont été peu à peu éliminés — quoiqu'encore l'anatomiste en retrouve des traces dans notre squelette. Tel est le sort qui attend les marchands.

Toute la question c'est de savoir à qui leur fonction sera dévolue, c'est-à-dire par qui ils seront remplacés.

§ 3. — *Par qui les marchands peuvent-ils être remplacés?* — Je ne vois que trois solutions possibles :

- 1° la solution *capitaliste* qui est le grand magasin ;
- 2° la solution *socialiste* qui est le magasin municipal ;
- 3° la solution *coopérative* qui est la société de consommation.

Examinons-les successivement.

La première, le système capitaliste, celui des grands magasins, vous est bien connue. Tout le monde connaît le Bon Marché, le Louvre, Potin, etc. C'est celui qui de nos jours prend le plus d'extension et je n'hésite pas à reconnaître qu'il a rendu de grands services au public : — *vente à prix fixe* substituée à l'absurde marchandage

(1) Du 19 septembre 1898.

du temps passé. Celui-ci est encore en honneur chez les marchands d'Orient et d'Algérie : c'est la règle pour le marchand de demander quatre fois le prix de la marchandise et pour le client d'en offrir le quart. Comme ils finissent par se rencontrer à mi-chemin, l'un descendant et l'autre montant, ça revient exactement au même que si l'on avait demandé dès le début le juste prix, mais on a perdu un quart d'heure ou une demi-heure : il est vrai que pendant ce temps le marchand offre une tasse de café au client ; — *vente au comptant*, substituée à l'usage déplorable de la vente au crédit qui, sous le vain prétexte de venir en aide au consommateur obéré, n'est qu'une forme de l'usure ; — *réduction de prix* dans des proportions considérables, parfois même au-dessous du prix de revient dans les liquidations périodiques ; — généralement aussi plus de garantie dans la *qualité* des produits livrés ; — plus grandes *commodités* offertes au public, telles que la réunion de tous les articles dans un même local, ce qui caractérise le bazar ; — enfin et surtout la faculté pour l'acheteur de *rendre les marchandises* qui ne lui plaisent pas. C'est à cette dernière invention, si commode et si traîtresse que M. Boucicaut attribuait le succès du *Bon Marché*.

Mais, à côté de ces avantages, que d'inconvénients ! La réduction des prix, quoique réelle, n'est pas encore ce qu'elle pourrait être, parce que le luxe de l'étalage et de la décoration intérieure, des voitures et des chevaux pour la livraison, la multiplicité des circulaires et réclames, tout cela entraîne des frais généraux énormes qui pourraient facilement être évités par une installation plus modeste, comme celle de nos sociétés coopératives.

Cette réduction des prix est, d'ailleurs, dans bien des cas, obtenue aux dépens des fabricants qui sont jugulés par les conditions que leur imposent ces grandes maisons et, ce qui est pire, aux dépens des ouvriers et des ouvrières à qui on paie des salaires de famine pour leur travail. Enfin, ces magasins ont le très grand inconvénient de pousser à la dépense, à l'achat inutile; c'est précisément là-dessus qu'ils comptent. Toutes leurs expositions, liquidations, et remboursements, etc., n'ont d'autre but que de surexciter chez le client, disons chez la cliente, le désir de l'achat; souvent même de le surexciter jusqu'à en faire une véritable forme de la folie, bien connue des médecins aliénistes et des tribunaux, et qui s'appelle la *kleptomanie*, la manie du vol. C'est ainsi que tous les jours de belles dames, souvent riches et qui pourraient très bien payer, sont surprises dérobant sous leur manteau des coupons d'étoffes ou de dentelles. Chacun de ces grands magasins doit entretenir tout un corps d'inspecteurs à seule fin de leur donner la chasse. Il faut avouer qu'un système commercial qui a pour résultat non seulement de pousser le consommateur à l'achat, mais de le pousser au vol, ne saurait être considéré comme l'idéal.

La seconde solution, la solution socialiste, consisterait à ouvrir dans toutes les villes des magasins tenus et exploités par les municipalités ou par l'État — des boulangeries municipales, boucheries municipales, pharmacies municipales, épiceries municipales, débits de boissons municipaux ou gouvernementaux, etc. Vous pouvez facilement vous représenter la chose : il n'y a qu'à supposer tous les magasins assimilés aux bureaux des postes ou aux bureaux de tabacs qui sont par le fait

des magasins de l'État, puisqu'on y vend, pour le compte de l'État, des produits (timbres-postes ou cigares) fabriqués par l'État.

Ce système a ce grand avantage qu'il n'a pas encore été expérimenté ! Il ne figure que sur les programmes du parti collectiviste : on ne peut donc savoir quels sont ses défauts. Je n'ai pas d'objections à ce qu'on tente l'expérience : mais il est permis d'avoir quelques défiances. Tous ceux à qui il est arrivé, ayant acheté dans un bureau de tabac une boîte d'allumettes et un paquet de cigarettes, que ni les unes ne voulussent s'allumer, ni les autres ne voulussent brûler, tous ceux qui ont fait queue aux guichets des bureaux de poste pour obtenir simplement un timbre-poste et ont dépensé, comme temps, presque la valeur du timbre-poste (en supposant même que leur temps ne vaille que 20 sous l'heure), bien heureux encore quand, arrivés au but, un employé grincheux ne leur a pas répondu : « Je n'ai pas de monnaie ! » — tous ceux-là ne verront pas certainement sans quelque appréhension la perspective d'aller chercher leur côtelette, leur sucre, leur savon, leurs bottines, leurs pilules, aux guichets d'un magasin municipal ou national.

Ce n'est pas que je sois systématiquement hostile à la « municipalisation » de certaines entreprises, même de certains commerces. John Ruskin, qui vient de mourir, voulait que l'État ouvrît dans chaque ville et pour chaque branche d'industrie un magasin modèle où il débiterait des articles absolument honnêtes — sans toucher, d'ailleurs, à la liberté du commerce pour les particuliers. Mais il ne s'est pas demandé comment des commerçants privés pourraient supporter la concurrence d'une municipalité ou d'un État qui ferait cette concurrence

avec des impôts payés en partie par ses concurrents et encore aurait le droit de contrôler et d'inspecter ceux-ci ! Ce serait bien d'autres cris que contre la concurrence des sociétés coopératives ! L'État faisant concurrence au commerce privé, c'est une impossibilité et une injustice. Il faut, si l'on veut entrer dans cette voie, aller hardiment jusqu'au monopole. Mais alors autre inconvénient, c'est que l'État ne peut se contrôler lui-même. Actuellement, si un marchand vous vend du beurre ou du vin qui vous paraît suspect, vous pouvez le porter au laboratoire municipal et le faire analyser et, si votre soupçon est reconnu fondé, faire condamner le marchand. Mais, le jour où vous aurez acheté votre beurre ou votre vin au magasin municipal, voyez-vous le directeur du laboratoire municipal dressant un procès-verbal à son concurrent, son honorable collègue, le directeur de l'épicerie municipale ? — De plus, il est à craindre que l'État ne vende pas bon marché. Généralement, il ne brille pas par l'économie, surtout par l'économie sur les frais généraux. Quand l'État achète les allumettes à l'étranger il les paie 140 francs le milliard, et quand il les fabrique lui-même il dépense 175 francs le milliard. Il ferait bien mieux de les acheter toutes !

Reste donc la troisième solution : c'est la nôtre, c'est le magasin coopératif. C'est la plus économique, car elle réduit au minimum les frais généraux, le luxe, la réclame et tout ce qui n'est que de parade. C'est la plus morale, car elle ne pousse pas à la dépense, mais au contraire à l'épargne, et elle cherche d'abord la qualité et la sincérité des produits avant même le bon marché.

C'est même la plus démocratique, oserais-je dire, oui ! même plus démocratique que le magasin d'État ou mu-

nicipal, car s'il est vrai — et c'est un des premiers principes du programme socialiste — que l'émancipation de l'ouvrier doit être due uniquement à lui-même, à son effort personnel, eh bien ! son émancipation commerciale sera plus assurée, plus féconde, bien mieux réalisée par le moyen d'associations créées par son initiative et par ses épargnes, administrées et gouvernées par lui, par de petites républiques coopératives autonomes, que par des magasins créés avec l'argent des contribuables et dirigés par des fonctionnaires ou employés municipaux !

Du reste, cette opinion que le magasin coopératif constitue une forme supérieure aux autres, ce n'est pas seulement la mienne — vous pourriez croire qu'elle n'est pas impartiale ou que je ne l'exprime ici que pour vous flatter — c'est aussi celle de témoins dont vous ne pourrez suspecter l'impartialité, celle des directeurs des Grands Magasins eux-mêmes. M. Plassard me disait à moi-même, il y a 5 ou 6 ans : « Il est évident que les associations coopératives répondent à un idéal plus élevé que nos magasins ». Et M. Honoré, en termes plus catégoriques encore, disait à un rédacteur des *Débats*, M. Chailley : « Nous appartenons, nous, grands magasins, à une époque de transition : nous conduisons directement aux sociétés coopératives ; quand elles auront grandi, nous n'aurons qu'à mourir ».

Parmi les griefs que les marchands font valoir contre nous, il y en a un pourtant, un seul qui pourrait émouvoir le public : c'est que du jour où il n'y aura plus dans les rues de nos grandes villes que des magasins coopératifs, elles seront affreuses. Le fait est qu'en France les magasins coopératifs ne sont pas beaux ! Comme ils n'ont pas à faire de réclame pour attirer le public, puisqu'ils

ne vendent qu'à leurs membres, comme ils cherchent à économiser le plus possible sur les frais généraux, comme ils désirent ne pas trop se faire remarquer du fisc afin d'échapper à la patente, ils se cachent avec autant de soin que les autres s'étaient. L'un d'eux même nous a écrit au Comité de l'Union pour savoir s'il était tenu de faire passer un « lait de chaux » sur les vitres de son magasin afin qu'on ne pût rien voir du dehors ? Nous avons répondu que cette pudeur était superflue ! mais elle dénote bien la préoccupation dont je parle.

Au point de vue esthétique je reconnais qu'il y a là un danger⁽¹⁾. Le jour où les boulevards et la rue de la Paix ne seraient garnis que de magasins coopératifs, j'avoue que Paris aurait perdu beaucoup de son charme. Mais, si l'esthétique en souffre, la morale n'y gagne-t-elle pas ? N'est-ce pas un réel progrès de ne pas fasciner les passants par le spectacle de tant de choses désirables qu'ils ne peuvent pas se payer ? La présence de pauvres diables collant leurs visages sur les glaces de Chevet ou de Potel et Chabot, pour essayer de se rassasier par la vue des dindes truffées et des ananas, m'a toujours navré. J'aimerais mieux ici le pudique lait de chaux. D'ailleurs ce péril peut être conjuré : il suffira d'encourager

(1) Dans un article qui vient de paraître sur *l'Esthétique des villes esthétiques de la rue*, dans le *Mercure de France* du 15 juillet 1905, M. Mague dit : « Le magasin est l'âme de la rue. Toute rue qui l'a proscrit ressemble à ces allées égyptiennes circulant à travers deux murailles de tombeaux. Le commerce et l'industrie, stimulateurs de mouvement, éveillent donc et propagent admirablement l'esthétique de la rue... ». C'est un peu exagéré : les Champs-Élysées n'ont point de magasins et ne ressemblent pourtant pas à une allée funéraire.

les sociétés coopératives à faire quelque chose pour le plaisir des yeux. Cela viendra. « L'art coopératiste » n'a pas eu encore le temps de naître. Et pourtant déjà beaucoup de grandes sociétés de consommation anglaises ont construit de fort beaux hôtels qui ne déparent nullement leurs cités. Il est à remarquer d'ailleurs que si présentement certains magasins font un bel effet, d'autre part rien n'est plus anti-artistique qu'une maison qui a un rez-de-chaussée de magasins : elle est toujours d'une laide architecture. De ce côté-là donc il y aura plutôt gain.

Revenons, pour terminer, à nos commerçants. Comme conclusion qu'ils y pensent ! en admettant même que ce ne soient pas nos sociétés coopératives qui soient destinées à les remplacer, alors ce seront les grands magasins ou les magasins municipaux. Que l'avenir social soit réservé au capitalisme, au collectivisme ou au coopératisme, de toute façon leur sort est réglé. *De Profundis !*

Je puis leur dire pourtant qu'ils ont encore du temps devant eux. Ils pourront probablement soutenir la lutte assez longtemps, précisément en nous empruntant nos procédés, notamment en se syndiquant pour acheter en gros et en faisant participer leurs clients aux bénéfices. Et plusieurs sont déjà entrés dans cette voie. Et d'autres sont entrés tout simplement comme employés dans nos magasins coopératifs et s'en trouvent fort bien.

Ne raillons pas ! je reconnais que c'est dur de se sentir éliminé, même dans un intérêt social, de se voir exproprié, même pour cause d'utilité publique, surtout quand cette expropriation doit avoir lieu sans indemnité. Mais quoi ! c'est notre loi à tous. La loi de l'évolution et du progrès ne frappe pas seulement les marchands : elle a frappé

les entrepreneurs de roulage du jour où les chemins de fer ont été inventés, les tisseurs à la main du jour où on a employé les métiers mécaniques, les agriculteurs qui cultivaient la garance du jour où l'on a extrait des résidus de la houille le rouge d'aniline. Il n'est pas de catégorie sociale qui ait été plus cruellement éprouvée à cet égard que les ouvriers. Ce sont eux qui ont supporté, sous forme de chômage et de misère, les contre-coups de toutes les inventions mécaniques et de toutes les crises économiques. Les ouvriers typographes sont menacés en ce moment par l'invention d'une machine à composer, merveilleux instrument, semblable à une machine à écrire ou à un piano, et avec laquelle un seul ouvrier, en promenant ses doigts sur le clavier, compose à lui tout seul toutes les formes destinées à imprimer un livre ou un journal. Hé bien ! il y a une vingtaine d'années déjà il avait été question de cette invention qui n'avait pu être réalisée. Et savez-vous ce que disait alors, en face d'une si redoutable perspective, la Chambre syndicale des ouvriers typographes de Paris ? « Si une semblable invention doit se réaliser, nous serons sans haine pour la main qui nous ruinera et, tout en buvant cette coupe amère, nous saurons encore l'élever pour saluer le progrès » !

Et nous aussi, quelle que soit notre fonction, nous devons attendre — je ne dirai pas seulement avec résignation, mais avec joie ! — le jour où, par suite du progrès accompli, nous serons devenus inutiles : militaires, le jour où, par suite du progrès de la paix et de la raison, la guerre sera abolie ! avocats, le jour où, par le progrès de l'esprit de concorde, il n'y aura plus de procès ! médecins, le jour où, par les progrès de l'hygiène et de la tempérance, leurs soins seront devenus inutiles ! profes-

seurs, le jour où la lumière de la vérité qui brillera comme le soleil pour tous, nous obligera à éteindre nos pauvres lanternes fumeuses!

Ainsi donc, MM. les commerçants, ne murmurez plus, vous êtes en bonne compagnie; résignez-vous à subir la loi commune de l'évolution et à vous voir remplacés par un mécanisme plus perfectionné. Je vous engage, vous aussi, en buvant comme les ouvriers cette coupe amère, à l'élever, comme eux, pour saluer le progrès, et même pour boire à notre santé, à nous, sociétés coopératives!

Mais vous, de votre côté, amis coopérateurs, rappelez-vous que vous ne serez les élus de l'évolution sociale qu'autant que vous vous montrerez dignes de cette forme supérieure que vous représentez. Dans leurs visions d'une cité future, les prophètes d'Israël, qui avaient en horreur les marchands impies de Tyr et de Sidon, s'écriaient : « Il n'y aura plus de marchands dans la Maison de l'Éternel ! » Ils voulaient dire que dans le royaume de justice qu'ils évoquaient, dans la Jérusalem nouvelle, non seulement il n'y aurait plus de place pour la profession de marchand, mais surtout que l'esprit mercantile, l'esprit de lucre serait banni... il est vrai, comme dit le proverbe, qu'ils n'ont pas été prophètes dans leur pays ! Approprions-nous néanmoins leur prophétie et tâchons, dans notre République Coopérative, de la réaliser mieux que le peuple juif. Mais si vous deviez ne poursuivre que des dividendes, alors ce ne serait vraiment pas la peine de ruiner pour cela tant d'innocents commerçants. En un mot, si vous voulez remplacer les marchands, sachez que vous n'y réussirez qu'à la condition de ne pas devenir vous-mêmes des marchands !

L'ABOLITION DU PROFIT (1).

§ 1. *D'où vient le profit?* — § 2. *Pourquoi le profit est destiné à disparaître.* — § 3. *Conséquences éventuelles de l'abolition du profit.*

Si l'on vous demandait quel est le moyen de faire fortune, quelle est la carrière qu'il faut suivre? — vous répondriez : D'abord, il ne faut pas se faire professeur, militaire, magistrat, fonctionnaire en général. Il ne faut pas se faire homme politique, du moins si l'on a l'intention de rester honnête, ni artiste, à moins de dons exceptionnels, et encore, généralement, ceux-là ne font fortune que longtemps après leur mort. Il ne faut pas, cela va sans dire, se faire ouvrier. Alors quoi?... *Il faut entrer dans les affaires*, c'est-à-dire dans l'industrie ou le commerce. Voilà, sauf de rares exceptions, la seule voie où un homme puisse devenir millionnaire, même s'il est de capacité moyenne, et puisse devenir milliardaire, s'il est doué de ce qu'on appelle précisément « l'esprit des affaires ».

Voyons maintenant ce qu'il faut entendre par cette expression « faire des affaires ». Elle est un peu vague. On entend bien par là qu'il s'agit de commerce, mais les

(1) Conférence donnée au Congrès de l'Association Protestante pour l'étude des questions sociales à Roubaix le 23 octobre 1902, Publiée dans le compte rendu du Congrès,

jurisconsultes ont une formule beaucoup plus précise : l'acte de commerce, pour eux, c'est l'opération qui consiste à acheter pour revendre. On revend plus cher qu'on a acheté — du moins on tâche qu'il en soit ainsi — et la différence constitue le bénéfice ou profit. Pratiquée sur un petit nombre d'objets — comme le font les petits revendeurs — et quand bien même la différence entre le prix d'achat et le prix de revente soit considérable, cette opération ne conduit pas souvent à la fortune. Mais si elle est multipliée par des milliers et millions d'articles, alors, quoique la différence entre le prix d'achat et le prix de revente puisse devenir infinitésimale, néanmoins la somme des bénéfices peut devenir énorme. Ce procédé si simple — en théorie : en pratique, il est plus difficile — a été connu de tout temps par les hommes. C'est lui que glorifiait cette devise qu'on a trouvée inscrite en mosaïque sur le seuil d'une maison de Pompéï : *Salve lucro!* Salut au profit ! Ainsi s'est faite de tout temps la fortune des marchands, de ces grands marchands qui ont joué dans l'histoire de la civilisation un rôle de tout premier ordre.

Mais, aujourd'hui, la puissance du marchand tend à être quelque peu effacée par celle du fabricant. Ces trusts dont vous entendez tant parler ne sont pas précisément des sociétés de marchands — comme autrefois, par exemple était la Ligue Hanséatique — mais des associations de fabricants. Fabriquer, c'est donc aussi une façon de faire des affaires et de devenir riche ? Sans doute, mais elle ne diffère pas essentiellement de la précédente. Il est vrai qu'à première vue on ne voit pas le fabricant faire comme le marchand, c'est-à-dire acheter pour revendre, mais, en y regardant plus attentivement, on voit, au contraire, que c'est précisément ce qu'il fait. Il achète des matières

premières, du charbon, des machines et surtout ce qu'on appelle la main-d'œuvre; il mêle et brasse tout cela, et revend le produit : et c'est la différence entre le prix auquel il revend ce produit et le prix qu'il a payé lui-même pour tous les ingrédients qui ont servi à la production qui constituent son profit. La seule différence avec le marchand, c'est que celui-ci ne se livre pas généralement à ces opérations de transformation; il revend la marchandise telle qu'il l'a reçue. Mais ce n'est là qu'une différence de degré. Il y a des marchands qui font tout de même subir à leurs marchandises certaines transformations, même en tout bien tout honneur. Voyez le petit épicier, devant sa porte, occupé à faire griller son café et à tourner la manivelle de son petit moulin. Et le boulanger donc ! Et, à l'inverse, il y a des fabricants ou soi-disant tels qui ne font subir aucune transformation aux articles qu'ils vendent. Ceux qu'on appelle les fabricants de soieries de Lyon reçoivent la soie tissée par l'ouvrier sur son métier, toute faite, toute coupée, sous sa forme définitive; ils ne diffèrent en rien des marchands.

Et par conséquent, leur profit n'en diffère pas non plus. Il consiste dans l'excédent du prix de revient sur le prix d'achat de la main-d'œuvre puisque, en somme, tous les frais de production peuvent se ramener plus ou moins à une main-d'œuvre, à une certaine quantité de travail payé — et même le prix de la matière première et des instruments s'y ramène évidemment.

C'est ce mécanisme du profit que Karl Marx a très bien vu, mais il m'a été révélé bien plus simplement, il y a déjà pas mal d'années, par un foudrier — vous savez qu'on appelle de ce nom les fabricants de grands tonneaux appelés foudres — un foudrier de Beaucaire.

Il avait envoyé des ouvriers travailler chez moi. Je demandai à ces ouvriers ce qu'ils gagnaient; ils me répondirent : 4 francs. Quand, quelques mois plus tard, le foudrier m'envoya sa facture, je vis qu'il me portait en compte tant de journées d'ouvriers à 5 francs. Je lui fis naïvement remarquer — cependant déjà à cette époque j'étais professeur d'économie politique — qu'il ne payait ses ouvriers que 4 francs! Il me répondit : « Monsieur, en effet. Ce serait bien la peine d'être patron et je ferais un drôle de métier si je ne faisais payer à mes clients le travail de mes ouvriers que ce qu'il me coûte! » — Mes yeux s'ouvrirent. Je lui sus gré de cette réponse quelque peu verte. Je reconnus qu'en effet il ne pouvait gagner sa vie qu'en me revendant 5 francs le travail de ses ouvriers qu'il avait payé 4 francs.

Et nous comprenons aussi pourquoi le rôle du fabricant est plus grandiose que celui du marchand et pourquoi sa puissance peut devenir presque illimitée. C'est qu'elle se multiplie par le nombre d'ouvriers employés. Mon foudrier, qui gagnait 1 franc sur chaque journée d'ouvrier, n'avait qu'un petit nombre d'ouvriers, en sorte que ce profit, quoique considérable (20 p. 0/0), ne le conduisait pas à la fortune — mais s'il avait pu employer 100, 1.000, 10.000 ouvriers, — alors, même en gagnant beaucoup moins de 1 franc par ouvrier et par jour, il aurait pu devenir milliardaire. Il y a des fabriques ou usines qui emploient, comme celle de Krupp, à Essen, jusqu'à 30.000 ouvriers. Et d'ailleurs, il y a des entrepreneurs, comme les faiseurs de trusts qui, sans employer directement aucun ouvrier et n'ayant peut-être que quelques secrétaires dans leurs bureaux avec un téléphone, exercent leur contrôle sur des centaines de milliers de travailleurs.

Un capitaliste comme M. Pierpont Morgan — le fameux créateur du trust de l'acier et du trust de l'Océan, sans compter beaucoup d'autres — revend le travail de peut-être 2 à 300.000 travailleurs répartis sur des milliers de lieues, sur des chemins de fer, dans des mines, dans des forges et sur 300 paquebots qui font la navette sur l'Atlantique.

Voilà donc le profit défini : c'est l'*excédent du prix de revente sur le prix d'achat* — ou du prix de vente sur le prix de revient, c'est tout comme.

§ 1. — *D'où vient le profit?* — Mais cet excédent lui-même, d'où sort-il? Par quelle vertu mystérieuse le marchand ou le fabricant peut-il se faire payer une chose plus qu'elle ne lui a coûté? En d'autres termes, quelle est la cause du profit?

C'est là une des questions les plus difficiles de l'économie politique.

La première explication qui se présente à l'esprit (et c'est celle donnée par les économistes), c'est que ce profit, cet excédent de valeur, représente le supplément de valeur ajouté effectivement à la chose par *le travail* du marchand ou du fabricant.

Mon foudrier, pour revenir à l'exemple que j'ai donné, ne peut-il pas dire : Sans doute, je vous ai fait payer un quart en sus du travail de mes ouvriers, mais c'est parce que moi-même j'ai ajouté au travail de ces ouvriers, un travail supplémentaire? Je leur ai peut-être fourni leurs outils, je leur ai peut-être fait faire leur apprentissage, je les ai, en tout cas, recherchés et entretenus pour les avoir sous la main et vous les envoyer le jour où vous en auriez besoin. Je leur ait fait l'avance du salaire pour le

travail fait chez vous, car je les paie chaque huitaine ou chaque quinzaine tandis que je ne vous ai envoyé mon compte qu'au bout de six mois. Tout cela ne se fait pas gratis et n'est pas trop rétribué par la majoration de prix que je vous ai fait subir.

C'est fort bien dit.

Il est incontestable que toutes les fois que le patron a fourni un travail personnel, quand bien même ce ne serait qu'un travail de direction, qui n'est certes pas le moindre ! il a le droit pour cela à une rémunération. Non seulement il serait inique de la lui supprimer, mais ce serait impossible. Il est le chef d'orchestre et, quoiqu'il ne joue d'aucun instrument, néanmoins on ne peut se passer de lui et par conséquent il faut bien le payer (1).

Mais quoiqu'il arrive généralement que le patron se trouve en même temps le directeur de l'entreprise, en théorie les deux rôles doivent être soigneusement séparés, et souvent ils le sont aussi en fait. Le *manager*, comme l'appellent les Américains, n'est pas le patron. Et par conséquent le salaire ou le juste traitement du *manager* n'est pas le profit : il rentre dans les frais de production.

Qu'est-ce que le coût de production ? C'est le coût de la matière première, puis de la main-d'œuvre (c'est-à-dire

(1) Cette explication peut revêtir une forme tout à fait aristocratique, en enseignant que le patron est le vrai et seul créateur du produit, que par conséquent toute la valeur du produit doit lui appartenir et que la part qu'il abandonne aux ouvriers n'est qu'une sorte d'aumône. Le salaire ne serait, comme le dit M. de Curel, dans une pièce de théâtre, que les restes du lion, le superflu de la proie capturée que, rassasié, il abandonne aux chacals. Ceux-ci doivent s'estimer encore trop heureux, car, sans le hardi chasseur, ils n'auraient rien eu à manger.

du travail de transformation de cette matière) ; c'est l'intérêt, l'amortissement, l'assurance, du capital engagé ; mais c'est aussi le salaire du travail de direction. La preuve c'est que dans toutes les sociétés, non seulement les sociétés coopératives, mais les sociétés par actions, les Compagnies de chemins de fer, les mines, etc., les salaires ou traitements payés aux administrateurs, ingénieurs et directeurs — y compris, par exemple, le directeur général du P.-L.-M. ou du Nord — figurent dans les frais de production (ou dans les frais généraux, ce qui est la même chose), exactement comme le salaire des mécaniciens et des hommes d'équipe. Et on ne calcule les dividendes à distribuer, c'est-à-dire les profits, que toute rémunération du travail d'abord précomptée. Dans le trust de l'acier, le directeur, le *manager*, M. Schwab, reçoit 800.000 dollars (4 millions de francs), comme traitement : mais c'est un simple salaire qui figure dans les frais généraux du trust.

Même dans les entreprises individuelles, il est assez fréquent que le patron, sur ses livres de comptes, se crédite lui-même d'une certaine somme représentant la rémunération de son travail, c'est-à-dire l'équivalent de ce qu'il donnerait à un gérant pour le suppléer : il l'inscrit dans les frais de production et ne compte comme profit proprement dit que ce qu'il gagne *en plus* du salaire de son propre travail.

Le travail d'invention lui-même, sur lequel on a essayé quelquefois de fonder le profit, ne se confond nullement avec lui. Il rentre aussi dans le coût de production : la preuve c'est que l'entrepreneur achète le brevet de l'inventeur, ou paie à l'année des ingénieurs, chimistes et dessinateurs, chargés de faire ces inventions.

Tout ceci apparaît de façon plus visible dans ce qu'on appelle le dividende. Le dividende est une des formes du profit : c'est le profit à l'état chimiquement pur. C'est le profit réalisé par les entreprises constituées sous forme de sociétés par actions. Or qu'on nous montre quel est le genre de travail qui est rémunéré par le dividende?... à moins que ce ne soit celui de détacher les coupons avec des ciseaux.

Le profit ne peut donc être confondu avec le salaire d'un travail quelconque, de direction ou autre, parce que, encore une fois, tout travail fait partie des frais de production tandis que le profit est, par définition même, ce qui est en dehors, en excédent, des frais de production.

Oui, mais voici une autre explication. Le patron ne fournit pas seulement un travail de direction, il fournit généralement tout ou partie du capital de l'entreprise. Le profit, c'est la *rémunération de ce capital*.

En ce cas le profit se confondrait avec l'intérêt qui, comme on sait, est la rémunération du capital? — Pourtant, chacun sait bien, dans les affaires et même sans être dans les affaires, que le profit n'est pas la même chose que l'intérêt. Et la preuve est la même que celle que nous venons de donner à l'instant : l'intérêt, c'est-à-dire le prix de location du capital (car ce n'est pas autre chose), rentre dans les frais de production exactement comme le loyer de l'immeuble : que le loyer soit occupé par le propriétaire ou en simple location, il n'importe, on compte le loyer dans les frais généraux. Et, de même aussi, on y fait figurer l'intérêt du capital : que ce capital soit emprunté ou appartienne au patron, il n'importe. Un industriel ou un commerçant qui ne retirerait de son entreprise que l'intérêt de son capital n'estimerait pas avoir réalisé

un profit. Il estimerait avec raison qu'il aurait bien mieux fait de placer son capital en rentes sur l'État, ou en obligations de chemin de fer, ou en n'importe quoi, et de vivre en rentier. Il ne compte comme profit que ce qui est en plus, en excédent, de l'intérêt.

Les économistes cherchent encore une autre explication du profit en disant qu'il est la *compensation des risques*. Mais nous ne pouvons que répéter ici ce que nous avons dit des explications précédentes. La compensation et la prévision des risques ne rentrent nullement dans les frais de production : c'est ce qu'on appelle *l'assurance*. Il saute aux yeux que la prime d'assurance ne fait pas partie du profit, mais du coût de production. Il est bien évident qu'un entrepreneur qui ne retirerait de son industrie que la somme nécessaire pour payer l'assurance contre les risques estimerait n'avoir réalisé aucun profit. Et il aurait bien raison.

Alors, si le profit proprement dit n'est ni le salaire d'un travail, ni l'intérêt d'un capital, ni la prime d'assurance, qu'est-il donc ? — Il nous apparaît comme le résultat d'un *monopole*, ou, si ce mot vous choque, d'une situation privilégiée, d'une chance heureuse, qui permet à l'entrepreneur de vendre ses produits au-dessus du prix de revient et de gagner la différence.

Mais prenez garde que ce mot de monopole ne doit éveiller dans votre esprit rien de semblable à un privilège conféré par la loi, à perpétuité ou pour une durée plus ou moins longue, rien de pareil au monopole des Compagnies de chemins de fer ou à celui des agents de change. Le monopole qui crée le profit de l'industriel ou du commerçant n'est certainement pas de la même nature.

Il n'est pas conféré par la loi, mais par une situation de fait : le fait d'avoir un nom, une marque connue depuis longtemps, le fait de se trouver à côté d'une mine d'où l'on tire le charbon à bon compte, ou au pied d'une chute d'eau des Alpes qui permet d'utiliser la houille blanche, le fait tout bonnement d'être « celui qui est au coin de la rue » et pas le voisin. Il est mille circonstances qui peuvent créer un monopole. Le monopole n'est pas une majesté enfermée dans un palais. Il est partout. Il n'est presque personne qui ne puisse se voir investi, dans un lieu donné et à un moment donné, d'un monopole grand ou petit. Le camelot qui va criant *Le Matin* ou *La Patrie* jouit d'un monopole s'il est seul dans la rue, monopole qui dure aussi longtemps qu'un concurrent ne vient pas sur ses talons. Et si vous le voyez courir si vite c'est précisément à seule fin de rester un peu plus longtemps en possession de son monopole.

Or, du petit au grand, c'est la même chose et celui-là seulement réalise un profit qui court le plus vite pour prendre cette bonne place laquelle lui confèrera pendant un temps plus ou moins long sa situation de monopole.

Le monopole c'est souvent et tout simplement celui d'une idée que l'on a eue la première. Avoir une bonne idée et l'avoir eue avant les autres, tout est là dans les affaires. L'exploitation de cette idée constitue un monopole. Il n'est nullement besoin que ce soit une idée de génie. Au contraire, celles-là ne rapportent généralement rien. Il faut que ce soit une bonne petite idée pratique qui fasse dire à chacun : « Tiens ! je ne sais pas pourquoi je n'y avais pas pensé » — par exemple, le système de fermeture de bouteilles de bière par un ressort en fil de fer, l'épingle de nourrice qui rapporta, dit-on, des millions à son inven-

teur (encore n'était-ce pas une invention, c'était une idée trouvée dans les fouilles de Pompéi), le lacet à soulier créé par Harry Kennedy, mieux encore que cela, le patin à roulettes, le petit ballon rouge gonflé de gaz pour les enfants, le parachute papier qui le précéda — sans parler des apéritifs. Quelle fortune n'eût créée l'invention de la carte postale illustrée si l'inventeur eût pu prendre un brevet, bien autre chose que celle de l'acier Bessemer ou du télégraphe sans fils Marconi!

Voilà pourquoi — toutes les fois que pour une cause quelconque, un entrepreneur, un producteur, se trouve investi d'un monopole, — il se trouve, par là, en situation de réaliser un profit, car la caractéristique du monopole (et même sa définition économique) c'est de permettre à celui qui en jouit de *vendre à un prix supérieur aux frais de production* (1).

Je dois dire qu'il y a une autre explication du profit qui remplit tout un volume, un des plus célèbres du XIX^e siècle, toujours cité, rarement lu, plus rarement compris, le *Capital* de Karl Marx, et qui fait la base du système collectiviste. Sans l'exposer ici en détail, ce qui serait difficile, je me bornerai à dire que la thèse de Marx est en quelque sorte l'inverse de celle que je vous ai exposée. D'après elle l'entrepreneur, le patron, le marchand ne majore pas le prix : il vend la marchandise au prix normal. Seulement cette marchandise, il l'a achetée, sous forme de main-d'œuvre, à un prix inférieur à sa valeur produc-

(1) Ce qui d'ailleurs peut se réaliser de deux façons différentes : soit parce que le monopoleur peut *majorer son prix de vente* plus que ses concurrents; soit parce qu'il peut *réduire ses frais de production* plus que ses concurrents ne peuvent le faire.

tive. Le profit, c'est donc du *travail non payé*, et, par conséquent, c'est sur l'ouvrier, sur le salarié, qu'il est prélevé. Et le taux du profit varie en sens inverse de celui des salaires.

Dans la doctrine que je vous ai exposée, nous avons supposé, au contraire, que l'entrepreneur avait acheté la main-d'œuvre à sa véritable valeur (sauf exception assez fréquente, je le reconnais)⁽¹⁾, mais que, en la revendant, il en majorait le prix. Le profit c'est *un trop perçu* et, par conséquent, c'est sur le consommateur qu'il est prélevé.

Et il en résulte cette conséquence que, au cas d'abolition du profit, c'est le consommateur beaucoup plus que l'ouvrier qui serait appelé à en bénéficier.

Et voilà pourquoi nous sommes coopératistes et non collectivistes!

C'est parce que le consommateur nous paraît être, plus encore que le salarié, victime de l'organisation économique, et que c'est par lui que l'émancipation sociale doit commencer.

Mais il faut ajouter que la plus grande partie des consommateurs étant précisément des ouvriers salariés et le tribut prélevé sur le consommateur ne pouvant être payé par lui que sur le produit de son travail, les deux explications ne sont pas aussi divergentes en fait qu'elles le paraissent à première vue. Néanmoins, théoriquement, elles sont opposées et il est utile de les distinguer.

(1) Il est même à remarquer que dans bien des cas, par exemple dans les industries qui relèvent du *sweating system*, c'est par le consommateur que le salarié se trouve exploité. C'est parce qu'en ce cas le monopole du fabricant change de face : il se retourne contre l'ouvrier.

§ 2. — *Pourquoi le profit est destiné à disparaître.* —

Le désir du profit est aujourd'hui le principal moteur, non seulement de toute notre activité économique, mais même de toute notre vie sociale : par conséquent, il est permis de croire que la suppression d'un tel moteur changerait du tout au tout les conditions de notre vie et même les caractères de notre civilisation.

Mais quelle hypothèse chimérique, dira-t-on, que l'abolition du désir du profit dans un avenir quelconque ! Les hommes vont-ils devenir des saints ?

Nullement, mais si la possibilité du profit venait à disparaître, il est clair que le désir disparaîtrait en même temps que son objet.

Or, l'élimination du profit, en tant que phénomène économique, rentre dans les prévisions de tous ceux qui s'occupent d'économie politique, non seulement des économistes classiques, mais aussi des socialistes et enfin des coopérateurs, c'est-à-dire à peu près de toutes les écoles ; on peut même dire que c'est là le seul point sur lequel elles se trouvent toutes d'accord. Si paradoxale que paraisse cette affirmation, elle est facile à démontrer.

D'abord inutile d'insister sur la thèse de l'école socialiste. Depuis Robert Owen, elle dénonce le profit comme le cancer qui ronge le corps social et elle veut pratiquer l'amputation par le fer ou le feu.

Mais parlons de l'école économique libérale. Celle-ci croit aux bienfaits de la concurrence et à son développement indéfini jusqu'au jour où elle sera parfaitement réalisée. Ce jour-là, disent les économistes libéraux, par exemple M. de Molinari, tous les vices qu'on lui prête et qui tiennent non à elle, mais au contraire, à un fonctionnement imparfait de son mécanisme, disparaîtront.

Soit, mais du jour où la concurrence jouera pleinement, quel en sera le premier effet et le plus certain ? Ce sera de supprimer les profits !

Bien entendu, la concurrence n'a pas pour effet de supprimer la juste rémunération du travail, ni l'intérêt et l'amortissement du capital, ni la compensation des risques qui s'appelle l'assurance, parce que tout cela ce sont les frais indispensables de la production.

Mais l'effet de la concurrence c'est précisément de ramener le prix de toutes choses au niveau des frais de production et par là de faire évanouir cette marge, cet excédent, qui constitue par définition le profit. C'est là un truisme de l'économie politique⁽¹⁾, et d'ailleurs un fait bien connu de tous les industriels et commerçants. « Il n'y a pas d'argent à gagner dans cette partie : la concurrence y est trop grande » — voilà une phrase qu'on entend sans cesse.

Et non seulement la concurrence a pour effet, dans bien des cas, de ramener le prix de vente au niveau du prix de revient, mais même de le faire tomber au-dessous ! auquel cas non seulement l'industriel ne fait pas de profit mais il produit à perte. Sans doute cette situation n'est pas pour durer, parce qu'elle tend à se supprimer elle-même par la ruine, la faillite ou la liquidation — mais enfin elle est très fréquente. Sur l'ensemble des entreprises de transports, etc., il y en a toujours un certain nombre qui vendent à perte.

Ainsi donc les prix de vente sans cesse montent et

(1) L'école mathématique, notamment M. Walras, déclare catégoriquement que *le taux normal du profit est zéro* — et en disant « normal » elle entend par là qu'il s'agit d'un régime de libre concurrence parfaite.

baissent au-dessus et au-dessous de ce niveau fixé par le coût de production. Quand ils s'élèvent au-dessus, il y a profit positif; quand ils descendent au-dessous, il y a profit négatif et qui pourrait être exprimé par le signe *moins* (—) que les algébristes emploient pour désigner les quantités négatives au-dessous de zéro (1).

Aussi est-il bien rare que le monopole et le profit qui en découle durent très longtemps, parfois pas même une vie d'homme, malgré les efforts de ceux qui le détiennent pour le garder, malgré les avis criés au public que c'est la seule maison! la vraie! la bonne! — Maria José Farina pour l'eau de Cologne — et la recommandation de bien vérifier si l'estampille de la maison est sur la bouteille. On entend dire : Cette maison avait la vogue, elle ne l'a plus. Entendez par là que les causes qui avaient créé son monopole ont cessé d'exister.

Il en est du monde des affaires exactement comme la surface de la mer. L'eau oscille sans cesse : elle s'élève en vagues, elle se creuse en vallées. Quand la mer est agitée, les flots s'élèvent comme des montagnes et se creusent en abîmes. Quand le calme revient, la surface se rapproche de l'horizontalité — de ce niveau horizontal qui est désigné par les ingénieurs et les géo-

(1) Et même on peut très bien penser que les pertes et les profits se compenseraient si l'on pouvait embrasser du regard tout le monde économique, ce qui revient à dire que déjà actuellement le *taux moyen* des profits est zéro. Et la preuve, c'est ce fait curieux, confirmé par l'expérience des gens d'affaires, que deux rentiers qui placent leur argent, l'un en *actions*, l'autre en *obligations*, c'est-à-dire l'un qui touche les profits, mais subit les pertes, l'autre qui élimine les profits et les pertes, se trouvent retirer, si l'on embrasse un temps assez long, à peu près le même revenu.

graphes par la cote zéro — mais sans jamais coïncider exactement avec elle. De même aussi, dans le monde des affaires, ce sont les périodes de crise, celles où soufflent l'esprit d'entreprise et tous les vents de la spéculation, qui sont celles des hausses et des baisses démesurées des prix, des grands profits et des grandes pertes, celles où les habiles font fortune et où les malavisés se ruinent. Puis, quand la tempête a passé, les oscillations s'affaissent : les prix tendent à revenir à leur position d'équilibre, à leur centre de gravité, au niveau du coût de production, mais sans jamais coïncider exactement avec lui. Mais si l'on veut supposer par hypothèse un régime de libre-concurrence absolue, où aucun monopole de fait ou de droit ne pourrait surgir même momentanément, où chacun pourrait tenter indifféremment n'importe quelle entreprise et avec les mêmes chances de succès, où les personnes et les capitaux pourraient se déplacer avec la même facilité et rapidité que l'eau dans des vases communicants, en ce cas partout le prix de vente coïnciderait avec le prix de production et le profit serait zéro ; de même que si l'on supposait un calme parfait sur la mer, toutes les oscillations s'arrêteraient et la surface deviendrait absolument horizontale comme l'eau d'un lac sans rides.

Passons maintenant à l'École coopérative.

Qu'est-ce que la société coopérative de consommation ? Ce sont des consommateurs qui — las de payer des prix majorés sur le pain, sur le vin, sur le café, sur tout, c'est-à-dire de payer un profit aux boulangers, aux épiciers, etc. — s'entendent pour se procurer ces denrées au prix de revient et pour supprimer ainsi le profit ou du moins, ce qui revient au même, le mettre dans leur poche. Ces objets sont généralement vendus par les ma-

gasins coopératifs au même prix que chez les marchands, mais l'excédent de ce prix de vente sur le prix de revient, au lieu d'être prélevé par le marchand, est prélevé par la société et restitué par elle, sous le nom de boni, à ses membres. Ainsi *le profit est restitué à l'acheteur sur qui il avait été pris*. La nature et l'origine du profit apparaissent ici très clairement.

Au fur et à mesure que la société de consommation grandit, elle ne se borne pas à acheter en gros, elle fabrique elle-même tout ce qui lui est nécessaire afin de se le procurer au prix de revient; c'est-à-dire qu'après avoir supprimé le profit du marchand, elle supprime le profit du fabricant. Les consommateurs se font leurs propres marchands et leurs propres fabricants, afin de n'avoir plus à enrichir ni les uns ni les autres.

En sorte que la meilleure définition qu'on puisse donner de la coopération de consommation (et d'ailleurs de toutes les formes de coopération, production, crédit, construction — mais je ne puis montrer ici comment elles sont toutes semblables en cela), c'est celle-ci : une association qui tend à supprimer le profit. Et alors qu'accorde-t-elle au capital? Tout simplement ce que le capital accorde aujourd'hui au travailleur : le *droit de vivre*, ce qui comporte d'abord l'amortissement et ensuite l'intérêt, c'est-à-dire la part nécessaire pour permettre au capital de s'entretenir et de se reproduire — de même que le salaire minimum est celui qui permet au travailleur de s'entretenir et de se reproduire. Tel était d'ailleurs l'article essentiel du programme d'Owen, l'homme considéré avec juste raison comme le père de la Coopération.

Ainsi, on ne peut pas dire que l'abolition du profit est impossible, puisqu'elle nous apparaît au contraire comme

l'aboutissant nécessaire des deux régimes économiques qui, à tous autres égards, sont absolument l'antithèse l'un de l'autre : celui de la compétition absolue et celui de la coopération intégrale. Coïncidence curieuse et vraiment éloquente que de voir ces deux voies de l'évolution sociale, qui paraissent si divergentes, conduire les sociétés humaines — quelle que soit celle des deux où la destinée les engage — exactement au même point ! Quel que soit l'avenir, le sort du profit est réglé ! Ne disons plus : *salve lucro*, salut au profit ! mais adieu, profit !

N'est-il pas étrange de penser que ces profits et ces fortunes, qui tiennent une aussi grande place dans l'opinion du monde et dans les préoccupations des hommes et qui sont presque le seul phénomène économique qui frappe leurs yeux, ne sont rien de plus qu'un flot qui passe couronné d'écume et sous lequel se déroule immuable la vie économique ? Mais quoi ! de la mer immense aussi et de ses profondeurs pleines de vie que voyons-nous d'autre que ses vagues et leur écume ?

Mais, direz-vous, tout cela est utopique, car la concurrence absolue ni la coopération intégrale ne se réaliseront jamais, ni par conséquent l'abolition du profit. Peut-être ! Pourtant il y a une loi bien connue des économistes et enseignée par tous, aussi bien par Karl Marx que par M. Leroy-Beaulieu, qui semble indiquer que nous tendons vers cet état de choses : c'est ce qu'ils appellent « la loi de décroissance du taux du profit ». Cette décroissance se manifeste par tout pays, et bien que les mathématiques nous enseignent qu'une progression peut se rapprocher indéfiniment de zéro sans jamais l'atteindre, cependant ce phénomène est symptomatique.

Je sens bien cependant, malgré tout ce que je viens de

dire, qu'une telle assertion — à savoir que sous un régime de libre concurrence ou d'équilibre économique parfait les profits seraient *zéro* — paraît déconcertante.

D'abord elle étonnera et choquera les industriels. Ils diront : c'est absurde, impossible et injuste ! S'il n'y avait plus de profits il n'y aurait plus d'entreprise, puisque personne ne fonde d'entreprise là où il n'y a rien à gagner ; et il serait parfaitement injuste, d'ailleurs, que ces entrepreneurs travaillent pour rien. Le régime de libre concurrence ou de coopération intégrale, en admettant qu'il se réalise jamais, ne pourra jamais réaliser un état de choses qui implique contradiction.

Mais ceux dans l'esprit desquels s'élève cette objection oublient ce que nous avons dit plus haut, à savoir que la rémunération du travail et des capitaux fournis par l'entrepreneur se trouve déjà comprise dans les frais de production et que par conséquent l'élimination du profit, fût-elle réalisée, n'y porterait pas atteinte. En effet, si l'entrepreneur conserve : 1° la juste rémunération de son travail de direction ; 2° l'intérêt et l'amortissement de ses capitaux ; — de quel droit exigerait-il en outre sous le nom de profit, un supplément ? Sur quel titre le fonderait-il ! Et si un régime économique nouveau, soit celui de la libre concurrence parfaite, soit celui de la coopération, vient le lui enlever, eh bien ! aura-t-il à se plaindre ? Il perdra, il est vrai, le bénéfice qu'il retirait de son monopole, mais il lui restera la consolation de faire comme tous les autres, c'est-à-dire de vivre seulement du revenu de son travail et de ses capitaux.

N'y a-t-il pas des sociétés industrielles qui vivent sans distribuer de dividendes et qui peuvent même durer ainsi indéfiniment ? Or une société qui vit et produit sans dis-

tribuer de dividendes, c'est exactement la même chose qu'un patron qui vit et produit sans faire de profits.

Et les pertes, me disent les gens d'affaires, vous les comptez pour rien? Je ne les oublie pas, j'en ai déjà parlé à propos de l'assurance mais je réponds : 1° que l'assurance contre les pertes est comprise aussi dans les frais de production, si la comptabilité est bien faite; 2° que d'ailleurs, sous le régime hypothétique d'équilibre absolu entre la production et la consommation, les pertes n'existeraient pas; elles disparaîtraient en même temps et par les mêmes raisons que le profit — de même que sur la surface liquide absolument horizontale que nous supposons tout à l'heure, les dépressions disparaissent en même temps que les vagues.

§ 3. — *Conséquences éventuelles de l'abolition du profit.*

— Mais, tout de même, n'est-il pas à craindre que sous l'un ou l'autre de ces deux régimes, l'élimination des profits et le rabaissement de tous les prix au niveau du coût de production — c'est-à-dire en somme la suppression de toutes les chances de faire fortune et, aussi, il est vrai, de toutes les chances de se ruiner — n'eût pour résultat de refroidir singulièrement l'esprit d'entreprise, par là d'arrêter le progrès, et que le monde économique, ramené à ce niveau horizontal et monotone, à cette surface stagnante et plate, à laquelle nous l'avons comparé, ne fût guère attirant pour l'esprit d'aventure, pour tous ceux, et ce sont les hardis, qui aiment à ouvrir leur voile au vent et à se sentir ballottés par le flux et le reflux? « Il y a dans les choses humaines, dit Shakespeare, une marée qui, prise au flot montant, conduit à la fortune ». Quand cette marée aura disparu, que feront les hommes?

Ils s'arrêteront désœuvrés et coasseront comme les grenouilles assises au bord d'une mare.

Il y a du vrai dans ces appréhensions, et il y a même de la grandeur. Vous voyez que je n'ai pas cherché à les affaiblir(1). Elles s'étaient déjà présentées à l'esprit d'un grand économiste, John Stuart Mill. Lui aussi avait annoncé, il y a un peu plus d'un demi-siècle, en se fondant sur la loi de diminution graduelle du taux du profit, qu'un jour pourrait venir où, par suite de ce ralentissement, « le fleuve de l'industrie humaine aboutirait en fin de tout à une mer stagnante ». Et il appelait ce régime futur d'un nom significatif : « l'état stationnaire ». Mais il l'acceptait d'avance, avec résignation, sinon avec enthousiasme, en faisant remarquer que la poursuite du profit n'est pas le seul but de l'activité humaine et que du moins on ne verrait plus sous ce régime, comme aujourd'hui aux États-Unis, « tout un sexe occupé à chasser des dollars et l'autre sexe occupé à élever des chasseurs de dollars ».

Certainement, le profit n'est pas le seul mobile de l'activité économique ! Actuellement, il est vrai, il en est ainsi. Prenez n'importe quelle entreprise : il est clair

(1) Elles apparaissent d'autant plus émouvantes si l'on songe que l'équilibre parfait apparaît dans tous les domaines comme la fin de tout échange et par conséquent est le frère de la mort. Le jour où l'équilibre de température sera établi entre les astres rayonnants et les espaces glacés, les astres s'éteindront. Le jour où, obéissant à la loi de gravitation, les parties hautes de la surface terrestre auront été entraînées dans la mer, il n'y aura plus ni montagnes, ni vallées, ni fleuves, et la surface horizontale de la terre ne sera plus que le fond d'une mer de profondeur uniforme qui la recouvrira tout entière.

qu'elle n'est fondée et ne fonctionne qu'en vue du profit. L'usine, la ferme, la mine, le chemin de fer, ne travaillent que pour cela. C'est en vue du profit que l'homme sème et laboure les champs, qu'il fait la moisson et la vendange, qu'il fait chauffer le fer et qu'il sillonne les mers. Mais quoi? ne pourrait-on pas concevoir un régime économique dans lequel tout serait fait en vue de la consommation et non plus en vue de la vente? dans lequel l'homme produirait le pain et le vin non plus pour en tirer profit, mais pour manger l'un et boire l'autre? Le besoin ne peut-il pas devenir un mobile suffisant de l'activité économique et ne serait-il pas un guide plus sûr? Si le besoin seul gouvernait les entreprises, ne verrait-on pas abolir toutes ces fausses manœuvres qui ne peuvent s'expliquer que par la méconnaissance des vrais besoins et leur sacrifice au vain désir du gain — telles la falsification des produits, la surproduction et surtout le fait que ceux dont les besoins sont le plus pressants sont toujours les derniers servis?

Au reste, c'est par là que toute industrie humaine a commencé : il est bien évident que l'homme n'a commencé à produire que pour sa consommation : il n'a semé, labouré et moissonné que pour satisfaire sa faim. L'idée de faire tout cela pour vendre du blé et retirer plus d'argent qu'on n'en a dépensé est une idée tard venue et qui peut très bien disparaître comme elle est venue. L'avenir, une fois de plus, retournera au passé. Et ce régime nouveau n'a rien d'utopique. Il est déjà réalisé quoique sur une petite échelle. C'est un fait capital qu'il y ait déjà, en Angleterre, une centaine de fabriques appartenant à des sociétés coopératives, qui produisent le pain, les chaussures, les confitures, les vêtements, non en vue du profit,

mais uniquement en vue des consommateurs qui les désirent et à prix de revient. Et il ne semble point que leur production soit inférieure en quantité, ni surtout en qualité, à celle des entreprises ayant un but lucratif. L'émulation, l'esprit de corps, les expositions publiques, suffisent pour elles à remplacer l'aiguillon du profit.

Nous n'avons donc pas à craindre que la disparition du profit, s'il ralentit ou tarit les sources de la fortune, ait pour résultat de tarir la production, d'arrêter le travail, d'enrayer le progrès économique ni le désir du mieux. Je crois que nous avons le droit et même le devoir d'envisager cet avenir d'un œil plus serein que Stuart Mill (1).

Une eau tranquille n'est pas nécessairement une mare ; elle peut s'étendre en un lac bleu comme le Léman. Il n'est pas moins beau qu'une mer tumultueuse et il est plus aimable.

Il en sera ainsi de ce régime économique que Stuart Mill appelle l'état stationnaire, et que je préfère appeler — parce que qui dit stationnement semble dire routine et impuissance — l'état d'équilibre, l'état où toute chose se paiera ce qu'elle a coûté à produire, rien de plus, rien de moins, où tout s'échangera travail égal contre travail égal, où aucun bénéfice ou profit ne sera plus prélevé sur autrui, pas plus sur le salarié que sur le con-

(1) Quelques-uns croient que la disparition du profit rendrait impossible l'épargne et par conséquent tout accroissement de richesse dans le pays. Car, disent-ils, sur quoi est prise l'épargne sinon sur le profit ? — Allons donc ! Ne savons-nous pas que l'épargne est tout aussi facile au consommateur qui, n'ayant plus de profit à payer, se trouve plus riche d'autant, qu'à celui qui touchait le profit ?

sommateur, où les âmes ne seront plus affolées par le va et vient de la fortune ou de la ruine, où elles n'auront plus besoin d'avoir, pour saisir leur proie, le bec et les serres du vautour. Et ce sera un état très propre au développement des énergies intellectuelles, esthétiques, politiques et morales. C'est dans ces voies nouvelles que se déversera le trop plein d'activités qui aujourd'hui se ruent à la poursuite du profit.

L'homme ne peut pas tout poursuivre à la fois avec la même ardeur. Il faut choisir. Souhaitons donc pour lui que sa ferveur s'exerce pour des joies plus nobles que l'argent. En somme, il en a été ainsi dans le passé : la beauté physique et la couronne des jeux olympiques pour les Grecs, l'honneur et la noblesse du sang pour les chevaliers du Moyen âge, étaient les biens au-dessus de tout et pour lesquels seuls il valait la peine de vivre et de mourir. Il y aura peut-être dans l'avenir des biens que les hommes mettront au-dessus de tout et qui ne seront plus le profit, des biens dont le désir n'éveillera pas les instincts rapaces et dont la poursuite n'impliquera plus des luttes cruelles.

Et on ne verra plus la troupe irritée de ceux dont parle Hennebicq (1) :

Qui vont maigres par les chemins,
 La haine et la vengeance aux mains,
 Et songent, et songent,
 A la route qui s'allonge,
 Aux jours passés et perdus
 A enrichir des inconnus !

(1) *Poèmes d'hier et d'aujourd'hui.*

LA MISE EN PRATIQUE

DE

LA SOLIDARITÉ DANS LES COOPÉRATIVES(1).

- § 1. *La solidarité dans la société de consommation.*
— § 2. *La solidarité dans l'emploi des bonis.* —
§ 3. *La solidarité dans les Fédérations de sociétés.*
— § 4. *La solidarité entre les diverses catégories de coopératives.* — § 5. *Pourquoi la solidarité est si mal pratiquée dans les sociétés françaises ?*

MESSIEURS,

La série de ces conférences porte pour titre général : « Applications sociales de la solidarité ». En prenant pour sujet aujourd'hui la Coopération, j'ai donc pour tâche de rechercher si et dans quelle mesure la coopération peut être considérée comme « une application sociale de la solidarité ».

(1) Conférence donnée à l'École des Hautes Études Sociales le 21 janvier 1903. Publiée dans le volume *Applications sociales de la Solidarité* (préface de M. Léon Bourgeois, conférences de MM. Brouardel, Budin, Henri Monod, Gide, Paulet, Robin, Siegfried), chez Alcan.

Je ferai remarquer en passant qu'il n'eût peut-être pas été inutile de se poser la même question à propos de chacun des sujets qui ont déjà fait ou qui vont faire l'objet de ces conférences.

La protection des enfants en bas âge ou des jeunes filles est-elle une application sociale de la solidarité? Je le veux bien, mais beaucoup de ceux qui l'ont exercée jusqu'à présent et de ceux qui l'exercent encore, religieux ou laïques, ont cru le faire tout bonnement par amour, pour l'amour des enfants ou pour l'amour de Dieu.

La construction de logements à bon marché, la lutte contre la tuberculose, la protection de la santé publique sont-elles des applications sociales de la solidarité? C'est possible. Cependant on pourrait dire, sans être trop pessimiste, que la peur d'être nous-mêmes contaminés y est pour quelque chose.

Et le paiement de l'impôt, est-il une application sociale de la solidarité?... Si nous le payons, ne serait-ce pas parce que nous y sommes contraints légalement?

Peut-être me direz-vous que l'amour et la peur et la contrainte légale ne sont que des formes de la solidarité sociale? On croirait entendre l'apôtre Paul disant : « soit que vous mangiez ou que vous buviez ou que vous fassiez quelque autre chose, faites tout pour la gloire de Dieu »; de même le moraliste moderne dit : quoi que nous fassions, nous le faisons par la vertu de la solidarité!

Mais, au lieu de voir la solidarité partout, il serait plus utile de nous fournir quelque critérium qui nous permette de reconnaître quand nous faisons de la solidarité et quand nous n'en faisons pas. Lorsque Monsieur Jourdain demandait à son professeur de philosophie de lui « apprendre

l'almanach pour savoir quand il y a de la lune et quand il n'y en a pas », nous trouvons sa demande parfaitement comique, mais j'estime que si vous nous demandiez de vous apprendre à reconnaître quand est-ce qu'une œuvre d'assistance, qu'une institution d'hygiène sociale, qu'une mutualité, qu'un syndicat professionnel, qu'une association coopérative, est solidariste ou ne l'est pas ? cette question serait parfaitement légitime — mais ne laisserait pas que d'être extrêmement embarrassante.

§1. — *La solidarité dans la constitution de la société.*

— Entre toutes les institutions, toutes les applications de l'économie sociale, il n'en est pas qui semble au premier abord plus imprégnée de solidarité que l'association coopérative sous toutes ses formes. Il n'y a qu'à voir le papier à lettre de toutes ces sociétés portant en vignette deux mains jointes avec cette devise en exergue : *un pour tous ! tous pour un !*

Cependant si nous considérons l'une quelconque de ces sociétés (ne parlons que des sociétés de consommation) pour y chercher les manifestations de la solidarité, il n'est pas si facile qu'on pourrait le croire de les y découvrir. Tout ce que nous voyons ce sont de braves gens, ouvriers, employés, bourgeois, n'importe, qui ont versé une petite somme, généralement 25 francs, parfois seulement 2 fr. 50, et qui vont faire plus ou moins régulièrement des achats d'épicerie ou de mercerie dans un magasin qu'on appelle le magasin coopératif ou le magasin social, parfois même le Palais social ou le Palais du peuple, mais qui ne paraît différer en rien d'une épicerie, d'une succursale de Potin. Une fois, ou deux fois par an, les membres de la société viennent toucher un dividende va-

riable pour chacun d'eux selon le montant de ses achats, mais qui est presque toujours très supérieur, parfois même dix ou vingt fois supérieur, à la somme versée par lui sous forme d'action ou de cotisation. On pourrait citer d'assez nombreux cas de sociétaires qui ayant versé 25 francs, peut-être 2 fr. 50 seulement, se trouvent toucher annuellement 50, 60, voire même 100 francs de bonis, ce qui représente un dividende de 400 à 4.000 p. 0/0.

C'est un beau résultat financièrement parlant, mais où est la solidarité là-dedans ? On ne l'aperçoit guère, même si les sociétaires, en pères de famille prudents, vont porter à la Caisse d'Épargne ces suppléments inespérés de revenu — et bien moins encore si, comme il arrive quelquefois, ils s'empressent d'aller manger cette aubaine en banquetant ensemble chez le marchand de vins. A quoi s'intéressent ces sociétaires ? Uniquement au dividende qui sera distribué. Leur zèle monte ou descend parallèlement à l'échelle du dividende, c'est elle qui règle leur température, à 15 p. 0/0 ils sont tout bouillants, mais si par aventure le dividende descend à zéro, aussitôt ils se sentent congelés — et vont chez l'épicier du coin.

Aussi les sociétés dont nous venons de parler sont-elles flétries du nom de sociétés à type bourgeois, par ceux qui n'aiment pas la bourgeoisie — ou de sociétés à type anglais, par ceux qui n'aiment pas les Anglais.

Mais c'est qu'il y en a beaucoup ! Il faut reconnaître que c'est la très grande majorité : presque toutes celles d'Angleterre, de Suisse, d'Allemagne, de Hollande, de Danemark, et quelques-unes des plus prospères de France, appartiennent absolument à ce type « bourgeois ». Il faut même reconnaître qu'elles ne semblent nullement atteintes dans leur santé ni dans leur développement par

ce manque fâcheux d'esprit solidariste. Au contraire ! ce sont généralement les plus florissantes. D'où résulterait cette conclusion que la solidarité n'est nullement indispensable à la coopération et que celle-ci s'en passe le mieux du monde.

Voilà un aveu qui serait quelque peu humiliant pour des solidaristes. Heureusement, en y regardant de plus près, nous allons y découvrir tout de même quelques petites applications de la solidarité. Shakespeare dit quelque part : « Il n'y a pas de chose mauvaise qui ne contienne une petite âme de bonté ». Nous pouvons dire aussi qu'il n'y a pas de société coopérative, même celles qui paraissent organisées uniquement en vue de l'épargne bourgeoise ou de la chasse aux dividendes, qui ne renferme une petite âme, souvent inconsciente, de solidarité. Seulement il faut mettre quelque bienveillance à l'y chercher. Cherchons-la.

D'abord il est évident que ces sociétés ne se sont pas faites toutes seules. La génération spontanée existe moins encore pour les institutions que pour les êtres vivants. Toute association qui vient au monde, bourgeoise ou ouvrière, suppose un créateur, c'est-à-dire un ou plusieurs hommes qui se sont enthousiasmés pour l'idée et qui, en luttant contre les railleurs et les esprits forts des cafés de petites villes, en courant les rues pour recruter des souscripteurs et des administrateurs, sont arrivés à la mettre sur pied — souvent après un, deux, trois échecs. Et une fois mise sur pied, sa fragile existence ne dure que parce que ces mêmes hommes sont restés là, à la couvrir, à la bercer, à l'allaiter. Ce sont eux, les clients toujours fidèles, qui vont faire leurs achats au magasin en bravant la colère des marchands de la localité, et la mauvaise humeur

de leur femme si c'est un ménage ouvrier, de leur cuisinière si c'est un ménage bourgeois.

J'ai rappelé ailleurs ces paroles prononcées au Congrès ouvrier de Paris de 1876 par M. Finance : « Dans toutes les associations coopératives et principalement dans celles de consommation, c'est une minorité d'hommes actifs et dévoués qui réalise (il veut dire qui fait naître) tous les bénéfices et qui est exploitée par une majorité tracassière et égoïste qui considère les services qu'on lui rend comme des services dus ». Les choses se passent exactement de la même façon aujourd'hui. Dans toutes les sociétés il y a une masse indifférente et égoïste qui ne se soucie que du dividende, mais au dedans il y a quelques individualités — ce sont eux précisément qui représentent cette petite âme de bonté dont parlait Shakespeare — qui font fermenter et vivre toute la masse inerte. Or, rien que dans ce fait que quelques-uns, les meilleurs, travaillent au profit de tous et que tous se trouvent profiter de leur activité et de leur dévouement, voici déjà une application très remarquable de la solidarité.

Sans doute il se peut qu'il y en ait dans le nombre quelques-uns qui aient fait tout cela pour faire parler d'eux, pour poser pour les philanthropes, peut-être même pour se faire décorer — tout comme il peut y en avoir chez les mutualistes, moins tout de même, parce que c'est un chemin beaucoup moins sûr pour y arriver — mais du moins on peut être sûr que celui qui fait de la coopération ne le fait pas pour se faire nommer député ni même conseiller municipal, car ce serait le pire moyen à cause des rancunes provoquées chez les boutiquiers et particulièrement chez les marchands de vins. Au contraire, j'en sais plus d'un qui avait commencé par être

un ardent coopérateur, mais a lâché la coopération du jour où il est devenu un politicien. C'est déjà un bon résultat!

La constitution même de la société, dans sa forme juridique, est aussi une application de la solidarité. Je ne parle pas du cas très remarquable, mais spécial aux sociétés coopératives de crédit, où d'après les statuts de la société tous les membres de la société sont *solidairement* responsables de toutes les dettes contractées par l'un d'entre eux, règle qui a fait la fortune merveilleuse de cette catégorie d'associations en Allemagne et en Italie : — mais même à ne prendre que les sociétés de consommation qui sont des sociétés par actions et où chacun n'est responsable que jusqu'à concurrence de la petite somme souscrite à titre d'action, même là il y a ce trait remarquable que la société reste toujours ouverte à tous : c'est ce qu'on appelle en style de juriste : « société à personnel et à capital variables ». Pour comprendre cette situation il faut la rapprocher de celle des sociétés capitalistes. Là le nombre des actions est limité et si la société fait de gros bénéfices, on se garde d'en augmenter le nombre parce que moins il y en a et plus la part de chaque actionnaire se trouve grossie et la valeur de l'action monte d'autant. Prenez par exemple celles qui ont le plus brillamment réussi, la Compagnie d'Assurances générales, la Compagnie de Suez, les mines d'Anzin, etc., le nombre de leurs actions, leur capital, n'a pas augmenté : mais précisément à cause de cela leur valeur a décuplé ou vingtplié. Il en résulte que ceux qui sont entrés les premiers dans la société (ce n'était pas par dévouement comme les apôtres dont je parlais tout à l'heure) ont fait une magnifique affaire, tandis que ceux qui sont venus après trouvent la

porte fermée. Trop tard ! ils ne peuvent entrer dans la société qu'autant qu'ils trouvent un des anciens sociétaires qui consente à se retirer, en tout ou en partie, pour leur faire place en leur cédant une de ses actions ; mais naturellement il ne les cédera qu'à leur valeur actuelle, à leur prix décuplé, ou vingtplé, en sorte qu'il n'est pas sûr du tout que les nouveaux actionnaires fassent une bonne affaire. Il est même possible — et fréquent — qu'ils en fassent une très mauvaise ! Et encore y a-t-il, des premiers aux derniers, toute une hiérarchie de titres et de participation au profit sous les noms de parts de fondateur, actions privilégiées, etc.

Dans les sociétés coopératives rien de semblable. Le registre des actionnaires n'est jamais clos. Autant il en vient, autant on en reçoit. Si donc la société réussit, les adhérents viendront en foule et les derniers auront exactement les mêmes actions et au même prix, et avec la même part aux bénéfices, que les fondateurs. Il en résulte que c'est dans les entreprises coopératives seulement que l'on peut s'exposer à cette réponse un peu cynique, que j'ai entendue souvent pour mon propre compte, quand on demande à quelqu'un d'adhérer et de souscrire pour une coopérative qui se fonde. Il vous répond : « Marchez toujours ! quand vous aurez réussi, j'adhérerai avec plaisir ». Il n'oserait dire cela pour une société ordinaire par actions parce qu'on ne manquerait pas de lui répondre, et il le sait bien ! que quand la société aura réussi il sera trop tard car il ne trouvera plus d'actions à acheter. Mais la société coopérative est plus accueillante. Elle l'est même plus que le Royaume des cieux, à ce que nous apprend la parabole des dix vierges, car les cinq qui s'étaient endormies trouvèrent la porte fermée et s'écrièrent vai-

nement : Seigneur ! ouvre nous ! — tandis que dans la société coopérative il n'est jamais trop tard pour entrer ; la porte n'est jamais fermée !

Il en résulte donc que ces dévoués dont je parlais tout à l'heure, ces fondateurs, ne sont jamais dans la situation des fondateurs des sociétés financières ; jamais la valeur des actions qu'ils possèdent ne peut monter, car c'est une loi d'économie politique que lorsque l'offre d'une chose quelconque est illimitée — ce qui est le cas des actions des coopératives — la valeur de cette chose ne peut monter. Ils n'auront pas une plus grosse part du dividende que les derniers venus, que ceux qui peut-être se sont moqués d'eux et leur ont prêté en ricanant la faillite. Ouvriers de la première heure ils ne toucheront pas plus que les ouvriers de la onzième heure. Mais aussi si leur dévouement et leur zèle ne doit pas porter beaucoup de fruit pour eux-mêmes ni pour un petit nombre seulement de privilégiés, il en portera éternellement pour des milliers d'autres qui n'auront qu'à tendre la main pour les cueillir.

Que de richesses auraient sans doute amassées les 28 Pionniers de Rochdale et leurs héritiers s'ils avaient constitué une société anonyme ordinaire ! Ils ne sont pas devenus riches, mais en revanche ils ont procuré un peu plus d'aisance et de bien-être à des dizaines de milliers d'ouvriers dans la ville de Rochdale, et à des millions ailleurs.

Certes ! nous ne sommes plus ici dans le domaine de l'échangisme, du *do ut des* : on hésiterait même à savoir si nous sommes sur le terrain de la justice commutative, mais certes ! nous sommes sur celui de la solidarité.

Il est vrai que nous rentrons dans le domaine inté-

ressé quand il s'agit pour les sociétaires de se partager les bénéfices. Et pourtant même dans les sociétés où les sociétaires se répartissent entr'eux la totalité des bénéfices, le mécanisme de la répartition comporte une certaine part de solidarité. En effet, cette répartition des bénéfices n'est pas faite, comme dans les sociétés capitalistes au prorata des actions, des apports en capital de chacun, mais au prorata des achats, des consommations.

Et ceci est un très grand changement, disons même une révolution dans les lois économiques de la répartition. Mais, direz-vous, que cette répartition se fasse en raison de la richesse déjà acquise, de capitaux possédés, ou qu'elle se fasse en raison des consommations, qu'importe au point de vue de la solidarité? Chacun n'en touchera pas moins sa part et comme ce sont les plus riches qui consomment et achètent le plus, par conséquent ce sont eux aussi qui toucheront les plus gros dividendes? — Oui, mais pourtant en général les sociétaires riches toucheront un peu moins et les sociétaires pauvres un peu plus que leur part proportionnelle. Voici pourquoi.

Il y a dans tout commerce, dans l'épicerie comme dans les autres, des articles qui se vendent à gros bénéfices : ce sont généralement les articles de luxe, les conserves, les vins, les biscuits, etc. ; — d'autres qui se vendent presque au prix de revient, ce sont généralement les articles de consommation courante, le sucre, par exemple. Supposez, pour simplifier, deux sociétaires seulement. L'un qui n'a acheté que des conserves de foie gras et des vins fins pour une valeur de 1.000 francs : la société a fait là-dessus au moins pour 400 francs de profit. L'autre qui n'a acheté que du sucre, des pommes de terre, du pain, pour une somme égale : la société ne fait là-dessus que

40 francs de profit peut-être. Mais à la répartition comment procédera-t-on ? Donnera-t-on 400 francs de dividende au premier, 40 francs au second ? Nullement : on totalisera toutes les ventes et tous les profits sans distinction : 2.000 francs de ventes, 440 francs de profit. Cela fait du 22 pour 100, soit 220 francs pour chacun des sociétaires. Le premier touchera donc beaucoup moins et le second beaucoup plus qu'il devrait toucher : celui-ci profitera de l'opulence ou de la gourmandise de son fortuné confrère : c'est de la solidarité.

Dans le restaurant coopératif des étudiants du Quartier Latin il y a mieux encore. Les bénéfices doivent être répartis au prorata du nombre des repas pris par chacun, quel que soit le montant de l'addition. Sur le registre des réclamations (qui n'est pas toujours agréable à lire pour les administrateurs, vous pouvez m'en croire) j'ai lu une fois cette réclamation virulente : « Nous n'avons pas l'intention de venir manger ici pour procurer des bénéfices à Messieurs les fils de bourgeois ». J'ai pu heureusement faire remarquer à cet aigri que, d'après nos statuts, c'étaient au contraire les fils de Messieurs les bourgeois qui procureraient des bénéfices aux autres. En effet, l'étudiant pauvre qui déjeune avec un bifteck aux pommes et un morceau de pain (il y en a beaucoup!), coût 0 fr. 60, ne fait pas gagner un sou au restaurant : il lui coûte plutôt. Au contraire l'étudiant nabab qui fait un repas de 1 fr. 50 ou 1 fr. 75 (il ne lui est guère possible de dépenser plus quand même il le voudrait) fera gagner au restaurant peut-être 8 ou 10 sous. Cependant ils doivent toucher l'un et l'autre à la fin de l'année le même dividende.

Il est vrai que comme il n'y aura point de bénéfices, pour le moment du moins, ils ne toucheront rien ni l'un ni

l'autre. Mais enfin le principe est posé. Et du reste, même toute question de dividende écartée, ce sont les prodigalités des étudiants riches, si tant est qu'on puisse donner ce nom à l'un quelconque des repas pris au restaurant, qui actuellement nous permettent de faire marcher le restaurant et par conséquent de nourrir économiquement ceux qui n'ont qu'une douzaine de sous à dépenser par repas (1).

Nous voyons donc qu'il y a, même dans les sociétés coopératives flétries du nom de bourgeoises, pas mal de solidarité et que sans cette âme de solidarité elles ne pourraient pas vivre. Cependant avouons franchement que cette solidarité n'y est qu'à dose trop restreinte : elle n'existe d'une façon active que chez un petit groupe, et les autres, la masse, se bornent à en profiter, ce qui est une application très imparfaite de la solidarité, car ceci ressemble trop à du parasitisme. Il faudrait trouver quelque moyen de la généraliser en forçant tous les membres à y participer d'une façon active et consciente. Et ceci nous conduit à un second type de sociétés coopératives.

§ 2. — *La solidarité dans l'emploi des bonis.* — Ces sociétés, pour faire de la solidarité pratique, ont un moyen simple et ingénieux. C'est de demander à tous leurs membres de renoncer aux dividendes, en tout ou du moins en partie, pour les consacrer à quelque œuvre d'utilité générale. Le sacrifice de sa part de profits éventuels, consenti d'avance et statutairement, par chaque as-

(1) Et si ce restaurant a dû fermer ses portes depuis que cette conférence a été donnée, c'est en partie parce que, la clientèle des étudiants riches ou aisés s'étant peu à peu retirée, la solidarité dont je viens de parler a cessé de fonctionner.

socié, voilà le devoir solidariste réalisé par chacun au profit de tous.

La solidarité implique toujours, en effet, un certain sacrifice de l'individu — non pas sacrifice désintéressé, comme on le dit trop souvent, mais à tort, car un sacrifice absolument désintéressé ce n'est pas de la solidarité : c'est de la charité, ou de la fraternité, si l'on préfère — non pas non plus sacrifice en vue d'un profit individuel égal ou plus grand à recueillir, car en ce cas ce n'est plus de la solidarité, c'est de l'échangisme du *do ut des*; — mais sacrifice d'un intérêt individuel (mon argent, mon travail, mon temps, ma liberté) *en échange d'un avantage social*, l'avantage que l'individu trouve à faire partie d'une association et qui lui confère de plus puissants moyens de se développer lui-même. Il consent à sacrifier une portion de son moi individuel pour accroître son moi social. L'association professionnelle, le syndicat, est un des meilleurs exemples qu'on puisse citer. L'ouvrier syndiqué consent à certains sacrifices — de son argent sous forme de cotisations, de ses soirées, pour assister aux séances du conseil, de son indépendance pour cesser ou reprendre le travail quand le signal lui sera donné — tout cela afin d'appartenir à une association puissante qui le défendra, qui débattrà pour lui son salaire et qui fera de son impuissance individuelle une force. Par le fait qu'il est syndiqué, il deviendra quelqu'un.

Mais ces sacrifices à l'intérêt collectif peuvent se réaliser sous des formes très diverses : autrement dit, il y a beaucoup d'emplois possibles des bonis.

Il y a donc ici bien des distinctions à faire.

Il y a d'abord ce qu'on appelle les œuvres de solidarité sociale proprement dites : ce sont des caisses de secours

ou prêts en cas de maladie et de chômage, et des caisses de retraites pour la vieillesse. Cet emploi des bonis est préconisé surtout par les coopératives socialistes, mais il est mis en pratique aussi par quelques autres, comme les coopératives des employés de la Compagnie P.-L.-M. qui prélèvent une part sur leurs bénéfices pour ces œuvres — part généralement assez minime, 2 à 3 p. 0/0; cependant qui va jusqu'à 50 p. 0/0 pour la *Fraternelle* de Saint-Claude.

Néanmoins ces œuvres solidaristes ne sont pas aussi désintéressées qu'il le semble puisque en somme ce sont des œuvres créées dans l'intérêt des sociétaires eux-mêmes. C'est donc toujours une sorte de dividende, de boni, sur lesquels ils sont en droit de compter — et qui leur sera, tout comme le boni en argent, généralement payé au prorata de leurs achats et non pas nécessairement au prorata de leurs infortunes. Il est vrai cependant que la mutualité apparaît en ceci que ceux qui auront la chance de n'être jamais malades et de ne subir jamais de chômage ne toucheront rien, fussent-ils les meilleurs clients de la société. C'est en somme une société de secours mutuels et de prévoyance qui se trouve greffée sur la société coopérative de consommation et qui est alimentée par ses recettes.

Il est un autre emploi des bonis qui a un caractère plus large et plus désintéressé, car il ne vise pas seulement l'intérêt des membres de la société coopérative, mais l'intérêt de toute la classe ouvrière. C'est l'instruction, la propagande et la lutte de classe, spécialement sous forme de grève. Toutes les sociétés adhérentes à l'organisation qui s'appelle la Bourse des Sociétés socialistes de consommation doivent s'engager à prélever 2 p. 0/0

de leurs bonis pour la propagande socialiste. C'est une formule un peu indéterminée, elle a ainsi l'avantage de ne décourager personne. On peut entendre par là aussi bien l'emploi le plus anodin, tel une subvention à une université populaire, à une société de musique, que le plus militant, tel la commandite d'un journal ou une campagne électorale pour faire passer un candidat socialiste. On a vu des sociétés ouvrières de Belgique, par exemple celle de Jolimont, ou du département du Nord, par exemple l'Union de Lille, s'imposer de ce chef des sacrifices bien plus considérables : par exemple, pour cette dernière, 2 p. 0/0 sur *les ventes*, ce qui représente environ 20 p. 0/0 sur les bénéfices nets. Au fond, les sociétés belges coopératives sont des instruments de lutte politique et sociale. On connaît le mot si souvent répété d'Anseele, le directeur du Vooruit de Gand : « Nous ferons des sociétés coopératives autant de forteresses pour bombarder les capitalistes à coups de pommes de terre et de pains de quatre livres ».

Mais il y a encore un autre emploi possible des bonis. C'est celui qui nous paraît, sinon la plus parfaite application solidariste, du moins le mieux approprié à la nature même de la coopération de consommation et que, depuis une quinzaine d'années, un groupe de coopérateurs qu'on appelle l'École de Nîmes s'efforce de propager : c'est la constitution d'un fonds de réserve collectif et destiné au développement de la coopération elle-même, notamment par la création d'Unions, de magasins de gros et de fabriques. Au dernier Congrès international des sociétés coopératives de consommation de 1900, je proposais, avec mon ami de Boyve, un vœu ainsi conçu : « Le Congrès engage les sociétés coopératives de consommation, en ce

qui concerne l'emploi de leurs bonis, à ne consacrer à la répartition individuelle que le minimum indispensable pour retenir leurs adhérents et à en réserver la plus grande part possible pour la création ou la commandite d'ateliers industriels ou agricoles ». Malgré l'appui, ou peut-être à cause de l'appui que voulut bien nous prêter M. Jaurès, ce vœu fut écarté. Néanmoins le Congrès vota les conclusions du rapport de M. Fitsch qui n'en différaient que par une formule plus élastique, car elles imposaient le devoir à toute société : « de créer un fonds de réserve collectif... pour lui permettre d'apporter son concours dans tous les plans ayant pour objet de réaliser un progrès économique par les coopératives ».

Pourquoi la création d'ateliers industriels ou le concours fourni aux associations de production ouvrières, nous apparaissent-ils comme le but le plus élevé de la coopération? — D'abord parce que c'est par ce moyen seulement qu'elle peut arriver à réaliser une transformation profonde dans la constitution économique de la Société actuelle; on ne peut espérer modifier cette organisation qu'en la prenant dans sa racine et cette racine c'est la production de la richesse. Mais ceci n'est pas la question en ce moment. Demandons-nous plutôt pourquoi cet emploi des bonis nous paraît avoir un caractère solidariste au plus haut degré? Parce qu'il implique une œuvre de longue haleine, de plusieurs générations et, par conséquent — de la part de ceux qui l'acceptent — le sacrifice des intérêts présents, des bénéfices immédiats, à des résultats éloignés, dont ils ne bénéficieront pas directement. C'est la solidarité étendue aux générations futures; c'est la renonciation de ceux qui travaillent et qui peinent actuellement aux petits profits qu'ils pourraient

facilement se procurer, afin de préparer l'émancipation de ceux qui les suivront et l'avènement de la République Coopérative — où eux-mêmes n'entreront pas, pas plus que Moïse dans la Terre promise. Et il vaut la peine de noter que cette forme austère et quelque peu mystique de la solidarité, c'est en France, pour la première fois, avant même que la coopération fût connue, plus de treize ans avant les Pionniers de Rochdale, qu'elle a été appliquée par Buchez dans son association de production des « bijoutiers en doré ». Le trait original de cette association c'est qu'aucun bénéfice n'était distribué, mais qu'ils étaient retenus en totalité pour former un fonds perpétuel inaliénable, véritable main-morte laïque, comme on l'a appelée, qui grossissant peu à peu devait constituer un jour le capital des associations ouvrières futures, héritières de celles qui les auraient précédées. Cette idée, beaucoup trop avancée pour la mentalité de l'époque et d'ailleurs expérimentée dans des conditions peu pratiques, devait avorter. Mais elle a été reprise plus tard par Raiffeisen dans ses caisses rurales d'Allemagne. Je ne connais en France qu'une seule société coopérative de consommation qui ait prévu cet emploi des bonis à un fonds perpétuel : c'est la Société de consommation de Saint-Claude, *La Fraternelle*. Elle a restauré dans ses nouveaux statuts (1896) le fonds inaliénable et perpétuel, par un prélèvement de 50 p. 0/0 sur les bénéfices : « Les fonds de réserve et tous les fonds qui y seront ultérieurement ajoutés constituent à partir de ce jour un capital social et impersonnel, servant d'abord à rembourser les emprunts, à instituer tous les services de consommation et de production que la Société jugera bon d'entreprendre... ».

Mais assez nombreuses sont les coopératives qui, sans créer de fonds perpétuel inaliénable, versent une partie de leurs bonis à un fonds collectif, indépendamment des 5 p. 0/0 qui doivent être versés obligatoirement à la réserve légale.

La coopération avait été souvent recommandée par les économistes comme moyen excellent d'épargne individuelle : mais nous la voyons ici fonctionner comme moyen d'épargne collective.

C'est donc presque une forme nouvelle du collectivisme qui se dessine. Non plus le collectivisme révolutionnaire qui attend le jour où il sera le plus fort pour exproprier la classe possédante de ses capitaux, mais un collectivisme pacifique qui cherche à créer lui-même les capitaux nécessaires à son fonctionnement : il les crée en gardant pour lui et en accumulant tout ou partie des profits que la classe ouvrière payait bénévolement aux marchands et aux fabricants. Et au jour où elle en aura suffisamment pour produire ce qu'elle consomme, elle dira dédaigneusement à la classe capitaliste : « Maintenant nous n'avons plus besoin de vous. Vous pouvez garder vos capitaux. Nous avons les nôtres ! ».

§ 3. — *La solidarité dans les fédérations.* — Jusqu'à présent nous avons vu la solidarité pratiquée, tant bien que mal, entre membres d'une même société. Mais il y a un degré plus élevé de la solidarité : c'est celle qui est ou pourrait être pratiquée non entre les sociétaires, les individus, mais entre les sociétés elles-mêmes, entre les sociétés de même espèce, par exemple les sociétés de consommation. C'est ce qu'on pourrait appeler la solidarité au second degré, ce sont les fédérations de so-

ciétés coopératives ou « associations d'associations ».

Ces fédérations peuvent se présenter sous deux formes différentes : soit celle d'une *Union morale* entre les sociétés, destinée à les grouper, à leur donner un programme commun, à garder l'idéal coopératif et à ramener celles qui s'en écarteraient ; — soit celle d'une *Fédération d'achats* pour grouper toutes les commandes des sociétés adhérentes et les faire bénéficier de la réduction des prix qui résulte de l'achat par grandes quantités. Malgré leur caractère intéressé et technique, c'est peut-être dans celles-ci que la solidarité se manifeste avec le plus de force. Il faut que vous sachiez que la période la plus difficile des sociétés coopératives, c'est celle qui suit leur naissance. On vous parlait ici, dans une conférence, de la mortalité effrayante des nouveau-nés, mais il y a aussi une mortalité infantile formidable pour les sociétés coopératives. Il est facile d'en comprendre la raison : faibles ressources des débuts, inexpérience des administrateurs, impossibilité d'acheter en gros ; puis un grand nombre sont étranglées par les marchands de la localité. Et bien ! la fédération d'achat met un terme à ce massacre des innocents. Grâce à elle, les sociétés naissantes jouissent des mêmes avantages que les sociétés puissantes et riches : la fédération, en effet, leur procure tout ce dont elles ont besoin au même prix que pour les sociétés qui comptent 10 ou 15.000 membres. Et même ces petites sociétés peuvent se passer d'administrateurs expérimentés, puisqu'il leur suffit d'écrire à la fédération de leur envoyer tout ce dont elles ont besoin. Ainsi c'est grâce à la fédération créée par les grandes sociétés que les petites sont sauvées et grandissent sans peine.

D'autre part, cette transformation de la production dont

je parlais tout à l'heure, cette création d'ateliers, de fabriques, de fermes, cette conquête successive de l'industrie commerciale, manufacturière, agricole, ce n'est guère que par l'intermédiaire d'une fédération qu'elle peut se réaliser, car les sociétés séparées seraient insuffisantes à ce grand œuvre. Une société, même nombreuse, ne peut guère offrir un débouché suffisant à une fabrique de chaussures, par exemple, ou à l'exploitation d'un vignoble : c'est la fédération seule qui peut faire masse de tous les capitaux et de toutes les commandes des sociétés de détail dont je parlais tout à l'heure.

Ces fédérations, sous leur double forme, existent dans presque tous les pays où le mouvement coopératif a quelque portée : en Suisse, en Danemark, en Allemagne, en Italie et, cela va sans dire, en Angleterre où elles ont atteint des proportions stupéfiantes. La fédération d'achats des sociétés coopératives de consommation anglaises qui siège à Manchester et est désignée sous le nom célèbre de Wholesale, fait 450 millions de francs d'affaires pour le compte des mille sociétés adhérentes, produit dans ses propres fabriques pour 74 millions de francs d'articles de toute espèce (1) et, pour procurer à ses sociétés adhérentes des denrées dans les meilleures conditions et au meilleur marché possible, a armé une petite escadre de six navires qui va les chercher au delà des mers.

Mais en France, hélas ! que nous sommes loin de tout cela ! En ce qui concerne ce dernier mode de solidarité, que j'ai appelé la solidarité au deuxième degré, on peut dire sans exagération que nous sommes au tout dernier rang.

(1) Actuellement les chiffres sont de 650 millions francs de ventes et 150 millions d'articles produits dans les fabriques de la Wholesale.

Il y a bien çà et là quelques fédérations d'achats : il y en a même plus d'une douzaine, mais, en dehors d'une seule, celle du département du Nord, elles ne font qu'un chiffre d'affaires insignifiant et ne parviennent pas à se souder entre elles; au contraire, elles se font une misérable concurrence. Quelques dévoués avaient réussi à créer à Paris un Magasin de gros, il y a huit ans, qui n'avait pas trop mal débuté. On l'a laissé mourir! Et pourquoi? parce que les grandes sociétés parisiennes ne lui ont point fait de commandes, disant qu'elles se suffisaient à elles-mêmes. Et, en effet, ce n'est pas pour les grandes qu'il était fait, mais précisément pour les petites et pour que, par lui, les grandes pussent aider les petites. Elles ne l'ont pas compris et ç'a été le plus grave péché contre le devoir de solidarité qui ait été commis dans l'histoire de la coopération française. Depuis, il pèse sur elle et l'empêche de grandir.

Il y a bien aussi une union morale qui s'appelle l'Union coopérative et qui a été créée en 1885 par l'École de Nîmes. Eh bien! depuis dix-sept ans qu'elle vit et qu'elle a rendu certainement à la coopération des services incessants, elle n'est parvenue à obtenir l'adhésion que de 300 sociétés (1)! Or, l'Union coopérative suisse, qui ne date que de quatre ou cinq ans, a rallié la moitié des coopératives suisses (2). Et cependant la nôtre ne réclame comme cotisation qu'une obole, une somme variant de 5 à 50 francs, suivant le nombre de membres de la

(1) En 1910 le nombre des sociétés adhérentes n'est encore que de 430 — faible progrès! — Et pour la Fédération socialiste moins encore.

(2) Aujourd'hui la quasi-totalité.

société adhérente. Et savez-vous ce qui se passe? Les petites viennent encore avec assez d'empressement, parce qu'elles ont besoin de conseils et d'appui et aussi parce qu'elles n'ont que 5 francs à payer, mais quand elles sont devenues grandes et qu'elles seraient en âge de comprendre que leur devoir est d'aider l'Union et, par elle, leurs petites sœurs, elles donnent leur démission ou, sans même prendre la peine de la donner, refusent la quittance qui leur est présentée par la poste! En sorte que, au fur et à mesure que l'Union enregistre l'admission de sociétés nouvelles à 5 francs, elle enregistre la démission de sociétés anciennes à 50 francs! On comprend que de cette façon elle ne risque pas de thésauriser!

Non seulement elle ne peut réussir à vaincre l'inertie des sociétés mais encore elle a à lutter contre la concurrence. Il y a sept ans, les dissidents ont créé une autre union, la Bourse Socialiste, sous prétexte que le Comité central était trop bourgeois. Passe encore si cette nouvelle organisation avait du moins réussi à rallier toutes les autres! Quoique j'aie l'honneur d'être président de celle qui eût été dépossédée, je me serais réjoui de voir d'autres réaliser mieux que nous l'unité coopérative — mais cet antagonisme entre les deux groupements a fourni au plus grand nombre de sociétés un prétexte pour n'adhérer à aucun des deux.

Du reste, le même fait s'est produit dans tous les autres domaines de la coopération : notamment dans la coopération de crédit. Une fédération avait été fondée par MM. Rayneri et Rostand. Quelque temps après, un schisme s'est produit et M. Durand a fondé à Lyon l'Union des caisses rurales. Cette fois ce n'était pas les socialistes qui se séparaient des soi-disant bourgeois :

c'était les catholiques qui se séparaient des libéraux. Ainsi toutes les sociétés françaises mettent en pratique pour elles-mêmes le principe qu'elles condamnent chez les individus : chacun pour soi !

§ 4. — *La solidarité entre les diverses catégories d'associations.* — Enfin il y aurait encore un degré plus élevé de solidarité qu'on pourrait appeler la solidarité au troisième degré, c'est celle qui existe entre sociétés coopératives de diverses catégories et de buts différents : sociétés de consommation, de production, de crédit ; — ou même entre les coopératives et d'autres associations non coopératives mais qui pratiquent aussi la solidarité, telles que les mutualités, les syndicats professionnels, etc.

Cette solidarité est assez bien réalisée dans certains pays. Ainsi, en Allemagne, les grandes fédérations, notamment l'*Allgemeine Verband* de Berlin qui groupe 4.500 sociétés, réunissent pêle-mêle sociétés de crédit, d'épargne, de consommation et de production, urbaines et agricoles. En Italie, les sociétés de consommation et les sociétés de secours mutuels marchent ensemble dans la même Ligue. En Angleterre, il n'y a pas de sociétés de crédit, mais entre les sociétés de consommation et les sociétés de production il y a les liens les plus étroits, notamment en ceci que presque toutes les sociétés coopératives de production trouvent dans les sociétés de consommation leurs principaux commanditaires et leurs principaux clients. Ce sont les sociétés de consommation qui font vivre celles de production en leur fournissant les capitaux dont elles ont besoin et, ce qui importe encore plus que des capitaux, les commandes. Et par le fait qu'elles sont actionnaires des sociétés de production, elles se trou-

vent exercer sur celles-ci un pouvoir de gouvernement et de contrôle puisqu'elles participent aux assemblées générales et souvent même y ont la majorité des voix.

Mais en France, puisque la collaboration est si difficile même entre sociétés sœurs, il est aisé de deviner qu'elle le sera encore plus entre sociétés d'espèces différentes. Et en effet, non seulement il n'y a aucun contact entre les sociétés coopératives et les sociétés de secours mutuels ni avec les syndicats professionnels, ils s'ignorent absolument, mais il n'y en a même aucun entre les quatre grands groupes de coopératives, à savoir : les sociétés de consommation, les sociétés de production, les sociétés de crédit et les syndicats agricoles.

Cependant des efforts persévérants ont été faits pour créer des liens entre les sociétés de consommation d'une part et les sociétés de production, ouvrières ou agricoles, d'autre part, et tous les Congrès ont proclamé cette nécessité. Ces liens semblent déjà noués par la nature même des choses, puisque celles-ci ont précisément pour but de vendre les denrées ou articles manufacturés que celles-là ont pour but de consommer. Quoi de plus naturel, semble-t-il, que les paysans des campagnes ou les pêcheurs de nos côtes, groupés en associations, vendent directement aux habitants des villes, groupés en sociétés de consommation, la farine, le vin, la viande, le beurre, les œufs, le lait, les légumes, les fruits, le poisson, les huîtres, etc., que ceux-ci consomment? Et quoi de plus naturel que, dans la population ouvrière elle-même, les ouvriers groupés en associations de tailleurs, de cordonniers, de bonnetiers, de chapeliers, de verriers, de mineurs, etc., fournissent à leurs camarades, groupés en associations de consommation, les vêtements, chaussures,

gilets de flanelle ou de tricot, chapeaux, ustensiles de ménage et charbon pour se chauffer? Et qu'ainsi, en éliminant tous les intermédiaires, fabricants et marchands qui prélèvent leur profit et leur fortune à la fois sur le peuple producteur et sur le peuple consommateur, ils ne réalisent par leur seule entente un régime économique vraiment nouveau?

En effet *a priori* c'est un plan qui paraît aussi simple que grandiose et que nous avons souvent préconisé, mais dans l'application il n'en reste plus grand'chose.

Il y a au contraire entre les unes et les autres d'abord des incompatibilités économiques. Les sociétés de production en France ne produisent guère les articles que les sociétés de consommation pourraient utiliser, tels que les denrées alimentaires ou le vêtement. Ce sont surtout des entreprises de peinture, construction, mobilier, imprimeries, etc., qui recherchent pour clients l'État ou les Municipalités. Elles ont par là nécessairement des attaches administratives et quasi-officielles qui déplaisent aux sociétés de consommation. Elles ont trop de banquets présidés par les hommes politiques en vue où l'on prononce trop de toasts et de discours — et où les sociétés de consommation ne sont pas toujours invitées. De là aussi certaines incompatibilités d'humeur. En fait d'échange les unes et les autres n'échangent guère que des propos désagréables. Les associations de consommation disent aux associations de production qu'elles ne sont que des sociétés de petits patrons, qu'elles n'ont nullement pour résultat d'émanciper la classe ouvrière mais simplement de mettre leurs gérants en situation d'aller en carrosse. Et les associations de production ripostent en disant que les sociétés de consommation ne sont que des boutiques

dont l'idéal ne dépasse pas celui d'un épicier en gros.

On peut citer cependant quelques cas où un rapprochement s'est accompli. Par exemple, l'association de production « des sacs en papier » produit un article très employé par les sociétés de consommation. Aussi ce sont celles-ci qui la font vivre. Un exemple plus célèbre est celui de la Verrerie ouvrière d'Albi. Ce sont les sociétés de consommation, et surtout (je dois leur rendre ce témoignage parce que c'est la vérité) les sociétés à type socialiste, qui lui ont sauvé la vie et ont assuré son succès, non seulement en souscrivant les actions, non seulement en s'engageant à lui acheter ses bouteilles avec une majoration de 20 p. 0/0 sur le prix du commerce, mais encore en lui prêtant de l'argent au moment où elle allait être déclarée en faillite. Ce fut un beau jour, et qui restera dans l'histoire de la coopération française et dans l'histoire de la solidarité, que cette soirée de décembre 1896 où dans une assemblée générale de la Société *l'Égalitaire* de Belleville convoquée spécialement, le délégué de la Verrerie ouvrière, Hamelin, parvint à retourner une assemblée d'abord hostile — surtout les femmes — et à obtenir le vote d'un prêt de 65.000 francs. Une autre Société *l'Avenir de Plaisance* vota les 35.000 francs nécessaires pour parfaire la dette de 100.000 francs. Et du reste ces sommes furent remboursées très peu de temps après.

Mais ce sont des cas isolés, quelques élans d'enthousiasme, qui ne sauraient remplacer une collaboration persévérante et quotidienne.

En ce qui concerne les relations à établir entre les sociétés de consommation urbaine et les associations de production agricole — il y a eu des commissions mixtes

nommées à cet effet et un grand nombre de tentatives commencées mais sans beaucoup de résultats. On peut citer l'association des paysans viticulteurs de Maraussan, dans l'Hérault, qui réussissent à vendre tout leur vin à un bon prix à des sociétés de consommation, parce que cette association de Maraussan a su donner une physionomie socialiste qui a frappé l'attention et lui a attiré des sympathies. Mais que d'autres, que je pourrais citer, ont échoué ! Ici ce sont d'autres causes de divisions : — *politiques*, les syndicats agricoles appartenant généralement au parti catholique et conservateur, les sociétés de consommation étant socialistes ou au moins radicales ; — *économiques*, les syndicats agricoles étant ultra-protectionnistes, tandis que les consommateurs sont naturellement plutôt libre-échangistes ; — mais le plus grand obstacle c'est que les uns veulent vendre leur produit le plus cher possible, plus cher qu'ils ne vendent au commerce, et les autres cherchent trop le bon marché et ne consentent pas facilement à payer un prix supplémentaire, pourtant généralement justifié, pour la qualité.

§ 5. — *Pourquoi la solidarité est si mal pratiquée dans les sociétés françaises ?* — Messieurs, arrivé au terme de cette rapide revue, il est temps de formuler quelques conclusions.

Qu'avons-nous constaté ?

Les Français ne sont pas rebelles à l'association, quoi qu'on dise. On a relevé en France, dans une statistique récente, plus de 45.000 associations de tout genre et ce n'est pas mal pour un pays où jusqu'à hier toute association constituait un délit. Mais le Français ne paraît apte qu'aux petites associations, aux petits groupements,

nullement à ces grandes organisations ou fédérations qui se développent si facilement et avec tant de puissance à l'étranger. Et ce n'est pas seulement dans la coopération qu'on peut faire cette remarque, c'est dans tous les domaines. Les Sociétés de secours mutuels en Angleterre constituent des Fédérations, des « Ordres », comme on les appelle, embrassant jusqu'à 700.000 membres, comme celui dit « des Originaux de Manchester », mais en France elles ne se sont décidées qu'à grand'peine à constituer quelques Unions et une Fédération Nationale qui n'existe encore que sur le papier (1). M. Legrain, le fondateur de la Ligue anti-alcoolique, constatait récemment avec découragement qu'il ne pouvait établir aucun lien, aucune solidarité, entre les sociétés locales, qu'elles ne répondaient même pas aux questionnaires. Et de même partout(2) ! Le fait me paraît si caractéristique qu'il doit tenir à notre tempérament national. L'histoire nous apprend que notre vieille Gaule était divisée aussi en une multitude de clans et de cités qui n'ont jamais réussi à s'entendre, et quand je vois que nous ne réussissons dans notre Union coopérative qu'à grouper une petite minorité de nos 1.900 sociétés françaises, je me console en me disant que Vercingétorix n'a pas réussi davantage à fonder une Fédération nationale !

(1) Cette Fédération Nationale venait seulement d'être créée (en 1902). Depuis lors, il est vrai, sous la présidence de M. Mabillean, elle a exercé une action considérable sur le mouvement mutualiste en France.

(2) Dans le mouvement syndicaliste la Confédération Générale du Travail n'a été créée qu'en 1903 et ne rallie encore qu'un tiers des ouvriers syndiqués, lesquels ne groupent eux-mêmes que le sixième environ des salariés.

Mais c'est un système trop commode que de tout expliquer par le génie national. Cherchons des raisons plus précises et plus spéciales à notre sujet. Elles sont assez faciles à trouver mais moins faciles à avouer!

La première c'est la vanité. Ceux qui font partie d'une petite société et qui sont arrivés aux honneurs, c'est-à-dire au Conseil d'administration, à la Commission de contrôle ou à celle des achats, sont très pleins de leur importance. Quand le soir, assis solennellement derrière une table, qui parfois est recouverte d'un tapis vert, ils font comparaître devant eux les fournisseurs qui leur parlent chapeau bas, quand ils leur dictent leurs conditions et parfois les morigènent — ce sont là des joies auxquelles ils ne sont pas disposés à renoncer. Et elles s'évanouiraient pourtant s'il fallait se contenter d'écrire une lettre de commande au Magasin de gros. Le comité d'achat ne serait plus qu'un bureau en sous-ordre, une sorte de boîte aux lettres. Il rentrerait dans le néant. La résistance aux Fédérations c'est pour les membres des comités quelque chose comme la lutte des Communes et de la féodalité contre la royauté quand celle-ci travaillait à faire l'unité nationale.

Le second obstacle est pire : c'est la malhonnêteté. Je voudrais le passer sous silence, mais il s'est révélé dans ces derniers temps d'une façon trop scandaleuse pour qu'il soit possible de l'ignorer. Il est incontestable que dans beaucoup trop de grandes sociétés l'usage d'accepter des « pots-de-vin » des fournisseurs est devenu courant. La tentation est si facile pour un ouvrier qui est payé 3 ou 4 francs par jour et qui voit passer entre ses mains des milliers de francs de valeurs! elle est d'autant plus facile qu'il peut croire ne faire tort à per-

sonne. S'il refuse, la société n'en paiera ni plus ni moins : c'est sur le bénéfice du fournisseur que le pot-de-vin est prélevé en apparence. Parfois, au lieu d'argent, ce sont des petits cadeaux en nature — une caisse d'oranges pour Madame. Mais les scrupules s'émuissant avec l'habitude, on arrive parfois à des actes de véritable piraterie. On a connu une société qui achetait 30.000 hectolitres de vin et les délégués chargés de cet achat exigeaient des vendeurs jusqu'à 2 et 3 francs par hectolitre ! Aussi sont-ils vite devenus riches ! Et du reste, le fait était si bien connu par les membres de leur propre société qu'on avait soin de les changer tous les ans, afin que tous, ou du moins que le plus grand nombre possible, eussent leur tour. Cette société a fait son petit Panama : elle a gâché la plus belle situation et aujourd'hui un nouveau conseil s'efforce à grand'peine de la relever. Elle n'est pas la seule ! Mais sur ce point je dois signaler le rôle très bienfaisant joué par les Universités populaires. Ce sont-elles qui, dans deux cas au moins à ma connaissance, ont réveillé la conscience des coopérateurs et pris en mains le balai.

Or il est clair que tous ces tripotages deviendraient impossibles du jour où ces Conseils ne seraient plus appelés à traiter directement avec les fournisseurs, mais seulement par l'intermédiaire d'un Office central, d'un Magasin de gros. Cette institution n'aurait donc pas seulement pour effet de ranimer l'esprit solidariste mais de réveiller en même temps le sentiment de la moralité.

Non seulement nos associations en France ne parviennent pas à s'unir mais encore il n'est pas rare que celles qui existent ne finissent par se diviser en deux ou trois. Vous voyez un jour dans une petite ville une société de

secours mutuels ou de consommation : dix ans après vous repassez : vous constatez qu'il y en a trois. Ah ! pensez-vous, ça marche bien : elle a fait des petits. — Point du tout ! c'est tout simplement l'ancienne société qui s'est coupée en trois morceaux. Il ne faut pas confondre ces deux opérations : la multiplication et la division. Il est vrai que celle-ci aussi est une façon de multiplier connue des naturalistes, c'est ce qu'on appelle la multiplication par segmentation ou scissiparité : elle est propre aux organismes inférieurs, aux infusoires et aux protozoaires. Les êtres supérieurs se multiplient par union, par conjugaison, et il en est de même des institutions sociales ! Chez les peuples qui ont vraiment l'esprit social et solidariste, c'est l'*union* qui est le véritable mode de reproduction sociale, tandis que chez les peuples qu'on pourrait appeler asolidaires, c'est la *division* qui est le mode de reproduction : et celui-ci ne crée que des œuvres faibles, débiles, à courte fin, et toujours prêtes à se manger entre elles. Il est vrai que les naturalistes nous apprennent que ce dernier mode de reproduction est plus rapide que l'autre. C'est sans doute par cette raison que la France est de tous les pays du monde, sans excepter l'Angleterre et l'Allemagne, celle qui compte le plus de sociétés coopératives et de sociétés de secours mutuels — de celles-ci il naît en moyenne un millier par an — mais dans le nombre il en est qui ne comptent que 50, 30, voire 20 membres, c'est-à-dire qu'elles appartiennent à la catégorie des infiniment petits, des animalcules microscopiques. Au lieu d'une Union coopérative comme en Angleterre ou en Suisse, elle en a deux, mais qui à elles deux n'en font pas une passable. Au lieu d'une Fédération d'achats, elle en a 20, mais qui toutes réunies font moins d'affaires

que la seule de Suisse. Au lieu d'un journal coopératif tirant à 60.000 exemplaires comme les *Cooperative News*, ou le journal coopératif suisse, elle en a une douzaine dont aucun ne fait ses frais...

Mais il est temps de conclure, et cette conclusion c'est que si la coopération est un moyen de transformation sociale très puissant, j'oserais presque dire tout-puissant, quand elle est fondée sur la solidarité—elle perd beaucoup de ses vertus quand ce fondement lui fait défaut. Or il fait très souvent défaut en France. Il est donc à craindre que la coopération ne donne chez nous que des résultats médiocres et ne réussisse jamais à réaliser ce que j'ai appelé la République Coopérative, c'est-à-dire un régime social fondé sur l'association des bonnes volontés. Il est vrai que nous pourrions la voir très probablement se réaliser brillamment dans d'autres pays. Cette perspective peut suffire à réjouir un coopérateur internationaliste, mais elle ne saurait suffire à consoler un Français !

LE PARASITISME SOCIAL ⁽¹⁾

§ 1. *Qu'est-ce qu'un parasite? — Origines biologiques du parasitisme. — § 2. Le parasitisme dans l'ordre économique. — § 3. Les moyens de lutter contre le parasitisme. — § 4. Les différences entre le solidarisme et le parasitisme.*

On dit souvent que la coopération a pour but *l'élimination du parasite* et cette définition en effet peut être acceptée, mais à la condition de bien comprendre ce qu'est le parasitisme. Or cela n'est pas si simple qu'on le croit, et quand on a compris clairement ce qu'il est, on comprend aussi qu'il n'y a guère d'espoir de le voir jamais totalement aboli.

§ 1. *Qu'est-ce qu'un parasite? Origines biologiques du parasitisme.* — C'est celui qui vit aux dépens d'autrui. Mais il y a bien des façons de vivre aux dépens d'autrui et qu'il importe de distinguer. Nous voyons dans le monde animal et végétal trois catégories de parasites :

(1) Conférence donnée pour la première fois à la *Société d'Économie Populaire* de Nîmes en 1893 et postérieurement dans beaucoup d'Universités Populaires : en dernier lieu pour la *Maison du Peuple* de Lausanne en 1907.

1° Le parasite « prédateur » qui se nourrit de la substance de sa victime et ainsi cause généralement sa mort, — tels les innombrables bacilles qui rongent les poumons ou autres organes quand ceux-ci ne sont pas en état de défense, le phylloxéra qui a dévoré toutes les vignes françaises, ou le vampire plus ou moins légendaire qui suce le sang de ses victimes après les avoir endormies sous l'éventail de ses ailes.

Proches parents de ceux-ci viennent par légions innombrables les parasites dégoûtants, mais généralement inoffensifs, qui rentrent sous la dénomination collective de « vermine » et dont vous me dispenserez de faire l'appel nominatif. Ceux-là aussi vivent, comme les précédents, de la substance du parasité, mais ils ne lui font pas grand mal, en sorte que celui-ci s'habitue aisément à eux, trop aisément même! Le chien se gratte avec rage quand il est trop tourmenté par les puces, mais quand on l'en débarrasse par un lavage à fond il n'a pas l'air d'en ressentir une vive satisfaction — et d'autres que les chiens sont dans le même cas! Ces parasites-là ne veulent point la mort du parasité. Tant s'en faut! puisqu'au contraire ils en vivent et sont très marris quand il vient à leur manquer et qu'il leur faut changer de gîte. Il se forme entre le parasite et le parasité une sorte d'association permanente, faite de beaucoup d'indiscrétion d'un côté et de beaucoup de résignation de l'autre, mais qui va tout de même.

Plus inoffensifs encore sont ceux que les naturalistes appellent « les commensaux » et qui se contentent des déchets de la nourriture du parasité; ils s'installent pour cela aux premières loges, c'est-à-dire dans la bouche et dans le tube digestif, et prélèvent une modeste part sur tout ce qui passe à leur portée. On pourrait classer dans

la même catégorie les parasites paresseux qui se font porter, tels chez les animaux le petit poisson, le rémora, qui s'accroche au ventre du requin et se fait transporter par lui à travers les mers, — ou dans le règne végétal ceux si nombreux qu'on appelle les plantes grimpantes et qui ne demandent à l'arbre auquel elles s'attachent qu'un support afin d'aller chercher en haut la lumière et le soleil dont elles sont gourmandes.

Mais ces diverses formes de parasitisme sont plus amusantes qu'instructives, car elles ne se retrouvent guère entre hommes. Ce n'est que par métaphore que l'on pourra assimiler le marchandeur du *sweating system* au vampire — ou l'arriviste aux plantes grimpantes. A Genève, on désigne précisément sous le nom de « grimpon » celui qui cherche à se faufiler dans la haute société. On trouverait cependant des analogies sérieuses entre le parasitisme des commensaux et ces clients des patriciens de Rome ou de la Grèce qui vivaient à leur table et les payaient en flatteries ou en services inavouables : le mot de parasite, dans son étymologie grecque (*παρά σῆτος*), veut dire commensal, ou, comme nous disons plus familièrement aujourd'hui, « pique-assiette ». Les premiers parasites ont été ceux des dieux : ils vivaient des restes des viandes offertes en sacrifice. Et c'était un titre d'honneur que d'être parasite de Jupiter ou d'Apollon. Par là entre le parasitisme et le sacerdoce se révèle une certaine communauté d'origine. Aujourd'hui ce parasitisme domestique tend heureusement à disparaître, à moins pourtant qu'on ne veuille le reconnaître sous la figure des budgétivores qui se poussent à la table publique et trouvent de quoi boire et de quoi manger dans les quatre milliards qui y sont

servis. Ce ne sont pas des miettes! Et ce n'est pas seulement sous forme de traitements qu'ils émargent, mais d'avantages de tous genres, parcours gratuit sur les chemins de fer, loges de théâtre, et il n'y a pas de palais ou d'établissement appartenant à l'État où, au bout de quelque temps, on ne découvre un tas de gens qui se sont logés jusque sous les combles et les disputent aux rats.

Nous voici à la forme la plus intéressante du parasitisme parce que celle-ci, ébauchée seulement chez les animaux, s'épanouit surtout dans l'espèce humaine : c'est celle qui consiste à vivre sur *le produit du travail* d'autrui... Entendons-nous! chacun de nous vit toujours sur le produit du travail d'autrui et, étant donné le régime de division du travail, aucun de nous ne saurait vivre autrement. Mais si dans l'état de société chacun de nous vit sur le produit du travail d'autrui, chacun de nous aussi généralement fournit à autrui en échange les produits de son propre travail ou ses services, et alors ce n'est plus le régime du parasitisme mais celui du solidarisme ou du mutuellisme lequel est aussi loin du précédent que le ciel de l'enfer. Le parasitisme dont nous voulons parler est celui qui consiste à vivre sur le produit du travail d'autrui sans lui rien donner en échange, et qui est ainsi une forme de la spoliation.

Il n'est pas inconnu chez les animaux, mais il n'est pas très fréquent pourtant. Le frelon qui pille le miel des abeilles — exactement comme fait l'homme d'ailleurs — le coucou qui installe ses œufs dans le nid des autres oiseaux et leur laisse le soin de nourrir sa couvée, ou le milan des grands lacs de l'Amérique du Nord qui arrache du bec des oiseaux pêcheurs le poisson qu'ils viennent péniblement de harponner, tels sont les exemples

qu'on cite ordinairement, mais à vrai dire, ce sont là plutôt des cas de spoliation, de vol — voire même avec effraction ! — que de parasitisme. Le vrai parasite n'emploie pas la violence ; ce n'est pas un pillard, un apache, un cambrioleur. Généralement même il prétend rendre des services à celui qu'il exploite et le parasitisme se déguise ainsi hypocritement sous le masque d'un échange plus ou moins boiteux. C'est d'ailleurs ainsi que se comporte l'homme vis-à-vis des animaux : il prend à la vache son lait, à la brebis sa laine, mais il prétend leur donner plus qu'il ne leur prend, et c'est vrai qu'il leur donne le vivre et le couvert, et même qu'en ce qui concerne l'abeille dont nous parlions tout à l'heure, il lui fournit sa ruche. Mais ce parasitisme semi-mutuelliste est un peu trop compliqué pour être mis en pratique par des bêtes. Peut-être pourrait-on mieux citer un petit oiseau qui s'attache fidèlement au rhinocéros, se perche sur sa corne, se nourrit des vers de terre retournés par son groin, mais l'avertit par ses cris quand quelque ennemi s'approche et supplée ainsi à sa mauvaise vue, ou bien certains insectes qui vivent dans les fourmilières en commensaux des fourmis et rendent sans doute à leurs habitants quelque service que nous ignorons. La sangsue elle-même rend des services au patient, à la condition de ne pas en abuser.

Mais chez les hommes, ces parasites-là sont légion. D'abord tous les mendiants professionnels, les joueurs d'orgues de Barbarie, les diseurs de bonne aventure, les habitués des champs de course, et tous ceux qui vivent de la prostitution d'autrui et qui n'ont pas de nom décent pour les désigner, et tous ceux qui vivent en exploitant les vertus ou les vices de l'homme, la charité ou la

crédulité, la religion ou la vanité. Remarquez que tous ceux-là ont bien le caractère que nous venons d'indiquer : ils prétendent rendre à leurs dupes certains services... Pas le mendiant, dira-t-on. Si ! le mendiant aussi, puisqu'il disait : Dieu vous le rendra ! Aujourd'hui, quand il est laïcisé, il se contente d'invoquer le quasi-contrat social qui le fait notre créancier.

Mais tous ceux-là ne sont que des petits parasites, assez inoffensifs individuellement et qui ne deviennent un danger social que par leur nombre, quand ils grouillent comme la vermine dont nous parlions tantôt. Il y a dans toutes les sociétés d'autres parasites, d'une beaucoup plus grosse espèce, et ici nous entrons au cœur de notre sujet : mais prenons garde de ne pas distribuer ce qualificatif injurieux avec trop de prodigalité.

§ 2. — *Le parasitisme dans l'ordre économique.* — A en croire les socialistes, tous les capitalistes, tous les propriétaires fonciers ou urbains, tous les patrons, tous les rentiers, doivent être classés sous la rubrique de parasites parce que tous vivent sur le produit du travail de l'ouvrier sans rien lui donner en échange, en sorte qu'il n'y aurait dans la société que l'ouvrier qui ne fût pas un parasite. C'est un peu excessif et on ne comprendrait guère comment la classe ouvrière, à elle seule, pourrait suffire à entretenir et à engraisser tant de millions de parasites ! Elle devrait avoir depuis longtemps succombé.

Ce sont les économistes, à vrai dire, qui, bien inconsciemment, ont fait le plus pour accréditer cette idée par leur théorie de la valeur, d'après laquelle toute valeur consisterait en travail, théorie formulée par Ricardo, adoptée par presque tous ses successeurs, dont Karl Marx

s'est emparé, parce qu'il a vu tout le parti qu'il pouvait en tirer, et qu'il a matérialisée et précisée en disant que toute valeur n'était qu'un certain nombre d'heures de travail cristallisées dans un produit. Si telle est la vérité, alors en effet toute la somme des valeurs, c'est-à-dire des richesses, puisque dans l'état de société les deux se confondent, apparaît comme due uniquement à la classe ouvrière, et dès lors l'existence de tous ceux qui possèdent ces richesses, sans les avoir produites par leur travail, ne peut s'expliquer que par le fait qu'ils vivent sur le produit du travail ouvrier; ce sont donc bien les frelons de la ruche, de vrais parasites. Et pour les défendre, les économistes étaient obligés soit de leur attribuer une vertu spéciale qui, quoique purement négative, serait créatrice de richesse, à savoir l'épargne, l'abstinence, soit de les représenter comme des travailleurs d'une nature spéciale, travail de direction, de contrôle, d'invention. mais c'étaient là de faibles arguments pour défendre les classes dirigeantes contre la qualification de parasitisme — d'autant plus que, comme nous l'avons dit, le parasitisme n'est pas incompatible avec quelques petits services rendus par le parasite.

Mais aujourd'hui cette théorie de la valeur est généralement abandonnée : on n'enseigne plus que la valeur est due au travail. Les richesses, en tant qu'utilités sont bien le produit du travail — et de l'idée ! bien plus encore que du travail manuel — mais la valeur, elle, n'est pas un produit. Elle est due non au travail mais à la demande, non à la production mais à la consommation; elle apparaît sitôt que ce rayon lumineux qui est le désir fait sortir l'objet de l'ombre — et disparaît sitôt qu'en le quittant le replonge dans la nuit. La barrique de vin, qui

dans les années de mévente gît sans valeur dans la cave, n'a pas coûté moins de travail au vigneron que dans les années prospères : mais qu'importe ce travail ? La barrique n'a qu'à attendre patiemment que la demande vienne se glisser comme un rayon de soleil par le soupirail.

Alors si la chimie économique ne peut rien découvrir dans la valeur des choses qui soit dû au travail, comment le travailleur pourra-t-il se dire spolié parce qu'il ne touche pas intégralement cette valeur ? Ce raisonnement ne tient plus debout : il n'y a aucune liaison entre les prémisses et la conclusion.

Est-ce à dire que ces propriétaires, patrons ou rentiers se trouvent par là lavés de tout soupçon de parasitisme ? Du tout ! seulement la question va se plaider sur un autre terrain, non plus le terrain économique mais le terrain juridique : ce n'est plus une théorie de la valeur c'est un principe de justice qui va décider. Est-il juste que la création annuelle de valeur, que la plus-value due à la demande de tous et par conséquent sociale, soit appropriée pour la plus grosse part par les catégories sociales que nous venons de nommer ? Le parasitisme ne consiste-t-il pas de leur part à accaparer une montée de sève qui devait profiter à tous ?

La réponse à cette question est très complexe et rentrerait difficilement dans le cadre d'une conférence. A notre avis, d'ailleurs, on ne peut guère y répondre par une formule générale en déclarant que telle classe est parasitaire et que telle autre ne l'est pas : c'est une question d'espèce, comme on dit au Palais, c'est-à-dire de circonstances. Dans la classe la plus parasitaire de sa nature, celle des oisifs « vivant noblement », comme disait Saint-Simon, il peut se trouver, il se trouve assu-

rément, des hommes qui ont rendu à leurs concitoyens plus de services qu'ils n'en ont reçu sous forme de rentes. Et, inversement, dans la classe la plus exempte en apparence du reproche du parasitisme, parmi les travailleurs manuels, nul doute qu'il n'y ait des parasites, c'est-à-dire des hommes qui, en échange du salaire touché, non seulement n'ont fourni aucun équivalent mais encore ont détruit une certaine quantité de richesse en sabotant leur travail.

La seule pierre de touche certaine pour vérifier si quelqu'un est parasite ou ne l'est pas, c'est de voir *si on peut se passer de lui* : si oui, c'est un parasite ; si non, non.

Si nous appliquons ce critérium à la plus attaquée de toutes ces catégories sociales, au patron, l'épreuve lui sera plutôt favorable. En effet, la preuve qu'on ne peut que difficilement se passer de lui c'est le très petit nombre des associations ouvrières de production qui ont pu réussir jusqu'à ce jour. Je sais bien que si les associations coopératives de production sont peu nombreuses, par contre les sociétés anonymes se multiplient tous les jours, or ceux qui attaquent le patronat y voient une preuve suffisante de son inutilité. Mais le patron n'a nullement disparu dans la société anonyme : ses fonctions sont seulement divisées entre le président et les membres du conseil d'administration, tous gros actionnaires, et le directeur de la Compagnie. Sans doute un certain nombre de membres du Conseil sont là à titre purement décoratif pour la Compagnie — et très lucratif pour eux — et nous ne nions pas qu'ils n'aient tous les droits au titre de parasites. Mais n'empêche que toute société par actions qui réussit le doit à quelque individualité qui en est l'âme, et c'est bien là le patronat.

Je dirai même que la fonction patronale tend à devenir de moins en moins parasitaire au fur et à mesure que par les progrès du syndicalisme elle est contrainte à la lutte et qu'elle doit faire front de deux côtés à la fois, du côté des ouvriers et du côté de l'État : grèves et meneurs d'un côté, législation ouvrière et inspecteurs de l'autre. Il faut n'être pas endormi pour mener sa barque au milieu de tous ces écueils ! C'est une carrière qui ne convient plus guère aux « fils à papa » ; aussi ceux qui autrefois n'auraient eu qu'à continuer l'œuvre paternelle en abandonnant le travail de la maison à un gérant, deviennent de plus en plus rares : ils préfèrent lâchement liquider l'entreprise et vivre de leurs rentes. Ainsi une sélection s'opère dans le patronat, laquelle élimine les parasites pour les remplacer par des militants.

Plus difficile à justifier évidemment est le rôle du capitaliste passif, du rentier, obligataire ou même actionnaire associé à l'entreprise, mais associé dormant (*sleeping partner*, disent les Anglais). Il est certain que si on le supprime, l'entreprise n'en marchera pas plus mal et que même elle ne s'en apercevra pas — sinon par la libération de ses dividendes et intérêts devenus dorénavant disponibles. Toutefois il faut faire attention que si l'entreprise n'a plus besoin d'eux parce qu'elle en a déjà tiré tout ce dont elle avait besoin, elle en aura peut-être besoin ultérieurement le jour où elle voudra augmenter son capital ; et en tout cas toutes les autres entreprises qui se constitueront dans l'avenir auront besoin d'eux, en sorte que la question n'est pas de savoir si une entreprise dont le capital est déjà versé a besoin de capitaliste — il est évident que non : une fois qu'on tient l'argent on n'a plus besoin du prêteur ! — mais c'est de savoir si l'on

a besoin pour la production nationale de gens qui fabriquent des capitaux pour les prêter aux entreprises nouvelles? — Je le crois : il me paraît encore plus utile pour un pays d'avoir des producteurs de capitaux que des producteurs de maisons à louer, et c'est une des forces de la France que d'en avoir beaucoup.

Si nous passons aux propriétaires rentiers, ceux qui vivent du produit de leurs fermages, *fruges consumere nati*, nés à seule fin de consommer les fruits de la terre, il est plus malaisé de découvrir leur utilité sociale. Aussi beaucoup d'économistes quoique non socialistes y ont renoncé et « plaidant coupables », comme on dit dans la procédure anglaise, se sont bornés à défendre la situation de fait en faisant valoir l'inutilité ou l'inopportunité de leur expropriation. Il est certain que les landlords anglais et les ducs de Londres qui vivent du fermage de leurs domaines où beaucoup ne vont jamais, ou des loyers de leurs maisons à Londres qu'ils n'ont même pas eu la peine de bâtir — c'est le concessionnaire du terrain qui s'en est chargé — et qui ne s'occupent de leurs fermiers ou de leurs locataires qu'une fois tous les 33 ou tous les 66 ou tous les 99 ans, à chaque renouvellement de bail, à seule fin de doubler, tripler ou décupler le prix de location, et qui ne peuvent même pas invoquer, comme le capitaliste rentier, leur travail d'épargne ni celui de leurs ancêtres, puisque la terre n'est pas le résultat de l'épargne — pour ceux-là, dis-je, nous ne voyons vraiment pas comment on pourrait les laver de l'accusation de parasitisme (1) — à moins de déplacer la

(1) Dans la campagne électorale engagée actuellement entre la Chambre des Lords et la Chambre des Communes on distribue une

question et d'invoquer les services rendus dans l'ordre politique, notamment de la politique extérieure de l'Angleterre, de compter le nombre d'hommes d'État éminents que cette classe a fournis, de montrer qu'ils ont été des facteurs très actifs de la prospérité industrielle et commerciale de l'Angleterre, de se demander si l'Empire Britannique serait ce qu'il est sans la Chambre des lords. Ce sont eux qui ont renversé Napoléon... Nous ne pouvons suivre la discussion sur ce terrain. Mais nous ne croyons pas que des services de l'ordre politique, intellectuel ou moral, constituent un titre suffisant pour mettre le public à rançon. Seulement il peut très bien arriver que telle institution ou telle fonction ait été utile pendant un long temps et cesse un jour de l'être pour devenir parasitaire. Il est probable que la charge de « Gardien des cinq ports » a eu sa raison d'être autrefois en Angleterre, aujourd'hui ce n'est plus qu'une grasse prébende. Les nobles n'étaient pas des parasites quand ils avaient charge de défendre le pays, ni les moines quand ils assuraient presque seuls le double ministère de l'instruction et de l'assistance. Mais pour en revenir aux lords le seul critérium pour savoir s'ils sont devenus parasites est précisément celui que nous indiquions tout à l'heure : voir si on pourra s'en passer.

Il y a une grande catégorie sociale qui est souvent qualifiée de parasite : ce sont tous ceux compris sous ce terme générique d'*intermédiaires*, c'est-à-dire tous ceux qui, sans être directement producteurs, ont pour rôle de

carte postale représentant une pieuvre à huit tentacules dont chacune enserme un des quartiers de Londres, avec cette dénomination *Océtopium landlordicuss*.

mettre en relation les producteurs et les consommateurs ou plus généralement tous ceux entre lesquels le contact immédiat est impossible ou difficile — et qui forment entre les deux une chaîne à nombreux chaînons. N'y a-t-il pas beaucoup de ces chaînons, sinon tous, qu'on pourrait supprimer au grand profit de ceux qui sont aux deux bouts, au profit des producteurs qui pourraient vendre plus cher et des consommateurs qui pourraient acheter meilleur marché? Assurément, et la preuve c'est le développement par tout pays des sociétés coopératives de consommation : si, en effet, comme nous le disions tout à l'heure, l'utilité sociale du patron est démontrée par l'insuccès relatif des coopératives de production, réciproquement l'inutilité et la nuisance des marchands de détail et boutiquiers, qui tendent à pulluler avec la fécondité propre aux espèces parasites, sont démontrées par le succès des sociétés qui ont pour rôle de les éliminer en faisant des consommateurs leurs propres fournisseurs. Le développement des sociétés de consommation n'est pas d'ailleurs la seule manifestation de la tendance à l'élimination des intermédiaires. On peut citer aussi les efforts des fabricants pour atteindre directement le public par la publicité.

Mais il serait excessif évidemment de généraliser en qualifiant de parasite tout intermédiaire. En somme leur nombre ne tend pas à diminuer : au contraire, il augmente : seulement tandis que certaines catégories sont éliminées comme parasites, d'autres en plus grand nombre prennent naissance ailleurs.

Mais les pires peut-être de tous les parasites ce sont les *budgetivores* dont nous parlions tout à l'heure. Quoiqu'ils malthusianisent à outrance, leur multiplication est

effrayante. En France, ils étaient 600.000 il y a trente ans et ils sont aujourd'hui près d'un million, quoique la population de la France n'ait presque pas augmenté. Si ce taux de progression devait continuer il ne faudrait pas longtemps pour que tous les Français émarginent au budget. Il va sans dire que tous ne sont pas des parasites, mais dans le nombre il y en a beaucoup. Je sais le bibliothécaire d'un établissement public qui n'allait jamais à sa Bibliothèque même pour toucher son traitement... on le lui portait à domicile. On a découvert récemment qu'il y avait 5 ou 6 médecins attachés à chaque Ministère en cas de besoin — mais qui n'y étaient jamais appelés, heureusement : l'un d'eux même était spécialiste accoucheur. Et quoique chaque année on se promette au Parlement d'écheniller le budget, on n'en fait jamais rien, au contraire ! chaque député réclamant autant de places à distribuer qu'il compte d'électeurs. Ces budgétivores sont dans les démocraties modernes à peu près l'équivalent de ce qu'étaient au Moyen-âge les clients des seigneurs que ceux-ci devaient entretenir. Le comte de Warwick, dit-on, hébergeait dans ses châteaux 30.000 personnes. Ces parasites-là sont d'autant plus dangereux qu'ils agissent à distance, je veux dire sans contact direct avec la victime qui est le contribuable. C'est par l'intermédiaire du fisc qu'ils le sucent, en sorte que le parasitisme est dans l'impossibilité de se défendre et que pour le parasite les apparences sont sauvées : tôt ou tard il sera décoré pour services rendus à l'État.

§ 3. — *Le moyen de lutter contre le parasitisme.* — Et maintenant que peut-on faire pour essayer de supprimer le parasitisme ? Evidemment ce ne sera pas

facile. Quand il s'agit d'un fait si universel qu'il sévit non seulement dans les espèces animales mais aussi dans le règne végétal, et si ancien qu'il paraît remonter à l'apparition de la vie sur notre planète, on ne peut guère compter sur une délibération du Parlement ou même sur quelque institution de solidarité pour l'abolir !

Néanmoins une remarque doit nous encourager : c'est que le parasitisme dans l'espèce humaine paraît à certains égards anti-naturel, anormal. En effet là il s'exerce entre individus appartenant à la même espèce, tandis que chez les animaux et les plantes le parasite est toujours d'une espèce différente que le parasité. Un proverbe dit que les loups ne se mangent pas entr'eux, mais ils ne se parasitent pas non plus entr'eux. Voilà pourquoi le parasitisme dans l'espèce humaine est beaucoup plus nocif que chez les animaux : chez ceux-ci les parasites sont toujours très petits relativement au parasité et on comprend que celui-ci puisse les supporter sans dégénérer et sans trop souffrir. Mais quand le parasite et le parasité sont de la même espèce, donc supposés égaux, si l'un prend continuellement à l'autre, l'équilibre vital est nécessairement détruit. Et notez encore que dans l'espèce humaine les parasites ce sont généralement les gros et les parasités les petits !

A cet égard donc on peut dire que l'homme est moralement inférieur aux animaux. Il n'est pas déraisonnable d'espérer de l'élever au moins à leur niveau. Mais que faut-il faire pour cela ?

Les optimistes nous disent que le parasitisme s'éliminera tout seul par la dégénérescence du parasite. Et comme preuve ils nous racontent la curieuse histoire de certains crustacés, qui en se fixant comme parasites sur le corps

d'un poisson ou d'un habitant des mers quelconque, perd peu à peu tous ses membres, non seulement ses organes de locomotion et ses yeux dont il n'a plus besoin, mais même à la longue son estomac, et ne conserve plus que des espèces de racine, vivant d'une vie végétative — ou comme la cuscute, ce parasite végétal bien connu des agriculteurs, qui n'a plus ni feuilles, ni fleurs, ni fruits, ni racines, mais n'est plus qu'une simple tige avec des suçoirs. Ainsi, dit-on, en adviendra-t-il de tous les parasites humains. Ils auront une fin aussi lamentable!

Ne vous y fiez pas! D'abord, même chez les parasites animaux, cette prétendue déchéance n'empêche nullement toute cette engeance de vivre, de prospérer et de se multiplier — on oublie que parmi les organes qu'ils conservent se trouvent ceux de la reproduction! De plus dans le parasitisme humain il suffit d'ouvrir les yeux pour voir que ce n'est point du tout le parasite qui s'atrophie et dégénère : au contraire c'est le parasité! C'est celui-ci qui, réduit peu à peu à la misère, économique d'abord, physiologique ensuite, frustré de l'alimentation nécessaire, puis livré aux bacilles de la tuberculose et à toute leur infernale troupe, s'étiole et meurt — tandis que le parasite au contraire, gros et frais du suc qu'il pompe, s'épanouit et fortifie ses membres par les sports, les voyages et les villégiatures, cultive aussi son esprit par la lecture, la fréquentation des théâtres, des musées et de la bonne société, fait de la politique ou de la littérature, et vit ainsi d'une vie non pas diminuée mais intensifiée! Et qui plus est, il fait généralement un bon, c'est-à-dire un riche mariage, ce qui lui permet de se reproduire! N'attendez donc pas la fin du parasitisme

d'une sorte de suicide du parasite : il faut chercher une autre solution.

Alors que faut-il faire? Il faut opérer une transformation morale du parasite et du parasité à la fois : il faut faire leur éducation. Mais prenons garde à un danger : en enseignant au parasite et au parasité à se détacher l'un de l'autre, prenons garde que ce ne soit à seule fin de les rendre indépendants l'un de l'autre, car alors ce serait tout simplement aboutir à l'individualisme. Et encore que ce régime soit supérieur au parasitisme, cependant nous n'estimerions pas que ce soit un grand progrès que de voir les hommes cesser de vivre *sur autrui* pour vivre dorénavant *chacun pour soi*. Non, ce qu'il faut leur apprendre c'est à vivre *l'un pour l'autre*. Ce qu'il faut c'est renouer la chaîne après l'avoir brisée, mais pour en faire une chaîne d'or. C'est mettre à profit ce germe d'association qui caractérise déjà, nous l'avons dit, le parasitisme, c'est le faire fructifier pour transformer cette association imparfaite et presque unilatérale en vraie association, c'est transformer l'association parasitaire en association mutuelliste, qui est l'échange de services équivalents, voire même si possible l'intervertir en association solidariste qui est l'aide du faible par le fort.

Pour opérer une telle métamorphose il faut verser dans le moule ancien un esprit nouveau.

On pourrait penser que des deux parties, le parasite et le parasité, c'est la première qu'il sera le plus malaisé de convertir puisqu'elle a tous les avantages de la situation? Et pourtant peut-être le progrès est-il plus visible de ce côté que de l'autre. C'est la paresse naturelle, c'est l'horreur de l'effort, instinctive non seulement chez l'homme

mais chez l'animal, qui a engendré le parasitisme. Et les mœurs et les préjugés n'avaient pas manqué, comme toujours, de voiler cette lâcheté sous de beaux dehors. On avait appris à l'homme de race Aryenne, disciple d'Aristote, qu'un homme de condition libérale ne pouvait vivre que par le travail des esclaves; on avait enseigné aux hommes du Moyen-âge la définition de Machiavel: « On appelle gentilshommes ceux qui vivent dans l'oisiveté du produit de leurs biens » (pardon! du travail de ceux qui cultivent leurs biens!), et de nos jours encore il est admis en Italie que les *Signori* ne doivent pas travailler, comme chez les Annamites que les ongles longs enroulés en tiges de volubilis sont signe de noblesse parce qu'ils montrent qu'on n'a jamais fait œuvre de ses dix doigts. Hé bien! aujourd'hui l'histoire naturelle a un peu ébranlé cet enseignement en nous montrant que dans la hiérarchie animale les parasites sont très loin de faire figure de gentilshommes et qu'ils rentrent plutôt dans cette catégorie qu'on appelle les « sales bêtes ».

Aujourd'hui personne ne se fait plus un titre d'honneur de son oisiveté. Et ceux qui vivent dans cet état s'efforcent de le dissimuler aux autres et de se le dissimuler à eux-mêmes, tout au moins par un semblant d'activité. On veut au moins avoir l'air « de faire quelque chose » et ce n'est plus la vie oisive c'est « la vie intense »; comme dit le président Roosevelt, qui est le mot d'ordre de notre temps. Même les mères de famille qui ont à marier leur fille cherchent un gendre qui « fasse quelque chose », la fortune seule ou la noblesse, à moins que l'un ou l'autre ne soient très hautes, ne leur suffisent plus: oh! sans doute, elles ne sont pas encore bien exigeantes sur le travail qu'elles attendent de leur futur gendre; qu'il soit

sous-préfet, juge suppléant ou secrétaire d'ambassade, elles s'en contenteraient parfaitement. Mais tout de même cette préoccupation nouvelle est le signe d'un changement réel dans les idées.

En ce qui concerne le parasité, d'abord il faut lui apprendre à se secouer énergiquement ! Puisque le parasitisme prend presque toujours l'apparence de services rendus, que souvent même il représente la survivance de quelques services réellement rendus dans le passé, il faut apprendre au parasité à se rendre directement ces services à lui-même, à faire lui-même ses affaires : s'il réussit, l'hypocrisie du parasite se trouvera démontrée par là-même ; s'il échoue c'est au contraire la preuve que le moment n'est pas venu. Or le fait de se grouper pour se rendre à soi-même des services qu'on demandait jusque-là à autrui, c'est en cela précisément que consiste *l'association coopérative*. S'agit-il de marchands qui, selon la formule consacrée, font « offre de services », les consommateurs répondent : nous nous approvisionnerons nous-mêmes. Voilà la société coopérative de consommation. Et nous savons combien merveilleusement tous ceux qui y ont mis un peu de persévérance ont réussi. S'agit-il de ce terrible parasite, de cette sangsue qui a sucé le sang de populations entières, sous couleur de leur fournir les avances nécessaires pour ensemercer et cultiver leurs champs, de l'usurier, pour l'appeler par son nom qui réveille à travers les âges l'écho de tant de détresses, alors ce sont les paysans qui s'entendent pour se procurer les capitaux qui leur sont nécessaires, soit en les prélevant sur leur épargne collective, soit en offrant en garantie la solidarité de leurs mains jointes, et nous avons l'association coopérative de crédit ou caisse rurale.

Leur développement a été encore plus merveilleux et plus généralisé que celui des sociétés de consommation. Des steppes de la Russie aux montagnes de Kabylie elles ont apporté la libération à des millions d'hommes de tous pays et de toute race, qui, sans elles, seraient depuis longtemps dépossédés de leurs terres. S'agit-il des patrons que leurs ouvriers considèrent aussi comme des parasites, l'association coopérative de production ouvrière va démontrer la vérité ou l'erreur de cette imputation et parfois en effet elle a démontré que l'on pouvait se passer du patron. Et là même où l'association de production intégrale serait prématurée, peut-être que l'association des ouvriers avec le patron sous forme de sociétés en participation, de copropriété du travail dans l'entreprise, suffira à faire muer le parasitisme, s'il existe en solidarité d'intérêts.

Rares sont les cas où l'association ouvrière de production a pu réussir à éliminer le patron, mais peut-être la société de consommation y réussira-t-elle mieux. Les faits semblent l'indiquer, car en Angleterre, les sociétés de consommation ont déjà réussi, soit directement, soit surtout par l'intermédiaire de leurs magasins de gros, à créer de nombreuses et grandes fabriques et ont déjà supprimé plus de patrons que n'avaient pu le faire les associations coopératives de production. Et cela s'explique si l'on croit, comme nous le croyons en effet, que le fabricant et le commerçant sont bien plus souvent les parasites du consommateur que de l'ouvrier. Il se peut assurément qu'ils le soient de tous les deux à la fois, car le profit peut être obtenu aussi bien par la dépréciation du salaire que par la majoration du prix; cependant nous croyons qu'il l'est plus souvent par le second de ces

deux moyens que par le premier. Et c'est là ce qui fait précisément la raison d'être de la coopération de consommation.

Nous ne prétendons pas pourtant que l'association coopérative réussisse à faire disparaître toutes les formes de parasitisme. Notamment pour les deux qui nous paraissent les plus caractérisées, les propriétaires vivant de leurs fermages et les budgétivores, elle nous paraît impuissante. Pour la première nous ne voyons guère d'autre remède que l'intervention du législateur qui peut s'exercer par toute une gamme de moyens depuis la réforme des lois de succession ou l'impôt sur la rente jusqu'à l'expropriation. Et pour le second, on ne voit qu'une réforme des mœurs politiques. Mais peut-être la généralisation et la pratique du régime coopératif, qui est en somme une forme de décentralisation, aiderait-elle à cette réforme politique.

Non seulement le régime coopératif ne peut suffire à éliminer toutes les formes de parasitisme, mais il peut même arriver, là où le mouvement coopératif devance le progrès des mœurs, qu'il engendre quelque nouvelle forme de parasitisme, tant celui-ci est naturel à l'homme ! On l'a vu déjà apparaître, hélas ! sous la forme répugnante de pot-de-vinisme, d'administrateurs s'enrichissant par des commissions malhonnêtes, qu'ils appellent, eux aussi, la rémunération de services rendus. D'ailleurs, même sans aller jusque-là, on peut dire que tous ceux qui dans l'association coopérative profitent paresseusement de ses avantages et des efforts faits par leurs devanciers, sans payer de leurs personnes se conduisent en parasites. Il y aurait peut-être encore plus de précautions à prendre sous un régime coopératif généralisé

que sous le régime actuel car tout se ferait par des comités : or les comités sont des nids à parasites, tout comme les fauteuils capitonnés pour les microbes.

§ 4. — *Du parasitisme au solidarisme.* — Ce n'est pas seulement dans l'association coopérative que le parasitisme qu'on avait cru éliminer peut venir se réinstaller : c'est dans toutes les institutions dites de solidarité, non seulement celles résultant de la libre volonté mais plus encore celles imposées par la loi. Dans les sociétés de secours mutuels ce sont toujours les mêmes qui sont malades et se font soigner au profit des autres. Dans les caisses d'assurance contre le chômage ce sont toujours les mêmes qui ne travaillent pas et se font indemniser. Dans les caisses de retraite pour l'invalidité, des gens fort bien portants prennent la place des invalides.

Voilà des constatations bien décourageantes. Sommes-nous donc condamnés à travailler pour le parasitisme lorsque nous croyons le combattre? C'est ce que disent les économistes de l'école individualiste : ils nous raillent et nous prédisent que si nous réussissons nous allons créer un pullulement de parasitisme pire que ce que le monde a jamais connu. Et que faudrait-il donc faire, à leur avis? Il faudrait avoir soin de s'arrêter au mutualisme, c'est-à-dire à l'échangisme : c'est le seul régime où personne ne soit exploité, puisque par définition même les valeurs échangées sont égales. Mais si l'on en sort, si, sous prétexte de rétablir la justice, on donne plus au déshérité, alors on rétablit le parasitisme, car le solidarisme n'est et ne peut être qu'un parasitisme retourné et dont la ressemblance est aussi fidèle que celle de l'image réfléchie dans un miroir. Si vous imposez à un homme quelconque, soit A, l'obligation morale ou légale d'entretenir un autre

homme B, cela implique nécessairement que B vivra aux dépens de A et deviendra par conséquent son parasite.

Ce raisonnement pessimiste revient à dire que quiconque se dévoue est dupe et que vivre *pour autrui* ou vivre *sur autrui* sont les deux formules d'une même équation. Il est vrai que dans les deux cas il y a l'une des deux parties qui donne tout et ne reçoit rien, l'autre qui prend tout et ne donne rien. Mais il faudrait ajouter tout au moins que de ces deux formules, l'une est positive, l'autre négative, car la première implique l'amour et la seconde son contraire ! Entre ces deux genres de rapports sociaux qui consistent l'un à subir passivement une exploitation qu'on ne peut éviter, l'autre à se donner volontairement, il y a pourtant quelque différence !

Voyez ce petit enfant au sein de sa mère. Pendant de longs mois il a été le parasite de sa mère au sens physiologique et le plus exact du mot, non sans souffrance et sans danger pour elle, et maintenant il l'est encore puisqu'il suce son lait : j'ai entendu une mère qui disait en l'embrassant : « il me suce la vie » ! — Pourtant ce mot de parasite ici nous fait horreur et pourquoi ? Parce que cette petite créature est un objet d'amour et parce que si elle ne peut pas donner grand'chose en échange de ce qu'elle reçoit, elle donne au moins son sourire. Et quand le chrétien dit qu'il vit de la personne du Christ, quand il dit s'en nourrir chaque jour, non pas dans un sens symbolique, mais par la présence réelle du corps du Christ dans l'hostie : « prenez et mangez, ceci est ma chair, ceci est mon sang » — il serait blasphématoire de voir là un acte de parasitisme ou, pis encore, de cannibalisme ! Pourquoi ? parce que le lien qui unit ici le fidèle à son Dieu est celui de l'amour ou, pour em-

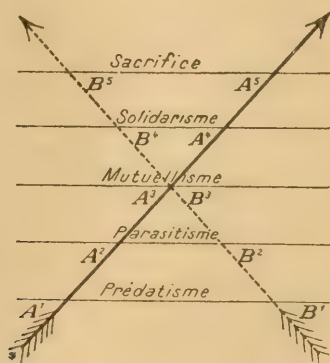
ployer le mot même qui sert à le désigner, est un acte de « communion ». Là où il y a communion, il ne saurait jamais y avoir parasitisme. Ces deux actes ont même visage et pourtant ils sont aussi distants l'un de l'autre que le ciel de l'enfer.

Et quant à dire que l'échangisme suffit pour assurer à chacun ce qui lui revient (*cuique suum tribuere*) l'expérience nous a appris que c'est précisément sous ce régime, c'est-à-dire par la vente, le prêt, le fermage et le loyer, que se sont constitués les pires modes de parasitisme — celui des usuriers, que l'Eglise appelle encore aujourd'hui *usura vorax*, et l'exploitation du fermier, qui dans maints pays et notamment en Irlande a nécessité l'intervention du législateur, et le *sweating system* qui la nécessitera demain.

Les rapports qui peuvent exister entre les êtres vivants ne sont pas très variés ; ils diffèrent plutôt par l'intention que par la forme. Nous pouvons les représenter par les 5 degrés d'une échelle symbolique sur laquelle nous lisons en partant d'en bas : *prédatisme* : c'est le loup qui mange l'agneau, c'est l'homme qui mange son semblable ou le tue ; — *parasitisme*, c'est, comme nous venons de le montrer, l'être qui vit sur autrui ; — *mutuellisme*, c'est l'échange de services égaux mesurés à la balance des contrats, *do ut des* (1) ; — *solidarisme*, c'est l'aide mutuelle, mais pas nécessairement égale, ne demandant à chacun que ce qu'il peut donner et au plus fort

(1) Peut-être le mot *échangisme* serait-il plus explicite, car bien que le mot de mutuellisme implique l'idée de réciprocité, il n'implique point nécessairement celle d'équivalence — exemple les sociétés de secours mutuels — et par là se confond souvent avec le solidarisme.

d'aider le plus faible ; — *sacrifice*, c'est l'homme se donnant, s'immolant pour autrui, pour le pauvre, pour le malade, pour la patrie, pour le genre humain, pour la justice, pour la vérité, comme l'ont fait non seulement tous les martyrs glorieux, mais tant d'humbles de toute profession, médecins, soldats, marins, mécaniciens pour leurs voyageurs, tout bon berger qui donne sa vie pour ses brebis.



Et ce diagramme est instructif, car en même temps qu'il nous montre la similitude de situation entre les échelons d'en haut et ceux d'en bas — entre le prédatisation et le sacrifice — entre le parasitisme et le solidarisme — il nous montre d'autre part la supériorité morale qui est mesurée par chacun de ses degrés. Suivez A dans cette ascension : A^1 c'est, si vous voulez, l'homme qui mange son semblable, le cannibale, ou tout au moins qui le tue ou le vole ; A^2 c'est, à des degrés divers, le *sweater*, ou le *landlord*, ou le budgétivore ; A^3 c'est le marchand ou l'actionnaire d'une société capitaliste ; A^4 c'est le mutualiste, le syndiqué, le coopérateur ; A^5 c'est celui qui s'immole, c'est Socrate, c'est Léonidas, c'est Jeanne d'Arc,

c'est Christ. Quelle ascension du point de départ au point d'arrivée ! Et le parasité, lui aussi, s'élève puisqu'il passe du rang de ceux qui sont exploités au rang de ceux qui sont aidés, puisqu'au lieu d'être le sacrifié, il est celui pour qui on se sacrifie, et qu'ainsi comme le montre le croisement des deux flèches, la situation des deux parties finit par se trouver intervertie.

Voilà pourquoi, sans méconnaître le risque de voir un nouveau parasitisme renaître du solidarisme, nous n'en sommes pas effrayé outre mesure. Cette éventualité n'est pas absolument inévitable et, en admettant même qu'elle se réalise, elle constituerait tout de même un progrès. En effet tandis qu'autrefois depuis des siècles, et encore de nos jours, c'étaient les petits qui se trouvaient parasités par les gros, situation contre nature, comme nous l'avons fait remarquer, puisqu'elle est inconnue dans les espèces animales et ne se trouve que dans l'espèce humaine — dorénavant au pis aller ce seraient les forts et les riches qui se trouveraient parasités par les faibles et les pauvres (1); or il est à croire qu'ils sauront bien trouver les moyens de se défendre. Pour donner la chasse aux parasites il ne sera plus nécessaire de faire une révolution; il suffira d'un plumeau ou d'insecticides. Ce ne sera plus qu'une question d'hygiène sociale.

(1) Il est vrai que s'ils sont les plus faibles dans l'ordre économique et social, il se pourrait qu'ils fussent les plus forts dans l'ordre politique, s'ils étaient les plus nombreux. Là est le vrai danger : il faut donc souhaiter que ces nouveaux parasites n'arrivent jamais à former la majorité des électeurs.

AUX PIONNIERS DE ROCHDALE (1).

Messieurs, si je prends la parole au nom des délégations étrangères, ce n'est pas seulement pour vous remercier de votre cordiale hospitalité, mais pour vous exprimer les sentiments qu'inspire dans le cœur de tout coopérateur le nom glorieux des Pionniers de Rochdale.

Je me rappelle qu'il y a 25 ans je faisais une de mes premières conférences publiques et j'avais choisi comme sujet : l'Histoire des Pionniers de Rochdale. Que de fois depuis lors moi-même et tous ceux qui sont ici ou au loin avons redit leur histoire ! Il n'en est peut-être aucune après celle de l'Évangile, qui ait été répétée plus souvent dans toutes les langues des hommes que celle des Équitables Pionniers dont vous portez le nom. Aussi n'est-ce point sans une profonde émotion que nous avons lu, quand le train s'est arrêté à la gare, ce nom qui nous était si familier et si cher : Rochdale !

Ce qu'on ne se lassera jamais d'admirer dans les Pionniers de Rochdale ce n'est point tant qu'ils aient été des précurseurs — d'autres l'avaient été avant eux — c'est le sens pratique admirable avec lequel ces 28 tisserands en flanelle ont su rédiger tout d'une pièce ces statuts qui devaient devenir la charte quasi-définitive de toute société coopérative de consommation.

Certes ! nombreux et divers — divers de langue, de tempérament, d'idéal social — les peuples qui sont entrés depuis eux dans le mouvement coopératif. Chacun a essayé d'y appor-

(1) Allocution prononcée à l'occasion du 5^e Congrès de l'*Alliance Coopérative Internationale* réuni à Manchester, au nom des délégués étrangers, dans le hall de la Société des Equitables Pionniers de Rochdale le 22 juillet 1902.

Publié dans le *Compte rendu officiel* du Congrès (5^e Congrès).

ter son génie propre, et pourtant l'expérience a démontré que quel que fût le pays où l'on voulût créer une société coopérative — que ce fût même dans l'Inde ou en Californie — le mieux qu'on pût faire était encore de reproduire purement et simplement le modèle de Rochdale, en sorte qu'on voit les coopérateurs de tous pays, après avoir quelque peu tâtonné, revenir finalement s'asseoir aux pieds des Pionniers de Rochdale comme les enfants aux pieds du maître.

Il est des sociétés de consommation qui ne cherchent que le bon marché et vendent au prix de revient. Elles s'égarent ! qu'elles regardent aux Pionniers de Rochdale ! Ceux-ci leur ont appris qu'il faut vendre au prix de détail et réaliser des bonis pour que la Société grandisse et fasse la boule de neige.

Il en est d'autres qui, pour mieux attirer les ouvriers, vendent à crédit. Elles se trompent ! qu'elles regardent à Rochdale ! Ceux-ci avaient déjà mis dans leurs règles la vente au comptant comme le seul moyen de libérer l'ouvrier de la servitude du crédit et comme la première des émancipations à réaliser.

Il en est d'autres — et surtout nombreuses en Angleterre — qui ne voient dans la coopération que le consommateur et oublient le producteur. Qu'elles regardent à Rochdale, à la Rochdale des premiers jours ! Les Pionniers n'avaient pas oublié que la coopération est faite pour le producteur autant que pour le consommateur et ne les avaient pas séparés dans cette cité commune qu'ils préparaient.

Il en est — surtout en France — qui ne s'occupent pas du tout de l'instruction de leurs membres. Qu'elles regardent aux Pionniers de Rochdale ! Ceux-ci avaient inscrit dans les articles de leur constitution un prélèvement de 2 1/2 0/0 sur les bonis pour leur instruction et celle de leurs camarades. Ils savaient d'instinct et ils nous enseignent que c'était là le seul moyen d'empêcher la coopération de dégénérer en *business*.

Ainsi le programme dressé par les Pionniers reste encore ce qu'on a fait de mieux et non seulement nous n'avons pu le dépasser, mais nous n'avons pas même réussi à le réaliser tout

entier, car chacun de ses articles demande le travail d'une génération. Chose curieuse! Partout ailleurs, dans tous les mouvements sociaux, politiques, scientifiques, les inventeurs sont vite dépassés par la marche des idées dont ils ont été les promoteurs. Nous les laissons de plus en plus en arrière sur la route où nous marchons et bientôt il ne reste plus d'eux que leur souvenir. Mais pour les Pionniers de Rochdale, il n'en est pas de même; quoique morts depuis plus d'un demi-siècle, ce sont eux encore qui marchent devant nous!

Au temps où vivaient les Pionniers, il ne manquait pas d'économistes et de socialistes éminents. Il y avait John Stuart Mill, Bastiat, Proudhon. Ils n'ont prêté aucune attention au grand événement qui se préparait dans la ruelle de Crapaud : ils n'en ont pas soupçonné les conséquences. Ils auraient été bien étonnés si on leur eût dit qu'un jour — quand leurs systèmes sociaux n'auraient plus de disciples ni leurs livres guère de lecteurs — les Pionniers de Rochdale compteraient des millions de fidèles!

O Pionniers, je vous rends grâce — non seulement pour nous avoir donné une organisation qui a procuré à des millions d'hommes un réconfort et une amélioration dans les conditions de leur existence et qui même, comme l'a dit un économiste, a été la seule expérimentation sociale du XIX^e siècle qui ait réussi — mais surtout pour nous avoir donné une admirable leçon de modestie en nous montrant que toute notre science, toute la science des savants ou des scribes, toute celle qui se formule dans les livres et dans les lois, toute celle au nom de laquelle nous enseignons ou nous gouvernons les hommes, ne vaut pas, en fait de clairvoyance et de force motrice, l'action de quelques humbles ouvriers qui avaient tout simplement vécu, peiné, souffert, et n'avaient reçu d'autres leçons que celles que peuvent donner le travail manuel, le souci du pain quotidien et la foi inébranlable dans l'avènement de la justice!



TABLE DES MATIÈRES

	Pages.
AVANT-PROPOS.....	VII
I. — Les prophéties de Fourier.....	1
Les folies de Fourier. — § 1. La suppression des intermédiaires, p. 9. — § 2. La disparition de la vie de ménage, p. 14. — § 3. L'abolition du salariat, p. 24. — § 4. Le travail attrayant, p. 29. — § 5. La paix sociale, p. 36.	
II. — La coopération et le parti ouvrier en France.	39
Le Congrès de Lyon. — § 1. Le programme socialiste-coopératiste, p. 43. — § 2. La lutte du Coopératisme et du Collectivisme, p. 50. — § 3. La critique de l'association coopérative, p. 60. — § 4. Les coopératives et les syndicats, p. 76.	
III. — L'avenir de la coopération.....	86
§ 1. Les améliorations pratiques, p. 87. — § 2. Les puissances de l'association, p. 91. — § 3. Les obstacles, p. 103. — § 4. Coopération ou Révolution, p. 110.	
IV. — Des transformations que la coopération est appelée à réaliser dans l'ordre économique.....	119
§ 1. Nécessité d'un programme commun, p. 121. — § 2. Nécessité d'une révolution au profit du	

consommateur, p. 125. — § 3. Le programme coopératiste, p. 133. — § 4. La coopération dans la production, p. 143. — § 5. La République Coopérative, p. 148.

V. — L'idée de solidarité en tant que programme économique..... 153

§ 1. Origine de l'idée de solidarité, p. 155. — § 2. Si la solidarité a une valeur morale, p. 161. — § 3. Si la solidarité peut servir de base à une école nouvelle, p. 165. — § 4. La Coopération comme réalisation de la solidarité, p. 172.

VI. — Les ennemis de la coopération..... 176

§ 1. Les ennemis extérieurs. Les femmes. Les cuisinières. Les commerçants. Les socialistes, p. 178. — § 2. Les ennemis intérieurs. L'esprit mercantile. L'esprit individualiste, p. 192.

VII. — Les douze vertus de la coopération..... 198

§ 1. Mieux vivre, p. 199. — § 2. Payer comptant, p. 201. — § 3. Épargner sans peine, p. 203. — § 4. Simplifier les rouages, p. 204. — § 5. Combattre les débits de boissons, p. 206. — § 6. Gagner les femmes aux questions sociales, p. 208. — § 7. Émanciper le peuple par l'éducation, p. 210. — § 8. Faciliter à tous l'accès de la propriété, p. 213. — § 9. Reconstituer une propriété collective, p. 215. — § 10. Etablir le juste prix, p. 217. — § 11. Supprimer le profit, p. 218. — § 12. Abolir les conflits, p. 220.

VIII. — Le règne du consommateur..... 223

§ 1. La fonction du consommateur, p. 224. — § 2. La sottise du consommateur, p. 228. — § 3. Les droits du consommateur, p. 233. — § 4. Les devoirs du consommateur, p. 237. — § 5. Le règne du consommateur, p. 244.

	Pages.
IX. — Concurrence ou coopération	248
§ 1. La concurrence en tant que liberté du travail, p. 250. — § 2. La concurrence sous forme de lutte pour la vie, p. 254. — § 3. Faut-il redouter l'affaiblissement de la concurrence? p. 265.	
X. — La guerre entre commerçants et coopérateurs	277
§ 1. Les hostilités des marchands, p. 277. — § 2. La dégénérescence du rôle du marchand, p. 282. — § 3. Par qui les marchands peuvent-ils être remplacés? p. 291.	
XI. — L'abolition du profit	301
§ 1. D'où vient le profit? p. 305. — § 2. Pourquoi le profit est destiné à disparaître, p. 313. — § 3. Conséquences éventuelles de l'abolition du profit, p. 320.	
XII. — La mise en pratique de la solidarité dans les coopératives	325
§ 1. La solidarité dans la société de consommation, p. 327. — § 2. La solidarité dans l'emploi des bonis, p. 336. — § 3. La solidarité dans les Fédérations, p. 342. — § 4. La solidarité entre les diverses catégories d'associations, p. 347. — § 5. Pourquoi la solidarité est si mal pratiquée dans les sociétés françaises, p. 351.	
XIII. — Le parasitisme social	357
§ 1. Qu'est-ce qu'un parasite? Origines biologiques du parasitisme, p. 357. — § 2. Le parasitisme dans l'ordre économique, p. 362. — § 3. Les moyens de luttés contre le parasitisme, p. 370. — § 4. Du parasitisme au solidarisme, 378.	
APPENDICE. — Aux Pionniers de Rochdale	383





La Bibliothèque
Université d'Ottawa
Echéance

The Lib
University
Date D

~~APR 02 1978~~

OCT 19 1979

OCT 05 1979

APR 14 2009

UD JAN 26 2009

C6



a39003 005561880b

H D 3 4 9 5 . G 5 3 C 1 9 1 0

G I D E , C H A R L E S .

C O O P E R A T I O N .

CE HD 3495

.G53C 1910

COO GIDE, CHARLE COOPERATION.

ACC# 1124826

